

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE UN BUT UNE FOI

MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

10.100 SAG

COMMUNICATION EN CONSEIL INTERMINISTÉRIEL SUR :

- Le Bilan de la Campagne de Production Agricole 1986-1987
- Le Déroulement de la Campagne de Commercialisation 1986-1987
- La Préparation de la Campagne Agricole 1987-1988.

SEANCE DU 30 AVRIL 1987

Présentée par Monsieur
FAMARA IBRAHIMA SAGNA
Ministre du Développement Rural

COMMUNICATION EN CONSEIL INTERMINISTÉRIEL SUR :

- Le Bilan de la Campagne de Production Agricole 1986-1987
- Le Déroulement de la Campagne de Commercialisation 1986-1987
- La Préparation de la Campagne Agricole 1987-1988.

SEANCE DU 30 AVRIL 1987

Présentée par Monsieur
FAMARA IBRAHIMA SAGNA
Ministre du Développement Rural

S O M M A I R E

	<u>PAGES</u>
<u>INTRODUCTION</u>	i
 <u>RAPPEL - LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT</u>	
1. La Nouvelle Politique Agricole (NPA).....	1
2. Le VIIe Plan de Développement Economique et Social (1985/89).....	3
3. Aanalyse des principales composantes de la Nouvelle Politique Agricole et du VIIe Plan en matière de production agricole.....	5
 <u>PARTIE A - BILAN DE LA CAMPAGNE DE PRODUCTION AGRICOLE 1986/87</u>	
<u>CHAPITRE I - RAPPEL DES OBJECTIFS DE PRODUCTION AGRICOLE ET DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE</u>	
1. Objectifs du VIIe Plan pour la campagne 1986/87 par culture.....	18
2. Objectifs visés à l'an 2000 et présentés dans le dossier soumis à la réunion sectorielle de juin 1986 sur l'agriculture.....	18
3. Objectifs de production semencière.....	19
4. Objectifs de production des SRDR.....	20
5. Objectifs et programmes de recherche sur les produits, les systèmes de production et l'économie de la production.....	23
5.01 Objectifs de recherche sur les produits.....	23
5.02 Objectifs de recherche sur les systèmes de production.....	29
5.03 Objectifs des recherches d'appui.....	30
5.04 Objectifs de recherche sur l'économie rurale....	32

	<u>PAGES</u>
6. Déroulement de la campagne agricole.....	32
6.01 Aux plans pluviométrique et phytosanitaire.....	33
6.02 Au plan de l'approvisionnement des producteurs en facteurs de production.....	37
6.03 Au plan institutionnel.....	38
 CHAPITRE II - LES RESULTATS DE PRODUCTIONS AGRICOLES ET DE LA RECHERCHE	
1. Les cultures de rente.....	40
2. Les cultures céréalières.....	42
3. Les autres cultures vivrières.....	43
4. Les résultats de production semencière.....	44
4.01 Arachide.....	44
4.02 Semences céréalières.....	45
5. Les résultats de production des SRDR.....	45
5.01 La SAED.....	45
5.02 La SODEVA.....	47
5.03 La SODEFITEX.....	49
5.04 La SODAGRI.....	50
5.05 La SOMIVAC.....	51
6. Les résultats de la lutte phytosanitaire.....	52
6.01 Moyens mis en oeuvre.....	52
6.02 Superficies traitées.....	53
6.03 Récapitulatif des produits utilisés et des surfaces traitées par interventions aériennes..	56
6.04 Impact global de la lutte phytosanitaire.....	56
7. Principaux acquis de la recherche en 1986.....	57
7.01 Les acquis de la recherche sur les systèmes de production.....	58
7.02 Les acquis en matière de recherches d'appui....	58
7.03 Les acquis en matière de recherche sur l'économie rurale.....	60
7.04 Les acquis de la recherche arachidière.....	60
7.05 Les acquis de la recherche céréalière et du niébé.	60

PARTIE B - DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 1986/87

CHAPITRE I - DEROULEMENT DE COMMERCIALISATION 1986/87.....	64
1. La collecte arachidière.....	66
1.01 Analyse de la situation arachidière de la collecte d'arachide d'huilerie.....	66
1.02 Les acteurs de la collecte de l'arachide d'huilerie.....	69
1.03 Les résultats de la collecte arachidière.....	70
1.04 La collecte semencière.....	75
1.05 La collecte d'arachide de bouche.....	77
2. La collecte des céréales et du niébé.....	79
2.01 La collecte céréalière par le CSA.....	79
2.02 La collecte des céréales par les SRDR.....	86
2.03 La collecte du niébé.....	89
3. La collecte cotonnière.....	92
CHAPITRE II - LES EVACUATIONS ET LES TRANSFERTS DE PRODUITS AGRICOLES	
1. Evacuations arachidières.....	93
2. Evacuations rizicoles.....	93
3. Evacuations céréalières.....	93
4. Evacuations de l'arachide de bouche.....	94
CHAPITRE III - FINANCEMENT DE LA COLLECTE	
1. Financement de la collecte arachidière.....	95
2. Financement de la collecte cotonnière.....	97
3. Financement de la collecte céréalière et du niébé..	97
3.01 Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire.....	97
3.02 La SEPFA / niébé.....	98
3.03 La SODEVA / niébé.....	98
3.04 La SODEVA / maïs.....	99
3.05 La SODEVA / mil.....	99
3.06 La SODEFITEX / maïs.....	99

	<u>PAGES</u>
3.07 La SODAGRI / maïs.....	99
3.08 La SOMIVAC / maïs et niébé.....	100
3.09 La SAED / paddy.....	100
 CHAPITRE IV - DÉNOUEMENT DES CONSORTIAUX AGRICOLES	
1. Les dettes en semences d'arachide.....	101
1.01 Crédit de campagne et remboursement des dettes de l'arachide de bouche.....	102
1.02 Situation de l'encours et des remboursements effectués au 26 mars 1987.....	102
2. Les dettes des SRDR et le remboursement.....	102
2.01 La SAED.....	102
2.02 La SOMIVAC.....	103
2.03 La SODEFITEX.....	103
2.04 La SODAGRI.....	104
2.05 La SODEVA.....	104
3. Dénouement des consortiaux agricoles.....	104
3.01 Le consortial arachide d'huilerie.....	104
3.02 Le consortial semences d'arachide.....	105
3.03 Le consortial coton.....	105
3.04 Le consortial riz paddy de la SAED.....	105
3.05 Le consortial arachide de bouche.....	105
3.06 Le consortial niébé.....	106
 CHAPITRE V - LE PROGRAMME ENGRAIS 1986/87	
1. Le bilan.....	107
2. Les leçons à en tirer.....	107
 <u>PARTIE C - SITUATION DE LA FILIERE HORTICOLE</u>	
108	
CHAPITRE I - LES TYPES D'EXPLOITATION ET LA PRODUCTION NATIONALE.....	
109	
CHAPITRE II - LES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE AU SENEGAL.....	
111	
1. Les terres.....	111

2. L'eau.....	112
3. L'organisation, le suivi, le contrôle et la coordination de la production.....	111
3.01 Au plan de l'approvisionnement en facteurs de production.....	113
3.02 Au plan de la production.....	114
3.03 Au plan des transports.....	114
3.04 Au plan du conditionnement, de la conservation et du stockage.....	115
3.05 Au plan de la transformation.....	115
3.06 Au plan du crédit agricole.....	117
3.07 Au plan de la commercialisation.....	117
CHAPITRE III - LA POLITIQUE HORTICOLE DU SENEGAL ET LES GRANDES ORIENTATIONS	
1. Les objectifs.....	120
2. La stratégie horticole au Sénégal.....	120
3. Les actions prioritaires retenues.....	121
4. Les moyens.....	121
4.01 Le financement.....	121
4.02 Les structures d'intervention.....	122
CHAPITRE IV - LA STRATEGIE HORTICOLE AU SENEGAL.....	
CHAPITRE V - IMPORTANCE DE L'HORTICULTURE SUR LA BALANCE COMMERCIALE DE 1981 A 1984	
CHAPITRE VI - BILAN DE LA CAMPAGNE HORTICOLE 1985/86.....	
1. Approvisionnement en facteurs de production.....	128
1.01 Les semences.....	128
1.02 Les engrais.....	129
1.03 Les pesticides.....	129
2. Les résultats de production de 1985/86.....	130
3. Commercialisation de la campagne 1985/86.....	130

	<u>PAGES</u>
3.01 Organisation de la commercialisation.....	131
3.02 La commercialisation primaire et secondaire.....	132
3.03 Les exportations en 1985/86.....	133
 CHAPITRE VII - CAMPAGNE MARAICHERE 1986/87 : SITUATION ET PERSPECTIVES	
1. Approvisionnement en facteurs de production.....	134
2. Perspectives de la commercialisation locale de la campagne 1986/87.....	135
3. La campagne d'exportations 1986/87.....	136
 <u>PARTIE D - PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1987/88.....</u>	 137
CHAPITRE I - OBJECTIFS DE PRODUCTION 1987/88.....	138
1. La production semencière.....	138
1.01 Arachide d'huilerie.....	138
1.02 Semences céréalières.....	139
2. La production vivrière encadrée.....	139
2.01 La SODEVA.....	139
2.02 La SODEFITEX.....	139
2.03 La SOMIVAC.....	140
2.04 La SAED.....	140
2.05 La SODAGRI.....	140
3. Les cultures de rente.....	140
3.01 Le coton.....	140
3.02 L'arachide de bouche.....	141
3.03 L'arachide d'huilerie.....	141
 CHAPITRE II - LES STRATEGIES DE PRODUCTION - PROGRAMME ET ENCADREMENT	
1. La politique agricole et le programme céréaliier.....	143
1.01 Les objectifs de base du Gouvernement.....	143
1.02 Les moyens à mettre en oeuvre.....	144
1.03 Les programmes d'actions.....	146
2. Programmes d'actions prioritaires liés à la politique agricole et aux mesures d'accompagnement...	147

PAGES

2.01	La responsabilisation des producteurs.....	147
2.02	L'amélioration de l'environnement de la production.....	148
2.03	Etablir la sécurité alimentaire sur tout le territoire.....	148
3.	La stratégie céréalière.....	149
3.01	La démographie.....	149
3.02	Les besoins alimentaires.....	149
3.03	La sécurité et l'autosuffisance alimentaires....	150
3.04	Les contraintes agro-écologiques.....	151
4.	La stratégie arachidière.....	159
4.01	La stratégie agro-économique.....	159
4.02	La stratégie de production.....	163
5.	La stratégie cotonnière : les acteurs de la filière..	166
6.	Le plan de lutte phytosanitaire.....	173
6.01	La filière céréalière.....	173
6.02	La filière arachidière.....	174
6.03	La filière cotonnière.....	175
CHAPITRE III - LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT		
1.	La politique des intrants agricoles.....	176
1.01	La filière semencière.....	176
1.02	La filière engrais.....	184
2.	Le mode de cession des intrants.....	192
2.02	Organisation de la distribution des semences...	193
2.03	Organisation de la distribution des engrais....	195
3.	La vulgarisation des résultats de la recherche.....	198
3.01	L'ISRA.....	198
3.02	Les sociétés de vulgarisation des résultats de la recherche.....	201
3.03	Les performances des SRDR.....	206
4.	Développement de l'agriculture irriguée.....	209

4.01 Les actions de relance de la production céréalière irriguée dans les zones Nord et Sud du pays.....	210
4.02 Les opérations de maintenance des structures...	213
4.03 L'amélioration du matériel végétal.....	214
4.04 L'accès au crédit bancaire.....	214
4.05 L'organisation des producteurs.....	215
4.06 L'intensification de la production céréalière commercialisable.....	215
4.07 Les autres actions après-barrages.....	216
5. L'encadrement coopératif.....	218
5.01 La mission de la DAC.....	218
5.02 La situation actuelle et la circulaire 069 du 5 septembre 1983.....	218
5.03 La réorientation et la restructuration des coopératives.....	220
6. Alphabétisation et formation du monde rural.....	227
6.01 Objectifs du projet.....	228
6.02 Les partenaires de la DAC dans le projet.....	228
6.03 Les régions concernées par le projet.....	229
6.04 Populations cibles et structures impliquées dans le projet.....	230
6.05 Evaluation du projet.....	230
6.06 Phase d'extension du projet.....	231

PARTIE E - LES EFFETS MACRO-ECONOMIQUES DES FILIERES DE PRODUCTION

CHAPITRE I - SITUATION ECONOMIQUE DES FILIERES DE PRODUCTION.....	233
1. La filière arachidière.....	233
2. La filière coton.....	235
3. Les céréales.....	237
3.01 La filière riz.....	237

	<u>PAGES</u>
3.02 Le blé et la farine en 1986.....	238
3.03 Les autres céréales.....	239
4. Les autres cultures.....	240
4.01 Le niébé.....	240
4.02 Le sucre.....	240
4.03 La tomate industrielle.....	241
 CHAPITRE II - PRISE EN COMPTE DES ALEAS MACRO-ECONOMIQUES ET FINANCIERS	
1. Environnement international.....	243
1.01 Les cours mondiaux.....	243
1.02 Les taux de change.....	243
1.03 L'offre agricole.....	244
1.04 Les politiques commerciales.....	253
2. Incidences macro-économiques et financières.....	254
3. Facteurs de production.....	258
 <u>CONCLUSION</u>	 260
 <u>ANNEXES</u>	 265

INTRODUCTION

Le Conseil Interministériel du 6 Novembre 1986 avait été consacré au bilan définitif de la campagne de commercialisation 1985/86, à l'examen de l'état d'avancement de la campagne agricole 1986/87 et à la préparation de la campagne de commercialisation des produits agricoles de 1986/87.

A l'issue de ce conseil, le Chef de l'Etat avait adopté une série de mesures relatives à la campagne de commercialisation 1986/87, à la campagne maraîchère de contre-saison, à la mise en oeuvre du Plan Céréaliier et au programme de lutte phytosanitaire.

Les mesures relatives au dénouement du crédit consortial ont été prises. La SONACOS a dénoué ses propres consortiaux (arachide d'huile et arachide de bouche). Depuis lors, l'UNCA a remboursé à 100 % les dettes semencières des paysans. Ainsi, la SONACOS a été intégralement remboursée pour le principal (plus de 3 milliards de F CFA) du crédit semencier qui avait fait l'objet d'un portage de cette société pour le compte de l'Etat.

Ceci constitue une première dans l'histoire du crédit agricole consenti au mouvement coopératif de notre pays.

La SODEFITEX a également dénoué le consortial coté au 31 décembre 1986, mais, la SAED n'a pu apurer le sien qu'à mi-avril 1987, avec le concours du Trésor Public.

Contrairement au vœu du Chef de l'Etat, le pool bancaire n'a pas pu regrouper l'ensemble des banques de la place. De ce fait, la UNCA a supporté plus de 70 % du poids du financement de la campagne.

En ce qui concerne la fixation des normes de commercialisation de l'arachide et les modalités de contrôle de la qualité, un projet de décret conjoint entre le Ministre du Commerce et le Ministre du Développement Rural a été élaboré.

S'agissant de la mise en oeuvre du Plan Céréaliier, le Ministère du Développement Rural a élaboré les textes de base portant création d'un Conseil National des Céréales dont la fonction essentielle sera d'assurer la coordination et le

suivi des actions inscrites dans ce plan. A cet effet, un projet de décret sera soumis prochainement à la signature du Chef de l'Etat.

Le programme engrais a été révisé en baisse et ramené à 50 000 tonnes. Les bailleurs de fonds ont été sollicités pour son financement. Cependant, une des contraintes majeures à l'exécution correcte de ce programme n'est pas encore levée : il s'agit de la mise "hors encadrement" des lignes de crédit relatives au programme.

Au plan phytosanitaire, un problème subsiste concernant l'interprétation restrictive que font les services de douanes des dispositions de la Loi 86.36 du 4 août 1986 portant exonération de taxes pour les produits phytosanitaires. Cela constitue un facteur de blocage, notamment pour l'approvisionnement en fongicides destinés à la désinfection des semences.

S'agissant du secteur du maraîchage, il faut signaler que les études relatives au projet de marché de gros en sont à leur phase finale et devraient être disponibles prochainement. Sur la base des résultats de la première phase des études, le Ministère du Développement Rural a saisi le Ministère du Plan et de la Coopération en vue de rechercher le financement de ce projet.

Conformément au vœu du Chef de l'Etat relatif au bon déroulement de la production de légumes, une réunion s'est tenue à la Chambre de Commerce, regroupant les représentants des Ministères du Commerce et du Développement Rural et les exportateurs. Elle a abouti à l'établissement d'un programme coordonné d'importations de pommes de terre et d'oignons. Par ailleurs, un prix plancher a été fixé pour la pomme de terre.

Le présent Conseil Interministériel qui intervient vers la fin de la campagne de commercialisation 1986/87 et avant le démarrage de la prochaine campagne agricole, se propose de passer en revue, respectivement :

- . le bilan de la campagne de production agricole 1986/87 ;
- . le déroulement de la campagne de commercialisation 1986/87

-
- . la situation de la filière bovine ;
 - . la préparation de la campagne agricole 1987/88 et ;
 - . dans une dernière partie, les effets macro-économiques des plus importantes filières de production.

RAPPEL

LES ORIENTATIONS DE LA
POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT

I - LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE (NPA)

Les orientations de la NPA s'articulent autour des axes suivants :

- a) Réforme et redynamisation du mouvement coopératif, de façon à transformer la coopération en un mouvement venant de la base, capable de responsabiliser les paysans et de leur faire prendre en charge progressivement, les activités desquelles l'Etat et les Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) sont appelés à se désengager.
- b) Réadaptation du mode d'encadrement, de façon à le rendre plus souple, plus léger et moins dirigiste et à le réduire essentiellement à terme, aux rôles de fournisseurs de services à la demande (prestations de services) et de formateurs.
- c) Amélioration des filières d'approvisionnement du monde rural en facteurs de production (engrais, semences, matériels agricoles) par la mise en place de moyen financiers adéquats et par une meilleure organisation et gestion.
- d) Réduction des pertes en culture et des pertes après récolte par une intensification de la lutte phytosanitaire.

En ce qui concerne plus spécifiquement les cultures vivrières, la NPA réaffirme la priorité donnée à l'objectif d'autosuffisance alimentaire, en assurant une action tout au long de la filière céréalière, visant non seulement l'augmentation de la production, mais aussi, son écoulement à des prix incitatifs.

Au niveau de la production, l'accent serait mis -parallèlement à l'extension progressive et continue des superficies irriguées- sur un accroissement de la production des cultures vivrières pluviales. Cet accroissement viendrait en partie, d'une augmentation des superficies dans les Régions de Ziguinchor, de Kolda et de Tambacounda mais, il viendrait surtout, d'une augmentation de la productivité -amélioration variétale et introduction de technologie plus avancées par la recherche et la vulgarisation agricoles.

Pour inciter les paysans à produire des produits vivriers pour le marché, il est prévu aussi, de fixer des prix planchers incitatifs d'une part, et d'encourager l'activité du secteur commercial privé dans le cadre d'un marché libéralisé, de façon à assurer la commercialisation régulière et compétitive des produits.

Un accent important serait mis de plus, sur la transformation des céréales locales en produits d'usage facile, de façon à encourager la consommation au détriment de celle des céréales importées (riz et blé). Ce processus de substitution des céréales locales aux céréales importées serait encouragé par ailleurs, par un relèvement progressive des prix des céréales importées, de façon à maintenir un différentiel de prix en faveur des céréales locales.

II - LE VIIe PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (1985/1989)

I. ORIENTATIONS

Selon le document du VIIe Plan de mars 1985, les orientations stratégiques majeures du Plan sont :

- a) la réduction de la dépendance et de la vulnérabilité de l'économie, par l'intermédiaire de la balance des biens et services (encouragements des exportations et réduction des importations de biens de consommation) et par la diminution du rythme de croissance de la consommation intérieure ;
- b) la consolidation et le développement du potentiel national de production en favorisant les secteurs capables de créer le maximum de valeur ajoutée ;
- c) le redéploiement des activités au plan régional nécessaire au rééquilibrage villes-campagnes.

Concernant plus spécifiquement des céréales, on relève les objectifs et moyens suivants :

- . stabilisation des importations de riz et blé au niveau actuel en volume ;
- . augmentation progressive du taux de couverture des besoins nationaux par la production intérieure de céréales à 80 % à l'horizon 2000 ;
- . mise en oeuvre d'une politique de prix incitative pour l'encouragement de la production vivrière (maïs, niébé, mils et sorghos) ;
- . régionalisation de la production selon les aptitudes climatologiques des différentes cultures par régions -cultures irriguées dans la Région du Fleuve, niébé essentiellement au Nord de l'isohyète 300 mm, cultures plus exigeantes en eau (maïs surtout) au Sud de l'isohyète 800 mm ;

-
- . organisation décentralisée des circuits commerciaux ;
 - . fourniture d'intrants à bas prix ;
 - . promotion active des céréales nationales auprès des populations urbaines ;
 - . développement du crédit agricole en vue d'une modernisation progressive des modes de production.

En ce qui concerne le rôle de l'Etat et des organismes parapublics dans le développement, le VIIe Plan réaffirme la volonté du Gouvernement de se désengager de toutes les activités pouvant être gérées de façon plus performantes par des opérateurs privés, dans un cadre libéralisé, tout en maintenant et développant son rôle d'arbitre et d'organisateur de l'environnement économique et social.

2. LES PROGRAMMES D' ACTIONS PRIORITAIRES (PAP)

Le VIIe Plan définit 21 PAP destinés à servir de leviers de mise en oeuvre des orientations stratégiques du Plan. Les cinq premiers de ces PAP concernent le secteur agricole. Il s'agit dans ce secteur de :

PAP n° 1 : responsabiliser les producteurs ruraux ;

PAP n° 2 : améliorer l'environnement de la production agricole et pastorale ;

PAP n° 3 : établir la sécurité alimentaire sur tout le territoire ;

PAP n° 4 : lutter contre la désertification ;

PAP n° 5 : maîtriser l'eau.

III - ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA NPA ET DU VIIe PLAN EN MATIERE DE PRODUCTION AGRICOLE

I. RENFORCEMENT DU SECTEUR PRIVE

1.01 Réforme et redynamisation de l'action coopérative :

Les efforts du Gouvernement pour transformer la coopération en un mouvement volontariste et décentralisé -capable d'aider le paysan à prendre en charge progressivement les fonctions d'approvisionnement en intrants et de commercialisation primaire- semblent découler d'un choix judicieux, basé sur l'analyse des causes des difficultés du passé. Ce choix présente cependant un certain nombre de dangers qu'il est nécessaire de reconnaître pour éviter de nouvelles difficultés.

Un premier problème est celui de la transition. La gestion d'un Groupement de Producteurs (GP) ou d'une section villageoise (SV) à activités économiques exige en effet de la part de leurs dirigeants, des connaissances et des aptitudes qui ne peuvent être acquises que progressivement, avec l'aide de services de formation et d'encadrement appropriés. Si l'Etat et les SRDR se dégagent trop brusquement des fonctions qu'ils avaient remplies dans le passé, on risque non seulement de voir les GP et SV marquer le temps avant de se sentir capable de reprendre ces fonctions, mais aussi, de voir certains d'entre eux s'engager dans d'autres activités pour lesquelles ils sont mal outillés et préparés, avec des taux d'échec élevés. Dans les deux cas, le paysan se retrouverait livré à lui-même et dans l'impossibilité d'améliorer sa capacité de production.

Un deuxième problème est lié à la représentativité des interlocuteurs au niveau de leur base. Si tel n'est pas le cas, la réforme du mouvement coopératif risque de ne pas atteindre son but de "responsabiliser" le monde rural. En particulier, si les SV se trouvent n'être que des subdivisions locales de la coopérative à plus grande échelle, sans refléter des groupements par affinité, on voit mal comme elles se

trouveraient en mesure de devenir les organes représentatifs de l'ensemble de leurs adhérents, capables d'appliquer les principes de l'entraide et de la responsabilité mutuelle.

Un troisième problème est lié à cet autre volet de la NPA, selon lequel les SRDR sont appelés à rendre leur mode d'encadrement plus souple et moins dirigiste, et à diminuer leurs effectifs en personnel. Cela implique que le mode d'encadrement des paysans des paysans passe d'une approche individuelle à une approche par groupes, en concentrant les efforts de diffusion de thèmes et de formation dans chaque village sur un petit nombre d'agriculteurs choisis non seulement pour leur meilleure réceptivité, mais aussi, pour leur esprit de coopération avec leurs voisins du même village, de façon à les transformer en quelque sorte, en paysans pilotes. Le rôle des GP ou SV dans ce cadre, serait de désigner entre leurs adhérents, celui le plus susceptible de recevoir les enseignements de l'encadrement d'une part, et de les diffuser par la suite d'autre part. Il serait illusoire cependant, de fonder tous les espoirs sur une telle approche qui risque fort de ne pas correspondre à la réalité dans le milieu rural.

De l'analyse ci-dessus, il ressort que la voie du désengagement de l'Etat et des SRDR et celle de la responsabilisation des paysans, se doivent d'être suivies avec prudence et de façon progressive pour éviter une situation dans laquelle ce désengagement laisserait un vide qui ne pourrait être comblé rapidement par les paysans ou leurs organisations ; ou encore une situation dans laquelle les paysans ou leurs organisations seraient "responsabilisés" au delà de leurs capacités ou sans préparation adéquate.

Il semble en particulier, que les fonctions des GP doivent être renforcées et élargies contrairement aux règlements existants qui limitent leur rôle à des fonctions uniques, les SV étant seules habilitées à couvrir l'ensemble des besoins des paysans au niveau du village. Les GP -en tant que groupements volontaires par affinité- devraient être

au contraire, les interlocuteurs privilégiés au niveau du village, pour éviter que le but de responsabiliser le milieu paysan ne reste lettre morte.

1.02 Faiblesse du commerce privé :

Les documents du Gouvernement ne définissent pas spécifiquement le rôle du commerce privé dans la relance de la production vivrière. Les politiques envisagées reposent cependant implicitement sur l'hypothèse que ce dernier est capable de reprendre rapidement et de façon efficiente, celles des fonctions de commercialisation dont le Gouvernement est appelé à se désengager sans exclure pour autant la possibilité d'aides (crédits, formation) pour leur permettre de remplir leurs nouvelles responsabilités.

Les études disponibles sur le secteur commercial privé au Sénégal s'accordent en général sur le fait que ce crédit s'acquitte de façon satisfaisante (moyennant des marges commerciales jugées raisonnables) de celles des fonctions de commercialisation agricole qui ne sont pas dominées par des organismes d'Etat ou para-étatiques, en particulier, de la commercialisation des produits vivriers. Un certain potentiel de base existe donc, qui pourrait se développer progressivement à un niveau suffisant pour assurer la relève du Gouvernement. Pour ce faire cependant, un certain nombre de faiblesses et d'entraves au développement de ce secteur demandent à être surmontées :

- a) la majorité des intervenants ne disposent, ni des moyens de stockage, ni des moyens financiers suffisants pour leur permettre de remplir le rôle de régulation entre zones et saisons excédentaires et déficitaires, normalement rempli par le secteur commercial (commerce interrégional et stockage intersaisonnier) ;
- b) le manque de données officiels et fiables sur les prix et sur leur évolution, augmente les risques de la profession et limite son

accès aux seuls intervenants disposant de sources d'information privées (commerçants déjà établis et leurs relations) ;

- c) la réglementation officielle du commerce des produits agricoles (prix officiels, interdictions de transports interrégionaux, restrictions d'accès à la collecte, etc...) a été révisée dans le sens de la libéralisation du marché des céréales et du niébé ;
- d) pour que le commerce privé trouve intérêt à prendre la relève du secteur public dans les activités appelées à être privatisées (commercialisation des intrants en particulier), il est nécessaire d'une part, d'éviter des contrôles de prix trop restrictifs qui auraient pour résultat de décourager l'initiative, d'autre part, de garantir la stabilité des politiques de désengagement du secteur public à moyen et long terme, faute de quoi, le commerce privé ne pourra pas prendre le risque de développer ses infrastructures et ses capacités ;
- e) le développement du commerce privé exige de plus, que des programmes appropriés soient mis en oeuvre rapidement, notamment en matière de crédits de campagne et de stockage ;
- f) la filière semencière n'est pas intégrée. Rares sont les unités agro-industrielles décentralisées en milieu rural et dans les zones de production excédentaires notamment, destinées à transformer les excédents de production mis sur le marché

2. READAPTATION DU MODE D'ENCADREMENT

En l'état actuel des choses, les différentes SRDR remplissent des fonctions variables, selon les moyens dont elles disposent et les rôles qui leur sont assignés :

- . développement et gestion de périmètres irrigués (SAED, SODAGRI) ;

-
- . encadrement de cultures de rente et vivrières (toutes les SRDR) ;
 - . fourniture d'engrais pour certaines cultures et pour des programmes spécifiques (SAED, SODEFITEX, SOMIVAC) ;
 - . multiplication et distribution de semences (toutes les SRDR) ;
 - . fourniture de services mécanisés (SAED) ;
 - . commercialisation primaire de certains extrants (SAED, SODEFITEX, SOMIVAC, SODAGRI) ;
 - . transformation de certains extrants (SAED, SODEFITEX, SODAGRI) ;
 - . commercialisation de produits de transformation (SODEFITEX, SODAGRI, SAED) ;
 - . diverses fonctions de développement social (toutes les SRDR) ;
 - . la collecte de données statistiques (toutes les SRDR) ;
 - . la fourniture de crédits (la plupart).

Vu le coût des SRDR et le faible impact de leur action sur la production et la productivité, la nécessité de leur "dépérissement" s'impose, mais ceci à condition que celles de leurs fonctions qui sont jugées indispensables soient maintenues, soit dans le cadre de SRDR allégées et réorganisées, soit en les transférant à d'autres organismes publics ou parapublics, soit enfin, en favorisant leur reprise par des opérateurs privés. Quelque que soit la solution adoptée cependant, il est important de prévoir une période de transition, pour éviter que ne se produise un vide qui pourrait avoir des conséquences désastreuses.

Bien que le problème de la réorganisation des SRDR dépasse de beaucoup le cadre de la présente étude, une analyse relativement succincte des options

disponibles, sera faite ci-dessus en ce concentrant uniquement sur les sujets touchant les productions vivrières.

- a) Encadrement : il s'agit là d'une fonction assurée par un service gouvernemental, indispensable au développement de la productivité et difficile à concevoir sous forme de prestations de services à payer par le bénéficiaire (sauf pour certaines cultures de rente pour lesquelles on a une maîtrise complète de la filière, telles que le coton et la canne à sucre). Si les SRDR sont déchargées de cette fonction, il sera sans doute nécessaire de programmer la transition et le transfert de la vulgarisation agricole.
- b) Multiplication et distribution de semences : dans le domaine de l'approvisionnement en semences de cultures vivrières, les SRDR se sont vues obligées d'appuyer les efforts de la Recherche et du Service Semencier en organisant à leur niveau, la collecte ou la multiplication de semences. Il s'agit là pourtant, d'une fonction qui exige un planning pluriannuel, une bonne coordination au niveau national et un niveau de technicité élevé, au moins pour la formation des encadreurs et pour le contrôle de la qualité (certification et conditionnement). Ces rôles de planning, coordination et contrôle de qualité ne peuvent normalement être confiés qu'à un organisme national centralisé et spécialisé : la Direction de la Production et du Contrôle des Semences (DPCS).
- c) Fourniture d'engrais et autres intrants : vu le rôle prédominant des SRDR dans la distribution d'intrants dans le passé, aucun circuit de commercialisation privé ne s'est développé au niveau des villages et des petites centres urbains. Le désengagement brusque des SRDR de ce domaine, laisserait donc un vide complet. Les privés par ailleurs, ne s'organiseront que lentement pour prendre la relève, surtout si les incertitudes concernant les politiques de prix et de crédit ne sont pas levées rapidement.
- d) Commercialisation primaire des produits vivriers : la commercialisation primaire des céréales et du niébé pourrait être réalisée au mieux par le

commerce privé, sauf pendant les période de surplus relatifs causant une baisse des prix au producteur en dessous des prix planchers. Dans ces cas, et dans ces cas seulement, il sera nécessaire de diriger une partie de l'offre vers un organisme d'achat gouvernemental ou de confier cette tâche à des sociétés privées disposant de moyens financiers et d'installations de stockage appropriés dans le cadre d'une convention État-privé. Le rôle des SRDR (ou d'un éventuel service de vulgarisation) dans ce domaine, pourrait se réduire à une fonction de sensibilisation des paysans ou des groupements de producteurs à l'existence de l'option de vente (à un prix plancher prédéterminé) à cet organisme d'achat gouvernemental.

- e) Collecte de données statistiques : il s'agit là d'une fonction indispensable à toute planification et programmation normalement remplie par un service gouvernemental. Actuellement, cette fonction est remplie par la Direction de l'Agriculture (DA), sur la base de données collectées sur le terrain, par les Inspections Régionale, par les SRDR, dans leur zones d'action respectives. La qualité des données recueillies de cette manière, a été satisfaisante cette année malgré la modicité des moyens dont a disposés la Direction de l'Agriculture. Ce résultat a été obtenu grâce à une méthodologie de collecte bien étudiée et uniforme. Un recensement agricole national est nécessaire pour avoir, entre autres résultats, une plus grande connaissance des contraintes physiques de l'agriculture.

3. AMELIORATION DES FILIERES D'APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS

La NPA ne précise pas quel serait le type de filière à mettre en place pour l'approvisionnement des paysans en intrants -secteur public, parapublic ou privé-. Etant donné l'option libérale prise par le Gouvernement d'une part, et sa volonté de se désengager de fonctions qui pourraient être remplies par le secteur privé d'autre part, cette filière devrait être privatisée dans la mesure du possible. Une mise en place spontanée d'approvisionnement du monde rural en intrants sans aucune intervention du Gouvernement n'est

pas une règle d'observation facile. Le recours au subventionnement des intrants se justifie pour au moins, une période transitoire.

4. FOURNITURE D'INTRANTS A BAS PRIX

Nul doute que le prix des intrants au producteur a un effet important sur leur niveau d'utilisation et partant, sur les niveaux de rendement. Dans la mesure où l'abaissement des prix provient d'une rationalisation des filières d'approvisionnement et d'une réduction de leurs coûts, les effets ne peuvent être que bénéfiques. Si, par contre, il est nécessaire de subventionner les intrants, il y a lieu d'analyser tout d'abord, le bien-fondé économique d'une telle politique, ainsi que le problème de son financement. Aussi, faudra-t-il étudier l'évolution du pouvoir d'achat et sa progression à acheter les intrants au comptant. Cette étude touchera la structure des dépenses du producteur pour en saisir les éléments pertinents liés à cette progression à consumer les intrants.

5. REDUCTION DE S PERTES ET CULTURE ET AGRICULTURE

Pour le riz, la rentabilité aux différents stades, ainsi bien pendant la période de culture qu'après la récolte, est faible. Les moyens de lutte sont eux aussi bien connus ; encore faut-il que les moyens nécessaires soient mis à la disposition des paysans et les organismes chargés de l'achat du produit et de sa commercialisation, à travers eux, et que soit résolu le problème de leur coût et de leur financement.

Pour les céréales (ris, mil, sorgho et maïs), il suffirait que les pertes au champ dues aux maladies et aux parasites ne soient pas excessives dans l'état actuel des choses. Il n'en reste pas moins que la situation pourrait se détériorer à l'avenir, d'où la nécessité d'une organisation approuvée de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) pour assurer le suivi de l'évolution des populations parasites et des maladies, pour dévelop-

per avec l'aide de la Recherche Agricole, les moyens de protection et de traitement et pour coordonner les interventions sur le terrain en cas d'attaques massives.

Un problème plus sérieux pour les céréales semble être celui de leur protection contre les attaques d'oiseaux, en particulier dans la Vallée du Sénégal, des singes (en Casamance), voire même des animaux domestiques. Là encore, il appartient à la DPV et à la Recherche de trouver et de diffuser des solutions adéquates.

En ce qui concerne les pertes de stockage de céréales, il y a lieu de distinguer deux cas :

- . le stockage au village et ;
- . les stocks régulateurs.

Les pertes de stockage au village sont mal connues. Une étude de ce problème est à envisager, bien qu'elle ne semble pas devoir bénéficier d'une haute priorité.

Quant aux stocks régulateurs maintenus par des organismes publics (CPSP et CSA), les problèmes de leur protection semblent bien connus et maîtrisés de façon satisfaisante.

6. AMELIORATION DU DEGRE D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE ET REDUCTION PROGRESSIVE DES IMPORTATIONS DE CEREALES

Avec l'augmentation progressive recherchée de la production intérieure de céréales, il devra s'ensuivre une réduction parallèle des importations de céréales, à condition évidemment que les augmentations de production dépassent l'augmentation de la demande (croissance démographique en particulier). Il serait dangereux cependant, d'essayer de forcer les choses en mettant un plafond par exemple, sur les importations de céréales avant que la production intérieure ne se trouve à même de remplir le manquant. Une telle mesure aurait automatiquement pour effet :

-
- a) des pénuries locales ou saisonnières de céréales ;
 - b) le stockage spéculatif de céréales d'importation et leur revente à des prix supérieurs aux prix homologués (marché noir) ;
 - c) une hausse générale des prix des produits vivriers sur les marchés.

La limitation des importations de céréales ne peut être obtenue sans perturber sérieusement le marché des vivriers que si elle est le résultat d'une baisse de la demande de céréales importées, c'est-à-dire, à la fois d'une augmentation de l'offre des céréales locales et d'un transfert de la demande vers ces dernières. La première condition sera remplie une fois que les efforts entrepris pour augmenter la production des céréales locales auront porté des fruits appréciables, c'est-à-dire à moyen terme seulement. La deuxième condition exige, comme le soulignent la NPA et le VIIe Plan, qu'un certain nombre de mesures soient prises dans le domaine de la transformation, la promotion éventuelle des "nouveaux produits" et les prix relatifs.

7. CREDIT

Les orientations du VIIe Plan mentionnent le développement d'un système de crédit agricole comme un des moyens de promouvoir une modernisation des modes de production. C'est là un des buts de la mise en place de la nouvelle Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS). En l'état actuel des choses cependant, aucun système de crédit n'est institué pour l'achat d'intrants saisonniers (semences, engrais et produits phytosanitaires) ou d'équipements, sauf dans les zones où le financement des intrants est couvert par un projet spécifique pour des avances sur le produit des cultures de rente à filière contrôlée (le coton en particulier) ou par les SRDR (SAED - périmètres irrigués).

Selon les programmes de mise en place des structures de la CNCAS, seul un petit nombre de régions sera desservi par la caisse prochainement alors que

la majorité des autres régions devront attendre plusieurs années pour se voir desservies. Par ailleurs, la CNCAS est en train d'établir des règles très strictes en ce qui concerne l'octroi de crédits pour éviter que ne se reproduisent les phénomènes d'accumulations d'arriérés et d'épongements de dettes qui avaient causé l'effondrement du système précédent. Malheureusement, ces règles -parfaitement justifiées dans l'optique d'un établissement bancaire qui a le devoir de sécuriser au maximum ses investissements- risquent de réduire de beaucoup l'effet d'entraînement que pourrait avoir un programme de crédit sur l'intensification de la production agricole.

Le problème de la sécurisation des prêts se pose de façon particulièrement ardu dans le cas particulier des prêts de campagne pour les céréales pluviales. Premièrement, il s'agit là de cultures destinées essentiellement à l'autoconsommation, donc avec peu ou pas de surplus commercialisables qui pourraient dégager les ressources monétaires nécessaires au remboursement des crédits. Deuxièmement, même dans les cas où le paysan produit des surplus commercialisables, ceux-ci sont en général écoulés par le biais des circuits privés de commercialisation, d'où l'impossibilité d'opérer des retenues à la vente pour couvrir les dettes à l'organisme de crédit. Troisièmement, la variabilité extrême des rendements, surtout dans les régions Nord et Centre, introduit des risques importants d'insolvabilité en cas de mauvaise pluviométrie, même si le paysan est par ailleurs de bonne foi et fermement résolu à rembourser ses dettes. Quatrièmement enfin, des interférences politiques limitent fréquemment la capacité de l'organisme de crédit de poursuivre en justice les emprunteurs récalcitrants. Des problèmes similaires se posent, bien qu'à un moindre degré, dans le cas des cultures irriguées de céréales.

Pour toutes ces raisons il semble nécessaire de faire preuve d'imagination pour trouver un système qui puisse à la fois, sécuriser l'organisme prêteur, développer une morale d'épargne et une éthique de respect des engagements de la part de l'emprunteur, encourager l'utilisation d'intrants de haute productivité là où leur rendement le justifie économiquement et éviter en même temps, d'amener à la ruine du paysan lorsque des calamités sur

lesquelles il n'a aucun contrôle le mettent dans l'impossibilité de rembourser ses emprunts.

8. POLITIQUE BUDGETAIRE ET SUBVENTIONS

Bien que les politiques gouvernementales en matière budgétaire ne soient pas discutées de façon explicite dans les documents officiels concernant le secteur agricole, il apparaît clairement à la lecture de ces textes qu'une préoccupation centrale du Gouvernement est d'alléger les charges de l'Etat dans le financement et la gestion de ce secteur. Cette préoccupation est aussi confirmée par les mesures prises ces dernières années par le Gouvernement en matière de prix (hausse des prix des céréales importées au consommateur et élimination des subventions directes aux intrants agricoles.

En ce qui concerne d'éventuelle subventions aux intrants agricoles, il semble qu'il faille ne les envisager que pendant une période transitoire pour permettre un ajustement progressif du secteur agricole aux conditions nouvelles ou dans des cas très spécifiques lorsque les bénéfices économiques qu'elles produiraient sont sensiblement supérieurs à leur coût budgétaire. Il est indiqué de plus, que de telles subventions soient financées, soit par des ressources budgétaires dérivées directement du secteur des produits agricoles, soit par des aides externes spéciales.

PARTIE A

BILAN DE LA
CAMPAGNE DE PRODUCTION AGRICOLE 1986/1987

Le Conseil Interministériel du 6 novembre 1986 avait été consacré en partie, à l'examen de l'état d'avancement de la campagne agricole 1986/87 et avait permis de faire une première analyse des estimations de superficies et des prévisions de récolte pour les cultures hivernales.

Ces données préliminaires ont été affinées et précisées par :

- . l'exploitation des carrés de rendement issus de l'échantillon national de sondage statistique ;
- . une série de missions d'évaluation sur la situation agricole et alimentaire du pays ;
- . les résultats obtenus par les Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) et la Recherche Agricole.

Après un rappel des objectifs de production et de la configuration de la campagne agricole 1986/87, les résultats seront présentés et analysés comparativement aux réalisations de la campagne agricole 1985/86 et aux objectifs l'esquisse de la situation économique des principales filières de production.

CHAPITRE I - RAPPEL DES OBJECTIFS DE PRODUCTIONS AGRICOLES ET
CONFIGURATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

1. OBJECTIFS DU VIIe PLAIN POUR LA CAMPAGNE 1986/87 PAR CULTURE
(cf. Tableaux A1, A2 et A3)

Les objectifs en surface et en production ont été fixés ainsi qu'il suit :

- . 900 000 hectares d'arachides d'huilerie pour une production de 800 000 tonnes ;
- . 75 000 hectares d'arachide de bouche pour une production de 60 000 tonnes ;
- . 48 000 hectares de coton pour une production de 60 000 tonnes ;
- . 1 050 000 hectares de mil et sorgho pour une production de 585 000 tonnes ;
- . 38 000 hectares de riz pour une production de 127 000 tonnes ;
- . 99 060 hectares de maïs pour une production de 167 000 tonnes.

2. OBJECTIFS VISES A L'AN 2000 ET PRESENTES DANS LES DOSSIERS SOUMIS A LA REUNION SECTORIELLE DE JUIN 1986 SUR L'AGRICULTURE

. La filière d'arachide d'huilerie : elle doit être rééquilibrée en ramenant la capacité de trituration industrielle de 920 000 à 720 000 tonnes par an. L'objectif visé est donc de stabiliser la production annuelle entre 750 000 et 950 000 tonnes sur une superficie d'environ 1 million d'hectares.

. La filière d'arachide de bouche : l'objectif visé est de porter la production actuelle de 18 000 à 90 000 tonnes sur 75 000 hectares en l'an 2000 en mettant l'accent sur la valorisation d'un produit exportable.

. La filière cotonnière : il s'agit d'augmenter les rendements et d'améliorer les conditions de transformation ; les objectifs de production étant fixés à 66 200 tonnes sur 55 200 hectares.

. La filière céréalière : l'objectif visé est d'arriver à porter le taux de couverture des besoins céréaliers du pays, par la production interne de 52 à 80 %.

Cet objectif de production devra être atteint en produisant :

- .. 736 000 tonnes de mil et sorgho sur 1 050 000 hectares ;
- .. 250 000 tonnes de maïs pluvial sur 150 000 hectares ;
- .. 13 500 tonnes de maïs irrigué sur 3 000 hectares ;
- .. 92 425 tonnes de niébé sur 151 000 hectares ;
- .. 120 525 tonnes de riz pluvial sur 62 000 hectares ;
- .. 638 350 tonnes de riz irrigué sur 93 000 hectares.

3. OBJECTIFS DE PRODUCTION SEMENCIERE

. Semences arachides (Tableau A5) : les objectifs de production en semences arachides revêtent un double aspect :

- .. le renouvellement des stocks des zones saturées par les variétés 55-437, 69-101 et 73-33 (quelques poches) et ;
- .. la saturation des zones affectées à la variété 73-30, actuellement occupées par la 44-437, ou la 73-33.

La réalisation de ces deux objectifs requiert chaque année, une collecte d'au moins 35 000 tonnes de semences sélectionnées.

Au titre de la campagne 1986/87, un programme 5 135 t 300 a été préconisé dont 25 t 800 de semences de base, 1 078 t 800 de semences de niveau 1 et 4 038 t 850 de semences de niveau 2.

. Semences céréalières (Tableau A5) : les objectifs de production pour les semences de base en espèces vivrières sont tributaires des programmes de production des sociétés et du volume des stocks des semences de prébase fournis par l'ISRA.

Si pour le mil et le sorgho, les disponibilités en prébase permettaient de réaliser les programmes de base, pour le riz et le niébé, le niveau des stocks disponibles a largement entravé les niveaux de production.

4. OBJECTIFS DE PRODUCTION DES SOCIÉTÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Ces objectifs se trouvent consignés dans les lettres de mission passées entre l'Etat et ces sociétés et sont ainsi fixés :

. La SAED :

- .. surface totale aménagée : 28 769 hectares
- .. surface en riz (hivernage et contre-saison) : 31 245 hectares
- .. surface en maïs et sorgho (hivernage et contre-saison) : 5 690 hectares.

- . La SODEVA : l'intervention de la SODEVA dans le Bassin Arachidier porte entre autres activités, sur la promotion et le développement des cultures vivrières : mil, maïs, niébé.

Chacun de ces programmes comporte deux volets :

- .. un volet de multiplication de semences de base mené à partir des quantités fournies par la DPCS ;
- .. un volet de diffusion de semences sélectionnées provenant de la multiplication et dont la production sera destinée à la consommation.

Les principaux objectifs déclarés (réajustés) dans la lettre de mission pour la campagne 1986/87 sont les suivants :

PROGRAMME MIL

VOLETS	SPECULATION	VARIETES	SURFACE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)
Multiplication	mil	IBV	94	470	44
		IBMV 8 401	30	500	20
		SOUNA III	100	581	64
TOTAL VOLET MULTIPLICATION			224	524	128
Diffusion	mil	IBV	6 000	850	5 100
		SOUNA III	11 000	800	8 800
TOTAL VOLET DIFFUSION			17 000	817	13 900

PROGRAMME MAIS

VOLETS	SPECULATION	VARIETE	SURFACE (ha)	RENDIMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)
Multiplication	maïs	DBB CP4 SANTHELLI C	340	1 000	340
Diffusion	maïs		15 000	1 830	27 500

N. B. : Le Projet Mbour/Louga qui a eu à conduire ce programme sur financement du FIDA a été amené à réajuster les objectifs de surface de la diffusion à 1 000 ha pour des raisons techniques et budgétaires et aussi par des difficultés d'approvisionnement en semences.

PROGRAMME NIEBE

VOLETS	SPECULATION	VARIETE	SURFACE (ha)	RENDIMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)
Multiplication	niébe	18-57 NDIAMBOUR TVX COROM-GOROM	1 000	500	500
Diffusion	niébé	CB5 58-57 NDIAMBOUR TVX	17 000	500	8 500

N. B. : Le Fonds Commun qui a financé le programme niébé a amené la SODEVA à réajuster les objectifs de surface de diffusion à 46 000 ha.

La réalisation de ces objectifs était en grande partie liée à la satisfaction des besoins en intrants (semences et engrais notamment).

La SODEFITEX : compte tenu de la chute des cours mondiaux de la fibre de coton, les objectifs de production initialement fixés ont été révisés en 1986 (baisse des superficies de coton, augmentation de la productivité, augmentation de la production de maïs) ainsi qu'il suit pour la campagne 1986/87 :

.. coton : surface (ha)..... 30 000
 production (t)..... 30 000
 rendement (kg/ha)..... 1 000

.. <u>Maïs</u>	: surface (ha).....	13 000
	production (t).....	26 000
	rendement (kg/ha).....	2 000
.. <u>Mil-sorgho</u>	: surface (ha).....	25 600
	production (t).....	24 300
	rendement (kg/ha).....	950

- . La SODAGRI : les objectifs tels que définis dans la lettre de mission de la SODAGRI, signée en juillet 1986, sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

TYPE CULTURE	SAISON DES PLUIES (ha)	CONTRE-SAISON (ha)
A. RIZ :		
. ferme semencière	200	80
. périmètre aménagé paysannal	1 695	690
. hors périmètre aménagé paysannal	4 000	-
TOTAL RIZ	5 895	700
B. MAIS :		
. périmètre aménagé paysannal	42	175
. hors périmètre aménagé paysannal	650	-
TOTAL MAIS	692	175
C. SORGHO :		
. périmètre aménagé paysannal	63	-
. hors périmètre aménagé paysannal	7 000	-
TOTAL SORGHO	7 063	-
D. ARACHIDE : hors périmètre aménagé paysannal	7 000	-

- . La SOMIVAC : les objectifs assignés à la SOMIVAC s'établissent ainsi qu'il suit :

TYPE DE CULTURE	SUPERFICIE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)	OBSERVATIONS
Riz	18 000	1 370	24 660	Les données relatives aux objectifs de production sont tirées de la lettre de mission entre le Gouvernement du Sénégal et la SOMIVAC.
Maïs	10 500	1 090	11 415	
Mil/Sorgho	16 100	800	12 887	
Arachide huilerie	39 000	1 160	45 300	
TOTAL	83 600			

5. LES OBJECTIFS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE SUR LES PRODUITS, LES SYSTEMES DE PRODUCTION ET L'ECONOMIE DE LA PRODUCTION (PRODUCTIONS VEGETALES)

Les objectifs globaux des recherches entreprises par l'ISRA sur les productions végétales sont de contribuer, dans le cadre des options de la Nouvelle Politique Agricole en général, et celles "d'autosuffisance et de sécurité alimentaire" en particulier, définies par les Pouvoirs Publics, à fournir aux producteurs, des variétés adaptées et des techniques adéquates dans les conditions agricoles actuelles au Sénégal.

Il s'agit également de définir pour le développement de la production agricole, un ensemble de référentiels techniques ainsi que des données technico-économiques à même de permettre aux décideurs de prendre des options en matière de politique agricole (prix au producteur, commercialisation, etc...).

La démarche mise en oeuvre, depuis l'adoption par l'ISRA d'une nouvelle stratégie de recherche en 1983, est l'approche multidisciplinaire des problèmes de production agricole tant en ce qui concerne les produits que les systèmes de production.

C'est ainsi que pour la campagne 1986/87, les objectifs que s'est assigné l'ISRA sont les suivants :

5.01 OBJECTIFS DE RECHERCHE SUR LES PRODUITS :

- . Le mil : les recherches entreprises sur le mil jusqu'en 1985 ont abouti à la création d'un certain nombre de variétés précoces, tolérantes aux diverses maladies et de taille raisonnable qui se situent aujourd'hui à des degrés divers d'évaluation et de prévalgarisation. En 1986, les objectifs visés par l'intervention d'une équipe multidisciplinaire (sélectionneur, entomologiste, phytopathologiste et

agronome) étaient la poursuite des actions entreprises en 1985. Il s'agissait de :

- .. diffuser les variétés GAM 8203 (H7-55), GAM 8301, GAM 8501, IBV 8001, IBV 8004, IBMV 8401 dans les zones Centre Nord, Centre Sud et dans la Région de Kolda ;
- .. confirmer les nouvelles variétés créés ;
- .. étudier la diversité génétique de collections de variétés ;
- .. créer de nouveaux synthétiques à partir de nouvelles lignées.

. Le sorgho : tout comme pour le mil, les recherches entreprises sur le sorgho ont permis de proposer à la vulgarisation, un ensemble de variétés adaptées aux différentes zones de culture. Cependant, pour certaines variétés créées, la qualité des semences laisse à désirer. C'est ainsi que la poursuite des actions de recherche en 1986 mettait davantage l'accent sur le sorgho pluvial par :

- .. la création de variétés plus performantes et bien adaptées aux différentes conditions écologiques ;
- .. la mise au point de techniques culturales améliorées et simples de façon à rentabiliser les potentialités des nouvelles variétés proposées à la vulgarisation ;
- .. l'étude de certaines contraintes parasitaires qui conditionnent le niveau des récoltes ainsi que la diffusion des variétés en milieu paysan.

. Le maïs : compte tenu des options de la Nouvelle Politique Agricole, l'ISRA a eu à redéployer ses efforts de recherche sur le maïs à partir de 1986, notamment en ce qui concerne le maïs irrigué. Les objectifs principaux sont :

- .. créer des hybrides, variétés synthétiques, composites et populations locales à haut potentiel de rendement tant en pluvial qu'en irrigué pour remplacer les hybrides et populations locales actuellement vulgarisées ;
- .. étudier la biologie, l'écologie et la dynamique des populations des insectes ravageurs et de leur antagonistes ;
- .. mettre au point les techniques culturales appropriées.

. Le riz :

- .. Le riz pluvial : pour 1986, les efforts de recherche sur le riz pluvial déployés à partir du centre de Djibélor sont une poursuite des actions antérieures avec comme objectif principal, de proposer au développement, des paquets technologiques fiables pour l'extension et l'intensification de la production rizicole dans les Régions de Ziguinchor, de Kolda et de Tambacounda :
 - ... variétés de riz à rendements stables et acceptables, adaptées aux conditions du milieu (sols, conditions hydriques, maladies, insectes, adventices, etc...) ;
 - ... techniques et pratiques culturales améliorées ;
 - ... fertilisation adéquate ;
 - ... protection de la culture.

- .. Le riz irrigué : les actions de recherche dans ce domaine sont entreprises dans le cadre du Projet Régional de Recherche Rizicole de l'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO).
Avec la mise en eau du Barrage de Diama et bientôt celui de Manantali, l'objectif principal des recherches à partir de 1986, est la solution des contraintes majeures de la production rizicole dans le Delta et la Vallée du Fleuve par la mise au point de nouvelles technologies.

- . Le niébé : la culture de niébé revêt un intérêt considérable surtout dans les zones Nord et Centre Nord où elle constitue parfois, la principale ressource vivrière des populations.
Compte tenu de ce que le développement de sa culture constitue une des voies pour atteindre l'objectif d'autosuffisance alimentaire, il fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des Pouvoirs Publics. Aussi, une équipe multidisciplinaire de recherche (sélectionneur, entomologiste, phytopathologiste, rhizobiologiste, spécialiste en stockage) a-t-elle été constituée avec comme base

principale, le CNRA de Bambey. Les objectifs assignés à cette équipe sont la création de variétés résistantes à la sécheresse, tolérantes aux maladies et insectes, à haut potentiel fixateur d'azote et capables de valoriser les disponibilités hydriques et minérales du sol et enfin, la protection de la plante et des récoltes contre les insectes ravageurs.

- . L'arachide : les contraintes du milieu limitant le développement et l'utilisation de l'arachide au Sénégal ont pour noms : sécheresse (sous toutes ses formes), maladies, insectes, techniques culturales, conservation des produits à la récolte et leur valorisation. Les objectifs assignés à l'équipe multidisciplinaire chargée de l'exécution des programmes de recherche y afférents consistent à :
 - .. contribuer à stabiliser la production par la création de variétés adaptées en dépit des contraintes signalées plus haut, pour permettre aux unités industrielles de fonctionner à taux satisfaisant ;
 - .. protéger et valoriser le produit de la récolte et ses dérivés ;
 - .. fournir à la Direction de la Production et du Contrôle des Semences, des semences de qualité ;
 - .. conserver et renouveler le patrimoine génétique de collection nationale ;
 - .. poursuivre les recherches sur l'arachide de bouche et de confiserie (qualités technologiques, transformation en confiserie, procédés de conservation et de stockage d'arachides décortiquées).

- . Le coton : depuis 1986, les efforts de recherche déployés par l'ISRA sur le coton, s'inscrivent dans le cadre du Projet de Développement Rural du Sénégal Oriental (PDRSO) et de la Région de Kolda. Le programme de recherche d'accompagnement comprend trois axes principaux dont les objectifs prioritaires sont les suivants :
 - .. créer et vulgariser les variétés les mieux adaptées aux conditions pédoclimatiques de la zone cotonnière du Sénégal et aux techniques agricoles acquises ou en voie de l'être par le paysannat ;

-
- .. mettre à la disposition des agriculteurs des méthodes de lutte contre les déprédateurs du cotonnier en utilisant les produits les plus efficaces et les techniques d'application les plus appropriées tout en limitant le prix de revient des traitements ;
 - .. définir les fumures (organiques ou minérales) les plus rentables, les techniques culturales les plus adéquates ainsi que les meilleurs systèmes de rotation des cultures.
- . Les cultures maraîchères : les recherches multidisciplinaires sur les cultures maraîchères (principalement sur la pomme de terre, l'oignon, la tomate, la patate douce, le piment, le diakhatou et le manioc) entreprises au niveau du Centre de Recherche et de Développement de l'Horticulture à Cambérène (CDH) ont pour objectifs :
- .. la création de matériel végétal amélioré adapté aux différentes zones écologiques du pays et permettant un meilleur étalement de la production ;
 - .. la mise au point de techniques culturales appropriées et à la portée du petit maraîcher ;
 - .. le développement de bonnes techniques de protection phytosanitaire d'utilisation simple, peu coûteuses et respectant l'environnement ;
 - .. une meilleure connaissance de la bio-écologie et de la dynamique des populations concernant les principaux ravageurs des cultures légumières ; la mise au point de méthodes de lutte contre divers parasites.
- . Aboriculture fruitière : les recherches à proprement parler dans ce domaine ont été entamées par l'ISRA à partir de 1985. Les objectifs assignés au programme de recherche y afférent consistent à :
- .. déterminer la situation du verger sénégalais ;
 - .. rénover l'infrastructure de recherche en :
 - ... rétablissant des collections fruitières au Cap-Vert (CDH/ km 15) et dans la Vallée du Fleuve Sénégal (Saint-Louis - Ndiol),

-
- ... établissant des pépinières pour la production de plants sains de variétés adaptées,
 - ... établissant des vergers semenciers et des parcs à bois ;
 - .. faire l'inventaire des parasites et maladies des arbres fruitiers ;
 - .. inventorier les axes de recherche prioritaires et les traduire en programmes de recherche ;
 - .. former des cadres nationaux.
- . Stockage - profil des pertes : la protection des récoltes revêt une importance toute particulière pour la sauvegarde des réserves alimentaires produites. Aussi, l'ISRA a eu à déployer à partir de 1986, un effort soutenu de recherche avec comme objectifs :
- .. la mise au point de méthodes de protection des stocks à la portée des paysans ;
 - .. fournir aux Pouvoirs Publics les éléments de base d'une politique de commercialisation de certaines denrées (maïs et niébé essentiellement).
- Les méthodes de lutte intégrée incluant tant la lutte chimique que les méthodes alternatives, y compris la rationalisation et l'amélioration des méthodes traditionnelles, sont mises en oeuvre pour cela.
- . Semence de prébase : le programme de production de semences de l'ISRA est axé depuis 1985, sur la production de semences de prébase pour les besoins de la Direction de la Production et du Contrôle des Semences et pour les services de la Recherche. Les objectifs assignés à ce service sont :
- .. la production annuelle en semences de prébase de 13 tonnes d'arachide, 40 kg de mil, 1,2 tonne de niébé, 90 kg de sorgho et 3,8 tonnes de riz ;
 - .. la conduite de recherches portant sur les paramètres de qualité, les méthodes de traitement, de conditionnement et de conservation, l'état sanitaire des semences.

5.02 LES OBJECTIFS DE RECHERCHE SUR LES SYSTEMES DE PRODUCTION :

Trois équipes de recherche multidisciplinaires exécutant des recherches sur les systèmes de production en milieu réel dans les Régions de Ziguinchor, de Kaolack-Fatick et de Saint-Louis ont été constituées.

- . Recherches sur les systèmes de production en Basse Casamance : les objectifs assignés à ce programme sont :
 - .. mieux connaître le fonctionnement des systèmes de production des paysans, leurs activités extra-agricoles, et les organisations paysannes afin de suivre et d'anticiper les mutations entraînées, notamment par la conjoncture climatique et la pénurie de main-d'oeuvre ;
 - .. proposer et tester, en collaboration étroite avec la recherche thématique et le développement, des améliorations des itinéraires techniques paysans compatibles avec les objectifs des paysans et ceux de l'Etat, en s'appuyant sur les résultats déjà obtenus ;
 - .. contribuer à l'élaboration d'une démarche et d'une méthodologie de recherche multidisciplinaire en milieu rural, et au fonctionnement de la liaison recherche-développement, en s'appuyant sur l'expérience acquise durant les trois dernières années.

Pour atteindre ces objectifs, les actions entreprises ont trait à :

 - .. l'analyse globales des systèmes de production ;
 - .. des enquêtes, suivis et essais agronomiques en milieu paysan et en station ;
 - .. l'étude des systèmes d'élevage et le suivi zootechnique ;
 - .. des études de machinisme agricole et de traction animale.

- . Recherches sur les systèmes de production dans les Régions de Kaolack et de Fatick : en utilisant une approche globale des agro-systèmes, les objectifs visés sont :
 - .. acquérir une meilleure connaissance de l'évolution des éco-systèmes et du fonctionnement des systèmes de production (agriculture, élevage, exploitations des ligneux). Ceci impose pour l'approche socio-économique comme pour l'approche agro-économique de travail-

ler à différents niveaux : communauté rurale, unité de paysage, terroir villageois, exploitation agricole, parcelle ;

- .. identifier et expérimenter en collaboration avec d'autres programmes de recherche, des propositions techniques permettant d'améliorer la production agricole tout en sauvegardant l'environnement (aménagement des terroirs) ;
- .. identifier et expérimenter, en relation avec le développement, des innovations sociales tendant, notamment à responsabiliser collectivement les paysans vis-à-vis de la gestion des ressources naturelles.

. Recherches sur les systèmes de production dans le Delta du Fleuve Sénégal : les objectifs visés sont :

- .. mieux connaître le fonctionnement des systèmes de production des paysans, de leurs sous-systèmes (agriculture, élevage, activités extra-agricoles), et ses organisations paysannes dans le cadre desquelles ils se regroupent ;
- .. proposer et tester en collaboration étroite avec la recherche thématique et le développement, des modifications dans ces systèmes, compatibles avec les objectifs des paysans et ceux de l'Etat afin de valoriser les ressources disponibles et les investissements en cours ;
- .. définir les modalités de transfert de ces modifications ;
- .. proposer et tester avec le développement, des formes d'organisation paysanne susceptibles de gérer elles-mêmes les aménagements et les équipements, dans des conditions économiques satisfaisantes pour les partenaires.

5.03 LES OBJECTIFS DES RECHERCHES D'APPUI :

En 1986, les recherches d'appui ont eu trait aux disciplines suivantes:

- . Bioclimatologie agricole : les objectifs visés par ce programme de recherche sont :

-
- .. la connaissance du climat agricole sénégalais ;
 - .. la connaissance des besoins en eau des principales cultures ;
 - .. la mise à la disposition des chercheurs et développeurs, des données climatiques.
- . Machinisme agricole : les recherches menées depuis 1985 au sein des équipes systèmes ont toutes pour objectifs :
- .. l'évaluation complète (recensement, gestion, maintenance) du parc matériel de culture attelée existant dans les Régions de Kaolack, de Fatick et de Saint-Louis ;
 - .. l'évaluation de la composante machinisme agricole de culture attelée ;
 - .. l'identification des principales contraintes à l'utilisation du matériel de culture attelée ;
 - .. l'adaptation dans les conditions sénégalaises, de nouveaux matériels tant pour la préparation des sols, le semis que le battage.
- . Technologie post-récolte : les objectifs visés par ce programme de recherche sont :
- .. l'étude et le diagnostic des systèmes post-récolte (céréales) existants dans le Bassin Arachidier ;
 - .. l'amélioration des systèmes post-récolte existants ;
 - .. la mise au point des systèmes post-récolte nouveaux, adaptés au milieu ;
 - .. l'expérimentation et le transfert en milieu rural.
- . Recherches d'appui dans les Régions de Kaolack et de Fatick : les objectifs visés par ce programme sont :
- .. identifier et hiérarchiser les contraintes du milieu physiques à la production végétale ;
 - .. identifier les objectifs et les stratégies des agriculteurs en matière d'équipement agricole et d'utilisation de ce matériel ;
 - .. analyser la problématique de l'enherbement en milieu paysan ;
 - .. étudier la flore locale en vue de son exploitation dans la lutte anti-érosive, l'amélioration des systèmes fourragers et la satisfaction d'autres besoins locaux ;

-
- .. mettre au point des schémas et des techniques d'aménagement anti-érosifs des unités de paysage et des systèmes de culture aptes à améliorer la fertilité et le bilan hydrique.
 - . Mise en valeur des bassins versants des bolongs de Basse Casamance : les objectifs de ce programme de recherche coordonné sont de profiter de l'infrastructure en place (périmètre de Guidel, Katouré, Oulampane, etc...) pour :
 - .. évaluer les effets bénéfiques ou néfastes des barrages sur l'environnement (sols, nappes, poissons, forêts, etc...);
 - .. proposer des méthodes et techniques de mise en valeur et de conservation des sols situés à l'intérieur des périmètres endigués.
 - . Valorisation des ressources naturelles pour la production agricole : les objectifs fondamentaux de ce programme sont :
 - .. définir les techniques les moins coûteuses pour la régénération des sols afin de mieux valoriser les intrants ;
 - .. trouver les substituts partiels ou totaux en engrais chimiques actuellement utilisés en agriculture pour la valorisation des ressources locales (fumier, compost, phosphate, etc...).

5.04 LES OBJECTIFS DE RECHERCHE SUR L'ECONOMIE RURALE :

Les objectifs de recherche dans ce cadre ont trait à la fourniture aux décideurs des référentiels techniques relatifs à la politique agricole (prix, commercialisation, etc...).

6. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

La campagne agricole 1986/87 a été marquée dans sa physionomie, par les facteurs suivants :

6.01 SUR LES PLANS PLUVIOMETRIQUE ET PHYTOSANITAIRE :

- . Pluviométrie (cf. Tableau A6 en annexe) : l'hivernage 1986/87 a été dans l'ensemble, caractérisé par :
 - .. une installation tardive des pluies ;
 - .. un déficit pluviométrique des mois de juillet et août par rapport à 1985/86 et à la normale autant par le niveau des hauteurs d'eau que par le nombre de jours de pluies enregistrées ;
 - .. deux périodes de sécheresse relativement longues en juillet et en août ;
 - .. un mois de septembre aux pluies abondantes, bien réparties dans le temps et l'espace ;
 - .. des pluies de moindre importance au cours du mois d'octobre.
 Les données du Tableau A6 étayaient la physionomie de la saison pluvieuse.
 Cette installation tardive des pluies, associée aux pauses pluviométriques, n'a pas favorisé le développement et la survie des ravageurs. Par contre, le mois de septembre s'est caractérisé par des pullulations des déprédateurs divers.
- . Situation phytosanitaire : divers ennemis des cultures ont été observés durant la campagne parmi lesquels, les plus marquants sont :
 - .. les acridiens (Oedaleus, Zonocérus, Ailopus, etc...) ;
 - .. les pucerons (Aphis sp.) ;
 - .. la chenille défoliatrice (Amsacta sp.) ;
 - .. la mineuse des épis de mil (Raghuva) ;
 - .. la mineuse des tiges de mil (Acigona) ;
 - .. les floricoles (Rhynuptia et Cantharides) ;
 - .. les oiseaux ;
 - .. les rats, etc...
- . Situation pluviométrique et phytosanitaire par région :
 - .. Régions de Ziguinchor et de Kolda : les premières pluies enregistrées dans la Région de Ziguinchor pendant la première décade du

mois de juillet 1986 ont favorisé la pullulation de nombreux ennemis de cultures :

- ... sauteriaux (Zonocérus, Cataloïpus) ;
- ... cantharides (Mylabris sp.) ;
- ... chenilles défoliatrices (Amsacta et Spodoptera) ;
- ... pucerons (Aphis sp.) ;
- ... termites ;
- ... punaises et "Wang", etc... ;
- ... pyriculariose et helminthosporiose, etc...

Ces ravageurs et maladies ont été actifs sur les spéculations suivantes : arachide, niébé, mil et sorgho, maïs, riz, etc...

Leur importance dans cette région a nécessité le recours aux traitements par avion malgré les efforts de lutte terrestre déployés.

La même situation a prévalu dans la Région de Kolda où les pluies ont été plus précoces avec une dominance de sauteriaux (Chrotogonus, Zonocérus et Oedaleus) et de cantharides.

- .. Région de Tambacounda : c'est la région où l'hivernage a connu les pluies les plus précoces (3ème décade de juin).

Les premières apparitions de sauteriaux (Oedaleus, Ailopus) intéressaient le Département de Bakel à la fin juin 1986. Graduellement, les zones de Kidira et de Tambacounda ont connu une situation identique dans les secteurs de Bellé, Balou, Diawara et plus tard, Koumpentoum et Moudéri.

Des iules en arachide ont été signalés dans la zone de Koumpentoum en début juillet.

En fin de campagne, des populations de rats ont envahi les cultures de décrue dans la zone de Bakel.

Comme dans les Régions de Ziguinchor et de Kolda, le recours à l'avion a complété les actions terrestres entreprises.

- .. Région de Kaolack : les pluies ont débuté en fin juin et se sont généralisées le 9 juillet dans cette région. La chronologie d'apparition des déprédateurs s'établit comme suit :

- ... sauteriaux (Oedaleus, Kraussaria) dans le Département de Kaffrine dès le début de juillet ;

... iules dans les Départements de Kaolack et de Nioro du Rip ;
 ... pucerons généralisés dans la Région ;
 ... cantharides.

Les interventions terrestres ont permis de limiter les dégâts au seuil économique.

- .. Région de Fatick : la région a reçu ses premières pluies utiles dans la première décade de juillet. Ensuite, les sauteriaux sont apparus partout dans la région avec un effet plus marqué dans le Département de Gossas. Le Département de Foundiougne a été le principal foyer des iules.

Des chenilles d'*Ansacta* ont envahi tous les départements avec une importance variable pendant la période de levée du mil, du maïs et du niébé (juillet, août 1986).

Les pucerons ont fait leur apparition en fin août - début septembre occasionnant des dégâts sur l'arachide et le niébé.

Les ravageurs floricoles (*cantharides* et *Rhinuptia*) ont été signalés au mois d'août sur céréales en floraison.

Là comme ailleurs, l'utilisation de l'avion s'est avérée nécessaire (Département de Gossas).

- .. Région de Diourbel : les premières pluies utiles ont été enregistrées dans la première décade de juillet et ont provoqué l'apparition de divers ravageurs et maladies parmi lesquels on peut citer :

... les sauteriaux (*Oedaleus*, *Kraussaria*, *Cataloipus*) dans toute la Région ;

... les pucerons (*Aphis* sp.) apparus en début septembre et ensuite généralisés dans toute la région, sur légumineuses (arachide, niébé) ;

... *Rhinuptia* sur mil ;

... *Raghuva* sur épi de mil ;

... *Ansacta Moloneyi* très vorace sur toutes les cultures, etc...

- .. Régions de Dakar et de Thiès : dans ces régions, l'hivernage s'est établi tardivement avec des pluies utiles notées pratiquement en septembre.

La situation phytosanitaire n'a pas été alarmante cette année. On a noté quelques présences de sauteriaux, de forficules, de pucerons, de termites et de rats dans les deux régions.

- .. Région de Louga : le Département de Linguère a connu des pluies précoces tandis que Louga et Kébémér ont été arrosés dans la première décade de juillet.

Au point de vue phytosanitaire, la région constituait la zone la plus névralgique. La situation alarmante s'est présentée ainsi :

- ... sauteriaux sur mil et jachère avec une densité variant de 5 à 6 individus au mètre carré. Les pullulations se sont généralisées dès début juillet, mais se sont surtout localisées dans le Département de Linguère ;
- ... Amsacta dans la partie Sud de la région ;
- ... pucerons dans tous les départements ;
- ... Thrips généralisés dans les Départements de Louga et de Kébémér et ;
- ... autres insectes : Rhinoptia, cantharides, Raghuva sur mil ;
- ... oiseaux sur mil à Barkédji et Keur Momar Sarr ;
- ... rats à Keur Momar Sarr.

C'est la région où les interventions terrestres et aériennes ont été les plus importantes.

- .. Région de Saint-Louis : c'est la région où l'installation de l'hivernage a été la plus tardive.

Sur le plan phytosanitaire, on a noté des pullulations importantes de sauteriaux, d'oiseaux et de rats qui ont envahi l'ensemble de la région. Quelques poches de pucerons ont été signalées au Sud du Département de Dagana. Les sauteriaux et les oiseaux en plus des actions terrestres, des opérations aériennes. Contre les rats, des appâts empoisonnés au chlorophacino ont constitué la principale méthode de lutte.

En raison des importantes cultures de décrue, la lutte contre les rats et les oiseaux se poursuit.

6.02 SUR LE PLAN DE L'APPROVISIONNEMENT DES PRODUCTEURS EN FACTEURS DE PRODUCTION :

La campagne agricole 1986/87 a vu la poursuite de la mise en oeuvre de la Nouvelle Politique Agricole en matière de distribution axée sur :

- . désengagement progressif de l'Etat, notamment de la distribution des engrais et de la reconstitution du capital semencier arachidier ;
- . la responsabilisation des producteurs et l'implication plus effective du secteur privé au sens large (y compris le système coopératif) ;
- . la conduite de mesures d'accompagnement propres à favoriser ce transfert de compétences.

Ainsi, dans le domaine des engrais, un programme de subvention de 24 F CFA/kg d'engrais vendu au comptant par le biais du secteur privé a été mis en oeuvre parallèlement au programme des Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) désormais exclues du bénéfice de la subvention.

En complément, par la Loi 86.36 du 4 août 1986 modifiant le tableau des droits d'importation inscrits au tarif des douanes, les engrais se voient exemptés du droit de douane, tandis que la perception du droit fiscal se voit suspendue jusqu'en 1988, sur les engrais.

Au total, la subvention directe a porté sur 6 305,45 tonnes de 0-15-20 et 2 813,48 tonnes d'urée, soit respectivement 14 % et 56 % du tonnage initialement prévu, soit globalement sur 9 118,93 tonnes représentant 18 % du programme de 50 000 tonnes d'engrais dont 45 000 tonnes de NPK et 5 000 tonnes d'urée pour un montant de 243 854 320 F CFA. Un volume de 23 114 tonnes a été effectivement distribué par les SRDR et le secteur privé.

Dans le domaine des semences, notamment arachidières, afin de réduire les coûts de la filière semencière, le transfert progressif de la gestion du capital semencier aux producteurs a été intensifié. Sur un capital semencier effectivement mis en terre de 93 524 tonnes, 53 480 tonnes, soit 57 %, ont été acquises par les producteurs eux-mêmes, les achats au comptant passant de 4 687 tonnes en 1985/86 à 15 013 tonnes en 1986/87, soit du simple à plus du triple.

6.03 SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL :

La campagne agricole 1986/87 a vu se poursuivre la réadaptation du mode d'encadrement en milieu rural par :

- . la révision du mode de cession des intrants et des politiques de prestations de services par les SRDR (SODEFITEX pour les engrais, SAED pour les opérations culturales et les semences) ;
- . la restructuration de l'ISRA ;
- . la restructuration et la réorganisation de la Direction de l'Agriculture en trois directions (Direction de l'Agriculture, Direction de la Protection des Végétaux et Direction de la Production et du Contrôle des Semences) ;
- . la déflation du personnel à la SOMIVAC et à la SODAGRI.

./.

CHAPITRE II - LES RESULTATS DE PRODUCTIONS AGRICOLES ET DE LA
RECHERCHE

Par rapport aux estimations présentées à l'occasion du Conseil Interministériel du 6 novembre 1986, sur les résultats de la campagne de commercialisation 1985/86 et l'état d'avancement de la campagne agricole 1986/87, des réajustements ont été apportés. L'analyse des résultats définitifs indique :

a) Pour les superficies emblavées :

L'ensemble des données y afférentes n'ont pas connu des changements notoi-
res, hormis quelques cas où des corrections ont été apportées ainsi qu'il
suit :

. arachide d'huilerie.....	2 % en baisse
. mil.....	1 % en baisse
. sorgho.....	8 % en baisse
. riz.....	13 % en hausse
. maïs.....	13 % en hausse
. manioc.....	7 % en hausse.

b) Pour les rendements :

La situation définitive a été obtenue à partir de l'exploitation des car-
rés de rendement placés de manière aléatoire sur chaque parcelle retenue à
raison d'un carré pour 0,5 hectare.

L'échantillon des parcelles à rendement à été obtenu en tirant une parcel-
le sur cinq (20 %) dans la liste des parcelles des exploitants-échantil-
lons au niveau de chaque village de l'échantillon.

Les superficies totales cultivées au ocurs de l'hivernage 1986 sont esti-
mées à 2 135 523 hectares, accusant ainsi une baisse de 7 % par rapport
aux réalisations de 1985/86 (2 294 775 hectares).

Alors que pour les cultures de rente (arachide d'huilerie, de bouche et coton) leurs superficies ont augmenté de 32 %, les cultures vivrières voient par contre, leurs superficies baisser de 25 % par rapport à la campagne agricole passée.

L'équilibre culturel, basé traditionnellement sur la rotation biennale pour céréales - autres cultures, a eu cette année tendance à se rétablir puisqu'il est de 1,18 contre 1,97 en 1985/86.

D'autre part, le rapport cultures vivrières / cultures de rente (1,56) tourne à l'avantage des céréales cette campagne encore, confirmant l'option des producteurs pour l'autosuffisance alimentaire.

En définitive, les productions récoltées sont évaluées à 841 152 tonnes pour l'arachide (huilerie + bouche), 26 652 tonnes pour le coton et 887 820 tonnes pour les céréales, ces dernières ayant beaucoup souffert du parasitisme.

I. LES CULTURES DE RENTE

. Arachide d'huilerie : sur une superficie de 789 769 hectares, la production s'est élevée à 821 831 tonnes, correspondant à un rendement de 1 040 kg à l'hectare.

Par rapport à la campagne 1985/86, les superficies ont augmenté de 195 401 hectares, soit 33 %.

Plus de trois quarts (77 %) des superficies totales sont localisés dans le Bassin Arachidier. Néanmoins, on note un glissement de la zone arachidière vers le Sud puisque, en 1975/76 (année record), ces mêmes régions ont emblavé plus de 86 % des superficies d'arachide. Cette augmentation des superficies emblavées résulterait de l'effet conjugué d'un approvisionnement plus adéquat en semences, en qualité et en quantité, et d'une plus grande adaptation de l'arachide au profil pluviométrique.

S'agissant de la production, elle enregistre une hausse de 39 %, plus spectaculaire dans le Bassin Arachidier où elle atteint 43 % par rapport à la dernière campagne.

Ce niveau de production est consécutif à l'augmentation des superficies mises en culture mais surtout, à l'amélioration du rendement.

Par rapport aux objectifs du VIIe Plan, le taux de réalisation s'établit à 87 % pour les superficies, tandis que les objectifs projetés pour les rendements et la production se voient dépassés respectivement de 17 % et 3 %. Par rapport aux objectifs d'équilibre de la filière, les réalisations en production correspondent au seuil inférieur de stabilisation situé entre 800 000 et 850 000 tonnes.

. Arachide de bouche : 17 949 hectares ont été mis en culture pour une production de 19 750 tonnes correspondant à un rendement de 1 100 kg à l'hectare.

Par rapport à la campagne 1985/86, les superficies augmentent de 76 % et la production de 84 %.

La campagne 1986/87 représente l'année de relance de la production d'arachide de bouche qui double ainsi d'une année à l'autre.

Cette année, la culture n'a été pratiquée que dans la région naturelle du Sine-Saloum.

En effet, la 756 A habituellement cultivée dans les Régions de Tamba et de Kolda, a été déclassée en huilerie. Seule la GH 119-20 cultivée dans les Régions de Kaolack et de Fatick, est utilisée comme arachide de bouche.

Le niveau de production réalisé ne représente que 32 % des objectifs du VIIe Plan et 21 % de ceux fixés en l'an 2000.

. Coton : 25 482 hectares ont été mis en culture pour une production de 26 652 tonnes correspondant à un rendement de 1 050 kg/ha.

Par rapport à la campagne 1985/86, les superficies cultivées ont baissé de 44 % suite aux mesures d'ajustement mises en oeuvre pour faire face à la situation économique de la filière, entraînant une baisse de 30 % de la production malgré une légère hausse des rendements.

Ces résultats représentent 53 % des objectifs de surface et 44 % des objectifs de production du VIIe Plan.

2. LES CULTURES CERÉALIÈRES

. Mil et sorgho : 993 154 hectares comprenant 856 195 hectares en mil et 136 959 hectares en sorgho, ont été mis en culture pour une production de 633 726 tonnes réparties entre 502 060 tonnes de mil et 131 666 tonnes de sorgho, ce qui correspond à des rendements de 586 kg/ha pour le mil et 961 kg/ha pour le sorgho.

En mil et sorgho, les résultats obtenus correspondent à 74 % des superficies et 67 % des productions de la campagne 1985/86.

La baisse des superficies est due essentiellement à l'irrégularité des pluies en début d'hivernage. En effet, de nombreux cas de resemis ont été observés dans certaines zones de Thiès, Louga et Diourbel.

Dans la zone septentrionale, la pression parasitaire quasi permanente détourne de plus en plus, les paysans de la culture du mil vers celle du sorgho (Kolda) et du maïs (Ziguinchor).

D'une manière générale, les mils et sorghos ont beaucoup souffert des attaques de sauteriaux dont le niveau de pression a amené les Pouvoirs Publics à entreprendre des opérations d'envergure.

Ces résultats représentent néanmoins, 95 % des objectifs en superficie du VIIe Plan et dépassent de 8 % et de 5 % les objectifs respectifs en production et en rendement.

. Riz paddy : 71 582 hectares ont été mis en culture pour une production de 146 224 tonnes correspondant à un rendement moyen de 2 044 kg/ha.

Ces résultats sont en baisse de 8 % pour les superficies, en stagnation pour la production, les rendements passant de 1 880 à 2 044 kg à l'hectare de 1985/86 à 1986/87.

Les réalisations en superficie dépassent de 80 % les objectifs du VIIe Plan tandis que les productions et les rendements ne représentent que 44 % et 85 %.

Elles correspondent à 46 % des superficies et 19 % des productions escomptées par le Plan Céréaliier à l'An 2000.

. Maïs : 94 735 hectares ont été mis en culture pour une production de 107 870 tonnes correspondant à un rendement de 1 139 kg/ha.

Les réalisations accusent une baisse de 6 % en superficie et de 26 % en production due à la chute des rendements qui passent de 1 449 à 1 139 kg à l'hectare.

Ces résultats correspondent à des taux de réalisation de 96 % sur les surfaces, de 65 % pour les productions et 67 % sur les rendements par rapport aux objectifs du VIIe Plan et représentent 61 % des surfaces et 40 % des productions par le Plan Céréaliier en l'An 2000.

En conclusion, les céréales ont occupé au total, une superficie de 1 159 421 hectares contre 1 515 279 en 1985/86, soit une réduction de 23 %. Cette réduction de superficie en céréales s'est traduite par une augmentation sensible allouées à l'arachide, culture favorisée cette année par une plus grande disponibilité de semences.

Globalement, en partant d'une population de 6 880 000 habitants, d'une consommation per capita en équivalent, produits consommables de 170 kg et compte non tenu du programme d'importations, des stocks actuels de céréales et de l'aide alimentaire programmée, le taux d'autosuffisance interne céréalière qui se dégage des résultats de la campagne est de 53 %.

Le détail des réalisations est joint en annexe (Tableaux A1 à A3).

3. LES AUTRES CULTURES VIVRIERES

. Le niébé : 117 607 hectares ont été mis en culture pour une production de 54 863 tonnes correspondant à un rendement moyen de 466 kg/ha.

Ceci correspond à 91 % des surfaces emblavées et à 69 % des productions réalisées en 1985/86, les rendements accusant une baisse de 25 % en raison des multiples resemis observés à Louga à cause des pauses pluviométriques et l'intensité du parasitisme.

. Le fonio : 5 196 hectares ont été mis en culture dans les Régions de Kolda et de Tambacounda pour une production de 2 641 tonnes correspondant à un rendement moyen de 508 kg/ha.

Par rapport à la campagne dernière, le fonio enregistre une régression nette sur les surfaces, la production se réduisant de moitié.

. Le manioc : 20 089 hectares ont été plantés pour une production de 74 044 tonnes correspondant à un rendement moyen de 3 953 kg/ha. Malgré les dégâts occasionnés par la cochenille au Centre et au Nord du pays, par la virose au Sud, ces réalisations constituent une véritable relance du manioc dont les surfaces et les productions ont triplé par rapport à la campagne 1985/86.

En conclusion générale, on peut noter que la campagne agricole 1986/87 peut être considérée comme moyenne du point de vue des niveaux de production des différentes cultures d'hivernage.

Pour l'arachide d'huilerie, l'objectif minimum de 750 000 tonnes (seuil indicatif de rentabilité de l'appareil industriel) est dépassé de 10 %. Dans les conditions normales de collecte, l'huilerie nationale peut s'attendre à la trituration d'au moins 500 000 tonnes, déduction faite des semences (100 000 tonnes) et de l'autoconsommation (200 000 tonnes). S'agissant des cultures vivrières, le bilan céréalier global de la campagne dégage un excédent en équivalent produits consommables de 22 060 tonnes (cf. Tableau A7). Ce bilan céréalier englobe les importations et les aides alimentaires.

4. LES RESULTATS DE PRODUCTION SEMENCIERE

4.01 ARACHIDE :

Le programme prévisionnel a été réalisé entièrement. Les résultats de ce programme traduisent les conditions pluviométriques favorables à l'arachide, vécues durant la campagne agricole.

Face aux coefficients élevés de multiplication, il était nécessaire de procéder à des réajustements en relevant les seuils d'homologation afin de disposer des meilleures graines. Les densités minimales ont été fixées à 300 g/l et la pureté à 98 %.

Ainsi, il a été réalisé 25,8 tonnes de semences de base auxquelles s'ajoutent 1 070,8 tonnes de semences de niveau 1 et 4 038,8 tonnes de semences de niveau 2.

Le détail par variété est indiqué dans le Tableau A8.

4.02 SEMENCES CEREALIERES :

Les niveaux de production ont été satisfaisants surtout dans les stations. Seul le mil a connu certains problèmes liés aux attaques d'insectes.

Les résultats ont été les suivants :

. mil (toutes variétés).....	15,375 tonnes
. sorgho (toutes variétés).....	20,100 tonnes
. niébé (toutes variétés).....	10,300 tonnes
. maïs (toutes variétés).....	9,850 tonnes.

Le détail par variété est indiqué dans le Tableau A10.

5. LES RESULTATS DE PRODUCTION DES SRDR

5.01 LA SAED :

Les réalisations effectives pour la campagne sont en retrait par rapport aux objectifs, pour les raisons suivantes :

- . surface totale aménagée inférieure aux prévisions à la suite de financements extérieurs acquis ou mis en place tardivement (Guédé-Mbantou, Dagana, Boundoum, Thiagar, Saldé-Walla), soit 26 793 hectares au lieu des 28 769 hectares prévus ;

Ainsi, il a été réalisé 25,8 tonnes de semences de base auxquelles s'ajoutent 1 070,8 tonnes de semences de niveau 1 et 4 038,8 tonnes de semences de niveau 2.

Le détail par variété est indiqué dans le Tableau A8.

4.02 SEMENCES CEREAALIERES :

Les niveaux de production ont été satisfaisants surtout dans les stations. Seul le mil a connu certains problèmes liés aux attaques d'insectes.

Les résultats ont été les suivants :

. mil (toutes variétés).....	15,375 tonnes
. sorgho (toutes variétés).....	20,100 tonnes
. niébé (toutes variétés).....	10,300 tonnes
. maïs (toutes variétés).....	9,850 tonnes.

Le détail par variété est indiqué dans le Tableau A10.

5. LES RESULTATS DE PRODUCTION DES SRDR

5.01 LA SAED :

Les réalisations effectives pour la campagne sont en retrait par rapport aux objectifs, pour les raisons suivantes :

- . surface totale aménagée inférieure aux prévisions à la suite de financements extérieurs acquis ou mis en place tardivement (Guédé-Mbantou, Dagana, Boundoum, Thiagar, Saldé-Walla), soit 26 793 hectares au lieu des 28 769 hectares prévus ;

- . crue tardive dans le Delta amenant à l'abandon des périmètres irrigués par l'axe Gorom-Lampsar (Savoigne, zone Est de Grande Digue Tellel) (le tableau suivant indique les hauteurs de crue du Fleuve Sénégal observées à fin septembre 1987).

CRUE DU FLEUVE SENEGAL
(hauteur en cm)

DATES	SEPTEMBRE 1985		SEPTEMBRE 1986	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
24/09	518	502	552	546
25/09	498	485	540	-
26/09	478	474	-	-
27/09	476	476	-	540
28/09	472	466	548	579
29/09	456	451	595	
30/09	448	447		
01/10				

OBSERVATIONS
(hauteurs maximales des dernières années)

1980	844
1981	744
1982	697
1983	492
1984	434
1985	748 le 11 septembre au matin
1986	782 le 09 septembre au matin

- . application stricte d'une politique de rigueur à l'égard des débiteurs récalcitrants qui n'ont pas bénéficié de prestations d'intrants sur le crédit de campagne accordé par la SAED.

Les résultats quantitatifs figurent aux Tableaux A11 et A12.

Leur analyse montre que la riziculture représente l'activité principale des agriculteurs sur les périmètres irrigués bien que la superficie qui lui est accordée n'ait pas marqué de progression notable par rapport à la campagne 1985/86 pour les raisons exposées précédemment. Par contre, les rendements moyens accusent un progrès certain passant de 4,6 t/ha en 1985/86 à 4,9 t/ha en 1986/87, ce qui permet d'enregistrer

un taux d'augmentation de la production de 6,3 % alors que le taux d'augmentation des superficies n'est que de 0,5 %.

Les superficies consacrées au maïs et au sorgho ont légèrement augmenté au cours de la campagne 1986/87 par rapport à la campagne précédente : 3 470 contre 3 004 hectares, soit un croît de 15,5 % mais, les rendements moyens restent stationnaires.

Par rapport aux objectifs, ces réalisations s'apprécient ainsi qu'il suit :

SAED			
CULTURES	OBJECTIFS (ha)	REALISATIONS (ha)	TALUX (%)
Paddy (*)	21 200	16 437	77,5
Maïs-sorgho	6 690	3 470	61,0
Tomate - divers	1 875	1 300	69,3
TOTAL	28 765	21 207	73,8

(*) : Campagne d'hivernage seulement ; la campagne de contre-saison chaude n'a pas encore démarré. Elle ne concerne que le paddy.

En termes d'impact, la SAED a contribué pour 29 % aux superficies rizicoles nationales et réalisé ainsi 55 % des objectifs du VIIe Plan.

En termes de production et compte tenu uniquement des productions rizicoles d'hivernage, la SAED a contribué pour 55 % aux productions nationales de paddy de la campagne 1986/87 et réalisé 46 % des objectifs du VIIe Plan.

Son impact dans les productions agricoles de la Région de Saint-Louis reste déterminant.

5.02 LA SODEVA :

. Mil (multiplication et diffusion) : les résultats s'établissent ainsi qu'il est indiqué dans les tableaux suivants :

SODEVA - Mil diffusion

	OBJECTIFS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION %
Superficie (ha)	17 000	13 900	81,76
Production (t)	14 518	12 340	84,99

SODEVA - Mil multiplication

REGIONS	SURFACE SEMEE (ha)	SURFACE RECOLTABLE (ha)	TAUX DE REALISATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE CAMPAGNE EN %	PRODUCTION (t)	TAUX DE REALISATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE CAMPAGNE EN %
Thiès	71	71		92,655	
Diourbel	308,75	300		216,277	
Kaolack	200	195		292,500	
TOTAL PROJET MBOUR-LOUGA	579,75	566		601,432	
Louga	50	50		50,000	
TOTAL	629,75	616	283	651,432	508

Ils représentent presque le triple des objectifs de surface et 5 fois les objectifs de production semencière assignés à la SODEVA pour la campagne sur le mil.

. Maïs (multiplication et diffusion) : les résultats sont les suivants :

SODEVA - Maïs

REGION	PROGRAMME	SURFACE SEMEE (ha)	SURFACE RECOLTABLE (ha)	TAUX DE REALISATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE CAMPAGNE EN %	PRODUCTION (t)	TAUX DE REALISATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE CAMPAGNE EN %
	Diffusion	6 263	5 800	41,7	8 610,182	31
	Multiplication	240	237,50	70,5	569,100	167

Les réalisations en production de maïs de la SODEVA représentent 28,5% des productions de sa zone d'intervention et moins de 10 % des réalisations nationales.

. Niébé :

.. en multiplication : les résultats sont les suivants :

REGIONS	PROGRAMME	TAUX DE REALISATION			TAUX DE REALISATION	
		SURFACE SEMEE (ha)	SURFACE RECOLTABLE (ha)	PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE CAMPAGNE EN %	PRODUCTION (t)	PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE CAMPAGNE EN %
Louga	Multiplication	60	60		45	
Fatick (Gossas)	Multiplication	553	553		579	
TOTAL PROGRAMME		593	593	54,9	624	115

Les résultats de production dépassent de 15 % les objectifs du fait des bons rendements obtenus.

- .. En diffusion : la SODEVA a réalisé 37 677 hectares de niébé sur des objectifs initiaux fixés à 17 000 hectares qui représentent plus du double des objectifs de surface.

La SODEVA reste encore cette campagne, la principale société de production de niébé avec 68,67 % de la production nationale, sa zone d'intervention fournissant l'essentiel de la production nationale, soit 41 798 tonnes (sur 54 863 tonnes).

Par contre, l'impact de la SODEVA s'est notablement amenuisé sur la production de maïs autant au niveau régional que national.

5.03 LA SODEFITEX :

Les résultats de la SODEFITEX sur le coton se confondent avec les réalisations nationales, cette société maîtrisant intégralement les aspects de production et de commercialisation du coton.

Les réalisations en maïs et en mil et sorgho s'établissent ainsi qu'il suit :

- . Maïs :

REGIONS SODEFITEX	SURFACES SEMEES (ha)	SURFACES HERBICIDEES (ha)	SURFACES FERTILISEES NPK (ha)	SURFACES FERTILISEES UREE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)
Tambacounda	2 647	620	-	402	2 389	6 347
Vélingara	3 977	1 379	25	797	2 992	11 899
Kolda	3 155	800	13	899	2 295	7 240
Sédiou	381	79	-	357	2 050	781
Kédougou	989	121	161	156	2 392	2 365
TOTAL	11 159	3 083	199	2 611	2 566	28 632

Ce qui correspond à des consommations globales de

- .. 41 812 kg de semences de maïs fournis par la SODEFITEX ;
- .. 261 100 kg d'urée (100 kg/ha) ;
- .. 19 900 kg de NPK (100 kg/ha) ;
- .. 14 157 litres d'herbicides (4 l/ha).

Le niveau des rendements réalisé par la SODEFITEX représente plus du double du rendement national, celle-ci contribuant pour plus du quart aux productions nationales de maïs.

- . Mil et sorgho : les surfaces encadrées par la SODEFITEX se répartissent ainsi :

.. Sine-Saloum.....	2 742 ha
.. Tambadounda.....	7 420 ha
.. Vélingara.....	7 112 ha
.. Kolda.....	6 921 ha
.. Sédhiou.....	622 ha
.. Kédougou.....	196 ha

TOTAL SODEFITEX..... 25 013 ha

Il a été fourni 222 kg de fongicides pour les semences. Le rendement est de 1 055 kg/ha.

- . Riz paddy : encadré uniquement dans le Département de Kédougou :

.. surfaces semées.....	723 ha
.. surfaces fertilisées NPK.....	535 ha
.. surfaces fertilisées UREE.....	534 ha.

Il a été vendu 46 850 kg de semences. Le rendement est estimé à 1 600 kg/ha.

Les objectifs de surface et de production céréalières ont été entièrement réalisés.

5.04 LA SODAGRI :

Les résultats de production de la SODAGRI s'établissent ainsi qu'il suit :

SUR LES PERIMETRES AMENAGES

SPECULATIONS	SUPERFICIES (ha)	RENDEMENT (t/ha)	PRODUCTION (t)
A. RIZ :			
Ferme semencière	15	3.5	52,5
Producteur	585	3.8	2 223
TOTAL RIZ	600		2 275,5
B. MAIS : producteur	49	3.5	171,5
C. NIEBE :	4	2	8

Nombre de familles d'exploitants dans le périmètre aménagé : 639.

HORS PERIMETRES AMENAGES

SPECULATIONS	SUPERFICIES (ha)	RENDEMENT (t/ha)	PRODUCTION (t)
A. RIZ : Producteurs	4 699	1,5	7 048
B. MAIS : Producteurs	7 683	1,5	11 524
C. MIL/SORGHO : Producteurs	10 895	0,9	9 806
D. ARACHIDE : Producteurs	7 648	1,3	9 942

Nombre d'exploitants hors des périmètre aménagé : 22 442.

5.05 LA SOMIVAC :

Les réalisations se présentent ainsi qu'il suit :

ESPECES	SUPERFICIES (ha)	RENDEMENT (t/ha)	PRODUCTION (t)	OBSERVATIONS
Riz	21 107	1 100	21 833	Bien que les chiffres figurant dans ce tableau dépassent les objectifs assignés à la SOMIVAC en 1985/87 en matière de superficies, ces performances seront moyennes du fait des nombreuses contraintes évoquées plus bas et qui pour nom : "mise en place tardive des cultures par suite d'un retard dans les pluies et du parasitisme".
Maïs	17 851	1 050	17 971	
Mil-sorgho	15 698	500	8 020	
Arachide d'huilerie	41 627	1 050	45 352	
Arachide de bouche	540	900	486	
Niébé	287	400	115	
TOTAL	97 110			

La campagne agricole 1986/87 se situe au plan des superficies, à un niveau supérieur à la précédente campagne, notamment en Basse Casamance où le ratio céréales/cultures de rente (2,03) reflète l'option prise par les paysans de résorber le déficit alimentaire qui dure depuis des années.

Certaines cultures (riz, arachide) ont donné une bonne production contrairement aux maïs, mil et niébé dont les performances ont été faibles relativement à la forte pression parasitaire.

Le niveau des rendements obtenus dans la zone SOMIVAC reste bas pour toutes les cultures.

En matière de riziculture, la SOMIVAC contribue à 41 % des surfaces cultivées dans les Régions de Ziguinchor et de Kolda et à 37 % de la production de paddy de ces deux régions. Elle contribue ainsi à 29 % des superficies rizicultivées au Sénégal en 1986/87 et à 15 % de la production nationale.

6. LES RESULTATS DE LA LUTTE PHYTOSANITAIRE

La campagne phytosanitaire a été dominée par une situation acridienne exceptionnelle, un retour inquiétant des pucerons, des invasions de chenilles (Amsacta, Raghuva, etc...), de floricoles (Cantharides et Rhynuptia), d'oiseaux et de rats.

La lutte a été menée avec les moyens de l'Etat et la contribution des pays et organisations amis du Sénégal. Les résultats jugés satisfaisants dans l'ensemble, ont permis de sauver la production dans la plupart des régions.

6.01 MOYENS MIS EN OEUVRE :

. Moyens humains : 127 agents permanents de la Protection des Végétaux, 300 saisonniers, 132 agents de l'Agriculture des CERP et des Sociétés de Développement, 70 % de la masse active rurale, etc..., constituent le potentiel humain impliqué dans les différentes actions de traitement.

. Produits utilisés :

.. poudres pour poudrage.....	960,75 tonnes
.. concentrés émulsifiables.....	58 680 litres
.. produits ULV.....	624 650 litres
.. raticides.....	1 790 litres.

. Carburant :

- .. essence super : 59 000 litres
- .. gas oil : 229 000 litres.

. Logistique : au total, 59 véhicules ont été mobilisés :

- .. 15 Unimogs
- .. 44 camionnettes.

Des appareils de pulvérisation de moyen et grand débits ont été montés sur ces véhicules (Motopoudreuse, Jactos, Exhausts, etc...).

. Matériel de traitement :

- .. 10 Motopoudreuses
- .. 15 Exhausts
- .. 5 Jactos
- .. 420 Poudreuses manuelles
- .. 110 Pulvérisateurs manuels
- .. 2 900 Soufflets
- .. 11 500 Sacs poudreux
- .. 1 lot important de matériel de protection (combinaisons, bottes, masques, gants, etc...).

. Financement :

- .. Etat..... 644 millions de F CFA
- .. Aide extérieure..... 4 013,5 millions de F CFA.

6.02 SUPERFICIES TRAITÉES :

. Traitements terrestres : on estime à 300 000 ha les superficies traitées par les paysans et les équipes de la Protection des Végétaux. Ces opérations ont justifié l'utilisation de :

- .. 960,75 tonnes de poudres ;
- .. 58 680 litres d'insecticides concentrés émulsifiables ;
- .. 17 725 litres de produits ULV ;
- .. 6 175 litres de Fenthion (contre les oiseaux).

-
- . Interventions aériennes : une stratégie a été conçue faisant intervenir les trois opérations suivantes et ce, avec l'approbation de l'ensemble des bailleurs de fonds :
 - .. Opération "coup de poing" : quatre gros porteurs américains sont intervenus. L'opération a intéressé les Régions de Louga, Diourbel et l'axe Matam-Bakel.
Les superficies traitées ont été de :
 - ... 231 000 ha à Louga et Diourbel ;
 - ... 145 000 ha à Matam-Bakel.
 Cette opération a débuté le 6 septembre et s'est achevée le 14 du même mois. 212 000 litres de Malathion 92 % ont été utilisés. La logistique et le guidage des gros porteurs américains ont été assurés par l'Armée Sénégalaise.
 - .. Opération "coup pour coup" : elle a fait intervenir 4 avions canadiens et 2 avions OCLALAV. La logistique au sol, les prospections et le balisage ont été assurés par les techniciens de la Protection des Végétaux, de l'OCLALAV et de l'Armée Française qui en outre, mis à la disposition de l'opération, un matériel logistique important.
Cette opération a intéressé les Régions de Louga, Diourbel et Fatick sur une superficie de 222 200 hectares dont 76 000 par l'OCLALAV et 146 000 par l'équipe canadienne avec 98 000 litres de produits ULV.
Elle a débuté le 28 septembre et s'est achevée le 6 octobre.
 - .. Opération "nettoyage" : deux gros porteurs sont revenus du 12 au 13 octobre pour effectuer une opération "nettoyage" dans les Régions de Louga, Diourbel, sur environ 300 000 hectares.
174 000 litres de Malathion 96 % ont été utilisés.
 - . Actions complémentaires : des prospections effectuées dans les Régions de Kolda et de Ziguinchor ont révélé d'importants foyers de sauteriaux à Bignona, Oussouye et Sédhiou.
 - .. Dans la Région de Ziguinchor, 176 500 hectares ont été traités par 2 avions OCLALAV et 4 avions canadiens et l'opération a duré du 11

au 19 octobre 1986. 74 300 litres de produits ULV ont été expédiés se décomposant comme suit :

- ... 41 300 litres de Fénitrothion 96 % ;
- ... 33 000 litres de Diazinon.

- . La Région de Kolda a vu évoluer deux avions CEE/FAO/OCLALAV sur 71 600 hectares avec 21 600 litres de produits ULV envoyés par la Direction de la Protection des Végétaux du 2 au 8 novembre.
- . Opération "Vallée" : pour sauvegarder les cultures de décrue contre sauteriaux et oiseaux, cette opération a été mise sur pied suite à la mission conjointe DPV/USAID/FAO effectuée dans la Vallée du Fleuve pour estimer la situation phytosanitaire au niveau des cultures de décrue.

Il ressortait de la mission que la situation nécessitait une action combinée de traitements terrestres et aériens. La situation agricienne qui sévissait dans la Région du Fleuve s'est caractérisée par des pullulations de sauteriaux (Catantops, Chrotogonus et Ailopus essentiellement, avec une nette dominance pour la dernière espèce citée). La situation aviaire a vu s'installer progressivement, d'importants dortoirs dans les différentes parcelles de la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) avec comme espèce dominante Quelea Quelea Quelea. Parallèlement, au niveau des Départements de Podor et de Matam, des signalisations de dortoirs de moineaux dorés ont fait l'objet de prospection fines.

Contre les sauteriaux, l'opération aérienne s'est terminée le 25 novembre 1986. Il a été traité 65 900 hectares avec 25 700 litres de produits ULV.

Contre les oiseaux, 33 hectares ont été traités du 15 au 20 janvier 1987 avec 425 litres de Fenthion (Queletox).

Au total, 1 212 233 hectares ont été traités par voie aérienne dont 1 212 200 hectares contre les sauteriaux et 33 hectares contre les oiseaux avec 606 925 litres de produits ULV.

6.03 RECAPITULATIF DES PRODUITS UTILISES ET DES SURFACES TRAITÉES PAR INTERVENTIONS AERIENNES :

OPERATIONS	PRODUITS UTILISES	SUPERFICIES TRAITÉES
Coup de poing	212 000 l de Malathion 96 %	376 000 ha
Coup pour coup	98 400 l de produits ULV	222 200 ha
Nettoyage	174 000 l de Malathion 96 %	300 000 ha
Ziguinchor	41 800 l de Féntrothion 96 % 33 000 l de Diazinon	176 000 ha
Kolda	21 600 l de Féntrothion 500 ULV	71 600 ha
Vallée "sauteriaux"	25 700 l de produits ULV	65 900 ha
Vallée "oiseaux"	425 l de Fenthion	33 ha
TOTAL	606 926 l	1 212 233 ha

6.04 IMPACT GLOBAL DE LUTTE PHYTOSANITAIRE :

L'évaluation des différentes interventions aériennes et terrestres a été réalisée. Dans l'ensemble, l'efficacité des traitements a été jugée satisfaisante. Les produits utilisés ont donné de très bons résultats. Les populations de la cible principale (sauteriaux), de même que celles des autres déprédateurs des cultures, ont été ramenées à un seuil économiquement tolérable. A titre d'exemple, l'efficacité des traitements "coup de poing" opérés dans les Régions de Louga et de Diourbel est estimée à un taux variant de 70 à 100 %.

Sur le plan environnement, aucun cas d'intoxication, ni de phytotoxicité n'a été signalé.

Les résultats des traitements terrestres contre les oiseaux sont timides. Les pulvérisations à l'aide de Jactos montés sur Unimogs présentent l'inconvénient de faire trop de bruit (ce qui alerte les oiseaux avant que l'avicide les atteigne) et de trop coûter en produits (débit allant jusqu'à 20 l/ha). Le taux de mortalité est insignifiant, comparé à celui obtenu par d'autres moyens de lutte (avien, appareil microair, explosif, etc...)

Contre les rats, la Direction de la Protection des Végétaux utilise essentiellement des anticoagulants. Or, l'action de ces produits n'est visible qu'après quelques jours. Les paysans dont les cultures sont directement menacées en arrivent à croire, et cela se comprend, que la "chose n'est pas efficace". Il est souhaitable que d'autres méthodes de lutte à action plus visible et moins onéreuse, soient vulgarisées (battues, piègeages, etc...).

En résumé, l'efficacité des traitements s'est traduite par une sauvegarde des récoltes et un maintien des populations de ravageurs à un seuil économiquement tolérable. Néanmoins, les insectes (notamment les sauteriaux) ont pu atteindre le stade adulte, s'accoupler et pondre. Les experts prévoient déjà une campagne phytosanitaire 1987/88 au moins identique à celle écoulée.

7. PRINCIPAUX ACQUIS DE LA RECHERCHE EN 1986

Les programmes de recherche répertoriés précédemment ont pour la plupart, été exécutés en 1986 dans des conditions satisfaisantes.

Les chercheurs concernés ont rassemblé les données y afférentes et sont présentement en train de procéder à leurs analyses afin d'élaborer pour chaque programme, un rapport de campagne dont la diffusion est prévue pour le mois de mai 1987.

Les acquis des recherches proposés à la vulgarisation durant la campagne 1986/87 sont :

PRODUITS	VARIETES PROPOSEES A LA VULGARISATION
Mil	GAM 8203 (H7-66), GAM 8301, GAM 8501, IBV 8001, IBV 8004, IBMV 8401
Sorgho irrigué	73-13, 75-14, 612A x 68-29, 6121 x 73-208, 612A x 74-14
Sorgho pluvial cycles courts	CE 90, CE 145-66 (ISRA-IRAT 202), CE 151-186 (ISRA-IRAT 203), CE 151-262 (ISRA-IRAT 204), CE 157-95 (ISRA-IRAT 205)
Sorgho pluvial cycle intermédiaire	les cultivares SSV1 à SSV10 pour la Casamance et le Sénégal Oriental
Maïs pluvial	HVBI, HVBII, IDB, Synthétique C, Composite
Riz pluvial	144 B/9, Dj8 341, IRAT 112, IKP, Dj12 519, IRAT 133

(suite)

Riz irrigué	JAYA, Tatsumi Mochi, KSS, Tni, IKP, TTW, KH 998, Dj684 D, IR 2823-399-8-6, BG 90.20
Niébé	Bambey 21, Mougne, Ndiambour, CB5, 58-58, variétés 1-2-1, 1-12-3 et 3-4-13
Arachide	73-30, 73-33, 55-437, 57-422, 79-2, 57-313, 28-206, 6h 119-20
Coton	L 299-10, BJA SM 67, IRMA 96 + 97

Cultures maraichères

. tomate	Rossol, Roma, Small, Fry-H, Xemell I Navet, Xina et in
. pomme de terre	Désirée, Baraka, Alpha
. oignon	Violet de Galmi, Murus, Golden Créole
. patate douce	Ndargu, Walo, Louga 5, Clones 2544 et 2532
. piment	Variétés SAFI, Salmon et Jaune
. Gombo	Population 12, Puso
. Jaxatu	Variété Soxna

7.01 LES ACQUIS DE LA RECHERCHE SUR LES SYSTEMES DE PRODUCTION :

Les recherches entreprises dans la Région de Ziguinchor, dans les Régions de Kaolack et de Fatick et dans la Région de Saint-Louis ont permis de faire un diagnostic des systèmes de production existants, d'identifier les principales contraintes de la production agricole et de jeter les bases pour une intensification de l'expérimentation en milieu paysan.

7.02 LES ACQUIS EN MATIERE DE RECHERCHES D'APPUI :

En bioclimatologie, il est diffusé tous les mois durant l'hivernage, un relevé des données météorologiques ainsi qu'une analyse du profil de l'hivernage.

En machinisme, les recherches entreprises ont abouti à :

- . une meilleure connaissance du matériel agricole ;
- . des circuits d'approvisionnement et des possibilités locales de réparations et d'entretien et ;
- . des propositions d'amélioration.

./.

En matière de technologie post-récolte, les recherches ont abouti à :

- . l'évaluation des unités de décorticage et de mouture installées en milieu rural ;
- . l'étude de l'impact socio-économique des unités dans le milieu ;
- . la création et la diffusion d'un décortiqueur répondant aux besoins de traitement des grains récoltés.

En ce qui concerne les recherches d'appui dans les Régions de Kaolack et de Fatick, il a été possible de :

- . identifier et hiérarchiser les contraintes physiques et hydriques des sols à la production végétale ;
- . améliorer le bilan hydrique par des techniques agricoles anti-érosives ;
- . mettre au point des techniques simples d'aménagement au niveau de la parcelle et au niveau du paysage ;
- . faire un sondage pédoclimatique pour le mil, le maïs, l'arachide et le sorgho.

S'agissant de la mise en valeur des bassins versants des bolongs de Basse Casamance, les recherches entreprises depuis trois ans, ont permis d'identifier et de quantifier les effets induits des barrages et de proposer des thèmes de recherche.

Enfin, en ce qui concerne la valorisation des ressources naturelles pour la production agricole, les acquis ont trait à :

- . la diffusion des digesteurs (filière biogaz - transpaille) ;
- . l'économie des engrais azotés ainsi que le recyclage de la matière organique ;
- . l'utilisation des phosphates naturels (phosphate de Matam en particulier) pour la fertilisation des sols.

7.03 LES ACQUIS EN MATIERE DE RECHERCHE SUR L'ECONOMIE RURALE :

Dans ce domaine, le Bureau d'Analyses Macro-Economiques de l'ISRA a réalisé en 1985 et 1986, plusieurs études dont les principales sont celles portant sur :

- . la commercialisation des céréales ;
- . la commercialisation des engrais ;
- . les prix agricoles.

7.04 LES ACQUIS DE LA RECHERCHE ARACHIDIERE :

Ils se développent en direction de l'amélioration variétale. En ce qui concerne les variétés vulgarisées, on peut citer :

- . la 55-437 à cycle végétatif de 90 jours
- . la 73-30 à cycle végétatif de 95 jours
- . la 73-33 à cycle végétatif de 110 jours
- . la 57-313 à cycle végétatif de 120 jours
- . la 69-101 à cycle végétatif de 125 jours.

7.05 LES ACQUIS DE LA RECHERCHE CEREALEIRE (HORS RIZ) ET DU NIEBE :

a) Mil : les variétés disponibles sont :

. Souna III : cette variété a fait largement ses preuves en milieu paysan mais, son cycle est peut-être un peu trop long pour les conditions climatiques du Nord. Le Souna III, résultat du croisement de huit lignées, vient d'être perdu pour la deuxième fois. Il est fort possible que l'IRAT-Montpellier puisse le reconstituer. Des démarches doivent être entreprises dans ce sens auprès de l'IRAT.

. IBV 8001 et 8004 : ces variétés issues de l'ancien programme ICRISAT sont récentes. Elles n'ont pas été suffisamment testées en essais multilocaux, du point de vue de leur stabilité du rendement en culture extensive, pour les proposer à la vulgarisation. Ces va-

riétés sont intéressantes pour leur index agronomique et leur meilleure résistance aux maladies que le Souna III.

En considération de la nécessité de proposer du matériel de mil plus hâtif et rustique pour la zone Nord du pays, on devrait envisager la promotion (voir vérification/multiplication de semences), à côté des variétés Souna III et IBV 8004, de matériel extra-précoce de 60-65 jours, traditionnellement cultivé juste avant que la saison des pluies ne s'installe dans plusieurs pays de la région (Burkina Faso, Niger, Mali, Nord du Ghana et Togo).

Des variétés de mil très performantes ont été développées au Niger, telles que CIVT, P3 Kolo, etc... ; ces variétés dans de bonnes conditions de culture, peuvent produire jusqu'à 2,5 - 3 tonnes de grains à l'hectare.

Le semis mécanique nécessite beaucoup plus de semences qu'un semis manuel et entraîne de surcroît, un important travail de démarrage que le paysan hésite à réaliser et fait tardivement (assurance climatique et contre les parasites, production de fourrage). La recherche d'une technique de semis alliant un nombre limité de graines par poquet et une protection des semences comme des plantules (produits systématiquement), représente un thème non moins important que la création variétale. Une solution simple à ce problème se traduirait certainement par une amélioration sensible des rendements.

- b) Sorgho : les variétés créés pour le Bassin Arachidier ne sont plus adaptées aux conditions de sécheresse qui prévalent actuellement. Pour la Casamance et le Sénégal Oriental (zone Sud), la recherche n'est pas en mesure de proposer des variétés à la fois, performantes et résistantes aux moisissures. En effet, les variétés SSV1,3 et 6, bon potentiel de rendement (2 500 à 5 000 kg/ha), valables pour les régions à 500 - 600 mm de pluie et à bonne tolérance à la sécheresse sont malheureusement sensibles à la moisissure des grains. La CE 90 se caractérise par sa mauvaise vigueur à la levée et sa sensibilité aux moisissures. La CE 145 qui allie une excellente rusticité et une bonne vigueur à la levée, est peu appréciée du consommateur en raison de son grain à couche brune et farineuse.

Un important travail de sélection ou d'introduction doit être entrepris sans tarder, pour répondre à la demande du développement.

- c) Maïs : une partie importante du programme est consacrée à des essais coopératifs internationaux. Tout en ne minimisant pas l'importance de cette coopération, il est nécessaire de revoir les programmes de façon à consacrer plus de temps aux travaux de création et de criblage de variétés. Parmi les variétés disponibles, on peut citer :
- . BDS : cet hybride double qui a fait ses preuves depuis plusieurs années, donne de bons résultats en culture intensive. Malheureusement, la recherche a perdu un des géniteurs, bloquant ainsi le processus de multiplication. Il semble bien que l'IRAT-Montpellier soit en mesure de fournir le parent perdu et on peut s'étonner qu'une telle démarche n'ait pas encore été faite. Pour la fabrication du "riz de maïs", BDS donne les meilleurs résultats. Il est cependant douteux que l'utilisation d'un hybride double soit justifiée dans les conditions du Sénégal, vu le coût élevé de multiplication des semences.
 - . ZM10 : c'est là, une population de Casamance dont les qualités de rusticité permettent de la recommander pour des itinéraires techniques à faibles intrants.
 - . HVB1 et HVB2 : hybrides simples, à cycle de 90 jours, destinés à la culture intensive.
 - . Synthétique C : maïs blanc pour culture semi-intensive.
 - . CAMARA I : composite jaune bien adapté à la culture semi-intensive. Son cycle est de 100 - 110 jours.
 - . CP75 : composite précoce de 75 jours créé pour les Régions de Thiès et de Diourbel. Dans les conditions climatiques actuelles, son extension est limitée.
 - . QPM1 et QPM2 : variétés riches en Lysine (gène opaque 2), trop récentes pour pouvoir être proposées au développement. Il y a donc un choix de variétés satisfaisant mais, leur diffusion est considérablement ralentie du fait d'un programme de multiplication mal coor-

donné. On note cependant, une trop grande importance des hybrides difficiles et coûteux à reproduire et d'un intérêt douteux au niveau actuelle des techniques de culture au Sénégal, malgré leur potentiel élevé (théoriquement) de productivité.

d) Niébé : parmi les variétés vulgarisables, on peut citer : 58-57, 59-9, TVX 32-36, Ndiambour, Mougne.

Le principal problème actuel à résoudre est celui de la multiplication des semences. C'est ainsi que 780 tonnes de CB5 ont dû être importées en 1985/86 pour les besoins de la filière niébé. Par ailleurs, la multiplication en contre-saison à Louga, de 50 ha de TVX 32-36 et de 58-57 a été faite trop tardivement.

PARTIE B

DEROULEMENT DE LA
CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 1986/87

 CHAPITRE I - DEROULEMENT DE LA COMMERCIALISATION 1986/87

Le Conseil Interministériel du 6 novembre 1986 au cours duquel avaient été présentés les résultats de la campagne de commercialisation 1985/86 et l'état d'avancement de la campagne agricole 1986/87, avait fait l'objet de mesures adaptées par le Chef de l'Etat.

En ce qui concerne la campagne de commercialisation, les dates de démarrage retenues ont été :

- . le 10 novembre 1986, pour les arachides ;
- . le 01 décembre 1986, pour le riz paddy ;
- . le 15 décembre 1986, pour le coton.

Pour les céréales (mil, maïs, sorgho) et niébé, le principe de la libéralisation définie dans la Nouvelle Politique agricole a été reconduit.

Les prix au producteur des produits agricoles ont été également adoptés et reflètent les mêmes niveaux que ceux de la campagne 1985/86, à savoir :

. <u>arachide d'huilerie</u> :.....	90 F CFA/kg
.. semences niveau 1.....	115 F CFA/kg
.. semences niveau 2.....	110 F CFA/kg
.. semences ordinaires.....	100 F CFA/kg
. <u>arachide de bouche</u> :	
.. égoossée en vert.....	135 F CFA/kg
.. écart triage égoossée en vert.....	95 F CFA/kg
.. battue en sec, 1er choix.....	100 F CFA/kg
.. battue en sec, 2ème choix.....	90 F CFA/kg
.. semences niveau 1.....	135 F CFA/kg
.. semences niveau 2.....	130 F CFA/kg
.. semences ordinaires.....	125 F CFA/kg
. <u>coton</u> :	
.. 1er choix.....	100 F CFA/kg
.. 2ème choix.....	90 F CFA/kg
.. 3ème choix.....	55 F CFA/kg

. céréales :

.. mil/sorgho production.....	70 F CFA/kg en prix plancher
.. mil/sorgho semences de base.....	130 F CFA/kg
.. mil/sorgho semences sélectionnées.....	90 F CFA/kg
.. maïs production.....	70 F CFA/kg en prix plancher
.. maïs semences de base.....	130 F CFA/kg
.. maïs semences sélectionnées.....	90 F CFA/kg
.. riz paddy production.....	85 F CFA/kg
.. riz paddy semences de base.....	145 F CFA/kg
.. riz paddy semences sélectionnées.....	105 F CFA/kg

. niébé :

.. production.....	110 F CFA/kg
.. semences de base.....	200 F CFA/kg
.. semences sélectionnées.....	150 F CFA/kg

Le bilan de la campagne agricole qui fait l'objet du premier chapitre de cette présente communication a présenté les résultats définitifs des statistiques agricoles.

Dans le cadre de la communication, les productions suivantes ont été réalisées :

.. arachide d'huilerie.....	821 831 tonnes
.. arachide de bouche.....	19 749 tonnes
.. coton.....	26 871 tonnes
.. mil et sorgho.....	502 060 tonnes et 131 666 tonnes
.. maïs.....	107 883 tonnes
.. riz paddy.....	142 792 tonnes
.. niébé.....	54 863 tonnes

I. LA COLLECTE ARACHIDIÈRE

1.01 ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA COLLECTE D'ARACHIDE D'HUILERIE ;

Les premières estimations de collecte arachidière portaient sur une fourchette de 365 000 à 400 000 tonnes (semences + huilerie), soit une production contrôlée de 44 à 48,7 % des prévisions de production totale.

A la date du 26 mars 1987, le tonnage commercialisé se situe à plus de 528 736 tonnes pour l'arachide d'huilerie et 60 497 tonnes de semences (le total du stock de sécurité), soit globalement, plus de 586 455 tonnes. Les prévisions de collecte réajustées étaient de 538 610 pour l'arachide d'huilerie.

Ces 586 455 tonnes d'arachide ont été collectées par la SONAGRAINES, filiale de la SONACOS, chargée de la commercialisation arachidière et de la gestion du stock de sécurité.

En effet, à la date du 26 mars, la campagne de commercialisation arachidière bouclait sa 20ème semaine d'une façon générale.

La collecte dans le Nord (Louga, Diourbel) atteignait les 99,85 % des réalisations d'achat par rapport aux prévisions tandis que Thiès et Fatick avaient atteint ou avoisiné les 98,13 % des réalisations d'achat par rapport aux prévisions. Le rythme des achats se poursuivait dans le Sud du Bassin Arachidier (Kaolack Sud et Fatick Sud) où les taux d'achat sur les prévisions étaient respectivement de 92 % et 94 %.

La Région de Tambacounda a atteint ses prévisions d'achat tout comme le Bassin Arachidier Sud, sauf pour les zones excentrées et d'accès difficiles telles que le Kédougou, le Bakel ou le Foundiougne qui bénéficient de financements de régularisations.

Les Régions de Kolda et de Ziguinchor connaissent un démarrage traditionnellement tardif de la collecte arachidière dû aux activités de récolte de riz qui représentent une importante charge de travail pour les

paysans de la zone : le facteur main-d'oeuvre est limitatif en plus des traditions culturelles et sociales (division sexuelle du travail).

Dans les Régions de Fatick et de Kaolack, les prévisions de collecte ont été révisées pour passer de 78 630 tonnes à 90 343 (Fatick) et de 187 723 à 221 035 (Kaolack). Par rapport aux prévisions de collecte de ces régions, les taux de commercialisation (hors semences) sont respectivement au 26 mars 1987, de 97,96 % et 99,32 %. En incluant les semences, Fatick réalise le taux de commercialisation de 97,71 % et Kaolack celui de 98,89 %.

Le premier passage des enquêtes sur les réserves personnelles menées par la SODEVA et la Direction de l'Agriculture sous la maîtrise d'oeuvre de la Direction de la Production et du Contrôle des Semences (DPCS), indique pour Kaolack et Fatick des niveaux de stock de semences raisonnables de l'ordre de 21 000 tonnes base coques (Kaolack) et 13 000 tonnes (Fatick).

La prise en compte de ces nouvelles données révèle nettement que la commercialisation dans le Fatick et le Kaolack intègre des apports frontaliers. Le volume de commercialisation de Fatick s'établissant à 100 303 tonnes (90,343 t + 9 960 t de semences) sur une production de 113 552 tonnes, laisse supposer un faible niveau de constitution de réserves personnelles.

Le stock détenu non commercialisé et non destiné aux réserves personnelles était de l'ordre de 33 000 tonnes. Il traduit l'écart constaté qu'expliquent d'une part, les apports de la Gambie et les erreurs d'appréciation des réserves personnelles commises l'an dernier.

Toutefois, l'on s'accorde à croire que quelque 10 à 15 000 tonnes d'arachides gambiennes ont été écoulées dans le Fatick.

Pour le cas de Kaolack, le stock arachide commercialisable au moment des enquêtes sur les réserves personnelles était de l'ordre de 60 000 tonnes. Les réserves personnelles de 21 000 tonnes ajoutées à ce

stock, donnent un stock global de 81 000 tonnes auxquelles il conviendrait d'ajouter les 19 386 tonnes de semences collectées.

Une estimation des stocks, réserves, semences et quantités prévues pour la commercialisation donne le chiffre de 286 583 tonnes, soit 87,18 % de la production de la région. Ce taux comprend la présence de graines étrangères dans le volume collecté à Kaolack. Un volume minimum de 20 à 30 000 tonnes serait apporté par les producteurs gambiens si l'on retient que le taux moyen de constitution de réserves personnelles (en cas de bonne récolte) est de 20 % d'une façon générale dans le Bassin Arachidier.

Le Même phénomène s'observe actuellement dans le Kolda et le Ziguinchor qui, en plus des arachides gambiennes qui affluent dans les zones Nord, reçoivent des apports en provenance de la Guinée Bissau.

Dans le Kolda où les prévisions de collecte réajustées indiquent 102 543 tonnes pour l'arachide d'huilerie et 7 056 tonnes de smences, les résultats de production (106 534 tonnes) se trouvent dépassées. Le taux moyen généralement observé pour la conservation de réserves personnelles est de l'ordre de 8 à 10 % dans cette région en année de bonne production. Les analyses qui s'appuient sur ces éléments indiquent une absorption de 7 à 10 000 tonnes de provenance de la Gambie et de la Guinée Bissau.

La collecte globale prévisible pour Ziguinchor est de 21 816 tonnes dont 1 344 tonnes de semences sur une production de 27 845 tonnes d'arachide. Le niveau de stock détenu et estimé à la commercialisation était de 20 600 tonnes au passage des enquêteurs sur les réserves personnelles.

Cette analyse sommaire a pour but d'estimer le niveau des apports étrangers dans les 586 455 tonnes actuellement collectées par les huiliers. Quelque 37 à 55 000 tonnes nous seraient venus des pays frontaliers. Le solde théorique de la collecte de graines sénégalaises serait de 531 500 tonnes au maximum et 493 000 tonnes au minimum.

La raison essentielle de cet afflux de graines étrangères est le prix au producteur pratiqué au Sénégal comparativement à la Gambie (90 000 F CFA/tonne contre 1 850 Dalasis/tonne, soit 78 602 F CFA/tonnes).

Le cas de la Guinée Bissau repose beaucoup plus sur des considérations de change et de devises que sur un rapport de prix au producteur.

1.02 LES ACTEURS DE LA COLLECTE DE L'ARACHIDE D'HUILERIE :

La campagne de commercialisation arachidière a connu un léger réaménagement cette année par le transfert par la SONAGRAINES, de ses points de collecte aux coopératives rurales et aux Organismes Privés Stockeurs (OPS).

Bien qu'étant officiellement ouverte le 10 novembre 1986, la campagne de commercialisation arachidière n'aura réellement commencé que le 1er décembre 1986. Le décalage de l'hivernage de quelque deux semaines et le retard dans la mise en place des fonds par le pool bancaire se sont ajoutés aux délais nécessaires des travaux de récolte et de technologie post-récolte.

Du 10 novembre au 8 décembre 1986, seule la Région de Thiès aura connu des achats pour un financement symbolique de 17,144 millions. Il s'agissait s'une collecte semencière qui a porté sur près de 1 560 tonnes. C'est donc la 4ème semaine de commercialisation qui constitue en réalité, le démarrage de la collecte arachidière où les apports les plus importants se retrouvent dans le Kaolack (4 741 tonnes) suivi de Thiès/Fatick (1 873 tonnes) et Diourbel/Louga (1 104 tonnes). Un total de 7 718 tonnes d'arachides d'huilerie aura été donc collecté sur une prévision de 9 663 tonnes, soit 79,8 % de taux de réalisation : le niveau de financement était globalement satisfaisant, sauf dans le Thiès où il était

très juste (taux de couverture de 95 %) pour tenir compte de la particularité de la Région (Crédit CNCAS).

Suite à la décision de la SONAGRAINES d'affecter ses points de collecte à ses mandataires (coopératives et OPS) pour respectivement 80 % et 20 %, la répartition définitivement opérée est la suivante :

**REPARTITION DES POINTS DE COLLECTE
PAR REGION ET INTERVENANT**

REGIONS	NBRE PC	PC/OPS	PC/CDOP	ACHATS (t) AU 26/03/87
Thiès	97	2	95	22 935
Fatick	118	32	86	88 496
Kaolack	149	50	99	216 929
Tambacounda	81	11	70	37 201
Ziguinchor	64	11	53	20 854
Kolda	188	54	134	100 044
Diourbel	86	16	70	20 816
Louga	88	16	92	19 180
SEPFA	-	-	-	2 281
TOTAL	871	192	679	528 736

Les 871 points de collecte ainsi recensés ne comprennent pas les points de collecte périodiques qui ont dû être ouverts suite aux négociations entre la SONAGRAINES, ses mandataires et les autorités territoriales.

Il y a lieu de souligner que la collecte itinérante a également été pratiquée tant par la SONAGRAINES elle-même que par les OPS.

Les rôles et responsabilités de chaque intervenant ont été précisés dans la communication en Conseil Interministériel du 6 novembre 1986 et par circulaire n° 8589/MDR/CT.A du 27 novembre portant préparation et déroulement de la campagne de commercialisation arachidière 1986/87.

1.03 LES RESULTATS DE LA COLLECTE ARACHIDIERE :

Cependant, la campagne arachidière de cette année aura été l'une des plus controversées et aussi l'une des plus satisfaisantes en

Les difficultés observées durant cette campagne découlent :

- . du niveau de la collecte arachidière 1986/87 ;
- . du transfert des anciens points de collecte SONAGRAINES à ses mandataires ;
- . des conditions de distribution des semences de la campagne 1986/87 ;
- . des conditions de concurrence entre les mandataires des huiliers ;
- . du financement de la campagne et des points de collecte.

a) Les conditions de distribution des semences en 1986/87 : compte tenu de la politique de désengagement de l'Etat, l'Union Nationale des Coopératives Agricoles (UNCA) et la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCAS) ont une autonomie d'intervention commerciale et financière qui doit être en accord avec les principes généraux de la politique de développement agricole et d'assainissement des systèmes de distribution des facteurs de productions.

Les modalités de distribution des semences ont été les suivantes :

- al. Les 10 000 tonnes de l'UNCA (semences de vulgarisation) : pourront bénéficier de ce crédit, les Sections Villageoises qui ont remboursé à plus de 70 % le prêt semences octroyé par l'UNCA en 1985, dans les régions autres que Thiès.
- . Les sections ayant remboursé à 100 % auront une quantité de semences égales à 1,58 fois le poids du crédit de 1985.
 - . Les sections ayant un taux de remboursement compris entre 85 et 99 % auront une quantité égale aux 90 % du poids octroyé en 1985.
 - . Les sections ayant un taux compris entre 70 et 84 % n'auront qu'un poids égal à 80 % du poids octroyé en 1985.

Sur la base de ces critères, il a été procédé à une répartition de ces 10 000 tonnes aux Sections Villageoises.

Il y a lieu de préciser que, dans les sections qui n'ont pas remboursé à 100 %, aucun kilogramme de semences n'a été prêté aux paysans qui n'ont pas remboursé à 100 %.

Sous l'encadrement de l'Action Coopérative et la supervision tutélaire des Autorités Administratives, les Sections Villageoises ont été informées de leur quota et se sont présentées auprès des seccos (SONAGRAINES et SEIB) pour prendre livraison de la quantité indiquée.

Des imprimés ont été conçus à cet effet, pour bien saisir les distributions individuelles et la situation récapitulative de chaque Section Villageoise.

Les Huiliers ont apporté leur assistance pour diligenter la mise en oeuvre de l'opération, en accord avec l'Union Nationale des Coopératives, la Direction de l'Action Coopérative et les Autorités Administratives.

a2. L'Union Régionale des Coopératives Agricoles de Thiès et la CNCA ont mené des contacts fructueux qui ont abouti à la distribution de 4 000 tonnes à des Sections Villageoises qui ont été retenues selon des critères de taux de remboursement.

a3. Les 3 100 tonnes de semences de multiplication : le programme de multiplication est de 5 000 tonnes dont les 1 900 tonnes ont fait l'objet d'une épargne déjà encaissée par les Huiliers.

Il s'agissait d'assurer le complément de 3 100 tonnes par le biais de l'UNCA qui avait accepté d'intégrer ce programme dans l'opération de crédit aux Sections Villageoises.

Ainsi, en plus des 10 000 tonnes de semences Niveau 2 dont le mode de répartition a été défini plus, 3 100 tonnes ont été cédées à des contractuels répondant aux critères suivants :

- . satisfaire aux normes techniques définies par la Direction de la Production et du Contrôle des Semences ;
- . appartenir à une Section Villageoise qui a remboursé à 100 % ;
- . avoir effectué soi-même un remboursement à 100 %, même si la Section Villageoise n'a pas globalement atteint le taux de 100 %.

Compte tenu de l'importance de ce programme de multiplication, il a été demandé aux Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets, de veiller personnellement sur le choix judicieux des contractuels et le double respect des critères techniques et moraux.

A cet effet, les semences de multiplication ont été distribuées par les Huiliers sur la base de listes dûment contrôlées par les Sous-Préfets.

Ces listes ont été conjointement signées par l'agent de la DPCS et les présidents des sections éligibles.

Cependant, il a été observé quelques faiblesses dans la mise en oeuvre de la demande. En effet, les Sections Villageoises qui ont parmi leurs attributions, la distribution des intrants aux membres de section, n'ont pas été à la base de l'opération, c'est-à-dire du recensement des besoins et à l'identification par les présidents de Sections Villageoises, des coopérateurs solvables et loyaux. Les quotas avaient été établis depuis le sommet, puis communiqués aux responsables coopérateurs à la base. Il y avait une contrainte de temps qui ne permettait pas de partir de la base. Par ailleurs, la multitude de liste de débiteurs non mises à jour a conduit certains présidents de Sections Villageoises à observer une passivité totale. Le recouvrement a connu en conséquence, quelques difficultés puisque l'acte d'endettement n'était pas toujours établi entre celui qui se fait rembourser et le paysan débiteur. En outre, les quantités commercialisées par certains paysans débiteurs l'ont été dans des points de collecte non contrôlés par les coopératives. Le désir de maîtriser une telle situation explique également les assauts des coopératives pour la conquête des points de collecte cibles.

b) Le niveau de la collecte 1986/87 : comme nous l'avons souligné plus haut, les prévisions de collecte ont été largement dépassées. Il a fallu procéder à plusieurs réajustements tout au long de la commercialisation qui n'est pas encore totalement achevée. De 365 000 tonnes de collecte prévues, la situation à fin mars atteint 586 455 tonnes, soit 60,67 % de plus.

La réduction nombre de points de collecte qui constituait un des acquis majeurs dans le processus d'assainissement de la filière et de réduction notable des frais de commercialisation a révélé son seuil de tolérance. La volonté de maintenir un nombre de points de collecte optimal pour l'Huilier a été une des causes de la présence de quelques dépôts au niveau des points de collecte, dans tous les cas où le financement n'avait pu permettre l'achat des apports hebdomadaires dont la

maîtrise fut un véritable problème pour la SONAGRAINE. Des points de collecte secondaires ont été ouverts pour décongestionner certaines zones.

c) Le transfert des points de collecte SONAGRAINES 1985/86 : la décision de transférer les points de collecte SONAGRAINES était assortie la condition de non récusation par les coopératives des anciens peseurs SONACOS ayant fait preuve de bonne gestion et de bonne moralité.

L'acceptation de cette condition n'a pas été sans poser quelques problèmes qui ont paralysé le financement dans certains points de collecte et gelé l'ouverture de quelques points de collecte.

Les raisons évoquées cà et là tournaient autour de deux points :

- . la confiance de la SONAGRAINES ne peut être transférée au président d'une coopérative quand bien même son ex-peseur lui aurait donné satisfaction ;
- . la coopérative est libre de choisir son ex-peseur dès lors qu'elle gère son point de collecte.

Une relecture de la lettre n° 1033/MDR/DIR CAB du 27 août 1986 a permis de lever ce blocage et de relancer la campagne de commercialisation.

d) La concurrence entre mandataires : le choix des points de collecte et leur attribution ont été également des causes d'errements qu'aucune autre campagne de commercialisation arachidière n'a connus.

Là, il s'agissait d'une maximisation pour les coopératives, du volume à collecter et de chances de récupération des dettes.

La SONAGRAINES, responsable de la commercialisation de l'arachide puisque supportant les risques financiers et la SONACOS garantissant le consortial, est maître d'oeuvre. Elle a donc procédé à une affectation

que les uns et les autres ont eu à décrier pour peu qu'ils aient jugé que leur intérêt n'en était pas bien assuré. Cette situation a été souvent mise à nu quand il s'agissait de volume commercialisable important ou de point à fort taux d'endettement. A cela, s'est ajoutée la collecte itinérante des OPS (qui sont plus mobiles que les coopératives) qui a sérieusement handicapé le respect des règles du jeu en s'effectuant même en dehors des limites normales de commercialisation (la communauté rurale).

e) Le financement de la campagne : à l'image d'une campagne de commercialisation très imprécise, le financement a connu des dérèglements, soit que le pool bancaire n'ait pas bien suivi, soit que les prévisions hebdomadaires aient été mal maîtrisées surtout, avec des apports étrangers et des dépôts.

La SONAGRAINES s'est efforcée à concilier l'utilisation optimale des fonds et la réponse adéquate à l'achat des quantités par les producteurs.

La répartition par mandataire des achats à la date de fin mars, est la suivante :

. OPS.....	157 991 t,	soit 29,88 % des achats cumulés ;
. coopératives.....	356 366 t,	soit 67,40 % des achats cumulés ;
. PC Huiliers.....	14 379 t,	soit 29,88 % des achats cumulés.

La collecte moyenne par point de collecte s'établit donc ainsi :

. pour les OPS.....	822,870 t ;
. pour les coopératives.....	524,839 t.

.04 LA COLLECTE SEMENCIERE :

Elle a bénéficié des premiers financements de la campagne comme naguère où elle faisait l'objet d'une phase de démarrage de la commercialisation proprement dite.

La SONAGRAINES a collecté globalement, 60 407 tonnes de semences d'arachide dont 2 658,2 tonnes par l'intermédiaire de la SEPFA. Les objectifs de production en semences arachides revêtent un double aspect traduisant le renouvellement des stocks des zones saturées de la 55-437, 69-101 et de quelques poches de 73-33 et la saturation des zones affectées à la 73-30 actuellement occupées par la 55-437 ou la 73-33.

La réalisation de ces deux objectifs requiert chaque année, une collecte d'au moins 35 000 t de semences sélectionnées.

Au titre de la campagne 1986/87, un programme de 5 135 t 400 a été préconisé dont 25 t 800 en base, 1 078 t 800 en NI et 4 038 t 850 en NII.

Le tableau B1 en annexe donne le détail par variété des quantités de semences sélectionnées et ordinaires.

Les réalisations de la campagne semencière arachide figurent dans le tableau suivant :

VARIETES	SELECTIONNEES / NIVEAU		TOTAL SELECT.	ORDINAIRES	TOTAL
	NI + BASE	NII			
73-33	1 892	11 896	13 798	8 132	21 920
73-30	1 070	-	1 070	-	1 070
55-437	3 522	11 354	14 876	13 893	28 769
69-101	738	4 437	5 175	3 316	8 491
28-206	99	-	99	-	99
57-313	58	-	58	-	58
Total	7 379	27 687	35 076	25 341	60 407
Prévisions	7 650	27 350	35 000	26 500	61 500
Pourcentage	96,45	101,23	100,21	95,62	98,22

Il est à noter que les 1 500 tonnes de 55-437 inclus dans les 61 500 tonnes concernent les stocks de calamités et de resemis de Louga (magasins réfrigérés).

Les variétés 28-206 (99 tonnes de NI) et 57-313 (58 tonnes de N2) ne faisaient pas partie du programme de multiplication car la nouvelle carte variétale s'appuie sur leur suppression progressive des zones du Bassin Arachidier Sud (Fatick/Kaolack) et du Tambacounda Ouest (57-313).

La zone 73-33 n'étant pas saturée, il a été jugé plus prudent de maintenir encore la 28-206 dans le Fatick/Kaolack Sud jusqu'à saturation.

L'analyse des taux de réalisation de la collecte sommarière montre que le souci de la sécurisation a été maintenu d'une manière globale. Le schéma de multiplication a été bien conduit, notamment pour le niveau 2 et particulièrement, pour les variétés 73-33 et 55-437.

En dehors de la 55-437, niveau 1, les autres productions de base + NI n'ont pas atteint les objectifs (96,4 %).

1.05 LA COLLECTE ARACHIDE DE BOUCHE :

a) Objectifs de production des deux dernières campagnes :

a1. Objectifs par zone : les données sont consignées dans le Tableau B2 en annexe.

a2. Objectifs de production et résultats obtenus sur les deux dernières campagnes (cf. Tableau I suivant) :

TABLEAU I
Objectifs et résultats de production/produit

DESIGNATION	1986/87		RAPPEL 1986/87	
	OBJECTIFS	REALISATIONS AU 4/03/87	OBJECTIFS	REALISATIONS
<u>Semence : surfaces</u>	<u>3 600 ha</u>	<u>3 641 ha</u>	<u>2 942 ha</u>	<u>2 986 ha</u>
Production	3 400 t	3 453 t	3 235 t	3 121 t
<u>Production/usine : Surface</u>	<u>14 353 ha</u>	<u>14 308 ha</u>	<u>2 720 ha</u>	<u>2 669 ha</u>
. égrené vert : - 1er choix	2 350 t	1 373 t	1 360 t	767 t
- écarts	2 800 t	1 593 t	544 t	367 t
Sous-total égrené vert	5 150 t	2 966 t	1 904 t	1 135 t
. battue en sec :	11 203 t	14 018 t	816 t	1 346 t
Sous-total production	16 350 t	16 979 t	2 720 t	2 480 t
<u>TOTAL : . surface</u>	<u>17 953 ha</u>	<u>17 949 ha</u>	<u>5 640 ha</u>	<u>5 655 ha</u>
. production	19 750 t	20 432 t	5 955 t	5 602 t

a3. Explication sur les résultats : les tonnages sont ceux résultant de la commercialisation contrôlée qui sont inférieurs aux récoltes réelles.

n) Déroulement de la commercialisation :

b1. Les acteurs : dans le but de mieux maîtriser les actions relatives à l'opération arachide de bouche, la SEPFA fait réaliser toute la commercialisation par son dispositif d'encadrement.

Les chefs de secteurs (cadres ITA - ATA) assurent la supervision et la mise en place des fonds tandis que les encadreurs de base assurent la fonction de peseur-payeur.

Ce dispositif permet de diminuer les charges de commercialisation et d'améliorer le rythme de collecte et d'évacuation des produits.

b2. L'organisation de la collecte : la collecte et le transport de l'arachide de bouche sont effectués en sacs. Le rythme de commercialisation est lié à la rotation de la sacherie et donc à la rapidité des évacuations et des réceptions au niveau des usines.

b3. Nature des produits commercialisés : la SEPFA assure la commercialisation de l'arachide de bouche dans les catégories suivantes :

- .. serences destinées à la paraffine (140000/ha) : les serences sont accotées au capot après passage au tara à moteur pour enlever les petites gousses, les gousses vides ou mal remplies et les déchets :

- .. production destinée à l'usinage : la SEPFA effectue tout d'abord une collecte précoce durant le mois qui suit l'arrachage des paysans. Des produits qui sont égoussés en vert par les paysans sont commercialisés en deux catégories :

- .. les coques triées à la main par les paysans (135 frs/kg) ;

- .. les écartés de tilage achetés après criblage (95 frs/kg).

A l'issue de cette pré-collecte, la SEPFA achète tout le reste de la production en sec après passage au criblage (110 frs/kg).

c) Les résultats de la campagne 1986/87 :

Tableau II : Résultats de la campagne

DESIGNATION		OBJECTIFS	COLLECTE CUMULEE ACTUALISEE AU 26/03/87
SEMENCES :	N2	3 400 t	3 453 t 360 (101,5 %)
<u>PRODUCTION :</u>			
. égoossé en vert :	.. 1er choix	2 350 t	1 372 t 526
	.. écarts	2 800 t	1 598 t 450
	sous-total égoossé en vert	5 150 t	2 965 t 982
. battue en sec :	.. catégorie A	11 200 t	14 012 t 845
	.. catégorie B		
	sous-total production	16 350 t	16 978 t 827 (103,8 %)
TOTAL OPERATION :		19 750 t	20 432 t 245 (103,4 %)

Les objectifs de production de coques égoossées en vert et triées n'ont pas pu être atteints entièrement pour les raisons suivantes :

- . démarrage trop tardif des achats (le 6 décembre au lieu du 15 novembre), faute de financement particulier précode pour la collecte des égoossés en vert qui doit démarrer dès l'arrache (3 semaines avant l'arachide d'huilerie) ;
- . qualité relativement médiocre des récoltes (petites gousses, coques tâchées ou piquées par les iules de fin de cycle).

2. LA COLLECTE DES CEREALES ET DU NIEBE

2.01 LA COLLECTE CEREALEIRE PAR LE CSA :

Elle est légèrement différente de celle de l'année dernière.

La libéralisation du marché des céréales a été reconduite, sauf pour le riz. Un décret a été pris dans ce sens, pour bien fixer les règles d'organisation et de commercialisation des céréales et du niébé.

L'intervention du CSA est de type régulateur des marchés pour maintenir les prix au niveau minimum des prix planchers pour le mil/sorgho et le maïs, soit 70 F CFA/kg.

Les achats du CSA ont été effectués au niveau :

- . des coopératives de paysans producteurs ;
- . des marchés hebdomadaires ;
- . des magasins du CSA ;
- . des Sociétés Régionales de Développement Rural pour le maïs.

La situation de la commercialisation des céréales locales 1986/87 au 28 mars 1987, se présente comme suit :

REGIONS	ACHATS (kg)			TOTAUX
	COOPERATIVES	MARCHES HEBDO.	MAGASINS	
<u>CSA / MIL</u>				
Kaolack	45 642	369 859	68 156	471 013
Fatick	-	11 855	2 056	13 474
Tambacounda	-	456 478	24 798	384 133
Kolda	-	-	67 691	42 728
<u>TOTAUX</u>	<u>45 642</u>	<u>838 192</u>	<u>162 701</u>	<u>911 848</u>

Au niveau des SRDR, les achats ont porté sur le maïs pour 500,247 tonnes ainsi réparties :

- . SODEVA : 156 691 kg de maïs
- . SODEFITEX : 343 556 kg de maïs

TOTAL : 500 247 kg de maïs

En rappel de situation de la commercialisation de l'année dernière 1986/87 à la date de juillet 1986, nous avons observé les résultats suivants :

**ACHATS EFFECTIFS SELON LES QUATRE NIVEAUX
D'INTERVENTION : situation fin campagne (juillet 1986)**

INSPECTION REGIONALE DE	ACHATS NIVEAU				TOTALS	%
	COOPERAT. (+)	M. HEBD. (+)	MAG. CSA (+)	SRDR		
Kaolack	11 918	3 684	1 578	806 ⁽¹⁾	17 986	78,3 %
Fatick	1 990	335	69	-	2 296	10,4 %
Tambacounda	809	340	88	64 ⁽²⁾	1 301	5,7 %
Kolda	347	-	4	197	548	2,4 %
Diourbel	347	33	10	-	390	1,7 %
Thiès	225	23	-	-	248	1,1 %
Louga	88	-	-	-	88	0,4 %
Dakar	-	-	-	-	-	-
TOTAL	15 724	4 415	1 749	1 067	22 955	100 %

(+) : mil + petite quantité de sorgho local. Unité : tonne.

Note : (1) SODEVA (Kaolack) = 806 t de maïs

(2) SODEFITEX (Tambacounda) = 64 t (maïs + sorgho local)

(3) SODEFITEX = 197 t

(4) le riz (production locale et importations) est commercialisé par une autre structure : la CPSP.

Ce tonnage acheté : 22 955 t, sur une prévision de 25 000 t (soit 92 %), est destiné à réguler les zones déficitaires par des opérations de ventes.

a) Organisation de la commercialisation : les achats de céréales sont exécutés au niveau des structures régionales du CSA en liaison avec sa Direction Financière qui met à leur disposition, les moyens nécessaires.

Des réunions de coordination ont lieu chaque mois à Dakar pour adapter les prévisions à la réalité du marché. Concernant les ventes de céréales, elles ont lieu, dans les régions (sortie magasin), ou au siège de Dakar qui enregistre les commandes pour les transmettre dans les régions pour exécution. Le CSA coopère dans ce domaine, avec des structures commerciales, soit des détaillants tels que la SONADIS, soit des commerçants demi-grossistes qui reçoivent des quotas ne dépassant pas 5 tonnes par livraison.

b) Logistique : les activités de transport et de stockage sont regroupées au niveau de la Direction Technique

Cette direction gère à l'heure actuelle, un parc lourd de 89 camions et une capacité de stockage de 84 000 t réparties sur 68 magasins.

c) Protection de stocks : cette activité est couverte par la Division "Protection de Stocks" comprenant 12 personnes. Ce personnel est affecté à 2 zones d'intervention : le Nord avec sa base à Thiès et le Sud avec sa base à Kaolack.

Des visites d'inspection sont organisées de manière à ce que chaque magasin soit visité tous les 15 jours.

d) Information statistique : dans ce domaine, le CSA coopère surtout avec la Direction de l'Agriculture qui s'occupe de la centralisation des informations sur la prévision des récoltes. Toutefois, à partir de cette année, le CSA essaye de mettre en place un instrument léger de prévisions de récolte ainsi qu'un système d'information sur les prix de céréales.

e) Moyens financiers : 237 millions de F CFA de dotation budgétaire à affecter principalement aux frais locaux des aides alimentaires (transit à Dakar et transport vers l'intérieur).

En outre, il y a des ressources occasionnelles telles que le produit de la vente des aides alimentaires non liées et la marge de 25 Frs/kg sur les opérations de régulation du marché de céréales locales.

f) Vente des céréales locales par produit : de début mai à fin décembre 1986, 11 086 t 995 ont été vendues, soit directement aux consommateurs, soit par l'intermédiaire des structures commerciales spécialisées pour la vente des produits alimentaires, comme la SONADIS

Selon les opérateurs, les prix de vente du CSA ont varié entre 85 et 95 frs/kg.

Le tonnage vendu au 30/11/86 se présente comme ci-après :

CULTURES	INSPECTIONS REGIONALES	SIEGE DAKAR
Mil	3 200 t	7 750 t
Sorgho local	-	-
Maïs	1 019 t	50 t

Le stock résiduel au 30/11/86, à savoir, avant l'ouverture de la nouvelle campagne était de :

- . mil souna : 11 789 t
- . maïs : 339 t
- . sorgho local : 203 t
- . sorgho rouge : 0,5 t (aides alimentaires)
- . sorgho blanc CEE : 7 204 t (" ")
- . riz⁽¹⁾ : 2 500 t (don du PAM)

g) Qualité des stocks : le Commissariat à la Sécurité Alimentaire face à son intervention par l'achat des céréales locales et la conservation des céréales importées (aides et dons), est confronté à des problèmes de stockage.

Toutefois, le sorgho (don de la CEE⁽²⁾) et le maïs de la SODEFITEX⁽³⁾ reçus au niveau de l'Inspection Régionale de Kolda, présentent des signes d'infestation.

h) Situation des stocks par produit : les céréales locales achetées par le CSA concernent le mil/sorgho et le maïs ; le riz était commercialisé par une autre structure nationale qui est la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP).

Au 28/02/87, les céréales achetées et stockées se composent comme suit :

- (1) : stock de sécurité de 100 000 t de riz importé à la CPSP.
- (2) : 7 204 tonnes dont \pm 6 000 tonnes à déclarer.
- (3) : 102 tonnes en cours d'analyse.

CEREALES ACHETÉES ET STOCKÉES

CULTURES	CAMPAGNE		AIDE ALIMENTAIRE
	1986/87	1985/86	
Mil/sorgho	1 049,535	12 250 t	-
Maïs	510,247	260 t	-
Sorgho blanc	-	-	7 200 t
Riz	-	-	1 043 t

i) Situation de l'offre et de la demande en céréales locales : la conjugaison de certains facteurs comme la commercialisation des arachides et la faiblesse de la production céréalière fait que présentement, l'offre de céréales est relativement faible, même dans les zones excédentaires où les achats avaient commencé début décembre 86. Par conséquent, on observe sur le marché, un niveau de prix nettement supérieur aux prix de l'année passée à la même époque. C'est ainsi que dans certaines zones, le prix cible de vente est dépassé ; c'est la raison pour laquelle, le CSA procède depuis le mois de décembre à des ventes de régulation surtout dans les Régions de Saint-Louis, Louga et Ziguinchor pour un tonnage total de 574 tonnes et des recettes équivalentes à 55 millions de F CFA (prix de vente mil/maïs : 95 frs/kg).

Dans ce cadre, le CSA a été amené à réviser ses prévisions d'achat fortement vers la baisse, à un nouveau tonnage total de 8 000 tonnes pour la campagne 1986/87.

j) Etat et prévisions des importations de riz et blé :

- . 100 000 tonnes de blé par an depuis 1984 ;
- . 340 000 tonnes de riz " " " " .

Ces tonnages sont fixés dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel à Moyen et Long Termes (PAML) exécuté conjointement avec le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM). Une action de régulation céréalière a été proposée par la France. Elle concerne 6 000 tonnes de mil et de maïs qui seraient achetées au Sénégal (4 000 tonnes auprès du CSA) et au Mali (2 000 tonnes auprès de l'OPAM) et seraient transformées industriellement à Dakar par les meuniers. Cette opération devrait permettre de tester en vraie grandeur (saturation des capacités de transformation

industrielle existantes pendant 6 mois) les possibilités de transformation industrielle des céréales locales, sur les plans technique, économique et commercial. Cette opération est programmée pour une exécution de juin à novembre prochain.

k) Etat d'exécution de la campagne de commercialisation 1986/85 au 01/03/87 - Plan de campagne et moyens de financement : comme indiqué plus haut, la production de la campagne agricole 1986/87 (884 401 tonnes), est en termes réels très en retrait par rapport à la production 1985/86 (1 243 509 tonnes).

En termes d'intervention d'achat, il a été estimé un total de 27 000 tonnes (20 000 t de mil, 7 000 t de maïs).

Cette estimation paraissait réaliste cette année (où la production est plus faible certes par rapport à 1985/86) car les stocks au niveau villageois ont été reconstitués, c'est-à-dire le disponible pour la commercialisation avait été estimé comme plus important.

Au début de cette campagne 1986/87, les fonds disponibles pour la commercialisation étaient en deça des besoins par le tonnage estimé, à savoir :

. fonds de réserve/RFA (début décembre)	123 000 000 F CFA
. virement RFA (décembre 86)	425 000 000 F CFA
(dont le Projet maïs)	pm : 80 000 000 F CFA
. fonds commun (engagement provisoire)	<u>1 500 000 000 F CFA</u>
	2 048 000 000 F CFA

En d'autres termes, les disponibilités réelles s'élevaient en début de campagne à 468 000 000 F CFA permettant de couvrir des achats de l'ordre de 5 500 t, si on se base sur les pratiques des années antérieures qui consistaient à financer les frais d'achat à 85 frs/kg en supposant que les frais de fonctionnement du CSA continuent à être supportés par le Gouvernement.

2.02 LA COLLECTE DES CÉRÉALES PAR LES SRDR :

a) SODEFITEX : elle achète les céréales (maïs et riz) que les paysans proposent de lui vendre. L'importance de la collecte dépend de deux éléments :

- . les prix pratiqués sur le marché parallèle ;
- . le niveau de l'autoconsommation.

Les objectifs de commercialisation pour le maïs et le riz étaient les suivants :

- . maïs..... 800 t sur un objectif de production de 20 970 t (3,8 %) ;
- . riz paddy 400 t sur un objectif de production de 5 500 t (7,2 %).

Les réalisations de production et commercialisation ont été pour :

- . le maïs :
 - .. 25 655 t, soit 122,3 % des objectifs de production
 - .. 948,461 pour les objectifs de commercialisation
- . le riz paddy :
 - .. 1 300 t, soit 23,6 % de taux de réalisation des objectifs de production
 - .. 424,478 t de commercialisation, représentant les objectifs de collecte.

A titre d'information, la SODEFITEX a réalisé 25 013 tonnes de mil/sorgho. Elle n'a pas cependant participé à la commercialisation de cette spéculation. En ce qui concerne la commercialisation du paddy, elle a eu lieu uniquement dans le Kédougou où il a été collecté 424,478 tonnes sur 400 tonnes de prévues. L'enveloppe financière de contre-partie de cette quantité est 36 080 millions de F CFA.

b) SODAGRI (paddy) : 531,866 tonnes ont été achetées par la SODAGRI, soit un montant de 45,208 millions de F CFA. Le financement est assuré par un crédit de campagne de 100 millions de F CFA ouvert au niveau de la BNDS.

Les résultats suivants ont été enregistrés :

. <u>riz paddy</u> :	
.. achat producteurs.....	479,866 t
.. achat ferme semencière.....	52,000 t
	TOTAL ACHATS.. 581,866 t
.. remboursements en nature.....	268,000 t
<u>Total collecte paddy.....</u>	<u>799,866 t</u>

. maïs :

.. achat producteurs.....	73,093 t
.. remboursement en nature.....	<u>6,384 t</u>
<u>Total collecte maïs.....</u>	79,477 t

c) SAED : les résultats de la campagne d'hivernage et de la campagne de contre-saison froide figurent dans le tableau suivant :

PADDY (*)			MAÏS			SORGHO			TOTAL CEREALES (t)
SURFACE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)	S	R	P	S	R	P	
10 416,53	4 764	49 628	-	-	-	-	-	-	49 628
3 268,03	5 020	16 407	317,54	2 500	794	43,80	2 300	101	17 303
2 249,21	5 565	12 517	129,0	2 500	323	289,86	2 300	667	13 507
503,0	4 198	2 112	164,50	2 500	411	443,0	2 300	1 019	3 542
16 436,77	4 908	80 664	611,04	2 500	1 528	776,66	2 300	1 787	83 979

c1. Campagne d'hivernage 1986/87 :

17 ha ont été "sinistrés", soit 1,32 % de la surface cultivée. Au cours des deux précédentes campagnes, les surfaces "sinistrées" représentaient :

- . 6 % des surfaces cultivées en 1984/85 ;
- . 2,3 % des surfaces cultivées en 1985/86.

c2. Campagne de commercialisation du paddy : le retard important enregistré dans la mise à la disposition de la SAED des crédits de commercialisation a ralenti considérablement les achats auprès des paysans. Ces derniers ont négocié une partie de leur récolte en décembre 1986 et janvier 1987 auprès des commerçants privés.

En effet, la requête de financement introduite par la SAED en novembre 1986 portait sur 1 242 millions de F CFA sur lesquels 475 millions de F CFA seulement furent mis en place le 25/2/87. A titre de comparaison, le crédit de commercialisation pour la campagne 1985/86 était totalement mobilisé le 5/03/85 pour un montant de 1 120 millions de F CFA.

Par ce fait, la quantité totale de paddy livrée à la SAED (achats et remboursements) s'élevait à 15 350 tonnes au 27 mars 1987 contre 20 214 tonnes à la même date en 1986. Cette situation ne manquera pas de se répercuter sur le taux de remboursement du crédit de campagne dont le montant s'élève pour la seule campagne de riz d'hivernage à 1 174 462 042 F CFA répartis comme suit entre les quatre délégations :

. Dagana.....	863 490 214 F CFA, soit 73,5 %
. Podor.....	212 145 067 F CFA, soit 18,0 %
. Matam.....	65 675 199 F CFA, soit 5,6 %
. Bakel.....	33 151 562 F CFA, soit 2,9 %.

d) SOMIVAC :

- dl. Organisation de la commercialisation : elle repose sur les disponibilités des projets en
- . infrastructures de stockage ;
 - . moyens de transport ;
 - . moyens humains ;
 - . moyens matériels.

Il ne se pose pas de problème majeur en rapport avec les infrastructures de stockage (les projets sont suffisamment équipés en magasins jusque dans les zones), les moyens de transport (le PIDAC dispose de camions et camionnettes), les moyens matériels (bascules, balances et poids sont disponibles en nombre suffisant).

Par contre, pour ce qui est des moyens humains, des problèmes de maîtrise des opérations par le personnel en place pourraient se poser. En effet, la déflation du personnel intervenue cette année à la SOMIVAC a touché la quasi-totalité du dispositif qui était traditionnellement chargé des actions de commercialisation (intendants départementaux et de zones).

d2. Programme de commercialisation des produits agricoles à la SOMIVAC 1986/87 :

LIBELLES	PRODUCTIONS SEMENCES (t)			PRODUCTIONS ORDINAIRES (t)		
	PIDAC	PRS	TOTAL	PIDAC	PRS	TOTAL
<u>1. Estimations de production</u>						
Riz (toutes variétés)	64,025	-	64,025	7 800	-	7 800
Maïs (toutes variétés)	49,890	21,975	71,805	1 300	-	1 300
<u>2. Prévisions de collecte</u>						
Riz (toutes variétés)	44,275	-	44,275	78	-	78
Maïs (toutes variétés)	40,875	21,975	62,850	13	6	19

d3. La SOMIVAC (paddy) : les prévisions de collecte de paddy ordinaire initialement prévues pour 71 tonnes ont été ramenées à 61,1 tonnes. Les semences ont fait l'objet de prévisions de collecte pour 44,2 tonnes.

Les prévisions de financement n'ayant pas été obtenues, seules les petites quantités de semences (5 tonnes de paddy) ont pu être achetées.

Pourtant, l'encadrement de la SOMIVAC a abouti à une production de 21 833 tonnes de paddy qui représentent près de 35 % de la production dans les Régions de Ziguinchor et de Kolda.

Cette situation est préoccupante et s'explique par la réduction drastique des moyens de cette société qui est en voie de dépérissement.

2.03 LA COLLECTE DE NIEBE :

Le niébé, à l'instar des céréales, connaît une libéralisation de son marché. Cependant, il a été mis en place une structure de commerciali-

sation qui a la charge de réguler ce marché par des achats de niébé au prix officiel plancher de 100 F CFA/kg.

a) La SEPFA : ainsi, pour la seconde année consécutive, la SEPFA/SONACOS a été chargée de la commercialisation de cette légumineuse malgré le stock de 2 800 tonnes qui restait des 5 000 tonnes achetées en 1985/86

Pour 1986/87, le niveau de collecte a été limité à 2 300 tonnes de niébé et n'a concerné que les variétés 58-57 et CB5. Un décret organisant la commercialisation des céréales et du niébé a été élaboré conjointement par le Ministère du Commerce et le Ministère du Développement Rural.

L'écoulement du niébé pose de sérieux problèmes à la SEPFA. En effet, sur 5 000 tonnes achetées en 1985/86, seulement 2 200 tonnes ont pu être placées grâce à l'aide de la CEE (pour les Iles du Cap Vert) et l'USAID.

Le marché local ne semble pas porteur malgré tous les efforts de vente déployés par la SEPFA pour approvisionner localement les grandes surfaces.

Au cours de la campagne de commercialisation 1986/87, le Ministère du Développement Rural a entrepris une mission commerciale d'appui à la SEPFA au Brésil, au Zaïre, au Nigéria et au Niger. Seul le Zaïre s'est manifesté pour une quantité de 1 000 tonnes. Les négociations sont en cours entre la SEPFA et le Zaïre.

Les difficultés d'écoulement et de promotion de la culture de niébé s'expliquent par :

- . le niveau du prix plancher de 110 F CFA/kg qui à un prix promotionnel pour le producteur, ne s'accorde plus à une réalité spécifique du marché du niébé.

Le niébé est un produit qui se dégrade très vite par brûchage et exige une conservation coûteuse, hors de portée du paysan.

Devant le risque de perdre toute une production et cela, en trois mois, le paysan n'hésite pas à se débarrasser de son niébé à des prix inférieurs au prix plancher (45 à 65 F CFA/kg).

Ne pouvant être partout et acheter toute la production, il lui est quasiment impossible de jouer un rôle efficace sur le marché du niébé. De gros commerçants sillonnent les villages pour acheter, dès la récolte, le niébé des paysans qu'ils stockent dans des fûts hermétiques. Ils le proposent ensuite à la SEPFA au prix officiel : c'est une rente de situation qui ne profite pas aux paysans.

- l'objectif visé dans l'introduction du niébé n'est pas seulement agronomique, mais également économique, ce produit devant pouvoir procurer des revenus de substitution aux paysans qui voient l'arachide s'installer au Sud. L'objectif accroche aussi la fixation des populations dans leur terroir d'origine ou tout au moins, d'activité agricole.

Le niveau de prix qui, au regard des rendements à l'hectare du niébé, a été fixé par rapport à l'arachide, ne remplit pas sa fonction de stimulation à la production. C'est l'écoulement, la commercialisation d'un produit agricole qui sont déterminants pour le producteur et pour l'acheteur.

- Les habitudes alimentaires du sénégalais marginalisent la consommation du niébé qui est un aliment de complément et non de base. Cela explique les faibles quantités d'achat qui sont observées partout sur les marchés sénégalais.
- Les pays demandeurs sont assez éloignés du Sénégal et nos prix de revient sont de nature à nous rendre peu compétitifs sur ces marchés si l'on tient compte des frais d'approche.

b) La SODEVA a eu à collecter quelque 146 tonnes de niébé de multiplication à Louga et Fatick sur un programme de 420 tonnes de collecte prévue.

3. LA COLLECTE COTONNIERE

Sur un objectif de commercialisation de 26 500 tonnes de coton, la SODEFITEX a réalisé 26 870 tonnes. Ceci correspond à 101,4 de la collecte prévue.

CHAPITRE II - LES EVACUATIONS ET TRANSFERTS DE PRODUITS AGRICOLES

1. EVACUATIONS ARACHIDIERES

Sur un tonnage de 528 736 tonnes d'arachide d'huilerie, il a été évacué 377 979 tonnes, soit 71,49 %.

Le rythme des évacuations de la SONACOS semble correct et il est fort possible de mettre toute l'arachide à l'abri avant l'arrivée des pluies. Le niveau de la production de cette année, y compris les apports étrangers, nécessite la mobilisation d'un important parc automobile pour transporter rapidement les graines des seccos aux usines. Le rythme des réceptions a été fortement accéléré au niveau des usines. Les OPS et coopératives participent activement aux évacuations aux côtés de la SONACOS.

2. EVACUATIONS RIZICOLES

La SAED qui a connu un retard dans le démarrage de sa commercialisation, a évacué après usinage dans ses rizeries de Ross Béthio et Richard Toll quelque 2 020 tonnes de riz paddy vers la CPSP au 20 mars 1987. Ce paddy provient de la campagne 1986/87.

3. EVACUATIONS CEREAALIERES

La faiblesse relative de la production céréalière de mil/sorgho (633 726 tonnes) explique le maintien ou le dépassement du prix plancher des céréales même dans les zones excédentaires.

Le prix cible de vente du CSA a été largement dépassé dans certaines zones où ce dernier a été obligé d'intervenir par la vente afin de garder les prix dans une limite raisonnable. (95 FCFA/kg). Ceci concerne essentiellement les Régions de Saint-Louis, Louga et Ziguinchor. Les Régions de Thiès et de Diourbel sont également ciblées.

4. LES EVACUATIONS DE L'ARACHIDE DE BOUCHE

Les évacuations des arachides de bouche sont effectuées en sacs au fur et à mesure de la collecte. Cependant, le rythme des évacuations reste inférieur à celui des achats car les transporteurs préfèrent opérer sur des longues distances, notamment sur Dakar.

Le surprix payé pour compenser le faible poids spécifique de l'arachide de bouche par rapport à l'huilerie ne suffit pas à intéresser les transporteurs. L'arachide de bouche qui est cultivée dans un rayon de 40 à 100 km par rapport à l'usine de Lyndiane est donc pénalisée par ces courtes distances.

Situation des évacuations au 26 mars 1987 : 16 411 tonnes ont été évacuées sur une production de 16 978 tonnes, soit un taux de réalisation de 96,7 %.

 CHAPITRE III - FINANCEMENT DE LA COLLECTE

 I. FINANCEMENT DE LA COLLECTE ARACHIDIÈRE

Le financement de la collecte arachidière n'a réellement démarré qu'au début du mois de décembre. Il aura connu beaucoup de rebondissements dus au fait des ruptures constatées au niveau de certains points de collecte.

Les quelque irrégularités du financement expliquent en grande partie, les importants dépôts arachidières constitués par les paysans.

Le financement global pour l'arachide d'huilerie a porté sur un montant de 48,6 milliards et 6,7 milliards pour les semences.

Les possibilités d'achats par

 a) Arachide d'huilerie (au 26 mars 1987) :

Thiès	: 2,064 milliards pour des achats de 22 935 tonnes
Fatick	: 7,785 milliards pour des achats de 86 496 tonnes
Kaolack	: 19,524 milliards pour des achats de 216 929 tonnes
Tambacounda	: 3,348 milliards pour des achats de 37 201 tonnes
Kolda	: 9,004 milliards pour des achats de 100 044 tonnes
Ziguinchor	: 1,877 milliard pour des achats de 20 854 tonnes
Diourbel	: 1,873 milliard pour des achats de 20 815 tonnes
Louga	: 1,726 milliard pour des achats de 19 180 tonnes
SEPFA	: 0,205 milliard pour des achats de 2 281 tonnes

 b) Semences d'arachide (au 26 mars 1987) :

- . Thiès : 6 014 tonnes (0,642 milliard) sur un objectif de collecte de 6 000 tonnes ;
- . Fatick : 9 511 tonnes (1,000 milliard) sur un objectif de collecte de 9 960 tonnes ;

- . Kaolack : 16 72 t (1,818 milliard) sur un objectif de collecte de 17 860 t ;
- . Tamba : 3 803 t (0,412 milliard) sur un objectif de collecte de 3 920 t ;
- . Kolda : 7 027 t (0,752 milliard) sur un objectif de collecte de 7 056 t ;
- . Ziguinchor : 1 306 t (0,1 6 milliard) sur un objectif de collecte de 1 344 t ;
- . Diourbel : 6 337 t (0,664 milliard) sur un objectif de collecte de 6 600 t ;
- . Louga : 7 113 t (0,738 milliard) sur un objectif de collecte de 6 600 t ;
- . SEPFA : 2 658 t (0,265 milliard) en collecte itinérante pour la SONAGRAINES

c) financement de la collecte arachide de bouche : la collecte de l'arachide de bouche est effectuée sur un crédit consorsial dans les mêmes conditions que celles appliquées à l'arachide d'huile-rie.

MONTANT DU COMPTE ET APPELS DE FONDS

INTITULES	MONTANT DU COMPTE	APPELS EFFECTUES AU 10/03/87
Compte achats graines	1 680 035 000	1 678 000 000
Compte fonctionnement	847 722 000	385 000 000
TOTAL	2 527 757 000	2 063 000 000

Il convient de remarquer que les crédits d'achat ne couvrent pas les 5 200 tonnes de graines remboursées par les paysans en contre-partie du crédit de campagne accordé par la SEPFA :

- . valeur des achats au 4/03/87..... 1 465 322 450 F CFA
- . valeur des récupérations..... 509 070 060 F CFA
- soit valeur totale de la récolte..... 1 974 392 510 F CFA

2. FINANCEMENT DE LA COLLECTE COTONNIERE

Le financement mis en place pour la collecte cotonnière s'élève à 2,567 milliards de francs CFA dont 2 567 millions de francs CFA 225 ont permis d'acheter 26 860 tonnes aux paysans et le reste couvre les frais de fonctionnement de la filière.

L'encours au 31/12/87 s'élèvera à plus de 5,8 milliards de F CFA. Pour que la SODEFITEX puisse solder son encours fin juin 1987, il est nécessaire que :

- 1°) L'Etat remplisse ses engagements de la deuxième lettre de mission, en finançant les coûts de l'encadrement de base :
 - . 638 millions F CFA au titre de la campagne 1985/86 ;
 - . 681 millions F CFA au titre de la campagne 1986/87, à verser en juillet 1987.
 - 2°) La CPSP s'acquitte du solde négatif de la péréquation de l'exercice 1985/86 (1,3 milliards de F CFA environ dès la clôture des comptes en avril 1987) et verse début juillet 1987, l'avance conventionnelle au titre de l'exercice 1986/87 estimée à 1,2 milliard de F CFA.
 - 3°) La SODEFITEX soit remboursée de la part contributive des frais générés par les activités hors coton : 140 millions de F CFA au titre de 1985/86 et 160 millions de F CFA pour 1986/87.
- Par ailleurs, il serait souhaitable que la SODEFITEX ne soit pas tenue de dénouer au 31 décembre 1987, le crédit coton 1986/87. Il paraît en effet, nécessaire de faire coïncider la durée des crédits de campagne avec l'étalement de l'activité cotonnière.

3. FINANCEMENT DE LA COLLECTE CEREALEIRE ET DU NIEBE

3.01 LE COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE :

Le CSA qui assure la régulation du marché des céréales a bénéficié lors de la campagne 1985/86, de trois sources de financement :

. le fonds de réserves de la RFA pour.....	1,232 milliard
. la CPSP pour.....	0,525 milliard
. le Fonds Commun de contre-partie de l'aide alimentaire pour.....	0,200 milliard

Pour 1986/87, le financement RFA de 1,100 milliard de F CFA est déjà acquis, mais, la part du Fonds Commun (1,5 milliard de F CFA) est encore en négociation.

3.02 LA SEPFA/NIEBE :

Le niébé est financé à partir d'un consortial avalisé par l'Etat. Pour la campagne 1986/87, le consortial a été arrêté sur un montant de 253,5 millions de F CFA correspondant à l'achat de 2 300 tonnes de niébé.

3.03 LA SODEVA / NIEBE :

Le financement est arrivé très tard et a été mis en place par le Fonds Commun. Il devait permettre l'achat de 400 tonnes de niébé. Les achats n'ont porté que sur 146 tonnes à la date de fin février 1987 dont 131 dans le Fatick et 15 dans le Louga.

Pour le niébé, les achats par région sont les suivants :

- . Diourbel : 528 t (58,053 millions) par la SEPFA ;
- . Louga : 733 t (80,619 millions) par la SEPFA),
15 t (2,25 millions) par la SODEVA (multip.) ;
- . Thiès : 515 t (56,702 millions) par la SEPFA ;
- . Fatick : 131 t (14,450 millions) par la SODEVA (diffusion).

La collecte itinérante SEPFA a eu à collecter 519 tonnes de niébé représentant un financement de 57,094 millions de F CFA.

3.04 LA SODEVA / MAIS :

La collecte des semences de multiplication a été financée par le FIDA tandis que celle du maïs de diffusion a été achetée par le CSA. Le total des collectes s'établit à 432,909 tonnes dont 273,375 tonnes de multiplication, soit en valeur :

- . maïs de diffusion : 11,16 millions de F CFA ;
- . maïs de multiplication : 24,60 millions de F CFA.

3.05 LA SODEVA / MIL :

Sur financement FIDA, la collecte de mil a atteint au 28/02/87, le volume de 292,949 tonnes sur des prévisions de 651 tonnes. Il s'agit de semences de multiplication. Le financement a porté un montant de 26,99 millions de F CFA.

3.06 LA SODEFITEX / MAIS :

La SODEFITEX a préfinancé les achats de maïs à hauteur de 66,4 millions de F CFA correspondant aux 940 tonnes collectées.

La répartition par région SODEFITEX est la suivante :

- . Tamba : 280 tonnes, soit 19,60 millions de F CFA
- . Vélingara : 281 tonnes, soit 19,67 millions de F CFA
- . Kolda : 175 tonnes, soit 12,25 millions de F CFA
- . Sédhiou : 5 tonnes, soit 0,35 million de F CFA
- . Kédougou : 207 tonnes, soit 14,49 millions de F CFA

TOTAL : 948 tonnes, soit 66,36 millions de F CFA.

3.07 LA SODAGRI / MAIS :

Le financement des achats de maïs est assuré par un crédit de campagne de la BNDS, d'un montant global de 100 millions de F CFA. Ce montant comprend les achats de riz paddy.

Les achats réels de maïs par la SODAGRI, s'élèvent à 73 tonnes, soit 5,11 millions de F CFA. La collecte des 79,477 tonnes inclut les 6 tonnes de remboursement en nature.

3.08 LA SOMIVAC / MAÏS ET NIEBE :

Sur des prévisions de collecte de 62,8 tonnes de maïs semences et 19 tonnes de maïs ordinaires (toutes variétés confondues), la SOMIVAC n'a pu acheter que 18 tonnes de semences de maïs, faute de financement.

Le même problème se retrouve en ce qui concerne l'écoulement de 4,15 tonnes de niébé produites dans sa zone d'intervention.

Les besoins de financement pour la commercialisation de ces produits s'élevaient à 6,986 millions de F CFA pour le maïs et à 0,456 million de F CFA pour le niébé.

Au stade actuel de la campagne de commercialisation, il est certain que ces céréales sont passées dans l'autoconsommation.

3.09 LA SAED / PADDY :

La mise en place du financement de la campagne de commercialisation du riz paddy par la SAED, a connu un important retard. C'est la raison pour laquelle, il a été observé des fuites de paddy vers les frontières et le marché parallèle. Pour pallier ce risque qui s'accroissait, la SAED a préfinancé les achats de paddy pour plus de 60 millions de F CFA. Le financement des achats porte sur une demande de crédit de 1,242 milliard de F CFA auprès de la BNDS. Au 27 mars 1987, les fonds débloqués pour l'achat de paddy et les frais de commercialisation ne s'élevaient qu'à 602 millions de F CFA, ne permettant d'acheter que 7 412 tonnes de paddy.

 CHAPITRE IV - DENOUEMENT DES CONSORTIAUX AGRICOLES

 I. LES DETTES SEMENCES ARACHIDES

Les dettes semences présentaient la situation suivante au 16/01/87, soit dix semaines après le début effectif de la commercialisation :

- . exigible : 3,971 milliards de F CFA ;
- . récupérations : 0,996 milliard de F CFA ;
- . pourcentage : 25,42 %.

La CNCAS a eu à octroyer un crédit pour les sections villageoises de Thiès, pour un montant de 502,89 millions, soit 4 788 tonnes de semences. Ce montant est inclus dans l'exigible, de même que les arriérés de l'UNCA qui étaient de 220 millions de F CFA pour la campagne 1985/86.

La SONACOS a, à travers l'UNCA, octroyé un crédit semences 1985/86 qui s'analyse comme suit :

- . semences niveau 1 : 2 900 tonnes (0,348 milliard de F CFA)
 - . semences niveau 2 : 25 630 tonnes (2,691 milliards de F CFA)
- TOTAL : 28 530 tonnes (3,039 milliards de F CFA)

Les difficultés d'écoulement du stock de sécurité ont amené l'UNCA à se charger du placement de quelque 25 630 tonnes de semences d'arachides N2 rétrocédées par la SONACOS.

A la date du 15 mars 1987, l'encours global de 3,039 milliards de F CFA a été entièrement soldé par la récupération des dettes semences.

La CNCAS affichait au 15 mars 1987, un taux de récupération de 90 % sur les encours.

Il est agréable de noter que, depuis les vingt dernières années, il n'a jamais été observé un remboursement à 100 % des dettes semences octroyées par l'Etat. Ceci constitue une première dans l'histoire du

mouvement coopératif sénégalais. La responsabilisation des paysans, préconisée par la NPA, devient une réalité que traduit le résultat des remboursements des dettes, obtenu par l'UNCA.

1.01 CREDIT DE CAMPAGNE ET REMBOURSEMENT DES DETTES DE L'ARACHIDE DE BOUCHE :

La SEPFA a accordé des intrants à crédit aux producteurs d'arachide de bouche ainsi qu'à un certain nombre de multiplicateurs de semences d'arachide d'huilerie encadrés par son dispositif.

1.02 SITUATION DE L'ENCOURS ET DES REMBOURSEMENTS EFFECTUES AU 26/03/87 :

OPERATION	ENCOURS	REMBOURSEMENT	NIVEAU DE COLLECTE
Producteurs d'arachide de bouche GH-119-20	602 112 990	598 045 725 (99,3 %)	103,4 %
Multiplicateurs de 73-33	100 320 300	99 714 930 (99,4 %)	82,8 %
Opération semences décortiquées prêtes à l'emploi	13 853 250	17 642 470 (92,9 %)	100 %
TOTAL	721 186 490	715 403 075 (99,1 %)	

Les remboursements s'effectuent au fur et à mesure de la collecte et ils prendront fin en même temps que celle-ci.

A la date du 26 mars, les dettes étaient remboursées à 99,1 %.

2. LES DETTES SRDR ET LE REMBOURSEMENT

2.01 LA SAED :

Le retard accusé dans le financement de la campagne de commercialisation a été très défavorable pour la récupération des dettes. Le financement partiel de 175 millions de F CFA est largement insuffisant face au volume de collecte prévu : 25 000 tonnes.

Cette situation ne manquera pas de se répercuter sur le taux de remboursement du crédit de campagne dont le montant s'élève pour la seule campagne de riz d'hivernage à 1 166 648 788 F CFA répartis comme suit entre les 4 délégations :

. Dagana.....	858 480 299, soit 73,6 %
. Podor.....	210 040 436, soit 18,0 %
. Matam.....	64 959 499, soit 5,6 %
. Bakel.....	53 168 554, soit 2,8 %

2.02 LA SOMIVAC :

Elle connaît également les difficultés de financement qui se répercutent sur le niveau des remboursements des dettes.

La situation des remboursements des dettes 1986/87 est la suivante :

. <u>Semences</u>	3 748 969 F CFA à récupérer :
.. récupération en nature..	1 982 514 F CFA, soit 24 t 866
.. récupération en espèce..	316 226 F CFA
soit une valeur totale de..	2 298 470 F CFA, soit 61,13 %
. <u>Engrais</u>	27 414 529 F CFA à récupérer
.. récupération en nature..	2 966 345 F CFA
. <u>Matériel agricole</u>	28 520 791 F CFA (moyen terme) à récupérer
.. récupération en espèce..	11 978 282 F CFA, soit 42 %
. <u>Matériel maraîcher</u>	6 902 822 F CFA à récupérer
.. récupération en espèce..	276 702 F CFA, soit 4 %.

2.03 LA SODEFITEX :

Sur un exigible de 813 507 379 F CFA dont 723 410 735 à court terme, il a été récupéré 751 623 760 F CFA au 31 mars 1987. Ceci représente un taux de remboursement de 92,4 %. Le gros de l'endettement imputable aux arrières, est situé dans le Kédougou (61 % des arrières à court terme).

2.04 LA SODAGRI :

La répartition géographique des dettes est donnée par le tableau suivant :

EXIGIBLE : Riz paddy (principale culture concernée)

ZONE	E X I G I B L E						TOTAL	
	1985/86		CONTRE-SAISON		1986/87		NATURE (t)	ESPECE (F)
	NATURE (t)	ESPECE (F)	NATURE (t)	ESPECE (F)	NATURE (t)	ESPECE (F)		
SECTEUR I	27,574	-	13,745	1 168 325	46,976	4 119 133	88,295	
Secteur II	115,841		5,273	448 205	172,584	14 669 640	293,698	
Vélingara Boucouth	40,622	2 694 559	-	-	-	-	40,622	2 694 559
Kouinkane-Pakour	33,162	2 237 982	-	-	-	-	33,162	2 237 982
Dabo Est	-	-	-	-	32,464	2 759 440	32,464	
Dabo Kolda	25,184	1 751 815	-	-	0,795	67 405	25,978	1 819 220
TOTAL	242,383		19,018	1 616 530	252,817	21 489 445	514,219	

Le taux de remboursement était en 1985/86, de 50 % par rapport à l'exigible de l'année et de 2,5 % par rapport à l'exigible total.

En 1986/87, le taux de remboursement est à 100 % aussi bien pour l'exigible en cours que pour l'exigible total.

2.05 LA SODEVA :

Les remboursements des dettes de la campagne 1986/87 ont atteint à la date du 28 mars 1987, un montant de 247 912 031 F CFA sur un exigible total de 276 966 952 F CFA, soit un taux de réalisation de 89,50 %.

3. DENOUEMENT DES CONSORTIAUX AGRICOLES

3.01 LE CONSORTIAL ARACHIDES HUILLERIE :

Le consortial arachides huillerie est avalisé par la SCNACOS. Pour la campagne 1985/86, il se situait à 28,463 milliards de F CFA dont 25,344 de financement net par les achats de graines d'arachide.

A la date du 31 décembre 1986, la SONACOS avait dénoué en capital, son compte consorcial à partir des règlements des charges de péréquations antérieures (6,4 milliards de F CFA) et des ressources propres.

3.02 LE CONSORTIAL SEMENCES D'ARACHIDE :

Il se situait à hauteur de 8,115 milliards de F CFA dont 6,616 milliards en financements nets pour les achats. Ce crédit avalisé par l'Etat, n'aurait pu être dénoué dans les délais, sans l'intervention de la SONACOS. Les dettes semences accusaient un retard dans le dégonflement du compte consorcial semences. Le solde débiteur était de 2,150 milliards de F CFA hors frais financiers à fin décembre. Il devait être soldé par les remboursements de dettes semences 1985/86.

3.03 LE CONSORTIAL SOUFRE :

La SODEFITEX a dénoué son compte consorcial à fin décembre 1986 pour le montant de 7,524 milliards de F CFA en financements nets.

3.04 LE CONSORTIAL RIZ PAYS DE LA SAED :

Situé à un niveau de 1,20 milliard de F CFA, ce consorcial agricole n'a pu être dénoué au 31/12/86, suite aux difficultés de trésorerie qu'a connues la SAED devant son d'investissement pour la campagne 1986/87. Ce montant comprend 0,169 milliard au titre des frais de commercialisation. A la date du 2 avril, ce compte a été dénoué en principal.

3.05 LE CONSORTIAL ARACHIDE DE BOUCHÉ :

Le compte consorcial SEPRAM arachide de Bouché qui affichait un excédent de 528,9 millions de F CFA en octobre 1986 sur un financement global de

de 775,1 millions de F CFA (708,7 millions d'achat) a été entièrement soldé par la SONACOS qui l'avalise, à la date du 31/12/86.

3.06 LE CONSORTIAL NIEBE :

Devant les difficultés rencontrées par la SEPFA pour écouler le niébé, la situation du compte consortial est restée très critique. Le stock de l'année dernière n'a pas pu être placé entièrement à l'étranger et sur le marché local. L'encours s'élevait en octobre 1986 à 446,9 millions de F CFA hors frais financiers. A la date du 31 décembre 1986, ce compte consortial n'avait pas été dénoué. Il a été déclassé en crédit ordinaire à la charge de l'Etat.

./.

CHAPITRE V - LE PROGRAMME ENGRAIS 1986/87

1. LE BILAN

De manière générale, sauf pour la SODEFITEX, l'utilisation des engrais durant la dernière campagne a fortement baissé.

Le récapitulatif des tonnages donne un total global de mise en place de 35 583 tonnes, toutes formules confondues. Sur ce tonnage, 23 114 tonnes ont été effectivement distribuées.

2. LES LECONS A EN TIRER

Un certain nombre de facteurs ont été identifiés comme étant responsables de cet échec dont les principaux sont les suivants :

- . l'introduction de nouvelles formules sans test de démonstration en milieu réel pour le 0.15.20 ;
- . la non disponibilité de liquidités pour l'achat au comptant des engrais et des semences en même temps ;
- . le mauvais choix de la période de distribution ;
- . l'apport complémentaire d'urée sur céréales qui donne l'impression au producteur qu'il procède à deux achats et effectue un double travail ;
- . un ensemble d'éléments psychologiques résultant d'une publicité insuffisante ;
- . la non participation effective des privés pour assurer le relais du désengagement de l'Etat.

PARTIE C

SITUATION DE LA
FILIERE HORTICOLE

Le secteur agricole a bénéficié pendant plusieurs années, d'importants efforts de l'Etat en vue de son développement. Cependant, plusieurs décennies de sécheresse ont conduit à remettre en cause des programmes à l'origine bien structurés, obligeant à reconsidérer de nouvelles approches du développement du secteur qui mettent en exergue le rôle principal de l'eau.

Dans ce cadre, la considération des cultures irriguées de contre-saison dans la satisfaction des besoins alimentaires occupe une place privilégiée dans les plans d'actions du Sénégal.

Ceci se justifie d'autant plus que des efforts importants sont déjà faits ou sont en cours pour la maîtrise totale de l'eau, dans le cadre des infrastructures hydrauliques, notamment dans les Barrages de Diama et de Manantali et prochainement au niveau des ouvrages prévus par l'OMVG et le Canal du Cayor.

La réalisation de ces vastes programmes d'actions implique l'impulsion harmonieuse des différentes filières en vue d'un développement intégré, capable de promouvoir le développement économique et social du pays.

α) La filière horticole occupe une place privilégiée du fait qu'elle présente d'importantes potentialités au plan de la production, de la création d'emplois et de rentrées de devises.

Cette partie se fixe comme objectif de dégager la situation qui prévaut au niveau de la filière d'une part, et d'autre part, les actions à envisager en fonction des potentialités présentes.

 CHAPITRE I - LES TYPES D'EXPLOITATION ET LA PRODUCTION NATIONALE

✓ Dans le secteur horticole, on distingue 3 types d'exploitations :

- les petites exploitations familiales d'environ 0,2 ha, inorganisées, sous-équipées, situées principalement dans la zone des Niayes et fournissant 80 % de la production nationale ;
- les exploitations moyennes individuelles ou communautaires de 0,5 à 20 ha ;
- et enfin, les exploitations modernes agro-industrielles mieux équipées dont la surface est supérieure à 20 ha.

Les Niayes, principale zone de production horticole, forment une bande côtière d'environ 30 km de large couvrant une superficie de 4 000 km² où une population de 205 000 habitants s'occupe principalement des activités maraîchère, fruitière et florale qui constituent leurs sources de revenus.

↳ Dans les autres régions, les cultures maraîchères sont réalisées essentiellement en hivernage et en partie, en saison sèche autour des forages et dans les bas-fonds.

|| En moyenne, les superficies cultivées annuellement en légumes sont d'environ 9 000 ha et la production de 140 000 tonnes.

|| Les importations moyennes annuelles sont de 28 000 tonnes dont 16 000 tonnes de pomme de terre et 12 000 tonnes d'oignon.

|| Les exportations annuelles sont d'environ 6 000 tonnes constituées essentiellement de haricots et de melons.

La consommation moyenne per capita est de 24 kg par an.

Concernant la production fruitière, les différents programmes initiés depuis 1977, ont permis d'accroître sensiblement la production, notamment dans les Régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor, Kolda et Tambacounda.

maraichères

Familia

V La production nationale estimée à 110 000 tonnes dont 35 % de mangues, 15 % de bananes et 45 % d'agrumes, provient de cultures de cases et de petits vergers où les mangues, les bananes et les agrumes constituent les principaux produits commercialisés.

L'activité horticole reste cependant tributaire de la maîtrise d'eau, de l'approvisionnement en facteurs de production en quantité suffisante, en bonne qualité, et d'une bonne organisation de la production et de la commercialisation.

CHAPITRE II - LES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE L'HORTICULTURE AU SENEGAL

Au plan alimentaire, les légumes occupent une place prépondérante dans le Modèle de Consommation Alimentaire (MCA) du Sénégal ; de même les fruits locaux (oranges, mangues, citrons, bananes, etc...) sont des Produits Alimentaires de Base (PAB) de grande consommation.

Malgré son importance au triple plan économique, social et nutritionnel, le secteur rencontre beaucoup d'obstacles au niveau des points ci-après :

1. LES TERRES

Les faibles disponibilités en terres cultivables se posent dans les Niayes, principale zone de production qui présente des conditions géoclimatiques les plus favorables à l'activité maraîchère.

Le manque de terres propres à l'horticulture et l'absence de propriétés foncières constituent des obstacles à l'aménagement et la mise en valeur définitive.

En effet, il est difficile à un horticulteur qui n'est pas propriétaire foncier ou qui n'a pas une garantie de la pérennité de la terre qu'il exploite, d'obtenir un prêt agricole nécessaire à un investissement et à l'aménagement foncier que requiert l'activité horticole pour produire dans des conditions optimales.

L'aménagement et la mise en valeur des terres en horticulture constituent un moyen sûr de créer d'une manière durable, des emplois, de sécuriser des revenus agricoles et de contribuer à l'équilibre alimentaire.

Ils représentent aussi un système efficient de lutte contre la désertification.

Ainsi, certaines opérations de protection pure des sols devraient être intégrées dans les programmes de développement horticole.

2. L'EAU

Elle reste le premier facteur limitant de l'activité horticole, sa maîtrise est l'une des conditions qui permettent de réaliser correctement les programmes annuels de production.

Les Niayes, principale zone de production, possèdent des potentialités hydriques qui ont permis pendant longtemps, la pratique et le développement du maraîchage. Cependant, depuis quelques années, ce milieu écologique sensible subit les méfaits du régime pluviométrique déficitaire.

C'est pourquoi d'importants investissements sont nécessaires pour assurer les besoins en eau par l'installation de puits, de forages, etc...

La plupart des exploitations traditionnelles mènent la production à partir de "céanes" et de puits. Ce système d'exhaure occupe une grande part dans les temps de travaux .

S'agissant des exploitations dotées de forages ou de branchement sur le réseau SONEES, les problèmes rencontrés se situent d'une part, au niveau de l'approvisionnement en carburant et lubrifiants (coût élevé), au niveau de l'entretien et de la maintenance des équipements, et d'autre part, au niveau des faibles quotas alloués.

• L'ORGANISATION, LE SUIVI, LE CONTROLE ET LA COORDINATION DE LA PRODUCTION

Le secteur horticole ne bénéficie pas d'une coordination au niveau national. Or, ce secteur très dynamique, regroupe de nom-

breux intervenants privés. C'est pourquoi l'organisation, le suivi, le contrôle et la coordination secteur horticole sont des impératifs actuels. Cette supervision devra s'opérer pour mieux canaliser les efforts des uns et des autres pour atteindre les objectifs définis par les pouvoirs publics dans le VIIème Plan et dans le plan d'actions définis lors de la réunion des bailleurs de fonds tenue à Dakar en juin 1986. Elle a été l'occasion de faire le diagnostic de la situation et de définir les actions prioritaires à mener durant la période 1985/2001.

3.01 AU PLAN DE L'APPROVISIONNEMENT EN FACTEURS DE PRODUCTION :

Le circuit est mal connu et nécessite un assainissement en vue de créer les conditions favorables à l'établissement des quantités d'intrants utilisées annuellement par les producteurs. De même, la qualité du matériel végétal importé ou produit sur place, mérite d'être contrôlée pour assurer une meilleure production.

Pour ce faire, il importe de mettre en place, un catalogue de variétés de semences les plus performantes et les plus adaptées aux conditions pédo-climatiques du pays et d'instituer un système de contrôle efficace, mais assez souple pour cerner à temps mais avec précision, toutes les importations de semences en quantité et en qualité.

Concernant les engrais, leur utilisation garantit le niveau de production dans le secteur. Aussi, l'application des subventions aux engrais ternaires et à l'urée devrait être étendue à l'ensemble des engrais pour en promouvoir l'utilisation.

Enfin, un système d'approvisionnement par l'installation de magasins dans les zones de production est de nature à faciliter l'accès à ces intrants.

3.02 AU PLAN DE LA PRODUCTION :

La production nationale de fruits et légumes est caractérisée par un manque d'organisation et de coordination des programmes de production. Ce qui explique en partie, les périodes de surproduction et de pénurie sur le marché.

Cette situation profite aux intermédiaires plus qu'aux producteurs eux-mêmes qui subissent les méfaits des fluctuations et l'instabilité des prix de leurs produits horticoles.

C'est pourquoi, des efforts doivent être réalisés pour étaler la production sur une grande période de l'année (planning de semis et de plantations, adoption de variétés à différents cycles). Ce rôle est dévolu à un système d'encadrement des exploitants à qui des conseils seront prodigués pour assurer une meilleure production (Centre de Vulgarisation Horticole -CVH-).

3.03 AU PLAN DES TRANSPORTS :

S'agissant du transport de la production horticole des exploitations aux lieux de consommation, les moyens de transports sont souvent non réfrigérés, voire inexistantes surtout pour les petits producteurs isolés.

Par ce fait, ils sont tributaires des intermédiaires (bana-bana) qui prennent en location des véhicules ou en son propriétaires et s'approvisionnent auprès des producteurs.

Ce sont ces bana-bana qui, après l'achat de la production à des prix relativement bas, approvisionnent les marchés urbains.

Il faut souligner cependant que certains horticulteurs écoulent leur production directement au niveau de ces marchés, mais avec des difficultés réelles, liées au coût élevé du transport.

Par ailleurs, l'éloignement des zones de production n'est pas de nature à faciliter le transport de la tomate vers les unités de production. Notons que le transport des produits destinés à l'exportation est relativement mieux organisé en raison du respect strict du planning d'expédition sur les marchés cibles.

Mais, le développement de l'exportation des légumes du Sénégal est fortement limité par le faible quota accordé par les compagnies aériennes et leur coût élevé.

3.04 AU PLAN DU CONDITIONNEMENT, DE LA CONSERVATION ET DU STOCKAGE :

En ce qui concerne le conditionnement, le stockage et la conservation, des insuffisances existent sur le plan matériel conduisant à des pertes importantes après production.

Au niveau du marché local, le conditionnement fait pratiquement défaut. Cependant, des efforts sont faits en matière d'exportation et à présent, on y constate une nette amélioration.

Le conditionnement peut être manuel ou mécanique. A ce niveau, la main-d'oeuvre féminine prédomine.

Il faut noter que la conservation des produits dans un état satisfaisant jusqu'à leur expédition sur les marchés extérieurs, est faite par les exportateurs qui disposent de chambres froides au niveau de l'aéroport (capacité 500 m³).

Cette capacité de stockage au niveau de l'aéroport est très limitée compte tenu des quantités à affréter.

3.05 AU PLAN DE LA TRANSFORMATION :

La transformation des produits horticoles constitue le seul débouché sûr pour les producteurs en raison des nombreuses incertitudes qui parsèment le circuit des produits depuis la production jusqu'à la consommation en frais.

Actuellement, seule la tomate bénéficie d'unités de transformation au niveau de la SNTI et de la SOCAS.

La demande actuelle en concentré de tomate est d'environ 6 000 tonnes, soit un besoin estimé à 14 000 tonnes à l'an 2000. Ces besoins correspondent à un niveau de production de 84 000 tonnes de tomates à l'an 2000 qui peuvent être atteints par la mise en production de 3 500 à 4 200 hectares.

Mise à part la tomate industrielle, la transformation des fruits et légumes est presque nulle.

Pourtant, l'industrie des fruits et légumes est un débouché sûr pour l'horticulture.

C'est une industrie à forte valeur ajoutée. Son développement au Sénégal pourrait permettre de :

- a) renforcer l'articulation entre l'agriculture et l'industrie ;
- b) mettre à la disposition des consommateurs sénégalais une gamme très variée de produits agro-alimentaires industriels et de réduire les importations ;
- c) mieux valoriser les matières premières agricoles du Sénégal ;
- d) diminuer les pertes des fruits et légumes constatées sur les marchés et imputables au manque de structures de conservation.

Mais, l'industrie agro-alimentaire est un système très complexe et très exigeant en organisation et en moyens.

En effet, le fonctionnement correct de telles industries agro-alimentaires implique une certaine collaboration, une véritable concentration entre des unités de production, des unités de commercialisation et des unités de transformation.

Ainsi, un tel fonctionnement nécessite :

- . des contrats entre groupements de producteurs et industriels ;
- . une maîtrise des conditions de production pour pouvoir planifier l'approvisionnement des unités de transformation en matières agricoles ;

- . des organismes agricoles coopératifs ou assimilés qui concentrent la production et assurent la distribution ;
- . un dispositif de données fiables sur la production nationale et les capacités de traitement des unités installées.

Actuellement au Sénégal, la tomate industrielle, les haricots verts, les mangues, les oranges, etc... devraient bénéficier d'une telle organisation.

Enfin, il existe au niveau de l'ITA, des résultats sur la technologie de transformation des fruits et légumes que des promoteurs privés pourraient exploiter.

3.06 AU PLAN DU CREDIT AGRICOLE :

Le secteur horticole demande d'importants investissements qui se justifient par les plus-values qu'il dégage à l'hectare.

En effet, le seuil de rentabilité économique ne peut être atteint que dans les exploitations à maîtrise totale de l'eau, réunissant des conditions de production optimale par une utilisation intensive en intrants et équipement.

Ceci pose des problèmes de rentabilité des petites exploitations qui font apparaître un besoin réel de crédit agricole pour faire face à leurs besoins d'investissements.

La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal devrait constituer le cadre privilégié pour aider les producteurs à satisfaire leurs besoins en investissements à moyen et long termes.

Ce qui suppose un crédit mieux adapté à ces besoins et accessible au niveau des zones de production.

3.07 AU PLAN DE LA COMMERCIALISATION :

La commercialisation des produits horticoles connaît des fluctuations importantes au niveau des prix qui subissent l'influence des saisons, des périodes de récolte, de l'éloignement des zones de production des lieux de consommation, des conditions de transport et du manque d'infrastructures de stockage.

La commercialisation s'effectue par le biais d'un réseau complexe réunissant les producteurs, les intermédiaires que sont les bana-bana, les transporteurs, les grossistes et les détaillants. Il s'agit d'un réseau dynamique adapté aux conditions actuelles du marché.

a) Le marché local : en dehors de la pomme de terre et de la banane locale, le marché des autres fruits et légumes est inorganisé et l'écoulement des produits se réalise en fonction de la loi de l'offre et de la demande.

Le prix au producteur de la pomme de terre sur le marché est de 137 frs/kg et celui de la banane à 178 frs/kg (début 1987).

Ces deux produits bénéficient d'un suivi permanent au niveau des deux comités interministériels créés à cet effet et regroupant les commerçants et les producteurs. Ces deux comités sont présidés par le Ministère du Commerce. Il est urgent que les autres fruits et légumes ayant atteint un niveau de production important soient considérés au niveau de ces comités. C'est le cas de l'oignon et de la mangue entre autres.

On distingue deux types de marché où s'effectuent les transactions vers les consommateurs :

a1. Les marchés ruraux ou "de production" : créés par les paysans, ces marchés sont des instruments d'échanges adaptés à leurs propres besoins. Ils permettent aux producteurs, l'écoulement de produits non distribués par les coopératives et l'achat d'autres produits.

L'intérêt des marchés ruraux est leur proximité par rapport aux paysans producteurs. Ils constituent dans certains cas, une antenne de groupage des produits vers les marchés urbains.

a2. Les marchés urbains : ces marchés abritent le commerce de gros et de demi-gros. Cependant, ils sont souvent démunis d'infrastructures de stockage, ce qui oblige à procéder rapidement à l'écoulement des produits qui sont fortement périssables.

Les denrées sont parfois vendues à vil prix en raison de cette situation ; d'où la nécessité de les doter d'installations adéquates de stockage et de conservation. La vente directe par les producteurs sur ces marchés est relativement faible. L'absence d'un véritable marché de gros rend difficile l'appréciation de la consommation réelle de produits maraîchers.

b) Le marché extérieur : depuis quelques années, l'exportation des produits horticoles sénégalais a trouvé une place de choix sur les marchés extérieurs.

Les principaux produits exportés sont les melons, les haricots verts, la tomate de table, le piment, etc...

Les exportations sont réalisées par les opérateurs économiques privés regroupés au sein d'associations d'exportateurs. C'est le cas du GEPAS et de l'ASEPAS qui regroupent une cinquantaine d'exportateurs.

Annuellement, le Sénégal exporte 6 000 tonnes de produits horticoles et principalement dans les pays de la CEE.

Le transport des produits est réalisé principalement par voie aérienne. Cependant, il existe d'importantes possibilités par voie maritime pour les produits pouvant supporter ce moyen de transport.

Les principaux problèmes qui se posent au niveau des exportations sont :

- . la cherté des emballages et des traitements phytosanitaires nécessaires pour le conditionnement des produits ;
- . les faibles moyens financiers dont disposent les exportateurs ;
- . le prix élevé du fret, l'insuffisance des quotas alloués pour le transport des produits et le manque de rigueur dans le respect du planning d'affrètement.
- . les barrières de législation phytosanitaire de certains marchés extérieurs ;

Enfin, la faiblesse, voire l'inexistence d'informations sur les marchés porteurs.

CHAPITRE III - LA POLITIQUE HORTICOLE DU SENEGAL ET LES GRANDES ORIENTATIONS

1. LES OBJECTIFS

Dans le VIIe Plan de Développement Economique et Social, l'objectif fixé par le Gouvernement est de faire passer les surfaces cultivées en légumes de 6 500 à 12 000 ha, soit 21 % d'accroissement annuel et la production 140 000 à 200 000 tonnes (10,7 % d'augmentation) dont 30 000 tonnes seront destinées à l'exportation.

En l'an 2000, les objectifs fixés par les Pouvoirs Publics sont de 26 700 ha de surfaces cultivées et 400 000 tonnes de production dont 100 000 tonnes seront destinées à l'exportation.

Pour le volet "Arboriculture fruitière", les objectifs fixés à l'horizon 2000 sont de 11 000 ha de surfaces cultivées pour une production de 149 000 tonnes.

2. LA STRATEGIE HORTICOLE AU SENEGAL

Pour réaliser les objectifs, le Gouvernement a envisagé les mesures suivantes :

- . une intensification de la production ;
- . une politique de l'eau devant permettre à court et moyen terme, la satisfaction des besoins en eau du secteur (Barrages de Diama et de Manantali, Canal du Cayor et [exécution d'un vaste programme d'hydraulique rurale et urbaine qui a conduit au fonçage de nombreux forages et puits dans les régions) ;]
- . une organisation de la commercialisation (création de marché de gros, d'une gare de frêt, création d'une société technico-commerciale, etc...);

-]. une recherche horticole orientée vers la création de variétés mieux adaptées aux conditions climatiques locales ;
- . une bonne coordination de la production horticole nationale.

3. LES ACTIONS PRIORITAIRES RETENUES

Les actions prioritaires retenues pour la période 1985/2001 concernent les thèmes ci-après :

- 1°) l'organisation de la production ;
- 2°) l'amélioration de l'exhaure et de l'irrigation ;
- 3°) les traitements phytosanitaires ;
- 4°) la création d'une société technico-commerciale ;
- 5°) la création d'un marché de gros ;
- 6°) l'étalement de la production ;
- 7°) l'accroissement du volume du fret aérien et le développement du transport par "charter" ;
- 8°) la création d'un comité de fret maritime ;
- 9°) la création d'un comité national de contrôle de qualité.

4. LES MOYENS

4.01 LE FINANCEMENT :

De 1973 à 1989, période couvrant les quatre derniers plans de développement économique et social, la part du secteur horticole aura été en moyenne de 3,465 milliards de F CFA, soit 6,57 % sur une enveloppe financière globale de 52,719 milliards pour l'agriculture.

4.02 LES STRUCTURES D'INTERVENTION :

Dans sa vocation de service national multifonctionne, la Direction de l'Agriculture est chargée entre autres :

- . de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi de l'exécution des programmes de développement horticole ;
- . du contrôle technique des organismes de développement horticole.

Avec des moyens très modeste, elle intervient sur toute la filière horticole, pour accomplir cette mission auprès des différents opérateurs.

a) Les structures d'encadrement : en dehors des grands périmètres irrigués et des projets horticoles, l'encadrement des horticulteurs est insuffisant. Cette situation a des conséquences néfastes sur l'approvisionnement en facteurs de production, l'organisation de la production et de la commercialisation.

Dans le cadre de l'appui technique à la production, les périmètres maraîchers (SENPRIM, etc...) jouent un rôle prépondérant dans le domaine des exportations de légumes et grâce à leur encadrement, ils s'efforcent de multiplier leurs projets dans les principales zones de production et apportent de l'assistance à de nombreux isolés.

De même, le Projet Fruitier poursuit les opérations de vulgarisation de variétés d'arbres fruitiers au niveau paysans et contribue par ailleurs, à la satisfaction des besoins en fruits à partir de ses périmètres où sont installés des groupements de producteurs.

Enfin, des actions non négligeables sont menées par les Organisations Non Gouvernementales (ONG) pour participer à la satisfaction des besoins du pays en fruits et légumes (OFADEC, PPPR, etc...).

a) Les structures de recherche :

Le Centre pour le Développement de l'Horticulture (CDH) de l'ISRA dispose actuellement, d'un important acquis scientifique, notamment des variétés maraîchères adaptées au climat, à haut rendement, à différents cycles végétatifs.

En ce qui concerne l'arboriculture fruitière, des recherches ont débuté au CDH et devront permettre à moyen terme, de mettre à la disposition des planteurs, du bon matériel végétal capable d'améliorer les productions fruitières.

S'agissant du stockage et de la conservation des légumes, le CDH a mis au point des magasins séchoirs de 2,5 tonnes et de 4 000 tonnes de capacité qui, mis à la disposition des groupements de producteurs et des coopératives, faciliteront le stockage des légumes (pomme de terre et oignon) en période de surproduction.

Ces stocks pourront être progressivement libérés lorsque la production nationale (l'offre) commencera à diminuer contribuant ainsi à stabiliser les prix ou tout au moins, à amortir les fluctuations.

S'agissant des productions de semences locales, le Projet de Production de Semences Légumières de Sangalcam travaille en étroite collaboration avec le CDH pour fournir aux producteurs, des semences de bonne qualité.

De vastes programmes sont en cours d'exécution au niveau des différentes structures impliquées dans le développement horticole.

Ces programmes concernent une assistance légère aux exploitations horticoles familiales traditionnelles dans les Niayes, la mise en place des groupements de producteurs, l'amélioration du système d'exhaure des "céanes", point d'un catalogue national de semences,

Les modalités de démarrage d'autres programmes tels que la mise en place des centres de vulgarisation horticole, la création d'une société technico-commerciale, la création d'un marché de gros de fruits et légumes, la mise en place de crédits d'équipements, la transformation des fruits et des légumes, sont en cours d'étude.

Déjà, de très nombreux projets horticoles répartis dans toutes les régions du pays ont été créés grâce :

- . à l'application d'un vaste programme d'hydraulique urbaine et rurale ;
- . à l'application d'un code des investissements avec un régime prioritaire et un régime de faveur des projets agricoles (exonération de taxes, de droits de douane et d'impôts) ;
- . au soutien de l'Etat aux grands périmètres irrigués organisés en groupements de producteurs et ;
- . à l'intervention en milieu rural des Organisations Non Gouvernementales (ONG) pour financer des projets horticoles.

CHAPITRE IV - LA STRATEGIE HORTICOLE AU SENEGAL

Le secteur horticole contribue d'une façon significative à l'économie sénégalaise. Le rôle moteur et d'impulsion qu'il joue pour la croissance et le développement économique d'ensemble se mesure par :

- . le nombre élevé de personnes ou d'opérateurs économiques dont les revenus et les ressources sont engendrés directement ou indirectement par les activités horticoles (producteurs individuels, groupements de producteurs, exportateurs regroupés au sein de la GEPAS et de l'ASEPAS, etc...)
- . la contribution non négligeable qu'il apporte dans la formation des grands agrégats économiques et ses effets induits sur les autres secteurs (transport, énergie, industries, etc...)
- . sa participation décisive dans le maintien ou la sauvegarde des équilibres financiers et de la situation de la balance des paiements ;
- . l'impact sur le bilan nutritionnel.

Conscients du rôle important que peut jouer le secteur horticole, le Gouvernement a défini une stratégie pour son développement dans le cadre de la NPA qui a été réaffirmée dans le Plan d'Actions des Filières présenté en juin 1986. Ces orientations stratégiques sont les suivantes :

- . réaliser un plan directeur de l'horticulture ;
- . accroître les superficies cultivées en faisant passer celles-ci de 12 800 à 37 970 hectares à l'an 2000 et les productions de 195 000 à 675 000 tonnes dont 100 000 tonnes de légumes et 50 000 tonnes de fruits exportables ;
- . créer une société horticole à vocation technico-commerciale ;
- . spécialiser les zones de cultures en fonction de la destination des produits, des conditions agro-climatiques locales ;
- . désenclaver les zones maraîchères par la réalisation de pistes et de routes de production pour faciliter l'évacuation des produits ;
- . installer des infrastructures de stockage et de conservation des fruits et légumes au niveau des principales zones de production ;

-
- . organiser le marché intérieur et l'exportation : création de marchés ruraux et d'un marché de gros à Dakar, régularisation du fret aérien et développement du fret maritime par l'installation des équipements appropriés au niveau du port ;
 - . créer des variétés mieux adaptées au milieu local, à haut rendement et de bonne qualité marchande ;
 - . coordonner l'ensemble des actions menées pour le développement du secteur (en particulier celles des sociétés technico-commerciales privées) ;
 - . créer des unités de transformation de manière à traiter le surplus de production qui se perd chaque année et constituer ainsi un débouché sûr pour les produits horticoles, enfin ;
 - . soutenir les programmes de mise en place d'infrastructures hydrauliques (barrages, forages) et des installations d'exhaure de l'eau adaptées aux besoins des producteurs.

Une étude en cours, sur financement de la Caisse Centrale, port sur :

- . la prospection des marchés national, régional et européen des produits horticoles ;
- . le projet de création d'une société horticole à vocation technico-commerciale ;
- . l'identification d'un portefeuille de projets ou d'actions à court terme pour la promotion du secteur horticole.

CHAPITRE V - IMPORTANCE DE L'HORTICULTURE SUR LA BALANCE
COMMERCIALE DE 1981 A 1984

De 1981 à 1984, les recettes d'exportations des légumes ont été en moyenne, de 1 304 182 000 F CFA contre 2 740 098 000 d'importations, soit un déficit de 1 435 916 000 F CFA. Pour les fruits, elles ont été de 595 357 000 F CFA contre 3 180 528 000, soit un déficit de 2 585 171 000 F CFA.

Autrement dit, sur un déficit moyen global de 4 021 087 000 F CFA, la part imputable aux fruits est de 2 585 171 F CFA, soit 64,3 % et celle due aux légumes de 35,7 %.

Ces chiffres montrent que le poste "fruits et légumes" contribuent fortement au déficit de la balance commerciale au Sénégal.

Pour réduire ce déficit, il faudrait, soit augmenter considérablement les exportations de fruits, soit diminuer les importations.

Pour ce faire, des programmes dynamiques de mise en place de plantations fruitières et d'exploitations maraîchères doivent être réalisés, notamment dans les régions du Sud du pays et dans le Nord où des potentialités réelles existent.

Parallèlement à ces actions, des mesures d'accompagnement sont indispensables pour encourager les efforts qui seront dès lors, engagés. Il s'agit de créer les conditions d'un bon écoulement des productions obtenues, de leur conservation et stockage et de leur transformation au niveau d'unités agro-industrielles.

En fait, les énormes potentialités que renferme ce secteur doivent être correctement exploitées pour contribuer, sinon suppléer les autres filières (coton, arachide) qui sont marquées depuis quelques années par un essoufflement.

CHAPITRE VI - BILAN DE LA CAMPAGNE HORTICOLE 1985/86

Comparativement aux campagnes précédentes, la campagne de contre-saison horticole 1985/86 s'est déroulée dans des conditions climatologiques relativement satisfaisantes.

Il a été observé une recharge significative des nappes souterraines et un relèvement hydrologique des eaux de surface (Vallée du Fleuve Sénégal, Vallée de l'Anambé).

Cette campagne est marquée par l'application des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la NPA, tendant au désengagement de l'Etat en milieu rural au profit de l'initiative privée et du système coopératif.

Ainsi, la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) a accordé des crédits pour la fourniture des semences et des engrais aux sections villageoises et aux groupements de producteurs et a participé activement à la commercialisation de la pomme de terre locale.

Par ailleurs, plusieurs communautés rurales ont financé sur leur budget, des projets locaux de production horticole.

1. APPROVISIONNEMENT EN FACTEURS DE PRODUCTION

1.01 LES SEMENCES :

Pour les pommes de terre, les gros producteurs en ont importé 1 200 tonnes environ.

Grâce au crédit accordé par la CNCAS d'un montant de 74 millions de F CFA et aux apports personnels de 25 millions de F CFA, les sections villageoises des coopératives rurales de Mboro, Notto Gouye Diama et Diender ont acheté environ 500 tonnes de semences de pomme de terre de la variété Claustar.

Pour les Régions de Dakar, Louga, Saint-Louis, les sections villageoises ont acheté au comptant leurs semences de pomme de terre (16,5 tonnes).

La production locale issue des programmes de l'ISRA/CDH et de la DPCS distribuée aux producteurs, est la suivante :

- . 316 tonnes de pomme de terre ;
- . 361 kg d'oignon ;
- . 625 kg de semences diverses (tomate, jaxatu, gombo, navet, etc...);
- . et 170 000 bulbilles d'oignons et de boutures de patate douce.

Enfin, il faut souligner que des quantités de semences indéterminées sont achetées directement par les producteurs auprès des commerçants de la place.

1.02 LES ENGRAIS :

Les engrais utilisés en horticulture sont principalement le 10.10.20, l'urée et les fumures organiques (poudre d'arachide et déchets de poissons).

En 1985/86, 1 458 tonnes dont 939 tonnes d'urée, 240 tonnes de 10.10.20 et 279 tonnes de 9.26.20 ont été commercialisées par la SSEPC.

1.03 LES PESTICIDES :

Durant la campagne, les cultures horticoles ont été victimes de nombreuses attaques de la part des déprédateurs et des maladies qui ont occasionné des pertes d'environ 30 %.

Cette situation a persisté en raison de l'insuffisance, voire l'inexistence de moyens appropriés de traitements phytosanitaires des cultures et du coût élevé des produits utilisés. Seules les exploitations maraîchères encadrées et certaines exploitations privées emploient régulièrement les pesticides pour la défense de leurs cultures. Au niveau des exploitations traditionnelles, le maraîcher éprouve encore d'énormes difficultés dans ce domaine et enregistre souvent, des pertes non négligeables.

2. LES RESULTATS DE PRODUCTION DE 1985/86

Par rapport aux objectifs fixés au VIIème Plan 1985/89, les superficies cultivées en légumes durant cette campagne ont été de 8 505 ha contre 7 875 ha du Plan, soit un taux de réalisation de 108 %.

La production réalisée a été de 150 302 tonnes contre 155 000 tonnes prévues, soit un taux de réalisation de 97 %.

Sur ces 150 000 tonnes, la récolte des oignons représentent 27,6 %, celle des choux cabris 16 %, des pommes de terre 15,8 %, des tomates 14 %, etc...

S'agissant de la production fruitière, elle est estimée à 110 117 tonnes dont 74 660 tonnes de mangues, 5 910 tonnes de bananes et environ 25 367 tonnes d'agrumes.

La plus grande partie de la production de mangues provient des Régions de Ziguinchor et de Thiès. Grâce à la vulgarisation par le Projet Fruitier, de la variété améliorée au niveau des paysans, la qualité des mangues s'est nettement améliorée conduisant certains exportateurs à s'intéresser à la vente de ce produit sur le marché extérieur.

En ce qui concerne les bananes, la production vendue effectivement sur le marché de Dakar auprès des commerçants agréés, a été de 2 023 tonnes, soit 34 % de la production brute.

Cette production locale provient essentiellement des périmètres encadrés par le Projet Fruitier, l'OFADDEC et le Service des Projets Ruraux.

Enfin, la production d'agrumes, notamment celle de clémentines, oranges et pomelos a connu un écoulement régulier sur le marché entraînant une nette diminution des mêmes produits à l'importation, surtout pour les clémentines.

En ce qui concerne la production florale, elle est encore mal connue, mais des actions de recensement des producteurs et des espèces cultivées sont en cours.

3. COMMERCIALISATION DE LA CAMPAGNE 1985/86

3.01 ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION :

Dans le secteur horticole, seules la pomme de terre et la banane locale font l'objet d'une commercialisation organisée.

Les autres produits horticoles sont écoulés sur le marché suivant la loi de l'offre et de la demande conduisant à d'importantes fluctuations des prix pratiqués.

Durant la campagne 1985/86, la commercialisation de la pomme de terre a été considérablement perturbée par les facteurs suivants :

- . la délivrance d'autorisations d'importations de ce produit en pleine campagne quand la production locale était bien présente sur le marché en quantité et en qualité ;
- . le marché parallèle pratiqué par certains producteurs par suite du retard enregistré dans la mise en place des fonds alloués par les banques aux coopératives.;
- . le manque d'infrastructures de stockage (magasins réfrigérés) ;
- . la vente à crédit de la pomme de terre par les unions de coopératives auprès des commerçants.

Les prix d'achat au producteur et de vente aux autres stades de la commercialisation sont fixés par arrêté du Ministre du Commerce sur recommandation du Comité chargé du suivi de la commercialisation de la pomme de terre locale. Il en est de même pour la banane.

Pour la campagne 1985/86, les prix au producteur s'établissent comme suit :

-
- . pomme de terre calibrée..... 137 frs/kg
 - . pomme de terre grenaille..... 75 frs/kg
 - . banane emballée..... 178 frs/kg.

3.02 LA COMMERCIALISATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE :

La collecte des pommes de terre au niveau des sections villageoises a débuté tardivement alors que les producteurs individuels avaient commencé les opérations de commercialisation depuis le mois de février. Cette situation a complètement désorganisé le marché de ce produit provoquant la naissance d'un marché parallèle où une grande part des membres des unions de coopératives ainsi que des producteurs libres, confrontés à des besoins financiers, ont écoulé leur production à des prix inférieurs aux prix officiels.

Ce retard était dû à la mise en place tardive des fonds demandés par les unions de coopératives auprès de la CNCAS et la BNDS pour effectuer la commercialisation primaire.

Cependant, les unions ont pu collecté au niveau primaire, 1 926,63 tonnes de pomme de terre auprès des producteurs garantissant ainsi le prix de 137 frs/kg grâce aux crédits accordés par la CNCAS d'un montant de 164,62 millions de F CFA à la Commission Fonctionnelle des Maraîchers de Thiès (COMFAMAT) et la BNDS pour 10 millions de F CFA aux coopératives de Dakar.

Au niveau de la commercialisation secondaire qui concerne l'écoulement entre les unions de coopératives et les commerçants agréés, d'énormes blocages sont intervenus et existent en raison des impayés sur les quantités livrées dont le montant s'élève à 252 millions de F CFA.

Cette situation explique en grande partie, les difficultés que rencontrent actuellement les unions de coopératives à recouvrer totalement les dettes contractées auprès de la CNCAS et de la BNDS. Le montant restant dû par l'union de Thiès s'élève à 138 620 436 F CFA dont :

. CNCAS.....	108 620 436 F CFA
. BNDS.....	30 000 000 F CFA.

L'Union des Coopératives Maraîchères de Dakar qui avait bénéficié d'un crédit de commercialisation auprès de la BNDS de 10 millions de F CFA, a remboursé totalement ce crédit sur fonds propres. Du fait qu'elle avait avendu la production de ses membres à crédit aux commerçants agréés qui n'ont pas encore payé, elle reste devoir à ses membres environ 11 millions.

3.03 LES EXPORTATIONS EN 1985/86 :

La non couverture totale de l'offre est due :

- . aux faibles quantités obtenues des premiers semis de haricots ;
- . au cours peu favorable du piment "sucette" sur les marchés européens ;
- . au rétrécissement des créneaux commerciaux pour certains produits d'exportation du Sénégal avec l'arrivée précoce de produits venant d'Espagne et d'Egypte ;
- . à l'irrégularité des vols "cargo" de certaines compagnies aériennes et du non respect des quotas arrêtés par le comité du fret. En effet, les compagnies aériennes ont offert durant la Campagne 1985/86, un disponible en fret de 6 500 tonnes pour le Sénégal. Le tonnage réalisé a été de 6 135,83 tonnes, soit un taux de réalisation de 93 %.

Contrairement au fret aérien, le fret maritime reste sous-exploité. Il constitue cependant, une issue au problème du fret dans l'avenir du Sénégal.

CHAPITRE VII - CAMPAGNE MARAICHERE 1986/87 :
SITUATION ET PERSPECTIVES

I. APPROVISIONNEMENT EN FACTEURS DE PRODUCTION

Les besoins en semences pour la campagne 1986/87 sont estimés à :

- . 2 000 tonnes de pomme de terre ;
- . 6 tonnes d'oignon ;
- . 450 kg de tomate ;
- . 300 kg de chou ;
- . 1 200 kg divers (piment, carotte, aubergine, etc..).

Les prévisions de production de semences au niveau du CDH /ISRA et du Projet de Production de Semences Légumières sont les suivantes :

ESPECES	QUANTITES (kg)
Tomate	135
Oignon	2 360
Pomme de terre	524 000
Divers	821

La CNCAS a accordé aux sections villageoises de Thiès, un crédit d'un montant de 30 millions pour l'achat de semences de pomme de terre, soit environ 150 tonnes (variété Claustar). Un autre crédit d'un montant égal est consenti aux mêmes sections pour le 2ème cycle de production.

Les sections villageoises de Dakar ont bénéficié d'un crédit pour l'achat de 40 tonnes de semences variété Claustar pour un montant de 9,633 millions de F CFA. Les producteurs individuels ont acheté directement environ 2 200 tonnes de semences de pomme de terre.

Les quantités de semences ci-dessus permettent de prévoir une production totale d'environ 20 000 tonnes de pomme de terre.

Pour les engrais chimiques, les besoins du secteur sont estimés à 3 000 tonnes dont 1 500 tonnes de 10.10.20, 1 000 tonnes d'urée et 500 tonnes d'engrais binaires.

2. PERSPECTIVES DE LA COMMERCIALISATION LOCALE DE LA CAMPAGNE 1986/87

Les premières productions de pomme de terre sont actuellement sur le marché.

Le problème majeur de ce produit pour la présente campagne est que si la Commission Fonctionnelle des Maraîchers de Thiès (COMFAMAT) n'arrivait pas à apurer totalement le crédit accordé par la CNCAS lors de la campagne 1985/86, celle-ci ne financerait aucune union de coopérative pour le crédit de campagne de commercialisation primaire.

De cette situation, il en découlerait de graves conséquences, notamment sur le prix/producteur et sur le remboursement des crédits semences déjà consentis aux unions de Thiès et de Dakar.

Par ailleurs, le manque d'infrastructures de stockage risque de porter préjudice aux producteurs et aux unions de coopératives comme cela a été le cas durant la campagne 1985/86 où 272,140 tonnes de pomme de terre représentant 42,25 millions de F CFA ont pourri dans les locaux de la FIDAK.

Concernant la production fruitière, son niveau sera légèrement supérieur à celui de 1985/86 en raison des nouvelles plantations, notamment les bananeraies installées dans la Région de Ziguinchor, Kolda et Tambacounda. Il est prévu plus de 5 000 tonnes de banane commercialisable en 1986/87.

3. LA CAMPAGNE D'EXPORTATIONS 1986/87

Les capacités en fret aérien offertes au Sénégal pour 1986/87 ont été reconduites en volume global par rapport à 1985/86 (6 500 tonnes).

Cette situation avait conduit la plupart des exportateurs à limiter leurs ambitions et à adopter des programmes modérés, en réajustant leur prévisions au niveau des réalisations de la précédente campagne.

Cette mesure semblait d'ailleurs correspondre au nouveau profil du marché européen qui traverse actuellement une période de vive concurrence.

Le fret maritime était la seule alternative pour les exportateurs désireux malgré toutes les contraintes, d'élargir leur programme avec des produits nouveaux. C'est dans cette optique que SENPRIM avait établi un programme d'exportation par bateau pour l'Europe du Nord.

Les trois mois de la campagne ont été très difficiles à cause des problèmes de production (semences au niveau des exportateurs privés, eau pour SENPRIM, etc...). Cette situation a conduit à des récoltes très inférieures aux prévisions. De plus, la vague de froid du mois de janvier a particulièrement affecté en France, le marché des fruits et légumes.

Confrontés à ces difficultés, les exportateurs n'ont pu utiliser toutes les capacités de fret offertes par les compagnies aériennes. Ainsi, les réalisations ont été les suivantes :

. décembre.....	840,886 tonnes
. janvier.....	759,297 tonnes
. février.....	1 015,833 tonnes

soit au total 2 616,016 tonnes dont 298,509 en bateau.

La préparation de la campagne agricole 1987/88 se déroule dans le cadre de l'application de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) et des politiques économiques sectorielles entreprises par le Gouvernement. Elle s'inscrit également dans le tissu des relations entre le Sénégal et les bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale, la Caisse Centrale de Coopération Economique, le FMI, l'USAID ou la CEE.

Les orientations de la NPA seront prises dans leur sens véritable et une application stricte des directives du Chef de l'Etat relatives à la politique agricole sera observée durant cette campagne.

Sur le plan des principes directeurs de la NPA, les orientations seront suivies dans toute la mesure du possible. Les impondérables du terrain et de la pluviométrie pourraient nous amener, et cela traduit la flexibilité du système, à revoir l'opportunité d'adopter les réajustements qui s'imposeraient.

A côté de ces aléas, il est des situations particulières qui exigeront des démarches spécifiques. Cette réserve ne constitue pas une déroboade face aux exigences du moment, mais un indicateur de la souplesse et de l'adaptabilité des stratégies que nous allons exposer dans cette quatrième partie de la communication.

./

PARTIE D

PREPARATION DE LA
CAMPAGNE AGRICOLE 1987/88

 CHAPITRE I - OBJECTIFS DE PRODUCTION 1987/88

1. LA PRODUCTION SEMENCIERE1.01 ARACHIDE HUILERIE :

La DPCS envisage un programme de multiplication de semences dans le cadre du renouvellement du capital semencier arachide.

L'objectif est un renouvellement du tiers du capital semencier national fixé à 100 000 tonnes, soit 35 000 tonnes

Avec l'application de la nouvelle carte variétale, il y a lieu de saturer toutes les zones avec les variétés en adéquation agro-climatiques et pédologiques. Seules les zones de cultures de la variété 73-30 sont en cours de saturation.

Le Tableau D1 en annexe donne les objectifs de production pour le renouvellement du capital semencier 1987/88.

Le schéma de multiplication correspondant à cette production semencière donne pour 5 072 tonnes de sélectionnées ainsi réparties :

. niveau 1 + base :

.. 55-437.....	220 tonnes	
.. 73-30	370 tonnes	
.. 73-33	220 tonnes	
.. 69-101.....	57 tonnes	
TOTAL.....	867 tonnes	de semences de Niveau 1 + 12,5 tonnes de base ;

. niveau 2 :

.. 55-437.....	1 780 tonnes
.. 73-30	325 tonnes
.. 73-33	1 610 tonnes
.. 69-101.....	490 tonnes
TOTAL.....	4 205 tonnes de semences de Niveau 2.

Les 5 072 tonnes donneront un volume de 34 930 tonnes de semences sélectionnées qui seront produites par des paysans multiplicateurs sous l'encadrement de la DPCS (Tableaux A4 et A5).

1.02 SEMENCES CERÉALIÈRES :

La DPCS envisage d'exécuter le programme prévisionnel de production de semences céréalières de base au niveau de ses stations de Bakel, Darou, Sefa, Sinthiou-Malème et Richard-Toll. Le Tableau A5 en annexe, en donne les éléments.

2. LA PRODUCTION VIVRIÈRE ENCADRÉE

2.01 LA SODEVA :

Elle intervient dans le Bassin Arachidier où ses objectifs de production de semences céréalières et de niébé sont ainsi définis :

- . Louga : 20 tonnes de mil en multiplication,
2 100 tonnes de mil en diffusion ;
- . Diourbel : 72 tonnes de mil en multiplication,
11 700 tonnes de mil en diffusion ;
- . Kaolack/Fatick : 84 tonnes de mil en multiplication,
9 000 tonnes de mil en diffusion ;
- . Thiès : 32 tonnes de mil en multiplication,
4 500 tonnes de mil en diffusion ;
- . Kaolack : 440 tonnes de maïs en multiplication,
35 500 tonnes de maïs en diffusion ;
- . Fatick : 800 tonnes de niébé en multiplication.

Les différentes activités de production vivrière (mil, maïs) sont soutenues partout, sauf à Louga par le FIDA (Projet Mour-Louga).

En ce qui concerne le niébé, le Fonds Commun de Contrepartie de l'Aide Alimentaire apporte une assistance à sa production.

2.02 LA SODEFITEX :

Pour la campagne 1987/88, la SODEFITEX interviendra dans le secteur alimentaire pour la production de :

- . 6 405 tonnes de riz paddy dont 1 925 tonnes de riz irrigué ;
- . 25 270 tonnes de maïs ;
- . 30 900 tonnes de mil/sorgho.

Le détail par région SODEFITEX et les objectifs d'emblavure figurent dans les tableaux (D3 à D5 en annexe).

2.03 LA SOMIVAC (VOIR TABLEAU D6 EN ANNEXE) :

Les objectifs de production céréalière encadrée portent sur :

- . 34 345 tonnes de riz sur 21 500 hectares ;
- . 17 400 tonnes de mil/sorgho sur 19 200 hectares ;
- . 16 382 tonnes de maïs sur 12 700 hectares.

2.04 LA SAED :

En termes d'objectifs physiques pour la campagne 1987/88, la SAED a légèrement baissé ses prévisions de superficies en céréales pour tenir compte du report des financements nécessaires à l'extension et à la réhabilitation des aménagements. L'objectif pour les céréales (campagnes d'hivernage et de contre-saison) est fixé à 23 560 hectares, soit un accroissement de 18 % par rapport à la campagne 1986/87. La production céréalière ciblée s'élève comme l'indique le Tableau D9 à :

- . 108 375 tonnes de riz paddy dont 88 375 tonnes en hivernage ;
- . 11 080 tonnes de maïs/sorgho dont 8 050 tonnes en contre-saison.

2.05 LA SODAGRI :

La SODAGRI envisage un programme de production semencière de riz paddy de :

- . 800 tonnes sur 200 hectares en hivernage et ;
- . 344 tonnes de semences de riz paddy sur 80 hectares en contre-saison.

3. LES CULTURES DE RENTE

3.01 LE COTON :

La SODEFITEX prévoit la réalisation de 60 600 tonnes de coton graines sur une superficie de 52 700 hectares (voir tableau page suivante) :

REGIONS SODEFITEX	1987/88		
	SUPERFICIE (ha)	PRODUCTION (t)	RENDEMENT (kg/ha)
Sine-Saloum	6 000	4 800	800
Tambacounda	15 300	16 500	1 080
Vélingara	16 300	21 400	1 210
Kolda (+ Sédhiou)	13 400	16 200	1 210
Kédougou	1 700	1 700	1 000
TOTAL	52 700	60 600	1 150

Parallèlement à sa vocation première, la culture de coton, la SODEFITEX suivra les cultures de mil/sorgho qui entrent dans la rotation coton/céréales en insistant sur l'amélioration des techniques culturales par l'application de thèmes légers.

3.02 L'ARACHIDE DE BOUCHE :

Elle sera en partie encadrée par la SODEFITEX selon la lettre mission qu'elle a signée avec l'Etat. La zone de Tambacounda est la partie concernée par ce programme.

La SOMIVAC projette de réaliser une production de 50 160 tonnes d'arachide sur 41 800 hectares. Il s'agit d'arachide d'huilerie (Tableau D6).

La SEPFA qui assure la promotion de l'arachide de bouche depuis le transfert du Projet Arachide de Bouche à la SONACOS, compte produire 19 030 tonnes de GH 119-20 et 3 850 tonnes de semences de ladite variété de bouche Virginia (voir Tableau D10 en annexe).

On constate par rapport à 1986/87 que le même programme est pratiquement reconduit du fait des difficultés d'exportation des arachides de bouche sénégalaises, de l'absence de subvention pour l'encadrement et du phénomène de la réduction de la taille des graines enregistrée en 1986/87.

3.03 L'ARACHIDE D'HUILERIE :

Le premier passage des enquêtes sur les réserves personnelles laisse entrevoir des intentions d'emblavures de quelque 1 591 000 hectares. Ces intentions de culture de l'arachide semblent peu réalistes et au regard de l'équilibre des emblavures céréales/cultures de rente, il

est plus indiqué de situer les responsabilités d'occupation des sols par l'arachide à 1 000 000 hectares maximum (Tableau D11 an annexe).

Ceci permettrait, à conditions climatiques égales ou meilleures que celles de la campagne 1986/87, de réaliser quelque 700 000 à 900 000 tonnes d'arachide d'huilerie selon le niveau d'intensification de la culture.

./.

CHAPITRE II - LES STRATEGIES DE PRODUCTION : PROGRAMME ET ENCADREMENT

I. LA POLITIQUE AGRICOLE ET LE PROGRAMME CEREALIER

1.01 LES OBJECTIFS DE BASE DU GOUVERNEMENT :

Les principaux objectifs de la politique céréalière du Gouvernement sont les suivants :

- a) augmenter aussi rapidement que possible, la production intérieure des céréales, de façon à diminuer la dépendance du pays des aides alimentaires et des céréales importées ;
- b) sécuriser autant que possible, la production intérieure de céréales, au regard des incertitudes de la pluviométrie ;
- c) réduire au minimum, les coûts budgétaires des interventions de l'Etat dans tous les secteurs ;
- d) revitaliser l'économie nationale, de façon à augmenter sa productivité ;
- e) réduire le déficit de la balance commerciale ;
- f) réduire le rythme de croissance de la consommation, de façon à augmenter la part de l'épargne nationale dans les investissements liés au développement ;
- g) améliorer l'équilibre des activités (et des revenus) villes-campagnes ;
- h) réduire la dépendance du pays envers les aides extérieures ;

De ces objectifs au niveau macroéconomique, ressort un certain nombre de contraintes susceptibles de limiter les possibilités de développement de la production céréalière :

- . la production supplémentaire doit être rentable, du point de vue de l'économie nationale, faute de quoi, elle compromettrait l'objectif d ;
- . l'augmentation de production recherchée par la stabilisation des superficies des cultures d'exportation (arachide et coton), exige une attention particulière afin qu'elle ne se solde pas par une détérioration de la balance des biens et services (objectif e) ;
- . il est souhaitable que le programme envisagé génère lui-même, les ressources budgétaires nécessaires à son développement ;
- . bien que l'aide d'organismes de financement de développement ne soit pas exclus, il est bon de la maintenir au minimum indispensable et d'éviter en particulier, qu'elle ne contienne en soi les germes de sa perpétuation (objectif h) ;
- . si des hausse de prix au consommateur s'avèrent nécessaires, celles-ci doivent être progressives avec, autant que possible, des éléments stabilisateurs.

1.02 LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE POUR REALISER LES OBJECTIFS :

Les mesures stratégiques de base de la Nouvelle Politique Agricole et VIIe Plan sont :

- a) mise en oeuvre d'une politique de prix incitative (mais dans les limites imposées par l'objectif d'efficience économique et les contraintes budgétaires) ;

-
- b) régionalisation de la production selon les aptitudes climatologiques des différentes cultures/régions ;
 - c) fourniture d'intrants à bas prix, par une amélioration de l'efficacité des circuits d'approvisionnement (privatisation, concurrence, éventuellement contrôle des marges) plutôt que par leur subventionnement ;
 - d) promotion de la consommation des céréales locales pour assurer des débouchés à la production supplémentaire dans la mesure où ceux-ci ne se développent pas spontanément ;
 - e) développement du crédit agricole, de façon à aider à l'adoption de technologies de production plus efficiente ;
 - f) réforme du système d'encadrement, de façon à en diminuer les coûts budgétaires et à améliorer ses performances ;
 - g) réforme et dynamisation de l'action coopérative sous toutes ses formes, aussi bien pour augmenter l'efficacité de la production que pour permettre de réduire les besoins d'encadrement, donc des coûts budgétaires ;
 - h) amélioration de la lutte phytosanitaire, comme moyen d'augmenter l'efficacité de la production ;
 - i) encouragement de l'activité du secteur privé dans la commercialisation des produits, de façon à assurer la meilleure rémunération possible aux efforts du producteur sans que cela n'engage des ressources budgétaires importantes de la part de l'Etat ;
 - j) diminution des risques encourus par le producteur par la garantie d'un prix plancher pour ses produits.

Dans leur ensemble donc, les moyens identifiés pour la réalisation des objectifs du Gouvernement représentent un tout cohérent, conforme à ces objectifs, et susceptibles de servir de base à la préparation de programmes d'actions concrets. Un certain nombre de difficultés existe :

-
- . le rôle central de la recherche agricole dans le développement de paquets technologiques appropriés n'est pas mis en exergue ;
 - . aucune référence n'est faite à l'organisme qui serait chargé de la vulgarisation, et aux rôles que celui-ci serait appelé à remplir, une fois réalisée la réadaptation du mode d'encadrement qui passe, rappelons-le, par le dépérissement des SRDR ;
 - . le rôle essentiel d'une bonne connaissance des données sur la production agricole, la commercialisation, les prix, les consommations d'intrants, etc... (statistiques agricoles) dans l'amélioration de l'efficacité du système n'est pas mentionné ;
 - . aucune référence n'est faite au besoin d'améliorer les connaissances sur les ressources en sol cultivable et sur les moyens de les mettre en valeur, de façon à permettre d'accélérer une telle mise en valeur, là où cela est possible et désirable.

1.03 LES PROGRAMMES D'ACTIONS :

Comme signalé déjà, le VIIème Plan présente un certain nombre de Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) dont quatre concernent la présente partie.

Il semble qu'il s'agissait surtout d'une série de projets, tels qu'ils ont été préparés par les différentes structures intéressées (DA, DPCS, DPV, CSA et SRDR) plutôt que d'un programme d'ensemble. Il est nécessaire à présent, de définir de façon concrète, les mesures d'accompagnement à prendre par le Gouvernement de façon à créer l'environnement économique nécessaire à la réalisation des objectifs de production. L'analyse économique, indispensable à la définition de mesures d'accompagnement appropriées, ainsi qu'à la justification des projets considérés se doit aussi d'être développée.

2. PROGRAMMES D'ACTION PRIORITAIRES LIES A LA POLITIQUE AGRICOLE ET AUX MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les divers programmes d'actions prioritaires relatifs aux cultures pluviales, irriguées et maraîchères seront appuyés par une série de mesures visant essentiellement à créer un environnement économique favorable au développement des productions agricoles. A cette fin, trois grands programmes d'actions prioritaires seront mis en oeuvre et porteront sur :

- . la responsabilisation des producteurs ;
- . l'amélioration de l'environnement de la production agricole ;
- . la sécurité alimentaire sur tout le territoire.

2.01 LA RESPONSABILISATION DES PRODUCTEURS :

Ce programme comporte trois séries de mesures :

- . favoriser le regroupement de producteurs dans le cadre des sections villageoises et des groupements d'intérêt économique ;
- . concrétiser l'accès au crédit bancaire par l'application des interventions prévues par le Crédit Agricole. A cette fin, il sera procédé à la mise en place des antennes régionales qui prendront le relais des fonctions de crédit assurées par les Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) ;
- . désengager l'Etat et redéfinir le rôle des SRDR et des organisations paysannes : par cette mesure, les activités décentralisables qui n'ont pas un caractère de service public seront transférées aux organisations de producteurs. De même, l'approvisionnement en intrants, les coûts d'entretien, de maintenance et la collecte primaire des produits agricoles seront progressivement pris en charge par le privé, les producteurs, à travers les Sections Villageoises et les coopératives. Quant au MDR et aux SRDR dont il assure la tutelle, ils devront tendre vers un rôle de contrôle, planification et de suivi.

2.02 L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PRODUCTION :

Cinq lignes d'actions sous-tendent ce programme, à savoir :

- . la mise en oeuvre d'une politique incitative de prix aux producteurs. Il sera déterminé des prix plancher pour les différentes productions agricoles susceptibles d'inciter le producteur à produire plus et mieux et de sauvegarder les équilibres des différentes filières ;
- . rationaliser la gestion et la distribution des facteurs de production (semences, engrais, produits phytosanitaires). Il s'agira en particulier, de couvrir progressivement les besoins en engrais, d'assurer la reconstitution du capital semencier et d'en parfaire la gestion par la responsabilisation totale des huiliers et par la conservation des semences au niveau paysannal ;
- . améliorer et appliquer les thèmes de recherche sur la régénération des sols et l'amélioration du matériel végétal ;
- . protection des cultures, des semences et des récoltes ;
- . améliorer le matériel agricole et rationaliser sa distribution : pour cela, le comité de machinisme agricole et les projets artisans ruraux devront être redynamisés afin de combler les retards dans l'équipement des producteurs.

2.03 ETABLIR LA SECURITE ALIMENTAIRE SUR TOUT LE TERRITOIRE :

Ce programme d'actions comporte quatre grandes orientations qui sont reprises dans les programmes cultures pluviales, irriguées et maraîchères. Il s'agit :

- . d'inciter les producteurs à stocker au niveau villageois ;
- . d'intensifier la production commercialisable de produits vivriers (système de prix et transformation) ;
- . de relancer la production par des programmes diversifiés et adaptés aux zones écologiques, du Nord, du Centre et du Sud ;
- . d'étendre les superficies de maraîchage.

3. LA STRATEGIE CEREALIERE

A la veille de la troisième année d'application de la Nouvelle Politique Agricole (NPA), il est bon, sans pourtant revenir sur les raisons de l'adoption d'une nouvelle démarche agricole, de préciser le contexte dans lequel se développera la stratégie céréalière que nous entendons mettre en place.

L'objectif d'une telle stratégie étant la satisfaction soutenue en quantité et en qualité des besoins alimentaires de la population nationale, il convient de situer la problématique actuelle de l'alimentation qui du reste, est forcément évolutive car fortement corrélée aux conditions socio-démographiques et aux effets de la conjoncture économique.

3.01 LA DEMOGRAPHIE :

Le taux de croissance relativement élevé (3,7 % pour les centres urbains et 2,4 % pour les zones rurales) et la structure de la population par âge (53,3 % de moins de 20 ans) traduisent les difficultés de réaliser l'autosuffisance alimentaire dans un pays sahélien de plus de 6,8 millions d'habitants que comptent le Sénégal.

Ces taux de croissance démographique dépendent de facteurs qui, eux-mêmes, sont fonction de considérations économiques, sociales et physiques qu'une stratégie sectorielle ne peut infléchir d'une façon durable.

3.02 LES BESOINS ALIMENTAIRES :

Le Sénégal est un pays consommateur de céréales, beaucoup plus que de tubercules. Le mil et le sorgho constituent les denrées de grande consommation dans les zones rurales tandis que le maïs ne s'impose que dans le Sud-Est (Vélingara, Kédougou). La Basse Casamance est traditionnellement réputée pour ses traditions de pays de riz de bas-fond. Par contre, les zones urbaines main-

tiennent malgré la limitation de nos importations de riz, leur tendance à consommer ce produit en plus du blé transformé quels que soient les niveaux de revenus.

Les consommations urbaines en céréales locales sont nettement inférieures à celles des ruraux. Si les revenus des urbains augmentent, leur consommation en riz et en blé suit la tendance inverse : ils trouvent des aliments de remplacement (viande, poisson) ou d'accompagnement. Les estimations des besoins alimentaires annuels de la population sur la base de 170 kg de céréales en équivalents produits consommables (EPC) indiquent :

- . mil/sorgho : 81 kg/hab./an (47,7 %)
- . maïs : 8 kg/hab./an (4,7 %)
- . riz : 67 kg/hab./an (39,4 %)
- . blé : 14 kg/hab./an (8,2 %)

TOTAL : 170 kg EPC (voir le Plan Céréaliier).

Cette structure des besoins alimentaires met en exergue, l'intérêt de la production milicole. On notera également la nécessité d'inverser l'antériorité riz/maïs au profit de l'amélioration de la balance commerciale et de la balance des paiements par la transformation du maïs.

La réduction du déficit alimentaire national rencontre des contraintes d'ordre climatologique, démographique, agronomique et phytosanitaire qui peuvent surgir séparément ou en association pour remettre en cause tous nos schémas de développement économique. La stratégie devra donc en tenir compte et cela, explicitement.

3.03 LA SECURITE ALIMENTAIRE ET L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE :

La réalisation d'un objectif d'autosuffisance alimentaire de 80 % à l'an 2000 ne saurait se concevoir stricto sensu. En effet, en dehors de l'aspect productivité d'un tel engagement, il est indispensable de sécuriser les réalisations, c'est-à-dire d'assurer une sécurité alimentaire. Cette nouvelle dimension qui, en fait, n'est pas la consolidation de ces objectifs d'autosuffi-

sance alimentaire, devra lever les insuffisances de nos systèmes agricoles en s'attaquant directement aux racines du mal. Cela rejoint une préoccupation majeure de la Nouvelle Politique Agricole : le développement à la base auto-géré et auto-entretenu.

On est donc conduit à définir des stratégies de production et de commercialisation cohérentes et réalisables dans le contexte actuel et conformes à nos engagements avec les bailleurs de fonds.

3.04 LES CONTRAINTES AGRO-ECOLOGIQUES :

La tendance à la baisse qu'indique une analyse des niveaux de pluviométrie depuis ces dix dernières années ne doit pas être perdue de vue à cause des conditions que nous avons connues l'an dernier.

La prise en compte du gradient de fertilité croissante du Nord au Sud, du déplacement sur le Sud des isohyètes, de la rotation biennale des céréales, de l'équilibre des cultures céréalières et cultures de rente (devises) et des disponibilités pour les cultures irriguées est fondamentale dans la définition de la stratégie que nous allons, à présent indiquer

a) Stratégie de production céréalière : elle s'inscrit dans les choix stratégiques au Sénégal, notamment en matière de développement et de valorisation de la production agricole. Cette stratégie est un maillon de la chaîne des stratégies de production agricole qui constitue un ensemble, un système interactif global.

Essentiellement bâtie sur les objectifs du Plan Céréalière, la stratégie portera sur :

- . l'avance vers l'autosuffisance alimentaire fixé à 80 % à l'an 2000 ;
- . le respect ou le rétablissement progressif des équilibres régionaux au point de vue économique ;
- . la revalorisation des revenus de paysans par leur accroissement basé sur la productivité ;

- . la sécurisation des productions céréalières face à divers aléas ;
- . la prise en compte et le contrôle de la déforestation et de la désertification.

Des ajustements seront donc nécessaires tout au long de la mise en oeuvre la stratégie du fait de la nature dynamique et imprévisible de certains facteurs et des contraintes institutionnelles et organisationnelles qui interfèrent au niveau du paysan.

al. Autosuffisance alimentaire : la production nationale de céréales (toutes spéculations confondues) a été en 1986/87, de 680 851 tonnes ou EPC avant pertes et semences :

- . 502 060 tonnes de mil (391 607 tonnes EPC) ;
- . 131 666 tonnes de sorgho (102 699 tonnes EPC) ;
- . 146 224 tonnes de riz paddy (102 356 tonnes EPC) ;
- . 107 870 tonnes de maïs (84 189 tonnes EPC).

La production nette se situerait à 610 000 tonnes EPC pour une population de l'ordre de 6,8 millions d'habitants. Les importations de 340 000 tonnes de riz blanc et l'aide alimentaire programmée de l'année, ont rétabli quelque peu l'équilibre vivrier national. Le plafond des importations de riz et la nécessité de réduire, voire supprimer l'aide alimentaire constituent le soubassement de la situation d'autosuffisance alimentaire.

Une gestion ferme de la demande n'ayant des effets perceptibles qu'à moyen et long termes, l'accent sera mis sur l'accroissement de la productivité et la valorisation de nos produits céréaliers.

Le taux de couverture des besoins a été de 53,5 % en 1986/87, soit 1,5 % de plus qu'en 1985/86 traduisant le faible niveau de la productivité. L'objectif des 80 % d'autosuffisance alimentaire exige un taux moyen de croissance de la population constant, une progression moyenne de 5,3 % par an. Ce taux d'accroissement a un coût indiqué dans le projet de document du Plan Intérimaire Semencier - Espèces

vivrières. Dans le cours terme, les actions visant la réalisation d'un taux de couverture minimum de 56 % pour 1987/88, porteront sur l'intensification et une politique adéquate des intrants et extrants.

a2. Les équilibres régionaux : les conditions climatiques et agro-culturelles variant d'une année à l'autre et selon les zones écologiques, il y a lieu de segmenter la stratégie de production céréalière pour qu'elle soit conforme aux réalités du terrain et du milieu. Ainsi, on distinguera les cultures pluviales des cultures irriguées qui exigent des approches spécifiques différentes liées à des contraintes particulières :

- . limitation des terres et de la main-d'oeuvre ;
- . problème foncier spécifique et gestion de l'eau ;
- . habitudes culturelles et systèmes agricoles traditionnels ;
- . coûts des investissements et des aménagements ;
- . pluviométrie et conditions pédo-climatiques ;
- . rentabilité des intrants.

- Dans le Bassin Arachidier Centre et Nord et dans la zone sylvo-pastorale (Ferlo), l'arachide se maintiendra dans les zones les plus propices à son développement tandis que le niébé poursuivra son rôle de substitution à l'arachide et de culture d'appoint financier. La contrainte du développement de la culture de niébé sera confrontée à une meilleure organisation de la commercialisation et de la distribution des intrants.

- Dans le Bassin Arachidier Sud, le sorgho cèdera progressivement ses surfaces au maïs et à l'arachide de bouche qui se stabiliseront à 54 % d'occupation des sols. L'assolement mil-sorgho/arachide doit tendre vers le type maïs/arachide contrairement aux zones Centre et Nord du même Bassin Arachidier où l'assolement mil/arachide doit être maintenu.

- Dans la Vallée du Fleuve, le niébé sera maintenu dans le Diéri en assolement.

- Dans les zones Sud (Ziguinchor et Kolda), l'assolement mil/sorgho sera maintenu partout où cela sera possible. Le maïs et le sorgho entreront dans la rotation du coton et de l'arachide.

- a3. La revalorisation du revenu des paysans : l'accroissement du revenu des paysans dans le contexte actuel, peut passer par l'augmentation de leur production et la maximisation de leur profit.

En insistant sur l'intensification des cultures céréalières par la mise à disposition de semences sélectionnées, d'engrais et de pesticides au niveau du paysan, la stratégie indique par ailleurs, l'amélioration des systèmes de production par une réorientation de l'encadrement des populations rurales. Le recours à la vulgarisation par les médias sera renforcé de même que la responsabilisation des producteurs. Une politique de crédit agricole à travers la CNCAS est réelle et va dans le sens de la facilité d'approvisionnement du monde rural par l'action des coopératives renouvelées.

Un Fonds Autonome d'Appui à la Consommation des Intrants et à la transformation des Céréales (FAACIT) sera proposé aux Pouvoirs Publics

- a4. La sécurisation de la production :

Pour inverser la tendance décroissante de la production alimentaire par habitant, il est indispensable à tout système alimentaire de s'auto-entretenir. A cet effet, le caractère saisonnier du niveau de la production, la pénurie de main-d'oeuvre, les problèmes de pertes pré et post-récoltes, de conservation et de stockage doivent être pris en compte. Les magasins et banques céréalières vont être développés avec la relance des opérations de consommation et de commercialisa-

tion des céréales. L'implication des producteurs dans les opérations et les charges de traitement phytosanitaires sera concrétisée.

Grâce à l'intervention du FAACIT et des structures privées intéressées, la régulation du marché pourra se faire par les producteurs eux-mêmes au niveau du village avec le développement des coopératives d'achat et de revente de céréales.

Le développement des minoteries locales constitue également un élément très précieux de valorisation des céréales dans les zones excédentaires.

- a5. Le contrôle de la désertification : le développement rural implique une approche et une action intégrées. Il nécessite un équilibre écologique constant entre l'exploitation des sols et leur défense / restauration tellement ces deux aspects sont intimement liés. En plus des activités d'agro-foresterie qui seront menées conjointement à la production agricole, les paysans bénéficieront des revenus annexes générés par la production de plants au niveau de leurs pépinières villageoises.

Les techniques culturales seront suivies de même que l'application des thèmes techniques incluant la sauvegarde de l'environnement.

Le contrôle de la désertification est une priorité si l'on veut atteindre nos objectifs d'autosuffisance alimentaire. Toute dégradation du couvert végétal et de la protection ligneuse des sols entraîne des conséquences à moyen terme ou à long terme sur les disponibilités de terres arables en quantité suffisante pour une population grandissante.

- b) Les objectifs de production de la filière céréalière : en regroupant les objectifs de production indiqués dans les Tableaux D2 à D11, on relève :

- en cultures pluviales :

.. superficies en cultures céréalières (Tableau D11) :
1 224 730 ha :

... mil/sorgho : 1 050 000 ha
... riz paddy : 47 560 ha
... maïs : 127 170 ha

.. superficies cultures industrielles (Tableau D11) :
1 118 330 ha dont :

... ARH : 1 010 000 ha
... coton : 35 000 ha
... ARB : 23 330 ha
... multiplication arachide : 50 000 ha

. et en cultures irriguées :

.. riz paddy : 40 900 ha
.. maïs/sorgho : 5 420 ha

Le ratio cultures céréalières/cultures industrielles est de 1,25 traduisant le souci d'équilibrer les superficies à emblaver en fonction des objectifs conflictuels d'autosuffisance alimentaire et de recettes en devises.

Une légère orientation vers l'autosuffisance alimentaire est perçue dans l'interprétation de ce ration qui accuse pourtant une baisse.

Par rapport à la campagne 1986/87, le ration a baissé de 0,32, soit une réduction de superficie de l'ordre de 22 % au profit de l'arachide. Le niébé n'a pas été pris en compte ici. Pendant la même campagne, les céréales ont occupé 42 % des superficies totales (céréales + cultures de rente) alors que les objectifs de 1987/88 leur attribuent 54 % contre 46 % pour les cultures industrielles ; l'option d'autosuffisance alimentaire se précise bien pour 1987/88.

c) Le plan d'action de la filière : il comporte

cl. La définition de la carte variétale pour la production semencière avant la mise en place des semences sélectionnées.

Ainsi, il sera proposé la carte suivante pour le mil/sorgho et le maïs :

- isohyètes : 350 mm : mil (IBV 8004)
 350-500 mm : mil (IBV 8001 - 8004)
 500-600 mm : mil (souna III et IBV/semis)
 sorgho (CE 90)
 600-700 mm :
 .. sols légers : souna III (mil)
 CE 145-66 (sorgho)
 BDS et CAMARA I (maïs)
 .. sols plus lourds : CE 151-26 (sorgho)
 BDS, CAMARA I, ZM10 (maïs)
 700 mm :
 .. sols légers : mil
 51-59, SSV2 et SSV3 (sorgho)
 .. sols plus lourds : 51-59, SSV2 et SSV3 (sorgho)
 maïs hybride, composite'
 maïs composite, rustique.

Cette carte doit être mise à jour par l'ISRA en collaboration avec la DPCS, notamment pour le riz et le maïs.

c2. L'application des doses optimales d'engrais pour chaque spéculation avec le retour aux formules anciennes. Les doses retenues pour 1987/88 sont :

- . arachide/niébé : 6.20.10 à 150 kg/ha
- . maïs : 8.18.27 à 200 kg/ha
 + urée à 100 kg/ha
- . mil/sorgho : 14.7.7 à 150 kg/ha
 + urée à 100 kg/ha
- . riz DAP : 18.46.0 à 100 kg/ha
 + urée à 200 kg/ha
- . maraichage : 10.10.20 à 200 kg/ha
 + urée à 300 kg/ha
- . coton : 6.14.35 à 200 kg/ha.

Ces données techniques seront transmises en milieu rural par les médias avec un appui de vulgarisation sur le terrain et par l'information commerciale que délivreront

les vendeurs d'engrais : affiches, dépliants, messages alphaoétisés.

c3. Le traitement des semences par les services techniques du MDR

c4. La préparation de calendriers cultureux adaptés à chaque zone écologique et à chaque spéculation selon la technologie à mettre en oeuvre par les SRDR et la Direction de l'Agriculture.

c5. L'information agricole en direction des paysans par des émissions radiodiffusées et des mission d'information au niveau des communautés rurales avec la participation des représentants d'unions locales de coopératives et des techniciens de l'agriculture : DPCS, DA, DAC et SRDR.

c6. Le choix des itinéraires d'intensification en fonction de la situation de la préparation de la campagne et de la configuration de l'hivernage avec l'appui de l'ISRA.

c7. La mise en oeuvre du système d'alerte précoce et du système d'avertissement agricole au profit des collectivités paysannes. Les informations radiodiffusées en langues vernaculaires sont indispensables et leur fréquence doit être journalière à des heures d'écoute efficaces.

A la demande du Ministère du Développement Rural, la Banque Mondiale a accepté d'avancer de deux campagnes, l'identification puis la réalisation d'un grand projet d'agriculture pluviale, intégré mais à forte dominante céréalière. D'un montant d'environ 20 millions de dollars, ce projet devrait se situer en Haute Casamance et/ou dans le Sud de la région naturelle du Sine Saloum. Le rapport d'identification de la Banque Mondiale doit être remis fin avril - début mai 1987 et le projet devrait opérationnel début 1988.

4. LA STRATEGIE ARACHIDIERE

La production nationale d'arachide 1986/87 a été l'une des meilleures depuis 1983/84. La production contrôlée se situe à la date du 26 mars 1987 à 586 455 tonnes dont 60 497 tonnes de semences pour l'arachide d'huilerie et 20 432 tonnes pour l'arachide de bouche.

La chute du dollar et l'affaissement de ces cours mondiaux des produits oléagineux laissent entrevoir un déficit prévisionnel de plus de 18 milliards de F CFA. Aussi, à une bonne production correspond sur l'ensemble de la filière, un déficit d'ordre exogène (cours mondiaux, cours du dollar) et endogène (prix de revient). A partir de cette tendance quasi-structurelle, il faudra bâtir une stratégie d'équilibre de la filière arachidière.

Les aléas climatiques constituent la variable la plus difficile à cerner et qu'il faille considérer comme une donnée permanente dans la définition même de la stratégie globale qui se scinde en deux éléments :

- . une stratégie agro-économique ;
- . une stratégie opérationnelle de production.

4.01 STRATEGIE AGRO-ECONOMIQUE :

Elle vise essentiellement à sécuriser la production arachidière et à la développer dans une limite suffisante pour satisfaire les besoins de l'outil industriel. Elle s'articule autour de la réforme de la sous-filière semencière et de l'intensification.

a) Réforme de la sous-filière semencière : elle fait partie intégrante de la Nouvelle politique agricole dans ce sens qu'elle doit s'équilibrer réduisant ainsi les charges de l'Etat. Cette réforme s'appuie également sur l'optique d'une sécurisation de la production.

L'Etat qui longtemps, a supporté les coûts de la sous-filière semencière, s'est désengagé totalement sauf en ce qui concerne les semences de prébase (ISRA) et le contrôle et la certification des semences (DPCS). La subvention du devis de technologie semencière pour 1987/88 ne sera que de 500 millions de F CFA. A terme, l'Etat n'interviendra plus dans les semences arachide.

Le capital semencier national est fixé à 100 000 tonnes. L'Etat constituera à travers la SONACOS, un stock de sécurité de 35 000 tonnes dont 5 000 tonnes de N1 et 30 000 tonnes de N2 seront produites par des paysans multiplicateurs sous encadrement SONACOS/DPCS. Ce stock de sécurité est géré par les huiliers selon les principes de gestion privée.

Il ne sera pas distribué gratuitement de semences. Les paysans doivent constituer leurs réserves personnelles de semences ou s'ils le désirent s'approvisionner auprès du stock de sécurité par achat au comptant. L'échange entre semences ordinaires et semences sélectionnées (troc) sera supprimé en 1988/89. Les paysans peuvent confier leurs semences personnelles traitées aux huiliers pour conservation et stockage dans les magasins ex-SONAR. Le mode de gestion sera défini par les huiliers et les organisations paysannes. Le stockage individuel persistera certainement en attendant de promouvoir la conservation communautaire. Le stockage collectif des réserves chez l'huilier constitue une garantie mais, n'exclut pas l'épargne semences qui doit être renforcée.

Ainsi, dès la fin de la campagne de commercialisation, il sera possible d'approcher le programme de multiplication semencière sur la base de la structure variétale du stock semencier et des contraintes de sécurisation de la production. Le niveau du stock de sécurité sera également mieux maîtrisé. La DPCS devra suivre de très près cette initiative en collaboration avec les huiliers et la DAC.

En ce qui concerne l'arachide de bouche, la recherche poursuivra ses études sur la technologie et le comportement des variétés Virginia, GH 119-20 qui ont présenté quelques inquiétudes cette année (teneur en huile, taille des graines réduite). Les schémas de multiplication seront repris avec plus de suivi par un appui de la DPCS à la SEPFA.

b) Réforme opérationnelle de la production : Les superficies à emblaver vont être stabilisées à 1 085 000 ha à l'an 2000 pour tenir compte de l'équilibre production de rente/production vivrière. Cette contrainte de superficie exige une intensification de la production pour atteindre des niveaux de récolte en adéquation avec la capacité réaménagée de trituration des huileries. Cet équilibrage tient compte de l'objectif d'autosuffisance alimentaire et du respect de l'assolement biennal (céréales + arachide/coton/niébé) pour éviter un appauvrissement accéléré des sols et un envahissement de la sole céréalière par des adventices.

La chute brutale de l'emploi des intrants, engrais notamment, dans la culture de l'arachide, risque de marquer une régression des rendements et une diminution dangereuse de la fertilité de nos sols. L'emploi des intrants (engrais chimiques ou organiques, semences, matériel agricole, pesticides) doit être conçu pour un assolement et doit se traduire par un équilibre des prix entre céréales et cultures de rente. Les prix doivent être entendus en termes de revenus réels perçus par le producteur.

En effet, les superficies céréalières ont reculé en 1986/87 par rapport à 1985/86. Les raisons sont diverses mais, on notera qu'en dehors du comportement de l'hivernage, il y a le fait que le producteur, véritable agent économique sait faire un choix rationnel. L'élément déterminant a été le rapport de prix entre les différentes spéculations et leur mode de commercialisation. C'est un aspect fondamental pour la maîtrise des superficies à emblaver. Déjà, cette année, les intentions de culture portent sur quelque 1 300 000 hectares à affecter à l'arachide. C'est un précédent et comme on le voit, le paysan est libre de pratiquer la culture qu'il veut dès lors qu'il constitue ses réserves semencières.

La sécheresse est désormais un paramètre permanent dans la stratégie de production agricole au Sénégal. A cet effet, il a été défini une nouvelle carte variétale qui tient compte des condi-

tions climatiques et du déplacement des isohyètes vers le Sud. Les zones du Nord qui sont les plus marquées par le déficit pluviométrique ont été intéressées par la culture du niébé qui s'adapte mieux aux conditions agro-climatiques de ce milieu. Dans le Diourbel, le Fatick et le Kaolack, un accent particulier sera mis sur la fertilisation des sols et la lutte contre l'acidification des terres.

Le Plan Arachidier insiste sur l'augmentation des superficies arachidières dans le Tambacounda, le Kolda et le Ziguinchor où il existe de larges disponibilités qui n'entravent pas le développement des cultures céréalières. Dans les autres régions, la contrainte de la surface arachidière ne pourra être atténuée que si les rendements des nouvelles variétés céréalières sont valorisées. Ceci implique une relance de l'utilisation des semences céréalières sélectionnées et de l'engrais.

En termes d'intensification, la culture de l'arachide n'a jamais atteint le niveau de fertilisation adéquat même sous le régime du Programme Agricole. La norme préconisée par la recherche (150 kg/ha) doit être approchée à 100 kg/ha en 1987/88 avec la relance de l'utilisation de l'engrais. Le seul facteur déterminant sera la pluviométrie.

Des commissions suivront la progression des ventes d'engrais pour insister particulièrement sur l'amélioration des méthodes d'épandage. La DA, les ICS et la DAC assureront des émissions à travers la Radio Educative Rurale (Disoo).

La lutte phytosanitaire concernera la désinfection des semences afin de préserver leur qualité semencière d'une manière générale.

Les paysans seront également avisés par la voie radiodiffusée et les conseils des services techniques du département sur le mode opératoire des produits phytosanitaires. Pour les stocks semenciers, la DPCS et la SONACOS procéderont à la fumigation systématique et au poudrage des sacs.

4.02 STRATEGIE DE PRODUCTION :

Il s'agit en fait de rechercher l'équilibre de la filière arachidière en dehors de son semencier. Cela concerne essentiellement l'outil industriel et les débouchés.

a) La restructuration de l'huilerie sénégalaise : à la suite de la décision présidentielle de supprimer le coefficient pour absorption de frais fixes de l'huilerie, il s'est avéré nécessaire que le secteur huilier s'ajuste pour équilibrer ses comptes.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat a pris les mesures suivantes :

- . l'adaptation de la capacité de trituration installée qui ramène le volume de 920 000 tonnes à 720 000 tonnes ;
- . le gel de la trituration de la SEIB chaque fois que la production n'atteint pas 750 000 tonnes.

Pour assainir la situation du secteur, une fusion de la SONACOS et de la SEIB a été exigée. L'audit préalable est en cours pour définir les modalités pratiques de la fusion-absorption prévue pour mai 1987. Des difficultés subsistent quant à l'abandon des créances de l'Etat. Dorénavant et déjà, les procédures internes sont uniformisées pour les deux huileries.

b) Les débouchés : ils constituent le dernier maillon de la chaîne, mais aussi, les contraintes les plus sérieuses. En effet, la part du marché est une donnée essentielle pour les produits arachidières et cela aussi bien pour le marché local que les marchés extérieurs.

La demande locale porte sur quelque 70 000 tonnes d'huile d'arachide correspondant à peu près de 210 000 tonnes d'arachide coques. la seule contrainte de marché se situe au niveau du prix de vente de l'huile.

Le prix de revient de l'huile d'arachide raffinée est supérieure au prix du marché de l'huile végétale importée. Un réajustement du prix de l'huile à la hausse (420 F CFA/l) pour une huile de qualité supérieure rétablirait l'équilibre des comptes du marché local.

Pour 1987/88, le prix de l'huile d'arachide sera maintenu malgré sa qualité supérieure c'est-à-dire à 400 F CFA/l (huile en fût).

Le niveau de la collecte arachidière ayant dépassé les 450 000 tonnes, la SEIB relancera sa trituration pour un volume de 120 000 tonnes d'arachide coques. Elle alimentera le marché local en huile d'arachide (en fûts).

Le marché extérieur est de type captif. Il s'agit en l'occurrence de la CEE et particulièrement, des marchés français. Notre huile d'arachide affronte sur ce marché les autres huiles (soja, colza et tournesol) qui bénéficient de fortes subventions et pour qui l'huile est un dérivé secondaire (le tourteau étant le dérivé primaire).

Les cours mondiaux des oléagineux sont en nette récession. La concurrence des autres huiles rend difficile la reconquête d'une part de marché plus importante de l'arachide. La stratégie consiste à se maintenir sur le marché en évitant toute sortie qui serait possible, mais à quel prix, si l'on connaît la rapidité avec laquelle les autres produits vont occuper la place et les délais nécessaires pour ramener les habitudes d'achat du consommateur surtout européen. Le client traditionnel de notre huile, Lesieur, a diversifié sa gamme en y incluant des produits concurrents de l'arachide : le soja et le tournesol. Sa position de force sur le marché français fait que l'exportation de l'huile sénégalaise n'est pas réellement soumise aux simples lois du marché. Notre marché captif français est saturé avec des exportations de 200 000 à 250 000 tonnes d'huile brute mais, le Sénégal n'est pas seul sur ce marché. Au-delà de cette

fourchette d'exportations globales d'huile brute sur le marché français, il y a des risques d'effondrement des cours. Une programmation des exportations est nécessaire, ce qui implique la possibilité d'un stockage tampon pour l'huile brute, les usines tournant à leur régime optimal.

Ne maîtrisant pas le marché extérieur d'une part, et l'étroitesse du marché local d'autre part, il devient difficile à l'huilerie d'équilibrer ses comptes malgré une optimisation de l'allocation de ses ressources (temps de travail, chaîne de production, économie d'échelle, modernisation, charges compressibles). Il y a des données qu'elle ne maîtrise pas : le prix au producteur qui intervient dans la structure du prix de revient et du prix de cession qui détermine la rémunération commerciale de ses activités. Le prix de cession étant très fluctuant en cours d'année, il présente une meilleure flexibilité dans son approche.

C'est le prix au producteur qui ne doit pas refléter l'évolution des cours mondiaux des oléagineux sinon la cascade toucherait les intrants, le coût d'opportunité de la main-d'oeuvre et enfin de compte, c'est tout un mécanisme politico-économique qui va fluctuer puisque dépendant encore de l'arachide. Aussi, pour garantir ce prix au producteur de l'arachide, il a été créé un Fonds de Garantie du Prix de l'Arachide pour contenir ces fluctuations des cours mondiaux de l'huile d'arachide (Décret 86. du 8 novembre 1986). Ce fonds est actuellement installé et va passer un protocole avec les huiliers. Les ressources prévues sont celles du Stabex (avance de 30 000 écus, soit près de 9 milliards de F CFA) et les cotisations de la SONACOS et de l'UNCA (voir annexe D1 : Fonds de Garantie).

La sollicitation des ressources du Stabex implique une stratégie d'exportation d'une quantité minimale pour être éligible à ce mécanisme de stabilisation. En dehors de ce critère d'éligibilité, il est important que le pays puisse équilibrer sa balance commerciale et sa balance des

paiements. En tenant compte de la contrainte du prix local de l'huile (au consommateur) et de la minimisation du déficit de la filière, une stratégie mixte a été retenue. Elle consiste à exporter le maximum possible et d'importer quelques 10 000 tonnes d'huile végétale pour le marché local. Un mélange 1/3 d'huile végétale + 2/3 d'huile d'arachide va être placé sur le marché local. Le déficit prévisionnel après intervention du Fonds de Garantie s'établirait à plus de 9 milliards au stade actuel du niveau de la collecte arachidière.

5. LA STRATEGIE COTONNIERE

La filière coton au sens où ce vocable est entendu par la SODEFITEX, n'englobe pas les industries situées en amont qui en sont les fournisseurs (notamment les secteurs des fertilisants, des produits phytosanitaires et du machinisme agricole) et en aval, elle ne va que jusqu'au stade de la commercialisation des produits de l'égrenage (fibres et graines de coton). Elle ne prend pas en compte certaines activités à l'aval, telles que la transformation de la fibre (secteur textile) ou la trituration des graines de coton (secteur huilier).

La filière fait intervenir à des degrés divers, plusieurs opérateurs aux plans technique, commercial et financier.

LES ACTEURS DE LA FILIERE COTONNIERE :

1) Les producteurs de coton : la culture cotonnière exclusivement pluviale, est concentrée dans les zones suffisamment arrosées du Sénégal, c'est-à-dire entre les isohyètes 600 et 1 200 mm de part et d'autre du Fleuve Gambie.

Elle s'étend sur tout l'Est et le Sud du pays (en dehors de la Basse Casamance), au Sud-Est du Sine-Saloum (moins de 10 % de la production), au Sénégal Oriental moins Bakel Nord (environ 30 % de la

production) et dans la Région de Kolda (près de 60 % de la production). Le Département de Kédougou avant tout rizicole, n'est que très peu concerné.

La zone de production couvre environ 80 000 km² dont la population rurale est d'un demi million d'habitants ; le nombre de "villages cotonniers" dépasse 2 000.

Toute la production est le fait de petites exploitations familiales cultivant chacun en moyenne un peu plus d'un demi hectare de cotonniers. La culture attelée est assez répandue puisque plus de la moitié des superficies en coton est labourée en utilisant la traction animale.

Une part croissante de la commercialisation primaire du coton-graine (un quart environ en 1985/86) est directement assurée par les paysans groupés en ABP (Associations de Base de Producteurs).

2) La SODEFITEX :

La SODEFITEX, société d'économie mixte, sous la tutelle du ministère du Développement Rural (capital de 750 millions de F CFA 20 % détenus par la CFDT) est le principal opérateur de la filière en aval des producteurs. Elle assure les fonctions suivantes :

- . encadrement des producteurs et vulgarisation agricole ;
- . distribution des facteurs de production : semences, engrais, pesticides, matériel agricole ;
- . achat (commercialisation primaire) et transport du coton-graine ;
- . transformation du coton-graine en fibre et graines : égrenage et mise en balles ;
- . commercialisation de la production à l'exportation et dans le pays.

Depuis la fin des années 1970, les attributions de la SODEFITEX ont été étendues et elle a désormais, vocation d'organisme de développement régional chargé par l'Etat de :

- . promouvoir la production du coton et d'une manière générale, le développement de l'agriculture et de l'élevage ;
- . améliorer l'organisation et le niveau de vie des agriculteurs et des éleveurs dans sa zone d'intervention qui couvre la Région du Sénégal Oriental, excepté l'Arrondissement d'Ololdou, la Région de Kolda et exclusivement pour la culture cotonnière, le Sine-Saloum.

La SODEFITEX est ainsi responsable de l'exécution du Projet de Développement Rural au Sénégal Oriental et en Haute Casamance (PDRSO) sur financement conjoint de l'IDA, de la CCCE, du FAC et du Fonds Saoudien de Développement (FSD).

La SODEFITEX jouit de l'autonomie de gestion et sa vocation agro-industrielle lui permet d'obtenir des crédits de campagne auprès des banques commerciales.

Les relations entre la République du Sénégal et la SODEFITEX sont régies par une lettre de mission quadriennale (campagne 1985/86 à 1988/89) qui définit les obligations réciproques du Gouvernement et de la société.

3) La CPSP :

Au plan institutionnel, la filière comprend la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP) comme organisme de péréquation.

Statutairement, selon la Convention SODEFITEX/CPSP de mai 1974, la SODEFITEX agit comme prestataire de service de la CPSP. Elle est rémunérée pour ses services selon un système dit des "dépenses contrôlées par exercice", l'exercice allant du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante, système qui a donné jusqu'à présent, toute satisfaction aux deux parties.

Suite aux directives de la Commission de Vérification des Comptes et de Contrôle des Etablissements Publics (CVCCEP), ce système doit être remplacé à compter de l'exercice 1986/87, par le système des "prix garantis" (barème) conformément aux principes généraux d'intervention de la CPSP.

En année bénéficiaire, le résultat de l'activité coton est versé à la CPSP. La CPSP à son niveau, ne constitue pas de réserve de péréquation propre au coton ; il n'y a donc pas à ce titre, "d'étanchéité à la filière coton". Les résultats positifs du coton peuvent servir à la péréquation pour d'autres produits. En année déficitaire, la CPSP doit verser à la SODEFITEX le montant de la perte comptabilisée.

La rémunération de la SODEFITEX dont le montant des dépenses ne dépasse jamais les 100 millions de F CFA, est constituée de primes liées à l'efficacité de la société en fonction de la quantité de coton-graine produite, des rendements à l'hectare, de la qualité de la fibre, ainsi que d'une rémunération fixe par tonne produite à l'égrenage.

Ce système est la contre-partie de l'obligation faite à la SODEFITEX d'acheter la totalité de la production de coton-graine à un prix fixé par l'Etat en fonction de considérations qui ne sont pas uniquement économiques.

Le mécanisme de stabilisation ne s'étend pas aux activités autres que l'activité agro-industrielle du coton dont la réalisation est confiée à la SODEFITEX par l'Etat.

La situation des dettes et créances réciproques entre la SODEFITEX et la CPSP s'établit ainsi :

. solde au 30/06/84.....	+	14 374 754 F CFA
. péréquation 1984/85.....	-	3 909 811 362 F CFA
. acompte versé par la SODEFITEX en nov. 1985. +		1 000 000 000 F CFA
. acompte facturé selon l'Article 10 de la Convention CPSP-SODEFITEX en juillet 1986... +		1 831 567 126 F CFA
Solde au 13/11/86 (en faveur de la CPSP) -		1 063 869 482 F CFA

La situation a été apurée le 30/12/86, la SODEFITEX ayant versé à cette date, le solde ci-dessus à la CPSP.

Quant au montant précis de la péréquation 1985/86, il n'est pas encore arrêté. La liquidation définitive des opérations entre la CPSP et la société au titre de l'exercice 1985/86 sera réalisée après l'approbation des comptes de la SODEFITEX en mars 1987. Le

montant approximatif de la péréquation 1985/86 est de l'ordre de 4,4 milliards de F CFA (en faveur de la SODEFITEX).

4) Les autres opérateurs de la filière : la filière fait intervenir :

a) En amont, les services de la recherche agronomique (ISRA) exécutent un programme coton qui comporte 3 volets : agronomie, génétique, entomologie-phytopathologie.

Au sein de la filière, il y a :

b) Les transporteurs routiers qui assurent l'évacuation de la fibre et de l'essentiel des graines d'huilerie à partir des usines d'égrenage jusqu'à Dakar, point d'embarquement des balles exportées et jusqu'aux filatures et à l'huilerie locales.

c) Les transitaires et les transporteurs maritimes qui assurent l'acheminement de la fibre jusqu'aux clients export.

d) Le système bancaire : un consortium regroupant 3 banques de la place (BIAOS, BNDS et USB) assure le financement des opérations de la filière en accordant à la SODEFITEX 3 crédits à court terme distincts :

- . campagne cotonnière ;
- . facteurs de production ;
- . conventions d'encadrement.

Ces crédits réescomptés par la Banque Centrale (BCEAO) bénéficient du Taux d'Escompte Privilégié (TEP) actuellement 6 % majoré de la marge bancaire (1 %).

Les remboursements de ces crédits sont effectués avec les encaissements de ventes de fibres et de graines, les versements de la CPSP en cas de déficit et à partir de la campagne 1986/87, les redevances d'intrants payées par les paysans.

Si les crédits ne sont pas dénoués dans les délais impartis, avant le 31/12, ils sont déclassés et leur taux passe à 10,5 % (taux d'escompte normal de 8,5 plus une marge de 2 %).

e) La Compagnie Cotonnière est l'agent de vente de la SODEFITEX. Elle perçoit pour rémunération de ses services, une commission de 0,5 % du produit des ventes

f) La CFDT : La SODEFITEX est liée à la CFDT par 2 conventions :

- . une convention d'appui technique général qui concerne l'ensemble des aspects agricoles, industriels et de gestion de la production cotonnière. En rémunération de l'ensemble des prestations fournies, un "fee" basé sur le volume de la production s'élève depuis la création de la SODEFITEX, à 2 000 F CFA par tonne de coton-graine ;
- . une convention de prestation de personnel qui détermine les conditions de mise à disposition par la CFDT des agents expatriés demandés par la SODEFITEX dont des avenants annuels précisent la rémunération.

Des prestations d'ingénierie agro-industrielle peuvent également être fournies par CFDT et donner lieu à des conventions et à une rémunération particulière.

En aval de la filière, on trouve :

g) Les industries textiles nationales qui consomment entre 3 500 et 4 000 tonnes de fibre par an. Il s'agit de :

- . l'ICOTAF (Industrie Cotonnière Africaine) à Dakar qui gère 2 usines de filature et tissage, teinture de tissus, filés de coton et fibres synthétiques ;
- . la STS (Société Textile Sénégalaise) à Thiès qui produit des fils et tissus destinés exclusivement à la SOTIBA-SIMPAFRIC (teinture, blanchiment, apprêts et impressions) ;
- . la CCV (Cotonnière du Cap-Vert) à Dakar : filature et retorderie de coton.

Un complexe plus important, la SOTEXKA (Société Textile de Kaolack) est en cours d'implantation à Kaolack et à Louga. Il devrait être opérationnel à partir de 1988 et en régime de croissance, ses besoins seront de l'ordre de 3 000 tonnes de fibres. Les industries nationales achètent des cotons de qualité supérieure. Pour la campagne 1986/87, 3 700 tonnes ont été réservées pour les filatures de la place.

Les facturations sont effectuées par la SODEFITEX sur la base du cours mondial, diminué des frais non exposés (45 070 F CFA/tonne depuis 1984/85).

Par ailleurs, l'Etat a versé une subvention directement aux industries textiles à l'époque où les cours mondiaux étaient au plus haut.

h) L'huilerie de la SONACOS : les graines de coton issus de l'égrenage ont 3 destinations distinctes :

- . les semences de la campagne suivante, traitées et ensachées, prélevées sur la base de 65 kg environ par hectare ;
- . une partie réservée pour être vendue en vrac ou en sacs comme aliment de bétail aux éleveurs et aux projets d'élevage à 15 F CFA/kg départ carreau usine depuis 1985/86 ;
- . le solde est livré par camions à l'huilerie de la SONACOS située à Lyndiane (Kaolack) qui le transforme en huile raffinée pour le marché intérieur et en tourteaux pour l'exportation.

Une convention lie pour 10 ans, de 1979/80 à 1988/89, la SODEFITEX à la SONACOS pour les cessions de graines d'huilerie dont elle fixe les modalités : les livraisons font l'objet d'une facturation mensuelle à un prix calculé à partir du cours mondial moins les frais non exposés et assorti de réfections ou de bonifications selon les résultats des analyses (teneur en huile et en linter).

Les quantités de graines livrées à l'huilerie ont varié ces dernières années entre 23 541 tonnes en 1983/84 et 10 616 tonnes en 1985/86. Au cours de la dernière campagne, 3 255 tonnes ont été réservées pour les semences et 2 048 tonnes vendues aux éleveurs.

Les prix de cession moyens des graines de coton vendues Lyndiane étaient de 32,2 F CFA/kg en 1984/85 et 12,9 en 1985/86.

6. LE PLAN DE LUTTE PHYTOSANITAIRE

La protection phytosanitaire est l'un des aspects essentiels de la sécurisation de la production et de la sécurité alimentaire. Elle se fonde sur des objectifs de réduction des pertes dues aux déprédateurs et ceci en cours de culture et après récolte.

Dans le cas des cultures vivrières, les moyens de lutte à la disposition des paysans sont insignifiants et seule l'aide de l'Etat et de ses structures d'encadrement peut assurer la vulgarisation des méthodes de lutte en direction des paysans ou d'équipes spécialisées.

On ne peut, sans une pleine connaissance du problème, proposer de méthode ou de schéma de lutte phytosanitaire, soit en méconnaissant la biologie des déprédateurs ou/et l'absence de systèmes d'avertissements agricoles efficaces et opérationnels.

En effet, la sécheresse que l'on connaît encore, a eu des effets directs sur la production, mais aussi, un effet indirect lié à la modification de l'équilibre du milieu culturel qui a entraîné une intensification de l'activité de certains déprédateurs des cultures.

6.01 LA FILIERE CEREALIERE :

La Direction de la Protection des Végétaux interviendra dans ce secteur parallèlement aux SRDR et organismes internationaux. Les programmes en cours (opération niébé, programme de lutte intégrée) seront poursuivis et la lut-

te anti-acridienne et anti-aviàire sera relancée suite à l'expérience de l'an dernier.

Un plan d'action sectoriel a été élaboré :

- . l'élaboration d'un catalogue de produits phytosanitaires homologués ;
- . la mise en place d'un système d'alerte rapide ;
- . la coordination des actions de protection des végétaux ;
- . la formation des paysans pour les responsabiliser davantage dans la lutte phytosanitaire ;
- . la protection aux différents stades végétatifs des cultures céréalières ;
- . la protection de la récolte.

6.02 LA FILIERE ARACHIDIERE :

Les mesures suivantes sont prévues :

- . la désinfection des stocks par l'usage de fongicides et d'insecticides ;
- . le traitement de la végétation d'une façon ponctuelle selon les signaux du système d'avertissement de la DPV en association avec les collectivités rurales ;
- . le traitement de la récolte contre les wangs, termites et brûches ;
- . la protection des semences des paysans par la mise à leur disposition de produits phytosanitaires efficaces et de mode opératoire compris par les producteurs ;
- . la fumigation des stocks semenciers ;
- . la lutte contre les nématodes qui permettra d'augmenter les rendements de 50 à 100 % de l'arachide à la première année et de 200 à 700 kg/ha des céréales qui suivent la culture de l'arachide.

6.03 LA FILIERE COTONNIERE :

Le coton étant comme le niébé, une plante très parasitée exige un suivi phytosanitaire strict et continu. Les méthodes de traitement qui seront utilisés sont de deux types :

- . le traitement ponctuel déclenché par les résultats de comptage et le stade d'évolution prévisible des pullulations ;
- . le traitement préventif programmé.

Ces deux types de traitement sont généralement effectués en association.

Dans la zone d'intervention de la SODEFITEX, le traitement insecticide est bien maîtrisé mais, il y a un phénomène d'accoutumance des déprédateurs aux produits utilisés. La recherche s'effectuera en vue de résoudre ce problème.

Les traitements insecticides interviennent dès le 40ème jour après la levée. Ils pourront éventuellement s'effectuer avant ou après cette date selon l'appréciation de la situation parasitaire. Un minimum de deux traitements est nécessaire.

La SODEFITEX mettra à la disposition des paysans, des produits phytosanitaires dans des délais raisonnables dans les mêmes formes que le paquet technologique qu'elle leur livre à crédit. La relève de la SODEFITEX dans la fourniture des produits phytosanitaires se fera progressivement par les organisations paysannes qui devront être formées aux modes opératoires de ces produits.

CHAPITRE III - LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1. LA POLITIQUE DES INTRANTS AGRICOLES

L'avènement en avril 1984 de la Nouvelle Politique Agricole a profondément changé la politique de l'Etat en matière d'approvisionnement et de distribution des intrants.

Le désengagement de l'Etat et des SRDR implique une responsabilisation des producteurs et le développement du secteur privé dans les domaines de la production, de la commercialisation, du stockage et de la distribution des intrants. Les restrictions financières que connaissent les pays africains par la diminution des aides financières directes (subventions) ont entraîné une révision des prix et des stratégies en matière de politique des intrants agricoles.

Dans ce cadre bien précis, le Sénégal entend rechercher une solution judicieuse pour un approvisionnement correct et optimal des intrants par la définition de stratégie opérationnelle par filière d'intrants en faisant intervenir les structures de crédit, les organisations paysannes et les opérateurs privés.

1.01 LA FILIERE SEMENCIERE :

a) Politique générale : l'importance des semences de bonne qualité n'est plus à démontrer dans le développement de l'agriculture.

Mais, faudra-t-il qu'elles soient disponibles en quantités suffisantes aux moments opportuns pour en tirer tous les bénéfices.

L'impact de la qualité des semences sur les rendements est bien plus assuré que celui des engrais qui, il faut le souligner, ont un autre rôle plus subtile : la conservation du patrimoine foncier.

Le prix de cession des semences sélectionnées doit être accessible aux producteurs pour renverser la tendance à la consommation de semences de faible potentialité ou dégénérées.

L'objectif visé dans notre politique semencière, c'est qu'à terme, l'ensemble des producteurs utilisent exclusivement des semences de qualité :

- . variétés adaptées aux conditions écologiques (carte vériétale) ;
- . variétés à bon potentiel de rendement ;
- . variétés adaptées aux besoins des consommateurs (couleur, goût, etc...) ;
- . variétés à bonne qualité semencière (pureté variétale, faculté germinative, etc...).

Aussi, est-il nécessaire que l'on diffuse des variétés performantes mises au point par l'ISRA en attendant les résultats de recherche entrepris pour en trouver d'autres ou les améliorer. L'objectif d'autosuffisance alimentaire en est fortement tributaire.

Dans le prolongement de cet objectif, il est essentiel de sécuriser la production. A cet effet, il est pris en compte, le renouvellement régulier du stock semencier pour éviter une dégénérescence et conserver la pureté variétale des semences. Le renouvellement doit se faire chaque année pour les hybrides, tous les trois ans pour les variétés allogames et tous les quatre ans pour les variétés autogames.

Il faut que le producteur soit convaincu des effets bénéfiques de ces semences pour accepter de changer sa propre technologie.

La cession des semences au prix coûtant et au comptant ne facilite pas le développement de leur utilisation dans l'optique d'une intensification de notre production agricole. Les engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis des bailleurs de fonds ne doivent pas faire souffrir notre stratégie et encore moins, les fonds du Trésor Publics.

Pour la campagne 1987/88, il est proposé de mettre en place un Fonds Autonome d'Appui à la Consommation des Intrants et à la Transformation

des céréales (FAACIT) qui sera approvisionné entre autres, par les recettes de vente de semences d'arachide à l'exportation. Ces recettes seront complétées par les dotations des coopératives rurales et des sociétés trouvant leur essor et leur pérennité dans le développement de l'agriculture (SONACOS, ICS, SPIA, etc...). D'autres ressources pourraient provenir de taxes spécifiques non fiscale sur l'importation des produits agricoles et de certains intrants. Ce fonds n'a pas vocation de se pérenniser . Son existence est prévue pour la durée de la phase transitoire du Plan Intérimaire Semencier. Les subventions internes seront dégressifs tout au long des trois ans, en s'appuyant sur le fait que le pouvoir d'achat des producteurs se relèvera suite à l'augmentation des revenus par un accroissement de leur productivité grâce à l'utilisation d'un paquet technologique (engrais, semences) optimal. Un groupe de travail pourrait se pencher sur l'étude de ce fonds pour qu'il puisse être opérationnel le plus rapidement possible ; l'écoulement de quantités suffisantes d'intrants en dépend.

al. Les intervenants et leur fonction :

. L'ISRA a pour fonction essentielle la création et/ou la sélection de variétés adaptées aux différentes zones écologiques et aux différents systèmes d'exploitation du Sénégal.

Il doit assurer l'approvisionnement de la filière semencière en semences de souche et de prébase selon une programmation définie conjointement avec la DPCS. La conservation des souches génétiques lui incombe.

. La DPCS, maître d'oeuvre de la politique semencière de l'Etat, assurera la supervision technique depuis la fourniture de semences de prébase jusqu'à la récolte de la dernière multiplication. Elle estime les besoins semenciers, établit les schémas de multiplication et organise la distribution et l'achat de semences de base (en collaboration avec les organisations paysannes et groupements de producteurs). La gestion des centres de conditionnement de semences de multiplication lui incombe de même que le contrôle et la certification des semences.

. Les SRDR encadrent les paysans multiplicateurs, leur fournissent des semences et engrais. Le contrôle et la collecte de semences de multiplication se fait en fonction de la programmation de la DPCS. La multiplication semencière sera progressivement transférée aux Sections Villageoises et aux multiplicateurs privés.

. La SONACOS : la responsabilité de la gestion du capital semencier arachidier a été transférée à la SONACOS depuis la campagne 1985/86. Elle est donc chargée de la collecte, de la conservation, de la distribution du stock de sécurité de semences ordinaires ou certifiées. La gestion du capital semencier, à l'exception du stock de sécurité, devra être transférée progressivement aux producteurs.

. Le secteur privé pourra intervenir dans la production semencière par l'intermédiaire de fermes semencières, des paysans contractuels individuels ou organisés, sous le contrôle de la DPCS. Ceci concerne les semences certifiées

Le conditionnement des semences de base (traitement et emballage) sera progressivement transféré aux agriculteurs en plus de la production et cela, dès cette année. La DPCS et la SONACOS appuieront et encadreront ce transfert. L'encadrement de la production des sélectionnées se fera pas la DPCS en attendant que le secteur privé maîtrise parfaitement ce domaine de haute sécurité.

- a2. La gestion du capital semencier : la reconstitution du capital semencier est une préoccupation du Sénégal. Aussi, pour traduire son désengagement de la filière semences d'arachide, l'Etat a confié la gestion du stock de sécurité à la SONACOS tout en réduisant son intervention financière dans la subvention du devis de technologie. Pour 1986/87, le montant de la subvention a été fixé à 1 milliard et il sera de 500 millions en 1987/88. La campagne suivante ne bénéficiera d'aucun concours financier de l'Etat pour subventionner les semences d'arachide. Le transfert de la gestion du capital semencier aux producteurs ne sera effectif que lorsque l'on aura installé des magasins de stockage équipés au niveau de chaque Section Villageoise.

Le Gouvernement fera assurer la gestion d'un stock de renouvellement de 35 000 tonnes auquel va s'ajouter un stock de sécurité provisoire et ponctuel. Pour 1987/88, le stock global sera de 40 000 tonnes.

- a3. Le conditionnement et le traitement des semences ordinaires seront assurés par les producteurs eux-mêmes en ce qui concerne les réserves personnelles. Les fongicides leur seront proposés en achat au comptant dès la campagne de commercialisation. Les paysans pourront s'en procurer par le biais d'un crédit CNCAS ou sous aval de l'UNCA. La subvention aux produits phytosanitaires devra être maintenue à travers la reconduction des dispositions relatives à l'exonération des produits et matériels destinés à la lutte phytosanitaire.

Pour les semences certifiées, la DPCS assurera le conditionnement des espèces vivrières et la SONACOS, celui des semences d'arachide.

- a4. Le stockage des semences : la sécurisation de la production arachidière nécessite le renouvellement annuel du tiers au capital semencier (35 000 tonnes) avec une réduction progressive des quantités de semences certifiées d'arachide.

La SONACOS continuera à gérer le stock de sécurité et les semences de base d'arachide pour le compte de l'Etat. Le complément au capital semencier national (65 000 tonnes) constitué de semences certifiées et ordinaires, devra être constitué. Pour 1986/87, le capital semencier de sécurité avait été fixé à 60 000 tonnes mais, les indications fournies par l'évaluation des enquêtes des réserves personnelles montrent une nette tendance à la constitution de semences personnelles.

En prélude à la responsabilisation du monde rural préconisé par la NPA, le stock de sécurité de 1987/88 sera fixé à 40 000 tonnes de semences sélectionnées N1 et N2

Les ex-magasins SONAR actuellement gérés par la SONACOS serviront de magasins semenciers pour les organisations paysannes avec l'as-

sistance de la SONACOS et de la DPV pour le suivi et le contrôle de stockage. La DPCS veillera au maintien de la qualité semencière des stocks. La gestion des stocks semenciers villageois est du ressort des organisations paysannes, les autres structures ne faisant qu'apporter leur appui technique.

Pour les espèces vivrières, la DPCS assurera le stockage des semences de base (mil, maïs, niébé) dans ses magasins.

Les semences certifiées (maïs, mil, riz, niébé) seront stockées par les SRDR et le Projet Maïs au niveau de leurs unités de stockage. L'assistance phytosanitaire sera renforcée par l'action de la DPV et la DPCS procédera au contrôle de qualité semencière. Un stock de sécurité va également être constitué en 1987/88 pour les semences vivrières (75 tonnes de niébé, 75 tonnes de maïs et 50 tonnes de mil) avec l'appui financier et technique des bailleurs de fonds.

- a5. Distribution des semences : l'Etat, à travers la DPCS, gardera le contrôle de la distribution des semences de base aux paysans semenciers et en cas de pénurie ou de sinistre, des stocks de sécurité. Pour l'arachide, la distribution des semences certifiées est effectuée par la SONACOS. Les semences seront vendues au comptant pour 1987/88.

La distribution sera progressivement transférée au secteur privé. La formule épargne semences sera développée avec les mandataires de la SONACOS (OPS, coopératives) tandis que le troc (semences ordinaires contre sélectionnées) disparaîtra en 1989/90.

Pour les céréales, la distribution se poursuivra par l'intermédiaire des SRDR par la vente au comptant et à prix coûtant. Cette distribution sera progressivement privatisée à partir de 1988/89 avec l'intervention de sociétés ou commerçants privé, y compris les coopératives.

L'épargne semences certifiées est une formule à développer pour les espèces vivrières.

- a6. La structure des prix : le prix des semences doit tenir compte des investissements du multiplicateur et du pouvoir d'achat du paysan utilisateur.

3. Le maïs : la variété ZM 10 qui été multipliée, va être multipliée au Sud tandis que le HBV 1 et le CAMARA 1 vont l'être dans le Bassin Arachidier Sud, le Centre et une partie de l'Ouest Tamba.

4. Le riz : le nombre relativement élevé de variétés va être réduit pour alléger la carte variétale. Le contrôle des échanges intervariétaux va s'intensifier en 1987/88

5. Le niébé : les variétés CB5 (importées), 55-58, Mougne et Ndiambour vont être exploitées dans le Nord, le Bassin Arachidier Ouest et le Fleuve. La vulgarisation de la TN 88-63 et le Gorom-Gorom va être poursuivie.

b2. Arachides :

1. La 55-437 va être maintenue dans le Nord Bassin Arachidier, les Régions de Dakar, de Thiès, de Diourbel (Lambaye, Ndindy) et de Tambacounda.

2. La 73-30 sera utilisée dans les Régions de Diourbel, de Kaolack, de Fatick et de Thiès (en multiplication).

3. La 73-33 dans les Régions de Kaolack, de Fatick, de Thiès et de Tambacounda.

4. La 69-101 sera maintenue dans le Sud (Ziguinchor, Kolda et Kédougou).

5. La GH 119-20 sera maintenue dans le Fatick et le Kaolack Sud pour l'arachide de bouche.

b3. Le coton : la situation semencière de la filière cotonnière en entièrement maîtrisée par la SODEFITEX et les quantités produites par cette société sont largement suffisantes par rapport aux besoins des producteurs.

1.02 LA FILIERE ENGRAIS :

a) Besoins de la campagne : le groupe de réflexion sur les engrais a travaillé à partir d'un objectif global de 50 000 tonnes d'engrais comprenant 35 000 tonnes de NPK et 15 000 tonnes d'urée.

L'analyse du Tableau D13 montre que pour ce qui est des formules ternaires (NPK), la prise en compte des cultures autres que les céréales et le coton induit une forte augmentation des besoins en NPK ; par contre, les objectifs proposés en urée sont en-deça des 15 000 tonnes qui étaient prévues au titre du programme global de 50 000 tonnes. Il reste cependant évident que les possibilités d'atteindre ces niveaux de consommations seront fortement liées au mode de cession de l'engrais et de sa distribution.

b) Proposition de formules : compte tenu des problèmes rencontrés par la 0.15.20, il est recommandé de revenir aux anciennes formules ternaires ; c'est ainsi que l'on aura pour :

- . arachide/niébé : 6.20.10 à 150 kg/ha
- . maïs : 8.18.27 à 200 kg/ha + 200 kg urée
- . mil/sorgho : 14.7.7 à 150 kg/ha + 50 kg urée
- . riz : DAP + urée
 (18.46.0 à 200 kg/ha + 200 kg urée)
- . maraîchage : 10.10.20 + urée
- . coton : 6.14.35 à 200 kg.

c) Définition de modalités de distribution : il s'agit de définir des modalités de définition qui puissent relancer la consommation d'engrais en milieu rural, dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole de dé-

sengagement de l'Etat et de la libéralisation des circuits de commercialisation et de distribution. Cela suppose une définition des différentes conditions d'un modèle performant de distribution eu égard aux modalités antérieures.

- cl. Les conditions pour la relance de la consommation par un système de distribution : le système de distribution assurera en permanence aux consommateurs, l'accessibilité d'un produit tant sur le plan géographique que financier.

Cela suppose pour être efficace, qu'un système de distribution remplisse un certain nombre de conditions qui sont :

- . la permanence afin qu'au moins au stade du grossiste, il y ait un minimum d'engrais disponible tout au long de l'année ;
- . l'accessibilité géographique : faire en sorte que des points de vente soient le plus proche possible de l'agriculture ;
- . l'accessibilité financière par l'instauration d'un système de prix raisonnable permettant aux agriculteurs de s'approvisionner en engrais compte tenu de leurs revenus.

La mise en place un Fonds Autonome d'Appui à la Consommation des Intrants et à la Transformation des Céréales (FAACIT) pourrait satisfaire cette condition par son mécanisme de subvention interne dégressive (voir annexe) ;

- . un modalité de cession : un système de cession par crédit peut être mis en place parallèlement aux ventes au comptant.

c2. Le système de distribution :

1. Les Sociétés Régionales de Développement Rural : C'est un ensemble de sociétés dont les modalités d'intervention sont presque les mêmes : c'est-à-dire qu'elles encadrent un certain nombre de paysans dans une ou plusieurs régions pour l'accroissement de la production d'une ou plusieurs spéculations ; Elles restent donc limitées sur le plan géographique et sur le nombre de paysans à encadrer.

Elles disposent cependant d'un réseau interne qui permet :

- . de fournir de l'engrais aux paysans en temps voulu (accessibilité géographique) ;
- . et généralement à crédit (accessibilité financière).

2. La filière privée est appelée à jouer de plus en plus, un rôle majeur du fait du désengagement des SRDR et au voeu du Gouvernement de libéraliser la distribution des intrants.

Il est alors nécessaire de créer les conditions favorables à l'éclosion d'un véritable réseau privé qui fasse jouer normalement les lois de la concurrence.

Le schéma joint en annexe prévoit deux niveaux d'intervention : les grossistes avec au minimum 200 tonnes et une marge correcte, et les détaillants avec un minimum de 25 tonnes et une marge également attractive.

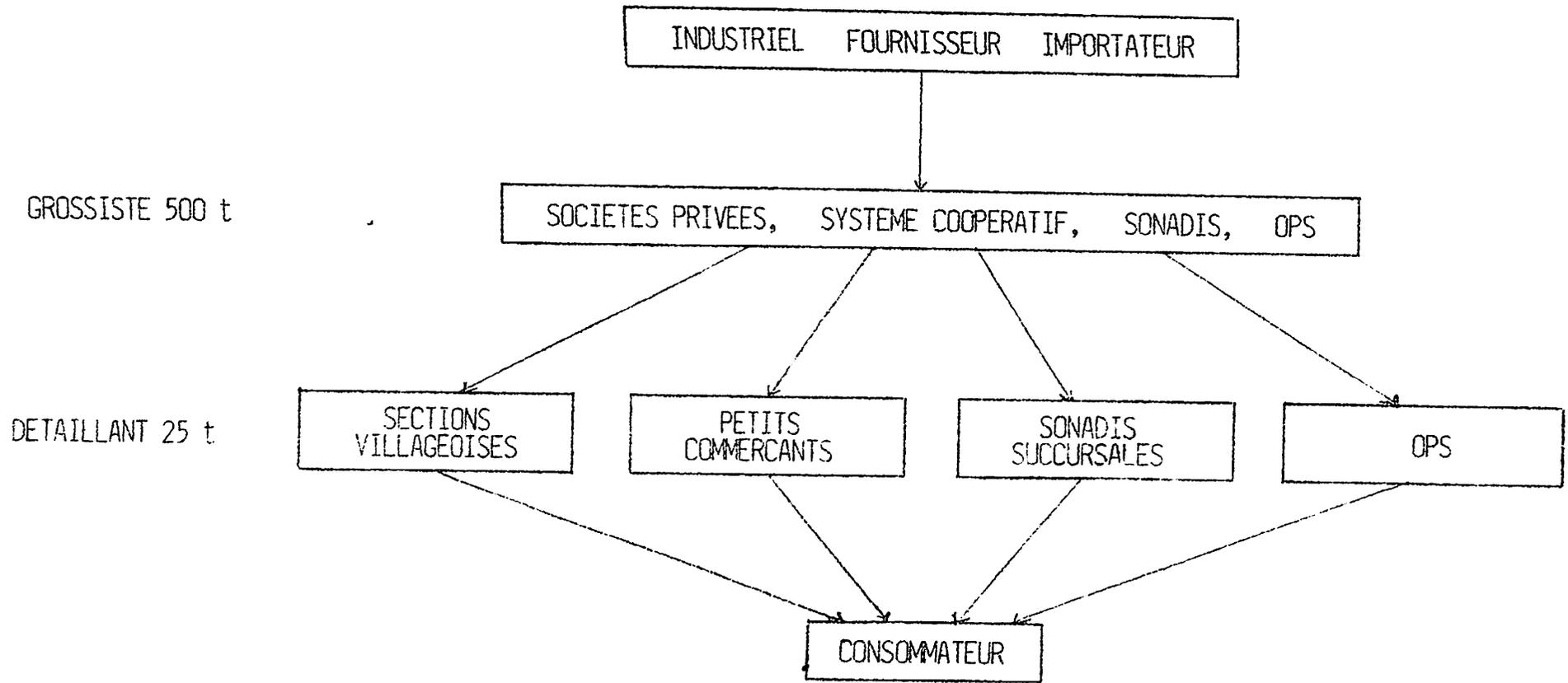
Sur cette base, plusieurs acteurs ont été identifiés :

- . les gros commerçants, y compris le mouvement coopératif considéré comme une structure privée ;
- . la SONADIS par ses dépôts de gros ;
- . les gros organismes privés stockeurs,

et au niveau détaillant :

- . les sections villageoises ;
- . les petits commerçants ;

SCHEMA DE DISTRIBUTION



- . les succursales SONADIS ;
- . les petits OPS.

A ce jour, la SONADIS a déjà marqué son accord pour distribuer l'engrais et 38 gros commerçants contactés dans 6 régions ont répondu favorablement.

- c3. Les moyens de la relance sont essentiellement financiers et s'articulent autour des points suivants :
- . l'établissement d'un prix raisonnable de cession à chaque stade de la distribution ;
 - . les modalités de cession aux différents niveaux de la filière.

1. Le principe du prix de cession : l'objectif de fixer un prix de cession raisonnable afin d'arriver à rentabiliser l'investissement engrais au niveau de l'exploitation, conduit à instaurer un prix plafond.

L'établissement d'un tel prix, qui doit tenir compte des prix du marché international, nous incite à envisager un prix carreau usine relativement bas, ainsi que le maintien d'une subvention provisoire. Il paraît cependant nécessaire, compte tenu des coûts de transports variables, de régionaliser les prix par formule.

2. Les modalités de cession : à la lumière des expériences de distributions antérieures, il est évident qu'une consommation conséquente d'engrais passe par la vente à crédit aux paysans. Ceci ne doit pas lui ôter le bénéfice de la subvention.

Le problème devient alors : qui prend le risque et comment sera-t-il financé ?

L'Etat se désengageant irrévocablement, les SRDR étant appelées à déperir, c'est donc la filière privée qui devra prendre le risque, risque inhérent à tout commerce. Ce risque a trois niveaux : entre le grossiste et le détaillant, entre le détaillant et le consommateur final et entre les banques et les grossistes

Le système préconisé est le suivant :

- Pour les commerçants et sociétés privées, une ligne de crédit doit être mise à disposition des banques de la place, hors encadrement du crédit et réservé au seul commerce des intrants agricoles.

Les conditions d'attribution devront répondre aux critères de sélection classiques des banques commerciales et sous leur pleine et entière responsabilité.

- Pour le système coopératif, la même ligne de crédit pourra être utilisée par les mêmes banques en faveur des unions nationales et régionales, à charge pour celles-ci de respecter les conditions suivantes :

- . les unions de coopératives ne pourront prêter qu'aux sections villageoises qui ont remboursé à 100 % leur dette de l'année antérieure avant le 15 mars de l'année en cours ;
- . les Sections Villageoises retenues devront fournir un apport personnel représentant 25 % de la commande ;
- . l'opération crédit aux unions de coopératives ne pourra être renouvelée l'année suivante que si 90 % au moins des crédits des unions régionales aux sections villageoises ont été remboursés dans les délais.

- Les sociétés de développement dont le dépérissement a été décidé de façon à promouvoir l'initiative privée en milieu rural, se doivent de ne pas concurrencer, en particulier en matière de prix, le secteur privé, mais au contraire, faciliter la mise en place. Dans cette période intermédiaire, elles pourront continuer à utiliser leur financement habituel.

d) Coût et financement du programme : il a été précédemment défini d'une part, les objectifs d'approvisionnements en engrais pour la campagne 1987/88, et d'autre part, les modalités de distribution de cet intrant.

Le présent paragraphe a pour objet d'estimer le coût du programme précité et définir les modalités financières les plus appropriées pour sa réalisation.

Il s'articule autour de trois points :

- . subvention ;
- . rôle du système bancaire :
 - .. la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCAS),
 - .. les autres banques ;
- . conclusion.

dl. Subvention :

1. Les objectifs visés par la subvention dégressive de l'engrais sont :

- . mettre à la disposition du paysan sénégalais de l'engrais à un prix acceptable, dans le but de promouvoir l'utilisation de cet intrant nécessaire à l'accroissement de la production agricole ;
- . favoriser la reprise par le secteur privé⁽¹⁾ des circuits d'approvisionnement en facteurs de production du monde rural, conformément à la NPA.

2. Les bénéficiaires : les objectifs précités concourent à écarter du bénéfice de la subvention les SRDR.

Ces dernières peuvent par ailleurs, mobiliser des concours financiers destinés à la réalisation de leurs programmes assignés par leur lettre de mission.

Donc, seul le secteur privé pourra prétendre à la subvention, autant dans le cadre de la vente au comptant qu'à crédit. La distinction entre ces deux modalités n'aura plus lieu au cours de la campagne 1987/88

./.

(1) : Dans tout le texte, sauf spécification contraire, le secteur privé comprend aussi le système coopératif.

3. Montant de la subvention :. bilan de la subvention de la campagne 1986/87 :

.. ressources :

300 000 000 F CFA PL 480 titre III
150 000 000 F CFA Programme Support à l'Engrais
 450 000 000 F CFA

.. dépenses :

243 854 320 F CFA Subvention directe payée jusqu'en
 novembre 1986
49 690 658 F CFA Frais de publicité et d'audit
 293 544 978 F CFA

.. reliquat brut :

156 455 022 F CFA
 78 558 336 F CFA Somme due par la SONACOS au titre d'une
 subvention à rembourser à l'USAID.

.. reliquat :

235 013 358 F CFA.

La subvention directe a porté sur 6 305,45 tonnes de
 0.15.20 et 2 813,48 tonnes d'urée, soit respectivement
 14 % et 56 % du tonnage initialement prévu.

La subvention a porté globalement sur 9 118,93 tonnes
 d'engrais, soit 18 % du programme initial de 50 000 tonnes
 dont 45 000 de NPK et 5 000 tonnes d'urée ;

. perspectives pour la campagne 1987/88 :

.. quantité à subventionner s'élève à 37 000 tonnes
 dont :

... 30 000 tonnes pour NPK,
 ... 7 000 tonnes pour l'urée

Les céréales, les cultures industrielles et le maraîchage
 comptent respectivement pour : 56,76 % - 35,13 % et
 8,11 % de la quantité totale à subventionner.

Sur la base de 16 000 F CFA la tonne et de 37 000 tonnes
 à subventionner, le montant global de la subvention s'é-
 lève à 592 millions de F CFA.

.. enveloppe financière totale de la subvention : la mise en place de la subvention directe entraîne des frais connexes : publicité, suivi, audit, gestion. Ainsi s'établit dès lors, l'enveloppe financière totale pour subvention :

DESIGNATION	MONTANT	
	MILLIONS F CFA	EN % DU MONTANT TOTAL
Subvention directe	592	91,08
Suivi, audit, gestion	38	5,85
Publicité	20	3,07
TOTAL	650	100

Le reliquat du programme 1986/87 de la subvention est de 156 455 022 F CFA auquel on ajoute les 78 558 336 F CFA dus par la SONACOS. Ainsi, le besoin net de financement atteint le montant de 414 986 642 F CFA.

2. MODE DE CESSION DES INTRANTS

A - LES SEMENCES :

La cessions des semences aux producteurs se fera par la vente au comptant. Toutefois, la CNCAS et l'UNCA peuvent se subroger en intermédiaires entre les producteurs et la structure de distribution des semences. Dans ce sens, la transaction est reléguée entre l'organisme de crédit et le vendeur. Elle se traduit par des achats au comptant.

La rétrocession aux producteurs pourra seulement se faire aux organismes de crédit selon les modalités fixées d'accord parties.

Les taux d'intérêt qui seront pratiqués ne peuvent dépasser ceux fixés par la BCEAO + 5 points. Il s'agit de crédit agricole.

Une commission de contrôle des taux pratiqués par les organismes de crédit (CNCAS, OPS, UNCA) sera mise sur pied pour protéger le

paysan contre certains abus et pour récriminer le retour de la traite telle que le monde rural l'avait connue.

Le volume de semences octroyé à crédit et le montant des avances ou garanties devront faire l'objet d'un rapport hebdomadaire. Les OPS qui doivent se faire inscrire auprès de la SONACOS, ... indiqueront à cette dernière leur situation à la fin de la distribution des semences.

B - LES ENGRAIS :

Comme pour les semences, les engrais seront vendus au comptant selon la structure des prix indiquée en annexe. Le crédit ne pourra se concevoir qu'entre un organisme de crédit (CNCAS, OPS, UNCA) et le producteur.

Les mêmes précautions que celles sur les semences s'appliqueront à l'engrais qui en plus nécessitera des contrôles pour le respect des prix pratiqués par formule et par région. Les OPS feront leur situation en fin de distribution à la SENCHIM.

2.01 ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DES SEMENCES :

Le réseau de distribution des semences va connaître cette année une plus grande participation du secteur privé et du secteur bancaire. En effet, à côté des structures traditionnelles de distribution des semences, interviendront la CNCAS et les OPS.

A. Les intervenants :

- a) Les organismes coopératifs : ils auront pour rôle :
 - . l'évaluation des besoins en semences des producteurs adhérents ;

-
- . la confection des listes de débiteurs par section villageoise ;
 - . l'achat de semences et leur placement auprès des coopératives ;
 - . la récupération des dettes semences ;
 - . l'organisation de la distribution auprès des sections villageoises ;
 - . l'établissement de la liste des demandeurs de semences par section villageoise ;
 - . l'octroi du crédit semences aux coopérateurs.
- b) Les opérateurs privés renforceront leur insertion dans ce schéma avec :
- . l'achat et la vente de semences aux producteurs ;
 - . les prestations de service (transport, manutention) ;
 - . la récupération de leurs dettes semences ;
 - . la confection de listes de débiteurs.
- c) La CNCAS reconduira son expérience de Thiès aux autres régions du Bassin Arachidier. Elle assurera essentiellement et selon ses principes :
- . le crédit aux sections villageoises ;
 - . le recouvrement des dettes.
- d) La Direction de l'Action Coopérative (DAC) et la DPCS : la DAC constituera avec les coopératives, les commissions des distributions de semences. Assisteront à ces commissions, les représentants de la SONACOS, de la DPCS. Ces commissions statueront au niveau local et assureront des procès-verbaux soumis à la paraphe des Autorités Administratives.
- La DAC centralise les listes de débiteurs retenus par les sections.
- En ce qui concerne les multiplicateurs semenciers, la DPCS confectionnera en rapport avec les partenaires, puis centralisera, les listes des contractuels.

e) La SONACOS et la DPCS : la SONACOS procédera aux mutations nécessaires pour mettre les semences à la disposition des multiplicateurs. Elle vend les semences au comptant aussi bien aux coopératives qu'aux OPS et individuels. Elle veillera à la fourniture de fongicides et au contrôle des poids effectivement livrés aux acheteurs. La qualité des semences et leur propreté doivent être sauvegardées. La DPCS procédera à des sondages de qualité au niveau de points de vente SONACOS et veillera au respect de la carte variétale.

B. Planning de mise en place et le comité de suivi : les distributions de semences démarreront au plus tard le 15 mai 1987. Les listes des besoins devront parvenir à la SONACOS, le 10 mai au plus tard pour tenir compte d'éventuelles mutations de semences. Les quantités livrées, stockées, mutées, traitées et déclassées seront fournies par la SONACOS chaque semaine lors des réunions de suivi de la préparation de la campagne agricole. La DPCS fera le point de la situation des semences par variété pendant ces séances conduites sous la présidence des Autorités Administratives. La DPCS fournira des rapports séparés en plus des informations qu'elle devra fournir lors des réunions de suivi. Elle assurera le rôle de rapporteur. La SONACOS fera également le point de la distribution des semences dans un rapport séparé. Tous les intervenants dans la distribution participent aux sessions hebdomadaires du comité de suivi de la préparation de la campagne agricole

2.02 ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'ENGRAIS :

Le principe de la distribution de l'engrais se fonde sur la responsabilisation des producteurs et la libéralisation du circuit de distribution des intrants :

Les principaux intervenants seront :

-
- . les organismes coopératifs (sections villageoises, groupements de producteurs) et les GIE ;
 - . les OPS ;
 - . les fournisseurs et importateurs d'engrais chimiques ;
 - . la CNCAS.

A. Rôle des différents intervenants :

a) Les organismes coopératifs assureront :

- . le recensement des besoins des producteurs ;
- . l'achat des engrais et les mutations de stocks
- . l'organisation de la collecte ainsi que la gestion des ventes et des remboursements selon le mode retenu (vente au comptant ou à crédit) ;
- . la distribution aux bénéficiaires ;
- . l'importation de formules autorisées ;
- . le stockage des engrais.

b) Les opérateurs privés : dans le cadre de la libéralisation de la distribution de l'engrais, ils assureront :

- . la vente des engrais (au comptant ou à crédit) aux producteurs ;
- . l'achat ou l'importation d'engrais ;
- . le stockage des engrais ;
- . les prestations de service (transport, manutentions) ;
- . la mise en place des engrais auprès des producteurs.

c) Les importateurs/fabricants ont pour fonction :

- . la production des engrais ;
- . la vente aux opérateurs privés, aux coopératives ou particuliers dont les SRDR, la SONADIS,
- . la promotion de la consommation des engrais.

d) La CNCAS : en sa qualité d'organisme bancaire spécialisé dans le financement des activités agricoles, assurera selon ses principes :

- . le crédit aux groupements et Sections Villageoises ;
- . le crédit aux promoteurs privés.

Elle interviendra dans le Bassin Arachidier en plus des zones où elle a des agents.

e) Les SRDR : leur dépérissement étant un processus dans le temps, il reste que ces structures se désengageant, doivent transmettre aux populations rurales, la conduite de leurs propres affaires dont la prise en charge de leur approvisionnement en intrants agricoles. N'imputant pas la totalité des frais et coûts sur le paquet technologique destiné aux paysans, ces SRDR procèdent implicitement à la vente avec subvention. Cela contraste avec la libéralisation de la distribution des engrais et la libre concurrence. Les engrais qu'elles seront amenées à vendre ne seront pas subventionnés.

f) L'ISRA et la Direction de l'Agriculture sont chargés du contrôle de la qualité des engrais utilisés par les paysans depuis la fabrication jusqu'au stockage au magasin et à l'épandage.

B. Planning de la mise en place et le comité de suivi : la mise en place des engrais doit démarrer au plus tard le 1er mai 1987.

Elle commencera par les zones Sud et Est. Un contrôle hebdomadaire doit être fait par la Direction de l'Agriculture.

Les situation de vente, de placement, de mutation, de stockage par formule et par type d'acheteur doivent être données lors des réunions hebdomadaires de suivi de la préparation de la campagne agricole. Les Autorités Administratives président ces réunions et la DA sera rapporteur. Tous les intervenants dans la distribution de l'engrais participent aux travaux des comités de suivi de la préparation de la campagne agricole.

3. LA VULGARISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

3.01 L'INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES (ISRA) :

a) Organisation et gestion : suite à la 5ème mission de supervision conjointe (bailleurs de fonds/Gouvernement du Sénégal) du Projet de Recherche Agricole (PRA), en septembre 1985 et aux recommandations qu'en ont résulté, l'ISRA est entré dans sa phase de restructuration scientifique, administrative, financière et comptable dont les objectifs sont :

- . la réhabilitation de fonction recherche par :
 - .. la création d'un secrétariat général pour alléger les tâches administratives du Directeur Général, au profit des activités de recherche,
 - .. l'érection des départements de recherche en directions scientifiques,
 - .. la création d'une unité de programmation et de formation ;
- . l'adaptation des activités de l'institut aux ressources disponibles (déflation du personnel, nouvel organigramme) ;
- . l'adéquation des programmes de recherches avec les objectifs du développement agricole ;
- . la valorisation des résultats de la recherche avec la création de l'unité de formation et de valorisation.

L'année 1987 a démarré avec la déflation du personnel (406 agents dont 385 contractuels et 21 fonctionnaires) et devra se poursuivre avec :

- . la révision des textes régissant le fonctionnement de l'institut (décret organique, règlement d'établissement) ;
- . la mise en oeuvre du nouvel organigramme ;
- . l'élaboration de la phase II du Projet de Recherche Agricole (PRA), actuellement en cours ;

- . l'informatisation de la gestion du personnel et de la comptabilité ;
- . l'étude des voies et moyens pour diversifier les ressources financières de l'institut.

b) Les programmes de recherche 1987 :

. Mil : en plus du programme de sélection et d'amélioration en cours, un accent particulier sera donné à la phytotechnie du mil, afin de mieux appréhender les problèmes du semis, et de démarrage, de résistance à la sécheresse, de rotation, de fertilisation, etc...

. Sorgho : les variétés créées pour le Bassin Arachidier ne sont plus adaptées aux conditions qui prévalent actuellement. Pour la zone Sud et Est, les variétés proposées ne sont pas résistantes aux moisissures. Aussi, un important travail de sélection et d'introduction sera entrepris, avec le renforcement de l'équipe par un sélectionneur et un phytopathologiste.

. Maïs : en plus des essais coopératifs internationaux qui occupaient jusqu'alors, une part importante du programme maïs, un accent particulier sera donné aux travaux de criblage et de création variétale.

. Niébé : le programme de sélection redynamisé avec le Projet de Recherche Agricole (PRA) sera poursuivi, avec pour objectifs, la création de variété de niébé résistantes à la sécheresse, aux thrips et aux brûches et présentant une maturation regroupée. Le problème du semis mécanique sera étudié pour la conception et la diffusion d'un disque niébé.

. Arachide : la sélection de variétés de 75 jours pour les zones Nord et celle de variétés résistantes à la sécheresse, pour la zone Centre, en cours, se poursuivra.

Dans le domaine phytosanitaire, l'objectif est :

- .. la création de matériels résistants à la rouille; aux cercosporioses et à l'aflatoxine ;
- .. la protection des cultures contre :

... les iules,

... les maladies à la levée et les maladies foliaires.

En rhizobiologie, les travaux portent sur :

- .. l'identification de variétés à haut potentiel de fixation de l'azote pour initier un programme ;
- .. la création variétale ;
- .. la recherche de souches de rhizobium efficaces et compétitives ;
- .. l'amélioration de la fixation de l'azote par inoculation.

Pour l'arachide irriguée, l'ISRA, en collaboration avec la DPCS, entreprendra des recherches pour l'implantation de la culture d'arachide en irrigué (densité et technique de semis, fertilisation, technique de récolte, etc...).

. Coton : le programme dans cette filière comporte un important volet recherche d'accompagnement dans le cadre de la coopération ISRA-SODEFITEX.

Il se décompose en trois grands axes :

- .. amélioration variétale, orientée vers des variétés précoces, résistantes à la bactériose et de bonnes caractéristiques technologiques (fibre longue, bon rendement à l'égrenage) ;
- .. protection phytosanitaire, le coton étant très parasité, ce volet s'intéresse à l'étude de :
 - ... la dynamique des populations de parasites et,
 - ... différents types d'insecticides et de traitements pour lutter contre les déprédateurs ;
- .. technologie, axée sur l'étude des qualités de coton graine et des fibres produits au Sénégal.

c) Systèmes de production et économie rurale : les recherches sur les systèmes de production sont conduites par des équipes pluridisciplinaires. Leur objectif est le diagnostic des différentes contraintes à l'exploitation agricole et la mise en oeuvre de recherches d'appui dans le domaine de la fertilisation, du machinisme agricole, de la bioclimatologie, de la technologie post-récolte pour lever ces contraintes.

En économie rurale, le programme porte sur :

- . l'analyse des problèmes de la commercialisation des produits agricoles (essentiellement les céréales) et des intrants ;
- . l'étude de l'économie des productions ;
- . l'analyse de la situation alimentaire, etc...

3.02 LES SOCIÉTÉS DE VULGARISATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE :

a) La SODEFITEX : son programme d'action s'inscrit dans la stratégie d'intensification des cultures pluviales dans les zones à pluviométrie suffisante (Régions de Tambacounda, de Vélingara, de Kolda, de Kaolack, etc...). Son objectif est d'améliorer de façon notable, les rendements des cultures grâce à l'application de thèmes techniques intensifs et ce, à travers des projets de développement rural.

La technique adaptée dans l'exécution de ces projets est caractérisée par :

- . une formation et un recyclage permanents du personnel d'encadrement ;
- . une meilleure intégration de la Recherche dans les activités de développement ;
- . une vulgarisation entière sur les groupements de producteurs dénommés Associations des Producteurs de Base (APB).

Ainsi, tout en diversifiant ces secteurs d'activités jusque là centrés sur le développement de la culture du coton, la SODEFITEX entend contribuer à la réduction de la dépendance alimentaire du pays vis-à-vis de l'extérieur, tout en amorçant un processus de désengagement au profit des producteurs organisés en groupements.

C'est pourquoi, dans le cadre du Projet de Développement Rural du Sénégal Oriental (PDRSO), financé par la Banque Mondiale, la SODEFITEX vise à :

- . accroître la production du coton et des céréales cultivées en pluviales (maïs-sorgho-mil) ;

- . organiser les agriculteurs et les responsabiliser dans les domaines de la commercialisation primaire, du crédit et des investissements collectifs ;
- . développer l'infrastructure rurale ;
- . promouvoir l'intégration de la agriculture et de l'élevage.

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DU PROJET SONT

CULTURES	OBJECTIFS DE PRODUCTION (t)	RENDEMENT (kg/ha)	ACCROISSEMENT DES SUPERFICIES (%)
<u>Coton</u>	67 000	1 000 - 1 500	32
<u>Céréales</u>			
<u>Cultures sèches</u>			
Maïs	27 000	2 600 - 300	35
Mil-sorgho	34 000	100	22

b) La SOMIVAC : son programme d'action s'inscrit dans le cadre de l'intensification des cultures là où les ressources en eau (pluviométrie, eau de surface) et les sols le permettent.

Les objectifs qui lui sont assignés par l'Etat sont :

- . l'intensification de la production agricole, par une meilleure maîtrise de l'eau et une utilisation rationnelle d'intrants ;
- . l'encadrement, la formation et l'alphabétisation des paysans ;
- . la diversification.

Il est envisagé l'implantation de trois projets dans la zone d'emprise de la SOMIVAC :

- . le Programme de Développement Rural Intégral du Département de Sédhiou et Interventions Régionales en Casamance", financé conjointement par le Sénégal et l'Italie, pour un montant de 25 milliards de F CFA. Ce projet a pour objectifs :
 - .. la production de 13 000 tonnes de céréales supplémentaire,
 - .. l'accroissement de 10 % des productions arachidières,
 - .. la diversification des productions : fruits, légumes, embouche, produits forestiers, etc...

Il prévoit le développement du secteur agro-industriel avec :

- .. la transformation de 4 000 tonnes de céréales,
- .. la fabrication de 700 tonnes d'aliment de bétail,
- .. le traitement de 300 tonnes de lait et de 300 tonnes de produits maraîchers ;
- . le "Projet d'Agriculture Pluviale" à financer par la Banque Mondiale ;
- . le "Projet Basse Casamance" à financer par la BAD, pour un montant de 14 milliards de F CFA.

Ces deux projets sont encore en négociation avec les sources de financement concernées.

c) La SODAGRI : créée pour l'aménagement de la Vallée de l'Anambé, la SODAGRI a pour objectif l'aménagement de 16 000 ha en 1998 à exploiter en double culture irriguée de riz et de maïs, avec des rendements de :

- . 3 300 à 4 200 kg/ha pour le riz ;
- . 2 000 à 2 500 kg/ha pour le maïs.

Un important retard a été enregistré dans les aménagements. En 1985, 280 ha étaient disponibles contre 945 ha de programmés.

Parallèlement à l'aménagement des périmètres irrigués, la SODAGRI doit assurer l'encadrement des cultures pluviales de la région. En 1984, cette action a porté sur 2 350 ha de riz, soit à peu près le tiers des superficies cultivées en riz des Départements de Vélingara et de Kolda. Les semences de riz produites par la SODAGRI (prix de vente : 66 F CFA/kg) sont en quantité suffisante, mais ne répondent pas toujours aux besoins des paysans qui, en fonction du retard de l'hivernage, modifient au dernier moment, leur choix de variété, contrariant les prévisions de la société.

La NPA prévoit de fusionner en un seul organisme, la SOMIVAC et la SODAGRI, cette dernière devenant un projet autonome de la nouvelle société. Cette décision devrait permettre de réduire de 60 % les effectifs de siège ; elle n'est cependant pas reprise dans le VIIe Plan.

d) La SAED : le processus de désengagement commencé doit se poursuivre et aboutir à :

- . un équilibre financier de la société par la redistribution des charges entre la SAED et les agriculteurs ;
- . la facturation aux paysans, des travaux à leur coût réel ;
- . le transfert au secteur privé, d'un certain nombre de fonctions (crédit, production, commercialisation et transformation) ;
- . l'évolution des fonctions de la SAED dans le sens de la NPA ;
- . la poursuite des aménagements hydro-agricoles dans le sens de l'abaissement du coût des investissements, de l'exploitation et de l'organisation, par la prise en charge des tâches de production et d'exploitation par les agriculteurs.

Ceci doit se concrétiser par :

- . la mise en place par l'Etat, d'une structure nationale de crédit (CNCA) ;
- . l'ouverture par les distributeurs d'engrais et de pesticides, de dépôts où les paysans pourront s'approvisionner ;
- . le transfert des façons culturales aux bénéficiaires, c'est-à-dire aux groupements de paysans ;
- . l'exploitation technique et l'entretien des unités d'irrigation par les groupements de producteurs ainsi que la prise en charge des coûts réels d'irrigation ;
- . la réalisation des gros travaux d'entretien des périmètres par des entreprises privées ;
- . la mise en place de rizeries privées dans la Vallée.

Au cours de la période 1984/87, le programme des augmentations de la production devra passer de 86 800 à 147 800 tonnes pour le paddy, 8 000 à 15 700 tonnes pour le maïs et le sorgho, 30 500 à 34 500 tonnes pour la tomate industrielle.

Les superficies aménagées passeraient dans le même temps de 21 769 à 28 769 ha.

Les objectifs de la SAED concernent uniquement les cultures irriguées. Une lutte anti-aviaire redynamisée qui n'est pas du domaine de la SAED, permettrait d'augmenter la production de maïs et surtout celle du sorgho ; en effet, les rendements de saison sèche sont potentiellement élevés que ceux d'hivernage maïs, la pullulation des oiseaux à cette période interdit pratiquement la culture du sorgho.

e) La SODEVA : dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole (NPA), des missions de maîtrise des filières de production et de service public sont assignées à la SODEVA dont la zone d'emprise (le Bassin Arachidier) est caractérisée par :

- . une forte densité de population ;
- . une pluviométrie déficitaire dans sa partie Nord et Centre Nord ;
- . des sols appauvris par une monoculture arachidière.

Compte tenu de la réduction de ses effectifs (55 %) et de sa zone d'intervention, la société devra adopter une stratégie différenciée selon les spéculations.

- . La filière niébé : elle est caractérisée par :
 - .. la faiblesse des superficies ;
 - .. la faible disponibilité en semences ;
 - .. les possibilités de lutte phytosanitaire limitées ;
 - .. l'absence de débouchés satisfaisants.

Ainsi, les objectifs de la SODEVA sont la production de 60 000 tonnes de niébé sur des superficies de 90 000 ha, dans les Régions de Louga, Nord Thiès, Diourbel, Gossas.

La mise en oeuvre de ce programme implique l'utilisation de variétés sélectionnées, une lutte phytosanitaire avec des moyens accessibles aux paysans, des méthodes appropriées de stockage des récoltes.

Ces actions d'accompagnement sont prévues dans le cadre du projet de la DPCS : "Production et Distribution de Semences Améliorées" et dans le cadre du projet de la DPV : "Protection des Semences et des Récoltes".

- . La filière mil : l'exploitation rationnelle des deux variétés de mil à cycle court (Souma III et IBV), dans des zones où elles peuvent extérioriser leur potentialité, permettra la réalisation des objectifs de production par le secteur vivrier.

La stratégie mise en oeuvre sera axée sur les points suivants ;

- .. utilisation de semences de bonne qualité grâce à un programme approprié de multiplication de semences de base ;
- .. travail du sol ;
- .. utilisation accrue de la fumure organique et pratique systématique du parcage ;

.. poursuite des essais conjoints avec la Recherche pour l'identification des meilleures formes de fumure organo-minérale.

La mise en oeuvre de ce programme se fera dans le cadre du projet FIDA et du Projet de la DPCS.

Le programme s'appuiera sur un important volet stockage villageois dont l'objectif est de favoriser l'achat des "ventes des détresses" par les Sections Villageoises et la mise en stock des produits.

La commercialisation des produits ainsi stockés se fera le moment venu au niveau villageois, moyennant une marge de commercialisation raisonnable.

Les objectifs visés sont : 112 500 ha de Souna et 171 250 ha de IBN en 1990

. La filière maïs : des études menées dans le cadre du Bassin Arachidier ont montré que l'écologie des Régions de Kaolack et de Fatick (dans leur partie Sud) est particulièrement favorable au développement du maïs.

Les objectifs de production dans cette filière sont de 945 tonnes de semences en 1989 dont 80 % à commercialiser pour le besoin de la campagne suivante, 120 000 tonnes de maïs de consommation en 1990, pour des rendements de 2 000 à 3 000 kg/ha.

Ces objectifs sont sous-tendus par un programme de :

- .. fertilisation minérale ;
- .. travail du sol ;
- .. fumure organique,

à développer en relation avec l'ISRA, ce qui est valable avec les autres filières.

3.03 LES PERFORMANCES DES SRDR :

L'impact des SRDR sur la production agricole du Sénégal est très variable d'une société à l'autre. La présence ou non d'une culture de rente dans la zone d'intervention, la maîtrise plus ou moins complète des filières, la conception des programmes d'encadrement et de vulgarisation,

les hommes, les résultats de la recherche, la disponibilité des crédits aux bons moments sont autant de facteurs qui ont joué sur les résultats obtenus.

A l'exception de la SODEFITEX, en ce qui concerne la culture du coton et de la SAED, pour ce qui est des aménagements de périmètres irrigués, il est difficile de dire que les SRDR ont eu un impact significatif sur la production et la productivité, même sur les superficies dites encadrées. Les itinéraires techniques proposés sont souvent vagues et non opérationnels, les messages de l'encadrement ne sont pas toujours convaincants, faute de moyens de démontrer leurs effets (essais comparatifs de plein champ).

D'une façon générale, on a l'impression que l'encadrement est perçu par l'agriculteur non pas comme un moyen d'acquérir des techniques plus productives, mais plutôt comme un moyen de joindre le club privilégié donnant droit à la distribution d'intrants au comptant et/ou à crédit.

Les projections de rendements, trop souvent irréalistes, sont en fait des objectifs théoriques qui ne tiennent compte, ni des coûts, ni des risques climatiques. Pour qu'un itinéraire technique puisse être attractif et adopté par le paysan, il est généralement accepté que la plus-value de rendement attendue doit au plan monétaire, représenter au moins le double de l'investissement monétaire consenti par l'agriculteur. Force est de constater que cette démarche préalable et indispensable n'a généralement pas été rigoureusement suivie dans les programmes de la SOMIVAC et de la SODEVA.

L'ISRA et les SRDR ne collaborent pas assez à l'identification des problèmes et des contraintes ainsi qu'à la recherche de solutions éprouvées et économiquement viables. Bien qu'en en haut lieu, on se félicite de bonnes relations entre recherche et développement, on constate trop souvent un clivage, chacun rejetant la faute sur l'autre (variété, semences, formules de fertilisation).

En ce qui concerne la SODEFITEX et la SAED dont les réalisations sont plus tangibles, la question de l'efficience de leurs interventions, c'est-à-dire la relation entre les coûts et les bénéfices se pose.

En définitive, il est à craindre que le constat d'échec des SRDR réalisé par le Gouvernement et le dépérissement à terme de celles-ci qui en a découlé n'aient pour résultat de dégarner le Gouvernement d'un outil indispensable au développement agricole : la vulgarisation.

Sans un service compétent de vulgarisation, l'agriculture sénégalaise sera vouée à la stagnation, faute de pouvoir se familiariser avec des techniques culturales plus productives, de valoriser les semences utilisées, d'augmenter la production par l'utilisation judicieuse d'engrais et de surmonter les problèmes de protection phytosanitaire.

La question qui se pose à présent est double :

- . comment remettre aussi rapidement que possible, la fonction essentielle de la vulgarisation sur la bonne voie pour construire la base d'une agriculture plus productive à l'avenir ?
- . comment mettre rapidement à la disposition des agriculteurs, les acquis existants ?

La première question doit trouver sa solution dans une refonte complète de la vulgarisation, et la deuxième, dans la mobilisation immédiate de toutes les ressources existantes de la recherche et de la vulgarisation (SRDR), de façon à répondre aux besoins les plus pressants.

Une solution supplémentaire à envisager est la mise en place de petits projets pilotes de recherche-vulgarisation en vue de mettre au point des thèmes de vulgarisation valables à moyen terme.

4. DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE

Le programme d'actions prioritaires destiné au développement de l'agriculture irriguée a pour objectifs :

- . d'atteindre en fin du VIIe Plan, une production céréalière sous irrigation d'environ 260 000 tonnes grâce à l'aménagement de 24 000 ha supplémentaires (sans les réhabilitations) ;
- . d'arriver à l'autosuffisance en tomate irriguée avec un niveau de production de 60 000 tonnes.

Ce programme d'actions prioritaires se compose deux sous-programmes dont la différenciation dépend de la finalité poursuivie.

Le premier sous-programme a trait aux actions spécifiques en faveur des cultures irriguées et vise plus particulièrement :

- . la relance de la production céréalière dans les zones Nord et Sud du pays ;
- . les opérations de maintenance des infrastructures ;
- . l'amélioration du matériel végétal.

Le deuxième sous-programme concerne la réalisation d'objectifs plus globaux visant à améliorer l'environnement économique des productions irriguées. Il s'agit :

- . de concrétiser l'accès au crédit bancaire par l'application des interventions prévues par la CNCAS ;
- . de favoriser l'organisation des producteurs, la participation et la responsabilisation des producteurs à la gestion des aménagements de l'Etat (cf. programmes d'actions prioritaires des mesures d'accompagnement) ;
- . d'intensifier la production commercialisable de céréales.

4.01. LES ACTIONS DE RELANCE DE LA PRODUCTION CEREALIERE IRRIGUEE DANS LES ZONES NORD ET SUD DU PAYS :

Ces actions reposent sur les grandes orientations suivantes :

- . rééquilibrage Nord-Sud des investissements en matière d'aménagements hydro-agricoles ;
- . réhabilitation de l'existant ;
- . diversification des productions ;
- . meilleure maîtrise des coûts (aménagement et production).

a) Programme d'aménagements hydro-agricoles de la zone Nord : concernant ce programme, les investissements prioritaires retenus au titre de la SAED s'élèvent à 40,1 milliards dont 15,0 milliards sont consacrés à des opérations de réhabilitation de périmètres (Boundoum, Thiagar, Dagana A et B, Guédé) et 21,1 milliards à la création de nouveaux aménagements dont les plus importants sont Ndierba, Matam, Saldé-Wala, Podor, Doué. Sur ce besoin de financement de 40,1 milliards, les financements acquis s'élèvent à 14,6 milliards, soit 36 %. Les accords de principe manifestés par les bailleurs de fonds dans la lettre de mission devraient garantir le financement de ce programme.

Pour la campagne 1987/88, il est prévu des aménagements suivants avec les incertitudes dues aux financements extérieurs :

- . Département de Dagana :
 - .. démarrage de l'extension de Kassack Nord (516 ha) et Thiago Guiers (200 ha), soit au total 716 ha,
 - .. démarrage de la réhabilitation de 2 922 ha de périmètres : Boundoum, Dagana, Thiagar (Irrigation 4) ;
- . Département de Podor :
 - .. extension Guédé Bantou (140 ha), Saldé Wala (150 ha), Dierba (371 ha), Ile à Morphil (240 ha), soit 901 ha au total,
 - .. réhabilitation Guédé Bantou (585 ha), Saldé Wala (120 ha), Ile à Morphil (35 ha), soit au total 740 ha ;

- . Département de Matam : extension Matam III (927 ha), programme Italie (500 ha), soit au total 1 427 ha ;
- . Département de Bakel :
 - .. extension USAID (190 ha) PIV Délégation (210 ha), soit 400 ha au total,
 - .. réhabilitation USAID (80 ha).

b) Programme d'aménagements hydro-agricoles de la zone Sud : dans cette zone, un effort important sera réalisé en faveur des cultures irriguées et la protection contre les excès de salinité des eaux et du sol. Pour cela, la SOMIVAC devra opérer une redynamisation vigoureuse des projets d'irrigation-sécurisation des cultures afin de redonner à ce terroir, son entière vocation dans le domaine de la production agricole et de se situer dans la perspective de l'OMVS.

Cependant, compte tenu des incertitudes qui demeurent sur le plan technique, le VIIe Plan sera une période de recherche-développement en matière de reconquête et de protection des sols de la Basse Casamance. L'expérimentation initiée au VIe Plan sur l'aménagement des terres de Guidel devra apporter des enseignements pour poursuivre la réalisation d'un programme qui comporte trois grands axes :

- . Le programme SOMIVAC se compose des aménagements de Guidel (coût : 1 350 millions, 1 120 ha) Afiniam (1 150 millions, 1 600 ha) et de Baïla (3 750 millions, 3 300 ha), la réalisation de trois barrages de retenue (120 millions, 90 ha) et 20 digues anti-sel (168 Millions, 5 800 ha), ~~Kamobeul~~ (6 550 millions, 6 390 ha).
Le coût total de ce programme s'élève donc à 13,068 milliards de F CFA et permet d'aménager ou de sécuriser 18 300 ha. Les financements acquis s'élèvent à 700 millions et concernent le projet de Baïla pour lequel, la KfW a donné un accord ferme (700 millions) et un accord de principe sur la deuxième tranche de 800 millions.
- . Le programme Anambé : coût 10,7 milliards pour l'aménagement de 1 600 ha et la réalisation d'infrastructure de base (barrage). Le fi-

nancement est acquis à hauteur de 6 milliards sur le FSD et la BAD a donné son accord de principe pour une participation de 4 millions de dollars US.

- Le programme SODEFITEX : il s'agit de la poursuite du projet PISO au Sénégal Oriental pour un coût de 861 millions (acquis FED) et un aménagement de 220 ha.

Le programme consolidé des actions prioritaires en faveur des aménagements de la zone Sud s'élève à 24,65 milliards en vue d'aménager et de sécuriser 20 000 ha.

c) Réhabilitation des périmètres existants : le programme de réhabilitation vise à une meilleure conservation et à une utilisation optimale des aménagements existants. Deux SRDR sont concernées par la réhabilitation : la SAED et la SODEFITEX.

Pour la SAED, il s'agit de reprendre certains aménagements qui, en raison de leur dégradation, sont devenus quasi inutilisables. Il s'agit des périmètres de Dagana, Boundoum, Thiagar, Guédé, pour un coût total de 12,5 milliards. La réhabilitation de ces périmètres permettra la remise en service d'environ 5 000 ha.

Pour la SODEFITEX, il conviendra de rechercher les solutions en vue de rendre plus efficient le taux d'occupation des périmètres du PISO.

d) diversification des productions : pour la diversification des cultures, un groupe de travail du Comité National Après-Barrages présidé par le MDR vient de terminer les termes de référence pour des études de filières dont l'objectif est de trouver d'autres cultures plus rentables que le système riz-tomate actuel. Pour 1987/88, ce groupe poursuivra son travail de suivi de ces études qui seront réalisées par une équipe d'experts nationaux et éventuellement, de consultants étrangers.

e) maîtrise des coûts d'aménagements et de production : afin d'atteindre le rythme d'aménagement de 4 200 ha par an prévu dans le Plan Céréalière, il importe de réduire les coûts d'aménagement actuels qui vont

de 1 million par hectare pour les PIV à 5 millions/hectare pour l'aménagement intermédiaire. Une étude du groupe de travail après-barrages, présidé par le MDR a analysé les données du problème et proposé des solutions : programmes pluri-annuels de financement et de travaux, participation de la population, des privés, des forces armées aux travaux, portefeuille équilibré d'études d'avant-projet sommaire, aménagement du Diéri, etc...

La réduction des coûts de production est nécessaire à l'amélioration du revenu des agriculteurs. Ce sujet est également traité dans l'étude précitée. Dans la pratique, il convient de signaler le programme gestion de l'eau que mène l'ISRA et dont les résultats contribueront à économiser l'eau d'irrigation, donc à réduire le coût de l'irrigation qui représente la charge la plus lourde dans les coûts de production.

4.02 LES OPERATIONS DE MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES :

Les opérations de maintenance concernent les travaux de gros entretiens des aménagements, des équipements hydrauliques et du matériel agricole. Chacun des actions fera l'objet d'une prise en charge progressive par les producteurs selon le mécanisme suivant :

a) Pour la maintenance des aménagements et du matériel de pompage : relèvement progressif de la tarification de l'eau établissement de programme de maintenance, création d'entreprises spécialisées.

Pour la SAED qui est la société la plus avancée dans le désengagement des opérations de maintenance, le transfert se fera progressivement par le relèvement de la tarification de l'eau pour arriver à une prise en charge de 100 % après Diama et quand la double culture sera généralisée. Durant la phase intermédiaire, les coûts restants à la charge de l'Etat seront financés par un fonds de concours qui pourrait recevoir l'appui des bailleurs de fonds.

b) Pour la maintenance du matériel agricole : les régies et centres d'entretien du matériel agricole seront progressivement transférés au secteur privé qui assurera les réparations pour le compte des agriculteurs.

4.03 L'AMELIORATION DU MATERIEL VEGETAL :

Ce programme d'actions vise à :

- . assurer une meilleure adéquation entre le programme d'extension des productions céréalières sous irrigation et le besoin en semences ;
- . améliorer les rendements et sécuriser la production à partir d'un matériel végétal plus performant ;
- . diversifier la production en irrigué par le développement du maraîchage et de la culture du maïs dont un des facteurs limitants réside dans les variétés de semences ;
- . réduire les importations de semences maraîchères.

Trois actions sont envisagées en vue de promouvoir la production de semences céréalières (maïs et paddy) et légumières avec les fermes semencières irriguées de Fanaye, Boulel et le Projet de Semences Légumière. Le coût total de ce programme d'action en faveur des semences légumières s'élève à 1,2 milliard de F CFA.

Les différents programmes d'actions prioritaires relatifs aux mesures d'accompagnement susceptibles de promouvoir le développement du secteur agricole ont été déjà examinés.

4.04 L'ACCES AU CREDIT BANCAIRE :

Afin d'améliorer l'environnement économique des productions irriguées, il importe de concrétiser l'accès au crédit bancaire par l'application des interventions prévues par la CNCAS : pour le zone Nord, les activi-

tés de banquier assurées par la SAED portant sur la cession des intrants, les façons culturales, l'usinage et la vente du riz, seront transférées à terme, à la CNCAS. Dans un premier temps (deux à trois ans), ces différentes activités bancaires de la SAED seront centralisées au niveau d'un service unique qui fonctionnera avec l'appui technique de la CNCAS. Les crédits alloués s'effectueront selon les normes que le futur crédit agricole mettra en place. Ce programme d'actions permettra :

- . d'assurer progressivement les fonctions de crédit ;
- . d'assainir la trésorerie de la SAED ;
- . de tester les règles d'attribution et de recouvrement ;
- . de réduire le risque "de premier établissement" pour la CNCAS.

4.05 L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS :

La participation et la responsabilisation des producteurs à la gestion des aménagements s'avèrent indispensables à la maintenance des infrastructures et à leur durée de vie. Bien que ce problème soit prévu dans les mesures d'accompagnement des programmes d'actions prioritaires, il convient de noter la nécessité d'aider les producteurs à s'organiser, de mettre en place des cadres de concertation au niveau villageois qui incitent les agriculteurs à participer davantage à l'effort de développement : réalisation des travaux d'aménagement, d'entretien, distribution des terres, application des itinéraires techniques, etc...

Le MDR anime un groupe de travail du Comité National Après-Barrages pour la mise en oeuvre et le suivi de ces cadres de concertation.

4.06 L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION CEREALIERE COMMERCIALISABLE :

Ce programme s'articule autour de deux lignes d'actions :

- . le transfert progressif aux groupements de producteurs des activités de collecte primaire. Les Section villageoises de coopératives assu-

ront la collecte de paddy auprès des groupements de producteurs ainsi que la gestion des secos de paddy avant évacuation ;

- . les conditions de désengagement de l'activité industrielle (usinage) par le transfert des rizeries et l'implantation d'unités supplémentaires dans la zone Nord sont étudiées dans le cadre du programme de la deuxième lettre de mission SAED. Les seuls investissements prévus porteront sur la réhabilitation des rizeries de Richard-Toll et de Ross-Béthio (500 millions par rizerie).

4.07 LES AUTRES ACTIONS APRES-BARRAGES :

Pour la campagne 1987/88, en dehors des actions prioritaires programmées plus haut, il convient de signaler deux actions menées par le Comité National Après-Barrages qui vont avoir une influence importante sur le développement de la Vallée du Fleuve. Il s'agit de la distribution des terres et de la gestion des eaux.

a) Distribution des terres : afin de responsabiliser les collectivités locales, le Chef de l'Etat a pris lors du Conseil Interministériel sur l'Après-Barrages du 24 juillet 1986, la décision de reverser la zone pionnière gérée par la SAED en zone de terroirs gérée par les communautés rurales. Un groupe de travail du Comité National Après-Barrages étudie actuellement, les modalités de la mise en oeuvre de cette décision.

Les travaux sont guidés par deux principes fondamentaux :

- a1. le développement de la Vallée du Fleuve est une entreprise qui requiert l'effort de toute la nation. Il faut que les hommes qui apportent leurs capitaux, leur savoir-faire, leur travail, leur bonne volonté soient bien accueillis : membres des communautés rurales, travailleurs émigrés, agriculteurs nationaux venant d'autres régions, PME, agro-business, etc... ;

-
- a2. responsabiliser les conseils ruraux chargés de l'instruction des dossiers de demande de terre. Ces conseils ruraux seront aidés dans leur tâche par des cadres de concertation à mettre en place.

La fin des travaux est prévue vers le milieu de cette année 1987.

b) Gestion des eaux : une gestion rationnelle des eaux du Fleuve est nécessaire à la rentabilisation des infrastructures, surtout dans la situation actuelle où le Barrage de Manantali n'étant pas achevé, il se pose le problème de pénurie d'eau en saison sèche. Le Comité National Après-Barrages mène deux actions :

- . suivi de la crue (hauteur, débit) en relation avec les superficies de cultures de décrue et leur production ;
- . utilisation rationnelle des eaux du Barrage de Diama : répartition entre les utilisateurs des deux rives en relation avec la Commission Permanente des Eaux de l'OMVS.

Concrètement, pour la campagne 1987/88, les actions suivantes sont envisagées :

- b1. Hivernage 1987 : mise en eau de la Basse Vallée du Ferlo et éventuellement, mise en eau du Diael pour sauvegarder l'environnement et assurer l'alimentation en eau du bétail ;
- b2. Saison sèche 1988 : gestion du Barrage de Diama, répartition de l'eau entre les utilisateurs : alimentation de Dakar (SONEES), la CSS, les agriculteurs des deux rives qui pratiquent des cultures de contre-saison.

5. L'ENCADREMENT COOPERATIF

5.01 LA MISSION DE LA DIRECTION DE L'ACTION COOPERATIVE :

La DAC a pour mission d'assurer l'encadrement et l'assistance aux organismes coopératifs. Elle conçoit et met en oeuvre, les plans adaptés aux secteurs coopératifs et tendant à accroître leurs responsabilités dans les domaines de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des projets et programmes.

La DAC est notamment chargée :

- . de l'organisation, du fonctionnement et du suivi des coopératives en relation avec les services techniques concernés ;
- . de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des projets et programmes de promotion des organismes coopératifs ;
- . du contrôle de l'exécution par les organismes concernés de la politique définie en matière de dépérissement de l'encadrement et de promotion conséquente des coopératives.

5.02 LA SITUATION ACTUELLE ET LA CIRCULAIRE 069 DU 05/09/1983 :

Après trois années d'une nouvelle politique d'encadrement du monde rural, un recentrage de l'organisation coopérative s'impose sur la base de la lettre circulaire 069 du 05/09/83.

Il s'agit de rendre fonctionnelles les structures coopératives sur le plan horizontal par la spécificité des activités et, sur le plan vertical, par une meilleure coordination et une planification plus cohérente des actions.

Ceci implique :

- . un recentrage des missions assignées aux différentes instances des coopératives ;
- . une précision de la méthodologie et de la démarche à adopter dans un processus de réadaptation des Sections Villageoises, des coopératives et de leurs unions ;
- . une définition des responsabilités face à la stratégie devant conduire à la maîtrise du tissu coopératif.

Ceci pose le problème de la restructuration des coopératives, particulièrement celles relevant d'activités agricoles dans le sens large du terme.

La réadaptation de l'organisation coopérative est une obligation si l'on tient compte de la dynamique des groupes tels que le mouvement coopératif.

Si pour la spéculation arachidière, trois années d'expérience de sections villageoises ont donné des résultats satisfaisants surtout pour la campagne 1986/87, il a été constaté un gel, pour ceux liés à la production céréalière et à l'encadrement des autres secteurs d'activité du monde rural.

Il est évident que les intervenants en milieu rural (sociétés de développement ou d'intervention, services traditionnels d'encadrement) ont des difficultés dans l'application de leur politique.

Les sources de financement comme les organismes de crédit, nationaux ou internationaux, ne se retrouvent point dans des sections où le centre d'intérêt des membres n'est pas toujours convergent du fait de leur spécificité. La multisectorialité n'a pas été favorable à la consolidation de la solidarité. En plus, les groupes cibles de l'action de développement ne jouissent pas par ailleurs, d'une autonomie de gestion et le champ de la solidarité dont le seul critère est le lieu d'habitation, aliène la stimulation des secteurs d'activités "minoritaires".

Aussi, un recentrage de l'organisation coopérative doit être opéré. L'organisation coopérative doit être souple, d'une interprétation facile pour une application répondant à la préoccupation de l'ensemble des intervenants : satisfaction des besoins des populations.

L'inadéquation du système actuel mis en place par l'application de la circulaire 069 du 5 septembre 1983 devient évidente dès que l'organisation dépasse le niveau villageois.

En effet, les populations concernées n'ont pas suivi la réforme préconisée au niveau de la coopérative rurale quand elles n'en ont pas pris compte au niveau des unions à tous les échelons.

La survivance d'unions dites spécialisées, parce que non arachidières, en est une matérialisation.

Il s'agit donc de revoir l'ensemble de l'organisation coopérative en tenant compte des leçons de trois années de la réforme.

La finalité serait de mettre en place :

- . au niveau élémentaire de l'organisation coopérative, un système léger capable en toute autonomie, d'exercer des fonctions de développement et d'en assurer toute la responsabilité comme le préconise la NPA ;
- . au niveau vertical, le système doit bénéficier de la même souplesse sans laquelle la planification, la coordination, la concertation rencontreront des blocages majeurs pour l'organisation et l'application de la NPA.

On doit parvenir à une structure d'ensemble capable par son propre dynamisme de s'adapter aux conditions que lui imposent ses contraintes propres et capable de faire face aux problèmes que lui pose son environnement sans trop grand recours à l'Etat.

5.03 LA REORIENTATION ET LA RESTRUCTURATION DES COOPERATIVES :

A. La section de coopérative :

- . but de la section réadaptée : la notion de section villageoise sera conservée, mais le but visé est de retrouver un niveau de réelle solidarité impliquant des intervenants dans une branche d'activité donc aptes à juger objectivement des termes d'un développement contractuel dans une localité précise d'habitation. Sur la base d'une concertation franche et d'une réflexion démocratique (à partir des données maîtrisées par tous) la sec-

tion villageoise doit être profitable à chaque adhérent pris isolément mais aussi, avoir une préoccupation de l'intérêt collectif.

Organisé selon la branche d'activité, la section est le précepte clé au niveau le plus bas de l'organisation coopérative de toutes les actions de production, de vulgarisation, de crédit, d'éducation, d'alphabétisation et de formation ;

- organisation de la section : la section doit être une décentralisation opérationnelle de la coopérative.

L'uniformisation de l'organisation coopérative sur l'ensemble du territoire national s'étant avérée une des sources de manque de dynamisme interne du mouvement, il devient plus que nécessaire de tenir compte des spécificités des différents secteurs d'activité ainsi que celles liées à leur localisation.

Dans ce sens, la section coopérative, quant à sa taille et aux secteurs qui l'interpellent, est laissée à l'appréciation des populations concernées et de leurs partenaires que sont les SRDR, les services d'intervention et les services d'encadrement traditionnel.

Toutefois, la Direction de l'Action Coopérative aura à déterminer les objectifs coopératifs devant être à la base de la création de ces sections. Elle doit assurer le contrôle de leur exécution comme elle doit périodiquement, en évaluer les effets conformément aux dispositions de la lettre circulaire 8300/MOR du 17 novembre 1986 tout au moins dans son esprit.

Pour que la section soit viable, il est important de tenir compte de certains critères, notamment :

- .. le volume des productions,
- .. l'existence de potentialités réelles justifiant la création de cette section,
- .. l'importance quantitative et qualitative des services attendus par les coopérateurs tant en ce qui concerne les intrants, s'agissant de la production, que des autres services et approvisionnements,

-
- .. la place qu'occupe la spéculation ou l'activité de la section dans la stratégie nationale,
 - .. le nombre de personnes concernées directement et indirectement de façon contrôlable, par le secteur d'activité sollicitant la création de la section,
 - .. le degré de solidarité effective ou potentielle existant entre les coopérateurs ;
- . L'adhésion à la section : conformément aux textes en vigueur, l'adhésion au système coopératif donc aux sections qui en constituent la cellule élémentaire, est libre et volontaire. La section regroupera les personnes physiques ou morales vivant dans une aire géographique et occupées principalement dans une branche d'activité. Ainsi, nul ne pourra plus appartenir à deux sections de la même branche.
- En cas d'une double exploitation dans la même branche, à des lieux géographiques différents, les opérations de l'adhérent sont enregistrées à la section où ses activités sont dominantes. Il ne sera connu que dans une seule section pour une même branche. Si un producteur trouve intérêt dans une section différente de sa branche d'activité principale, il lui est loisible d'adhérer à cette branche d'activité secondaire.
- Plus précisément, le cumul d'adhésion n'est prohibitif que quand il s'agit de deux sections relevant de la même branche d'activité.
- Le cumul de responsabilité sera de toute façon exclu. L'adhérent ne peut assumer de responsabilités que dans une seule branche, celle de ses activités dominantes.
- Un groupement de personnes peut adhérer à une section si son activité est complémentaire à celle de la section même si elle est limitée dans le temps.
- Il s'agira notamment :
- .. des groupements de jeunes ou (et) de femmes exploitant en commun une activité,

.. groupement de jeunes ou (et) de fermes gérant une entreprise. Cependant, l'adhésion de ce groupement à la section ne peut en aucun cas aliéner les principes de rapport et de gestion déterminés à l'intérieur dudit groupement ;

- . la notion de branche : la nécessité de rompre avec une multisectorialité bloquante ne doit pas se transformer en une prolifération de mini-organisations à la base qui, indébutablement, ne pourront présenter aucune rentabilité économique ou sociale. Une réorganisation par filière (spéculation) risque de prendre la dimension d'une atomisation du réseau dont le résultat risque d'être l'inverse des attentes.

Il apparaît donc plus opérationnel dans l'organisation au niveau d'une aire géographique donnée, de raisonner en terme de branche d'activité.

La branche d'activité regroupe des filières (secteurs ou filières) confrontées aux mêmes problèmes dont les solutions peuvent se trouver à travers les mêmes sources avec la même approche.

Il est évident que des nuances peuvent apparaître entre les secteurs d'une zone géographique à une autre .

Le problème se pose en terme de rationalisation des structures en place et d'efficacité de l'intervention, deux préoccupations que l'on ne peut résoudre dans un émiettement structural.

C'est dans ce sens que l'on retiendra en premier lieu, cinq branches principales autour desquelles le système pourrait se réorganiser :

- .. la branche agricole dans le sens restreint du terme,
- .. la branche élevage,

- .. la branche pêche,
- .. la branche ouvrière et de production industrielle,
- .. la branche artisanale et de service.

Dès le moment où l'encadrement de la branche relève de la même structure, il revient à celle-ci sur le plan technique, de s'organiser pour une bonne maîtrise des différentes spéculations. Cette organisation sera donc d'un ordre opérationnel et non structurel.

Dans ce sens et pour préserver la cohérence dans l'organisation du système global, la DAC prendra contact avec ses partenaires que sont les sociétés d'intervention, les directions techniques d'encadrement traditionnel, et toute autre structure intervenant en milieu rural pour une bonne détermination des secteurs composant chaque branche d'activité.

Une régionalisation de cette démarche devrait permettre de mieux circonscrire le problème.

B. La coopérative : la préoccupation de rationalité des structures d'une part, de leur cohérence par rapport à une option de responsabilisation des producteurs (dans des sphères qu'ils maîtrisent) d'autre part, doit se refléter au niveau de la communauté rurale et de la commune.

Ainsi, il sera respecté à ces niveaux, l'organisation à la branche.

Toutes les branches organisées au niveau villageois ou de quartier en section s'érigeront en coopératives communautaires au niveau de la communauté rurale ou de la commune.

Il est cependant à noter que dans certains cas, la création de sections ou de coopératives communautaires peut être dénuée de sens dans la mesure où la logique de l'organisation de la branche prise en compte ne se perçoit pas au niveau village, quartier, communauté rurale ou commune. C'est le cas par exemple des branches de la pêche et à un degré moindre, de l'élevage. C'est là où réside assurément toute la nécessité de la collaboration

entre la Direction de l'Action Coopérative, ses partenaires et les personnes concernées.

Le souci de fond de l'organisation communautaire reste la nécessaire coïncidence géographique du niveau d'auto-administration et celui d'auto-gestion économique.

La coopérative à la branche ou l'organisation coopérative à la branche devient alors une composante déterminante de l'ensemble communautaire.

Administration de la coopérative : le système d'organisation envisagé repose sur la branche d'activité, il revient donc à chaque branche de s'organiser de sorte que tous les secteurs (filières) relevant de la branche soient représentés au conseil d'administration dont le nombre ne peut pas dépasser neuf membres.

La représentation du système coopératif au conseil rural devrait tenir compte de l'importance des branches organisées à ce niveau. Dans ce sens, les conseillers seront choisis après concertation des coopérateurs assistés par l'encadrement coopératif et technique.

C. L'organisation verticale du système : l'unicité du mouvement coopératif ne pas être perçue comme étant un simple principe. Elle est une nécessité

Cependant, il ne faut pas confondre cette notion à une fusion des branches qui risque de rendre le système inefficace.

L'objectif à atteindre est une organisation du système rendant maîtrisables les différentes branches d'activité et à tous les niveaux.

Les activités organisées en branches au niveau des sections seront donc élevées verticalement jusqu'au niveau de la communauté rurale. Le mouvement sera progressivement étendu aux niveaux supérieurs. Par rapport à la fonctionnalité des structures à mettre en place et à la rentabilité économique qui doit être un objectif pour toute entreprise économique, cette organisation verticale soulève un certain nombre de problèmes :

- . la situation financière du mouvement coopératif ne permet pas de mettre en place des structures de forme capables de générer les ressources indispensables à leur fonctionnement grâce à des activités propres ;
- . le volume des revenus coopératifs comme c'est le cas avec l'activité arachide où ils se résument à la seule marge de commercialisation, ne peut émietté en niveau de dépenses dont l'efficacité et la nécessité ne sont pas démontrées.

Ces deux considérations implique désormais que tous les niveaux structurés du système soient mis en place soient des niveaux effectifs de réalisation de plus-values donc susceptibles de s'insérer directement ou de créer des projets productifs et économiquement rentables.

Le schéma vertical que voici peut être envisagé à partir de la coopérative communautaire :

- . Les Sections Villageoises ;
 - . les communautés rurales à la branche ;
 - . les unités locales rurales regroupées (tous secteurs) ;
 - . l'Union Nationale des Coopératives Rurales ;
 - . la Fédération Nationale de Coopération et de la Mutualité.
- L'union locale et l'union régionale rurales ne réclament pas d'explications dans la mesure où elles sont des unions des structures de leurs bases. Elles regroupent les secteurs.
- L'union Nationale des Coopératives Rurales intervient dans la réorganisation à la place de l'actuelle UNCAS dans le cadre de l'observation des textes régis par la Loi 83.07 du 28 janvier 1983 et son Décret d'application n° 83.320 du 25 mars 1983. Il apparaît que le niveau départemental n'ait, ni de planification, ni d'exécution des actions de développement. Dans ce cas, une coordination périodique des actions au niveau régional pourrait être faite par un comité composé des présidents des unions locale rurales.
- La Fédération Nationale remplacera à terme les unions nationales pour mettre en évidence l'absolue nécessité d'une régionalisation des actions de développement. La fédération doit être une structure de représentation technique au niveau national et de suivi du plan coopératif en ce qui revient à la branche concernée. Elle doit autant que faire se peut, faciliter l'inter-coopération à la branche entre les différentes unions régionales sans pour autant décider des termes de rapport devant exister en celles-ci.

6. ALPHABETISATION ET FORMATION DU MONDE RURAL

La responsabilisation et la dynamisation des organisations paysannes en vue d'accroître la production agricole constituent l'une des idées maîtresses de la Nouvelle Politique Agricole. Aussi, l'alphabétisation et la formation constituent elles, les meilleurs moyens pour réussir ce pari. C'est pourquoi les actions envisagées en la matière revêtent une importance capitale.

L'importance de l'alphabétisation et de la formation est la base de l'élaboration d'un projet intitulé par la Direction de l'Action Coopérative. Ce projet intitulé "Alphabétisation Fonctionnelle des Sections Villageoises et Groupements de Producteurs en Langues Nationales" intéresse les régions périphériques du Sénégal (durée du projet : 2 ans).

La restructuration intervenue en janvier 1983, tout en situant le cadre et statut général des coopératives, définit et fixe le rôle du Service de l'Action Coopérative (chargé de l'encadrement technique pour une meilleure promotion de ces dernières.

A l'intérieur de ce rôle technique, le volet "Alphabétisation et Formation" tient une place importante. Car, il s'agit pour le Service de l'Action Coopérative, de transmettre des compétences et connaissances nécessaires aux membres des coopératives, les leaders notamment. Une telle formation est nécessaire pour responsabiliser les paysans dans tous les secteurs de leurs activités.

Cette importance est à la base de l'élaboration d'un projet initié par la Direction de l'Action Coopérative. Ce projet intitulé "Alphabétisation Fonctionnelle des Sections Villageoises et Groupements de Producteurs" intéresse les Régions de Ziguinchor, de Kolda, de Saint-Louis et de Tambacounda.

6.01 OBJECTIFS DU PROJET :

Les objectifs du projet sont :

- . la connaissance et la maîtrise par les coopérateurs, de l'écriture, de la lecture et du calcul dans leur langue nationale ;
- . la production et la tenu régulière de tous les documents nécessaires à la gestion des activités de leurs organisations (commercialisation, gestion des intrants et des produits de consommation) ;
- . l'assistance aux populations rurales pour accéder au stade post-alphabétisation afin de mieux appréhender les programmes globaux dans les domaines suivants :
 - .. éducation civique,
 - .. éducation sanitaire,
 - .. activités de reboisement,
 - .. problèmes socio-économiques.

6.02 LES PARTENAIRES DE LA DAC DANS LE PROJET :

Les partenaires de la Direction de l'Action Coopérative dans le projet sont :

- . l'ENEA qui s'occupe du volet pédagogique du projet ;

- . la Direction de l'Alphabétisation qui est chargée de l'encadrement pédagogique des séminaires de formation et de recyclage ;
- . l'USAID qui est chargée du financement et du suivi de l'exécution du projet.

6.03 LES REGIONS CONCERNEES PAR LE PROJET :

Dans sa première phase, le projet couvre les neuf régions citées plus haut et intéresse 5 langues nationales sur les 6 officielles que compte le Sénégal.

REGIONS	NOMBRE DE CENTRES					TOTAL
	OUOLOF	PULAAR	Joola	MANDINKA	SONINKE	
Ziguinchor		2	53	5		60
Kolda		56	7	32		95
Saint-Louis	12	42				54
Tambacounda		20		10	5	35
TOTAL	12	120	60	47	5	244

REPARTITION PAR REGION DES MONITEURS ET DES SUPERVISEURS

REGIONS	NOMBRE DE SUPERVISEURS	NOMBRE DE MONITEURS
Ziguinchor	6	60
Kolda	13	95
Saint-Louis	15	54
Tambacounda	6	35
TOTAL	40	244

Le démarrage du projet qui était prévu pour janvier 1986 n'a pu être effectif qu'à partir de mars 1986.

6.04 POPULATIONS CIBLES ET STRUCTURES IMPLIQUEES DANS LE PROJET :

Le projet s'intéresse aux producteurs encadrés par les structures suivantes :

- . Région de Ziguinchor :
 - .. Service de l'Action Coopérative,
 - .. Association de Kabiline,
 - .. Comité d'Action pour le Développement du Fogny ;
- . Région de Kolda :
 - .. Projet Rural de Sédhiou,
 - .. Service de l'Action Coopérative,
 - .. Projet Bananier de Balantacounda,
 - .. Projet du Bassin de l'Anambé (SODAGRI) ;
- . Région de Saint-Louis :
 - .. SAED,
 - .. Service de l'Action Coopérative,
 - .. Association pour la Rénovation de Ndioum,
 - .. Association des Maraîchers de Mboumba ;
- . Région de Tambacounda (Département de Bakel) :
 - .. SAED,
 - .. Service de l'Action Coopérative,
 - .. Projet Elevage de Bakel.

6.05 EVALUATION DU PROJET :

Les difficultés rencontrées (transport) dans la mise en place du matériel au niveau des centres ont pour conséquence un retard dans le démarrage des cours.

Les encadreurs nationaux des séminaires ont introduit des supports pédagogiques appropriés en matière de gestion. Il est important de noter l'intérêt tout particulier manifesté par les séminaristes par rapport au thème relatif à la gestion, la finalité du projet étant de permettre aux populations rurales de pouvoir concevoir documents appropriés à la gestion de leurs activités.

Les superviseurs formateurs ont souhaité l'organisation de séminaires de formation axés principalement sur la gestion.

L'implication de la Direction de l'Alphabétisation par l'intermédiaire de ses agents au niveau des régions concernées par le projet, n'est pas encore effective.

6.06 PHASE D'EXTENSION DU PROJET :

A. Localisation du projet : le projet intéressera au niveau national, tous les membres des Sections Villageoises et des coopératives rurales. Sa durée sera de 4 ans (1987/91).

REGIONS	NOMBRE DE COOPERATIVES RURALES	NOMBRE DE SECTIONS VILLAGEOISES	NOMBRE DE CENTRES A OUVRIR
Dakar	2	28	28
Ziguinchor	25	161	161
Diourbel	41	481	481
Saint-Louis	29	471	471
Tambacounda	32	387	387
Kaolack	41	678	678
Louga	55	602	602
Fatick	36	534	534
Kolda	40	572	572
TOTAUX (+ Thiès : 36)	337	4 500	4 500

B. Objectifs visés dans l'extension du projet : apporter aux membres des Sections Villageoises et coopératives rurales, les formations suivantes :

- . connaître les instruments de mesure (la bascule et les séries de poids) et pouvoir interpréter en langues nationales, la lecture et la transcription des quantités ;
- . connaître les rudiments de calcul et saisir leur importance pour effectuer le contrôle en faisant correctement les quatre opérations élémentaires ;
- . pouvoir recevoir dans leurs langues nationales, une formation beaucoup plus poussée et plus technique dans les domaines suivants :
 - .. gestion des semences, engrais, matériels agricoles et produits de consommation en effectuant correctement :
 - ... le stockage,
 - ... le traitement phytosanitaire,
 - ... la distribution,

-
- ... la récupération,
 - ... la vente au comptant,
 - ... l'inventaire,
 - .. commercialisation de leurs produits agricoles en maîtrisant les problèmes liés à l'équipement des produits :
 - ... le transport,
 - ... les prix,
 - .. tenue correcte de tous les documents relatifs au fonctionnement de leurs organismes coopératifs (sections villageoises, coopératives rurales et unions de coopératives) :
 - ... fiches de recensement,
 - ... fiches de distribution,
 - ... reçus d'achat,
 - ... reçus de vente, cahiers de stocks,
 - ... cahiers de caisse, lettre de voiture,
 - ... fiches d'inventaire, etc... ;
 - . assumer leur pouvoir de décision et exercer le contrôle démocratique au sein de leurs organismes coopératifs :
 - .. contrôle interne (les paysans entre eux dans leurs organismes coopératifs),
 - .. contrôle externe (les organismes coopératifs vis-à-vis des tiers).

PARTIE E

LES EFFETS MACRO-ECONOMIQUES
DES FILIERES DE PRODUCTION

CHAPITRE I - SITUATION ECONOMIQUES DES FILIERES DE PRODUCTION

1. FILIERE ARACHIDE

La production arachidière en 1986/87 est de 821 000 tonnes contre 590 000 tonnes en 1985/86

D'après les récentes estimations, la collecte contrôlée huilerie sera de l'ordre de 530 000 tonnes cette année contre 271 000 tonnes en 1985/86.

Cette relance de la production intervient au moment où sur les marchés mondiaux, la conjoncture est très défavorable, ce qui aggrave le déficit de la filière.

La fixation des prix de l'arachide d'huilerie à 90 F CFA/kg porte le prix de revient de la commercialisation dans un intervalle allant de 105 à 100 F CFA/kg. Eu égard au prix de cession reconstitué, le déficit prévisionnel sur les exportations est de l'ordre de 18 milliards, à supporter par le Fonds de Garantie du Prix de l'Arachide.

Une demande de Stabex portant un montant de 18,97 milliards de F CFA a été soumise à la CEE. Une avance de 30 000 écus est obtenue, soit près de 9 milliards de F CFA.

Les revenus distribués aux lors de la campagne 1985/86 sont de l'ordre de 32 milliards de F CFA ; pour leur part, les secteurs d'appui à la commercialisation ont reçu 5,1 milliards et les banques 2,5 milliards d'intérêts au 31 décembre 1986.

Les compte consortiaux arachide d'huilerie et semences ont été intégralement dénoués le 31 décembre 1986.

Les semences prêtées à l'UNCS par la SONACOS ont permis de réduire le déficit de la filière. En effet, la cession à crédit à 105 000 F CFA la tonne a été plus favorable que la cession des semences d'huilerie à 65 000 F CFA la tonne.

Pour la campagne 1986/87, la collecte d'arachide d'huilerie estimée à 530 000 tonnes, correspond à une production de l'ordre de 176 000 tonnes d'huile brute d'arachide.

La valeur des exportations des produits arachidières est de l'ordre de 17,2 milliards sous forme d'huile d'arachide raffinée.

Sur le marché local, les ventes se sont chiffrées à 20 milliards dont 18,8 milliards sous forme d'huile végétale raffinée.

Compte tenu de la situation défavorable de l'environnement international, la SONACOS pour maximiser son revenu, a intérêt à vendre le maximum possible sur le marché intérieur du fait de la tendance à la baisse des prix FOB d'huile brute.

Toutefois, compte tenu du poids des produits arachidières dans les exportations totales (environ 12 %) et du taux de dépendance pour le bénéfice du Stabex égal à 6 %, cette politique commerciale peut mettre en cause nos objectifs de déficit de paiements extérieurs.

Aussi, malgré la détérioration de l'environnement international, on peut s'attendre à une bonne contribution des produits arachidières à l'effort d'exportation.

Les revenus distribués pour cette campagne sont de l'ordre de 56,1 milliards dont 17,7 pour l'arachide d'huilerie, 6,4 pour les collectes de semences et 2 milliards pour l'arachide de bouche.

Les secteurs des services continuent également de tirer profit de la commercialisation : les frais de commercialisation représentent 5,4 % du montant du financement net pour les achats des graines d'huilerie, 12,9 % pour les semences et 18 % pour l'arachide de bouche.

Ces mêmes frais lors de la campagne écoulée, ont représenté 14,2 % pour les graines d'huilerie, 22,7 % pour les semences et 8,7 % pour l'arachide de bouche pour la campagne 1985/86. Ce ratio est important pour les semences qui bénéficient de l'aval de l'Etat.

Ces frais ne comprennent pas les frais financiers et le plus gros bénéficiaire est le secteur des transports.

2. FILIERE COTON

La filière coton est devenue déficitaire depuis la campagne 1985/86 et qui devrait occasionner une perte de l'ordre de 4,4 milliards de F CFA à la charge de la CPSP. Cette situation est née de la détérioration de l'environnement international (baisse cumulée des prix CAF de la fibre et du cours du dollar).

La péréquation n'a porté que sur le prix de revient de la fibre de coton à l'exclusion des charges non imputables à l'activité cotonnière.

En 1985/86, la production de coton-graines était de 28 000 tonnes contre 47 000 en 1984/1985 pour des tonnages en coton-fibre de l'ordre de 10 900 et 18 900 tonnes respectivement. La production en 1986/87 est de 26 270 tonnes de coton-graine pour une production de coton-fibre de 10 720 tonnes.

Ces baisses de production sont en partie dues à une réduction des superficies par le déclassement des zones septentrionales et par des conditions climatiques pas toujours favorables. De plus, en 1986/87, suite à l'application de la politique de cession des intrants au comptant, de nombreux producteurs se sont désistés, portant leur nombre de 75 000 en 1985/86 à 46 000 en 1986/87.

Le revenu distribué en 1985/86 est de 2,79 milliards de F CFA correspondant à un revenu de 68 200 F CFA/ha. En 1986/87, le revenu distribué sera de l'ordre de 2,5 milliards.

Les filateurs locaux traitent environ 3 500 à 4 000 tonnes cédées au cours mondial moins les frais non exposés, ce qui permettra de dégager pour l'exportation en 1986/87, 6 720 à 7 720 tonnes. Avec l'entrée de la SOTEXKA, on escompte une demande intérieure de l'ordre de 7 000 tonnes d'ici 1989.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations représentent environ 3 % des exportations totales, ce qui ne lui permet pas d'accéder au bénéfice du Stabex.

En plus du coton-fibre, d'autres produits finals sont générés. Il s'agit :

- . des graines dont une partie sert de semences sur la base de 65 kg/ha et l'autre est cédée à la SONACOS sur la base du cours mondial moins les frais non exposés ; en 1985/86, le prix de cession à l'huilier a été de 12,9 F CFA/kg pour un tonnage de 10 616 tonnes ; l'huile végétale est écoulee sur le marché local et les tourteaux sont exportés ;
- . des graines restantes servent d'aliments de bétail cédées à 15 F CFA/kg en 1985/86..

3. LES CEREALES

3.01 LA FILIERE RIZ :

La dépendance alimentaire pour cette denrée reste assez forte ; les coûts des importations demeurent élevés, ils évoluent à la baisse ces dernières années du fait de la limitation des quantités importées et de la baisse cumulée des cours et du dollar.

la production reste encore loin en deça des besoins de consommation et les coûts de production encore excessifs.

Pour l'année 1985/86, la production était de 147 500 tonnes dont 21 029 commercialisées au 31 octobre 1986 pour une valeur de 1 milliard correspondant au revenu distribué dans le monde rural. Les frais de commercialisation s'élèvent à 17,8 % des frais financiers au profit du secteur bancaire.

A la date 2 avril 1987, le solde résiduel du compte SAED s'établit à 848,6 millions de F CFA sur un capital de son consortial 1985/86. Les intérêts sont de 98,1 millions. Déjà, à la date du 31 décembre, il a été déclassé un encours de 1 milliard de F CFA hors frais financiers en crédits ordinaires venant en déduction des plafonds de crédits du type aux banques du consortial.

Le tonnage de riz blanc se monte à 14 194 tonnes dont 11 105 tonnes ont été livrées à la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP) à 178 677 F CFA/la tonne et le reste est en stock au niveau des rizeries.

Le prix au consommateur étant de 160 000 F CFA/tonne, le soutien à cette filière a été de 18 677 F CFA/tonne au cours de la campagne 1985/86 (hors subventions à la production).

Pour la campagne 1986/87, les prévisions de production portent sur 80 600 tonnes et celles de la collecte sur 18 000 tonnes dont il faut déduire 3 000 tonnes à conserver pour les semences.

Le revenu distribué au paysan atteindrait 800 millions de F CFA.

Le tonnage en riz blanc équivalant aux 22 000 tonnes est estimé à 14 850 tonnes qui devront être cédées à la CPSP à 178 677 F CFA/tonne.

3.02 BLE ET FARINE EN 1986 :

La dépendance vis-à-vis de cette spéculation demeurera encore totale du fait de la difficulté attachée à la production de blé.

La Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP) est chargée de la gestion de cette filière et sous-traite la transformation aux deux meuniers de la place.

En 1986, un contingent a été fixé par la CPSP à 135 000 tonnes. Les meuniers en ont transformé 113 204,285 tonnes dont 97 547,305 tonnes pour les Grands Moulins et 15 656,98 tonnes pour les Moulins Sentenac.

Sur ce tonnage transformé, 102 285,800 tonnes sont importées et 10 918,485 tonnes achetées au Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) à partir des dons canadiens et espagnols réceptionnés durant la période.

La transformation de blé a donné en 1986, 84 400 tonnes de farine dont plus de 95 % destinées aux boulangers, laissant ainsi une faible partie aux farines pâtisseries et biscuitières.

Cette opération de transformation a permis de dégager une péréquation positive estimée à 1,168 milliard de F CFA, ce qui permettra à la CPSP de couvrir largement les péréquations négatives de cette filière observées durant ces dernières années. Ce résultat est obtenu à la faveur de la hausse de 25 % du prix de la farine intervenue le 8 octobre 1985.

De plus, au niveau international, deux facteurs favorables y ont contribué. Il s'agit de :

- la hausse du taux de restitution au niveau de la CEE accordé aux exportateurs européens de blé ; elle passe ainsi de 542 FF/tonne à 873 FF/tonne ;

- . la suppression pendant la campagne 1985/86 des montants compensatoires constitués pour pallier les variations des cours du franc français par rapport aux autres monnaies de la CEE.

3.03 LES AUTRES CEREALES :

Les autres céréales ne font l'objet que d'une commercialisation limitée par le CSA et certains projets comme le Projet Maïs.

Cette situation résulte en partie de la politique de régulation pratiquée par l'Etat qui ne fait intervenir le CSA que sur les marchés où le prix d'achat est en dessous du prix producteur.

Pour la campagne 1985/86, les tonnages collectés étaient de l'ordre de 23 000 tonnes et le financement était de 2,082 milliards de F CFA (Fonds RFA, CPSP et Fonds Commun).

Pour la campagne 1986/87, le CSA a prévu de collecter environ 8 000 tonnes, ce qui correspond à un besoin de financement de 680 millions de F CFA

Des opérations de soutien à la consommation sont menées par le CSA dans le cadre de son rôle de régulation du marché, en particulier dans les Régions de Louga, de Saint-Louis et dans le Nord de Diourbel.

Le niveau des prix a pu être maintenu conformément au voeu du Gouvernement du fait :

- . de la constitution d'un stock de sécurité de 12 697,501 tonnes dont 1 318,961 tonnes vendues, laissant un disponible de 11 778,54 tonnes et ;
- . d'un financement disponible de 410 809 880 F CFA.

Le stock total détenu par le CSA se chiffre à 12 283,975 tonnes y compris 905,435 tonnes d'achats nouveaux.

En ce qui concerne la transformation céréalière, le dispositif actuel connaît une sous-utilisation des capacités artisanales de l'ordre de 90 % alors que les coûts de transformation artisanale (20 - 25 F CFA/kg) et de transformation industrielle (28 F CFA/kg) sont comparables. A l'heure actuelle, le maïs transformé n'est pas compétitif par rapport au prix de vente du riz. En effet, le prix de revient d'1 kg de maïs emballé se situe à 177,64 F CFA/kg avec l'hypothèse d'un taux de rendement de 72 % environ, ce qui est supérieur au prix de vente du riz.

S AUTRES CULTURES

1) NIEBE :

La promotion du niébé se heurte au problème des débouchés.

Sur une collecte de 5 000 tonnes en 1985/86, la SONACOS détient par devers elle, un stock de 2 200 tonnes. Le revenu distribué aux producteurs est de 651,6 millions de F CFA. Le dénouement accuse un solde débiteur de 439,3 millions au 2 mars 1987.

Pour l'année 1986/87, la collecte a porté sur 2 295,174 tonnes sur 3 000 tonnes autorisées. La valeur des achats a été de 252,5 millions de F CFA.

2) SUCRE :

Les perspectives de récoltes de canne en 1987, sont bonnes et les prévisions de 710 000 tonnes seront atteintes ; ce qui permettra de produire 70 000 tonnes de sucre couvrant ainsi les besoins du pays.

Toutefois, malgré l'allègement induit au niveau de la balance commerciale, cette production génère une péréquation négative importante. Sa suppression est prévue en octobre 1987.

Le marché international de sucre a connu une légère hausse durant les premiers mois de 1986. Par la suite, l'effondrement du marché à un niveau très bas du fait de l'effet conjugué de la faiblesse de la demande et d'une prévision en hausse de la production de sucre pour la campagne 1986/87, a conduit les cours en-dessous du seuil psychologique de 6 cents/lb.

4.03 LA TOMATE INDUSTRIELLE :

La campagne de production de tomates fraîches 1986/87 a fait l'objet d'un programme de relance mis en place par la SAED en liaison avec les industriels transformateurs (SOCAS, SNTI), permettant aux paysans de bénéficier d'un crédit de campagne et de s'approvisionner correctement en intrants.

Par ailleurs, suite à une décision du Chef de l'Etat, le prix d'achat au producteur de la tomate industrielle a été augmenté sensiblement et porté de 23 à 30 F CFA/kg bord du champ et 27,5 à 34,5 F CFA/kg vendu usine.

Cette augmentation attendue du prix d'achat a joué un rôle important pour la réussite du plan de relance de cette culture dont les résultats s'annoncent très bons. La production en tomate fraîche serait de l'ordre de 35 000 tonnes dont 24 000 tonnes en cultures paysannes et 11 000 tonnes en régie (SOCAS, CSS). La production transformée en concentré pourrait atteindre 30 000 tonnes dont 19 000 tonnes vendues par les paysans aux industriels (SOCAS et SNTI). Cela représente 5 000 tonnes de double concentré, soit plus de 80 % du marché national en 1987. Ce dernier est estimé actuellement à 6 000 tonnes de double concentré par an. Il a diminué sensiblement ces dernières années puisqu'il ne représente plus que 60 % du marché de 1981 estimé à 10 000 tonnes.

Les revenus tirés de la tomate industrielle par les producteurs en 1985/86 sont de l'ordre de 600 à 700 millions de F CFA et la valeur totale de cette production au niveau carreau usine est de l'ordre de 1,2 milliard de F CFA.

La capacité réelle de production des deux unités de transformation existantes s'élève à 10 500 tonnes de double concentré dont 4 500 tonnes pour la SOCAS (chiffre d'affaires 1986 : 2 046 millions de F CFA) et 6 000 tonnes pour la SNTI.

Ces chiffres montrent l'importance économique croissante de cette filière et son intérêt pour les paysans de la Région de Saint-Louis (Départements de Dagana et de Podor).

./.

CHAPITRE II - PRISE EN COMPTE DES ALEAS MACRO-ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I - ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Les matières premières dans leur ensemble connaissent une situation défavorable du fait de la baisse des cours mondiaux consécutifs à une offre abondante (produits agricoles) ou à un effort d'économie des consommateurs (pétrole brut).

1.01 LES COURS MONDIAUX :

L'évolution des cours mondiaux des principaux produits agricoles qui affectent l'économie nationale a dans l'ensemble, été défavorable : le cours moyen de l'huile brute d'arachide a baissé de 37,1 % par rapport à 1985, de même que celui du sorgho de 24 % et du coton de 10,2 %. Cette tendance se retrouve également pour le maïs avec :

- . 21,1 % en 1986, côté à Chicago et ;
- . 22,4 %, côté à Pittsburgh.

Le cours du riz Thaïland/Bangkok a légèrement fléchi (- 2,2 %).

Par contre, le sucre et le tourteau ont des cours moyens qui ont légèrement augmenté par rapport à 1985 avec des taux respectifs de 18,4 % et 13,4 %.

Cette évolution défavorable des cours, en plus de facteurs spécifiques est due à la croissance de l'offre.

Toutefois, pour l'huile brute d'arachide, l'évolution du cours reste de plus en plus indexé sur celui du soja qui a décru de 40,6 %

1.02 LES TAUX DE CHANGE :

Les taux de change des principales monnaies (dollar US, DTS), après une montée vertigineuse ces dernières années, consécutive

aux importants déficits commerciaux et budgétaires des Etats-Unis, ont amorcé une baisse depuis 1984.

Par contre, la monnaie de la Communauté Economique Européenne est restée stationnaire.

1.03 L'OFFRE AGRICOLE :

La dépression observée pendant la campagne 1985/86 découle de l'abondance de l'offre résultant de progrès réalisés par les principaux pays producteurs et du niveau des stocks de début de période.

a) Pour le coton, le marché mondial connaît une production record de 87,8 millions de balles en 1984/85 pour une consommation évaluée à 70,6 millions de balles. Le stock de fin de période pour un montant de 44,7 millions de balles auquel s'ajoute une production estimée à 79,4 millions de balles en 1985/86 dépasse largement les besoins de la consommation : 72,7 millions de balles. Cette baisse de production entre les deux campagnes résulte de la réduction des surfaces cultivées dans la plupart des pays latino-américains, Brésil notamment et de la République Populaire de Chine où certaines mesures d'incitation à la production ont été supprimées. Par contre, le niveau record de la consommation est dû aux mesures d'encouragement prises par la Chine en début 1985 pour la consommation des produits textiles du coton.

Le niveau des stocks de fin de période, environ 51,29 millions de balles (70 % de la consommation mondiale) reste encore assez important pour la campagne 1986/87. De plus, malgré l'anticipation des paysans chinois à réduire les superficies cultivées, les mesures de soutien de la production pratiquées par les Etats-Unis (bonification de 20 % de prêt notamment) concourent à détériorer davantage le marché.

Cependant, les mauvaises conditions climatiques aux Etats-Unis ont entraîné une révision de la baisse des estimations de production entraînant du coup, un relèvement des cours durant le dernier trimestre 1986. Toutefois, les stocks restent importants, surtout en Chine.

La production africaine de coton et sa consommation représentant environ 7 % et 4,5 % respectivement de la production et de la consommation mondiale, restent encore faibles pour pouvoir influencer le marché mondial.

La demande mondiale est en nette progression mais, les exportations risquent de baisser du fait :

- . des progrès réalisés par les producteurs et importateurs ;
- . de la réduction de la demande l'URSS qui connaît de meilleures conditions climatiques.

b) Perspectives à moyen terme : outre le rôle important joué par la SODEFITEX dans le développement rural des Régions de Tambacounda, de Kaolack et de Kolda, les retombées financières, tant pour le paysan-nat que pour l'Etat de la production cotonnière ne sont pas négligeables. En effet, depuis la première campagne agricole de la SODEFITEX, en 1974, il a été versé près de 26 milliards de F CFA au monde rural et les différentes opérations annuelles de péréquation depuis le début de l'action coton laissent apparaître un solde positif en faveur de l'Etat, de près de 10 milliards de F CFA.

1) Le Sénégal face à la crise cotonnière mondiale : malheureusement, les cours mondiaux du coton ont chuté brutalement et profondément à partir du mois de mai 1984 perdant de façon quasi linéaire, près de 60 % de leur valeur en dollars jusqu'au début du mois d'août 1986, date à laquelle, ils tombaient à un minimum historique.

Bien qu'ils se soient très sensiblement redressés au cours des derniers mois de l'année 1986, ils n'ont fait que remonter à leur niveau de mai 1985, près de 30 % au-dessous des cours du début de l'année 1984. Compte tenu de la baisse du dollar, les cours exprimés en francs se situent début 1987, à leur niveau d'octobre 1985, soit 45 % plus bas qu'en mai 1984.

Depuis le début de la présente décennie, les prix de vente moyens de la fibre sénégalaise exportée ont évolué de la façon suivante :

	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1987/87 (Prév.)
<u>Sénégal :</u>							
Prix moyen CAF (F CFA/kg)	474	498	650	793	685	390	425
Indice base 1980/81	100	105	137	167	145	82	90

Dans le même temps, le prix d'achat du coton-graine au producteur a évolué à la hausse, si bien que sa part dans le prix de revient dont il constitue la principale composante, est de l'ordre de 60 % en 1986/87 (près des 2/3 en 1985/86) contre seulement un quart environ de 1982/83 à 1984/85 et un plus du tiers en 1980/81 et 1981/82.

EVOLUTION DES RAPPORTS DE PRIX

	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	(Prév.) 1986/87
<u>Sénégal</u>							
Prix du coton-graine (CG) (F CFA/kg)	70	68	70	70	70	100	100
Rendement égrenage	35,1 %	37,2 %	39,1 %	38,6 %	40,4 %	39,0 %	39,7 %
Equivalence fibre	171	183	179	181	173	256	252
Prix de vente fibre (Cf)	474	498	650	783	685	390	425
Rapport de prix (CG/CF)	0,36	0,37	0,20	0,23	0,25	0,66	0,59

Cette profonde détérioration de la rentabilité met en péril l'activité cotonnière au Sénégal. Aussi bien la SODEFITEX, principal opérateur de la filière, a engagé une réflexion approfondie sur le nécessaire processus d'ajustement financier et structurel au contexte de la crise, avec pour triple objectifs :

11. adapter le dispositif et les coûts de production à la chute des cours mondiaux du coton afin de réduire au minimum, les déficits prévisionnels de la filière coton à court terme ;
12. préserver les acquis importants obtenus dans le passé aussi bien dans le domaine de la culture cotonnière que dans celui des autres actions de développement rural menées dans la zone d'intervention de la SODEFITEX ;
13. rétablir à moyen terme, c'est-à-dire à l'horizon 1990/91, la viabilité économique de la filière.

2) Perspectives du marché cotonnier à moyen terme : le retour à la normale en matière de prix du coton passe par un rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande, ce qui implique de pouvoir résorber l'excédent important avec lequel devrait s'engager la campagne 1987/88 : 8,9 millions de tonnes, soit 6,3 mois de consommation mondiale.

Selon les experts, sous la double réserve que les chinois ne puissent pas prendre effectivement pied dans le commerce international et que la menace du surstock chinois cesse d'alimenter la spéculation du négoce international, le marché mondial pourrait tendre à se normaliser à partir de 1987/88.

Dans ces conditions, les experts estiment que le cours de la fibre aura regagné en 1989/90, le niveau correspondant à la tendance à long terme, c'est-à-dire, 75 cents/livre en monnaie 1985 constante, soit 80 cents en monnaie courante. Par ailleurs, les cours des qualités supérieures, comme la qualité actuelle du coton sénégalais (surcôte de 5,4 % en 1985/86) résistent mieux que ceux des qualités inférieures.

En tablant sur la poursuite de l'effritement du cours du dollar jusqu'au niveau de 300 F CFA et sur un maintien du différentiel positif de qualité de la fibre sénégalaise, les experts estiment comme probable l'évolution suivante du prix de vente moyen par campagne, en francs courants :

PROJECTION DU PRIX DE VENTE DE LA FIBRE

CAMPAGNE	INDICE A		PARITE (CFA/\$)	EQUIVALENT (CFA/kg)	SURCOTE QUALITE	PRIX MOYEN (CFA/kg CAF) COTON SENEGAL
	US \$/kg	US C/lb				
1986/87	1,25	56,5	325	405	5 %	425
1987/88	1,54	70	310	479	5 %	502
1988/89	1,65	75	300	496	5 %	521
1989/90	1,76	80	300	529	5 %	556
1990/91	1,76	80	300	529	5 %	556

On peut ainsi considérer qu'il est indispensable de ramener le prix de revient de la fibre du Sénégal aux alentours de 500 F CFA/kg CAF pour rétablir la viabilité de la filière à moyen terme.

3) Programme de sauvegarde et d'ajustement de la filière coton : ce programme comporte une longue énumération des mesures d'économie et de rigueur proposées aux différents niveaux de la filière : les producteurs, la SODEFITEX, les clients de la SODEFITEX (filatures locales et SONACOS), l'Etat, la CPSP, le système bancaire et les bailleurs de fonds internationaux.

Les mesures préconisées par l'expertise, retenues par la SODEFITEX sont approuvées dans leur quasi-totalité par les bailleurs de fonds du Projet PDRSO dont ils viennent de déterminer la 3ème mission de supervision.

Pour être mis en application, les mesures d'économie et de rigueur proposées doivent recevoir l'aval des autorités de tutelle et du Conseil d'Administration de la SODEFITEX.

L'incidence des différentes mesures proposées a été chiffrée.
D'autres mesures d'économie sont envisageables, mais elle sont subordonnées à des négociations entre la SODEFITEX et ses partenaires, dont le résultat n'est pas acquis : leur incidence n'a pas été prise en compte dans les projections financières suivantes.

4) Projections techniques financières jusqu'en 1990/91 : les projections ci-après concernent l'activité "agro-industrie coton" au sens de la Convention CPSP/SODEFITEX. Les comptes analytiques par campagne comprennent l'ensemble des charges fixes et variables de la filière, à l'exception des salaires des fonctionnaires mis à la disposition de la société (masse salariale d'environ 160 millions de F CFA Pour 1986/87) et du coût de la recherche cotonnière relevant du budget de l'ISRA.

COMPTE ANALYTIQUE PREVISIONNEL COTON

	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1980/91
DONNEES DE BASE :					
. surface coton (ha)	25 482	30 000	35 000	37 500	40 000
. rendement moyen (kg/ha)	1 0001	1 084	1 082	1 082	1 082
. production coton-graine (t)	25 500	32 525	37 870	40 575	43 280
. rendement à l'égrenage (%)	39,7	39,7	40	41,7	41,7
. production de fibre (t)	10 125	12 925	15 150	16 920	18 048
. pourcentage de qualités supérieures	98 %	98 %	98 %	98 %	98 %
. ventes locales de fibre (t)	3 700	4 200	5 500	7 000	7 000
. ventes export de fibre (t)	6 425	8 725	9 650	9 920	11 048
. production graines huilerie (+)	12 585	16 264	19 148	20 528	22 070
TOTAL CHARGES (millions F CFA)	7 056	8 012	9 107	9 890	10 580
TOTAL PRODUITS (millions F CFA)	4 289	6 508	7 894	9 364	10 023
RESULTAT AVANT REPARTITION IMPOT (millions F CFA)	- 2 767	- 1 504	- 1 214	- 526	- 558
VERSEMENT CFSP (millions F CFA)	2 767	1 504	1 214	526	558
PRIX DE REVIENT MOYEN FIBRE (CFA/kg)	697	620	601	585	586
PRIX DE VENTE MOYEN FIBRE (CFA/kg)	409	488	505	537	538
RECETTE TOTAL/kg FIBRE (CFA)	424	504	521	553	555
SEUIL DE RENTABILITE (t de CG)	370 776	71 641	64 532	48 703	52 077

A noter que les résultats qui précèdent tiennent compte de 3 hypothèses :

- . un taux moyen d'inflation de 3 % sur l'ensemble de la période ;
- . un pourcentage de 20 % du montant des frais généraux de la SODEFITEX, imputé aux activités hors coton ;
- . la non-prise en compte des engagements de l'Etat pour le financement d'une partie du coût de l'encadrement agricole de base pendant la durée de la 2ème lettre de mission de la SODEFITEX (681 millions en 1986/87, 729 en 1987/88 et 785 en 1988/89).

AVENIR DE LA FILIERE :

Les projections montrent que les mesures d'ajustement de la filière coton proposées doivent effectivement permettre d'enclencher le processus d'adaptation des coûts de production à l'évolution probable des cours mondiaux de la fibre.

De fait, le prix de revient moyen du coton sénégalais en position CAF devrait passer de presque 800 F CFA/kg en 1985/86 à moins de

600 F CFA en 1990/91, ce qui représente une diminution de 25 % en monnaie courante et de 36 % en monnaie constante.

La marge sur frais variables (qui restent sur l'ensemble de la période légèrement inférieurs à 400 F CFA/kg de fibre) étant re-
devenue positive à partir de la campagne 1986/87, on a intérêt
à faire en sorte que les agriculteurs produisent davantage de
coton de façon à minimiser l'incidence unitaire des frais fixes.

Tout en se réduisant en valeur absolue, le résultat d'exploita-
tion de la filière reste négatif jusqu'en 1990/91 mais, le seuil
de rentabilité est de l'ordre de 50 000 tonnes de coton-graine,
c'est-à-dire un niveau de production compatible avec la capacité
du dispositif actuel de la SODEFITEX.

Par ailleurs, la marge brute d'autofinancement avant répartition
conventionnelle et avant imposition, redevient positive en 1989/
90.

Pour la période de 5 ans, allant de 1986/87 à 1990/91, le montant
prévisionnel de la péréquation négative à prendre en charge par la
CPSP s'élève à 6,5 milliards de F CFA (à comparer aux 10 mil-
liards de F CFA de péréquation positive pour les exercices de
1982/83 à 1984/85 dont :

- . 2,7 milliards de F CFA pour la campagne 1986/87 ;
- . 1,5 milliard de F CFA pour la campagne 1987/88 ;
- . 1,2 milliard de F CFA pour la campagne 1988/89.

En conclusion, les projections financières qui précèdent, tendent
à démontrer que la viabilité de la filière coton du Sénégal pour-
rait être rétablie à l'horizon 1990 sous réserve que :

- . les mesures d'économie proposées dans le programme de sauvegar-
de et d'ajustement de la filière soient entérinées et effecti-
vement appliquées ;
- . le dollar ne se déprécie pas exagérément par rapport au franc
CFA.

A noter enfin, que le déficit résiduel en 1989/90 est inférieur
au montant du coût des intrants à la charge de la SODEFITEX, ce

qui signifie que la filière serait bénéficiaire, s'il était possible de les faire payer aux paysans à leur vrai prix.

Actuellement, il n'est pas possible d'envisager la vérité des prix de cession des facteurs de production destinés au coton. En effet, l'application de la vérité des prix des intrants entraînerait de nombreux paysans vers la culture de rapport alternative, l'arachide (problème des prix relatifs).

a) Sur les marchés des oléagineux, la situation est donc plus complexe. L'effet de substitution de plus en plus grand entre les huiles traduit la forte sensibilité des marchés aux politiques de soutien des produits.

Le marché en 1986, est extrêmement perturbé du fait de la forte augmentation de la production de graines d'oléagineux en 1985/86, soit 30 millions de tonnes, et de la production mondiale d'huile, soit 5,5 millions de tonnes par rapport à la campagne 1983/84.

Les stocks sont pléthoriques et la demande semble incapable d'absorber l'offre.

La complexité du marché est due à une diversité extrême des produits : oléagineux des pays tempérés, oléagineux des pays chauds, oléagineux fluides, oléagineux concrets, oléagineux alimentaires, oléagineux industriels. C'est une concurrence presque parfaite sauf en ce qui concerne l'huile d'olive.

L'accroissement de la production 1985/86 est le fait des politiques d'autosuffisance chez les uns et d'accroissement des recettes d'exportations chez les autres.

Le soja est le principal concurrent de l'arachide sur les marchés de l'huile et des tourteaux pour l'aliment du bétail. La production de graines de soja représente près de la moitié de la production mondiale des graines, ces trois dernières années malgré l'apparition de conditions climatiques adverses chez certains producteurs.

La production de tournesol et de colza a progressé surtout en Chine et en Inde.

- b) Le sucre : son marché est très complexe ; ce produit vient de la betterave (40 %) et de la canne à sucre (60 %), des cultures totalement différentes ; les pays producteurs sont au nombre de 110, expliquant sa large autoconsommation.

Le marché international n'accueille donc que les excédents qui sont surtout commercialisés dans le cadre d'accords bilatéraux plus rémunérateurs que le marché libre, très résiduel.

La production en 1985, est restée très supérieure à la consommation d'où des prix très bas et une génération de stocks évalués à la fin de la campagne 1984/85, à 41,9 % de la consommation mondiale.

Pour 1985/86, le prix de "misère" et les accidents climatiques à Cuba et au Brésil, ont porté la production à un niveau inférieur à celui de la consommation.

- c) Les céréales et le riz : la structure de production des céréales indique 25 % de blé, 50 % de céréales secondaires et 25 % pour le riz.

Plus de la moitié du riz est consommée par les pays en voie de développement.

En Afrique, il y a un redressement de la production céréalière dû à de meilleures conditions climatiques et un accroissement des superficies

La production du riz sans cesse croissante ces dernières années, a baissé de 2 % en 1984/85 du fait de la Chine et de la sécheresse au Brésil.

L'Asie fournit 95 % de la production mondiale et 98 % de celle des pays en voie de développement et la plupart des producteurs ont réduit leur production.

L'Afrique ne fournit que 2 % de la production mondiale et sa production a progressé de 10 % pour le Nigéria, 18 % pour la Côte d'Ivoire et 8 % pour le Sénégal en 1985/86.

Le marché est perturbé par l'existence d'un stock de 48 millions de tonnes en 1985/86 représentant quatre années d'exportation : le volume annuel étant de l'ordre de 11 à 12 millions de tonnes.

1.04 LES POLITIQUES COMMERCIALES :

Les marchés mondiaux comportent beaucoup d'arrangements ou accès préférentiels perturbant les lois des marchés.

Le marché mondial du sucre représente 30 % de la production dont 10 % font l'objet d'accords entre partenaires et 20 % sont écoulés sur le marché libre.

Les obstacles sur ce marché sont importants et le protectionnisme se revigore (prix garanti, droits à l'importation, contingents). Ces mesures incitatives conduisent alors à des prix intérieurs artificiellement soutenus (subvention indirecte aux producteurs), d'où la liquidation des excédents à des cours inférieurs aux prix de revient.

Pour le riz, les gros exportateurs ont institué des formes de subvention tandis qu'à l'importation, le système généralisé des préférences ne concerne que peu de pays. De plus, au moment où certains importateurs assouplissent leur système, d'autres interdisent carrément l'importation du riz.

Pour les oléagineux, le marché est presque libre, sauf pour l'huile d'olive qui bénéficie d'arrangements timides entre les pays producteurs. Il en est de même pour le coton.

2. INCIDENCES MACRO-ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Les effets de l'environnement international sur notre agriculture sont peu encourageants même si la contribution directe et indirecte sur le produit intérieur brut va renforcer la croissance en 1987.

Le niveau des récoltes de cette année pour l'arachide, est de 821 000 tonnes contre 590 400 tonnes en 1985/86, soit une croissance en volume de 39 %. Celui de la commercialisation est de 590 000 tonnes contre 340 200, soit 73,4 % par rapport à l'année dernière et celui du volume à triturer de 530 000 tonnes contre 256 000, soit 107,0 %.

Ces résultats vont améliorer la relance des activités économiques et des valeurs ajoutées dans certains secteurs, notamment l'agriculture, l'huilerie, le secteur des services (transport et commerce par exemple) et les industries alimentaires du fait de l'accroissement du revenu monétaire sur le marché domestique.

Ces tendances hautement appréciables méritent d'être mises en rapport avec certains déséquilibres et perturbations générés par l'évolution défavorable des cours de nos principaux produits agricoles amplifiée par la baisse des cours du dollar.

Au niveau des sociétés d'encadrement, la baisse des revenus eu égard à la hausse du coût de revient de la production d'une part et la baisse des cours mondiaux ont généré des déficits importants que la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des prix a la charge d'apurer en partie.

Au niveau du coton, la détérioration du marché mondial a porté le prix CAF des exportations à 411 F CFA/kg en 1985/86 contre 692 F CFA/kg en 1984/85. Cette tendance qui risque malheureusement de durer longtemps encore, va occasionner des déficits importants.

Pour faire face à cette situation, un Plan de Sauvegarde et d'Ajustement de la Filière Coton est en cours au niveau de la SODEFITEX, de manière à atténuer ces effets négatifs en attendant la reprise projetée pour 1987/88. Le marché s'est revigoré en fin 1986, ramenant le prix de vente moyen CAF à 425 F CFA/kg contre 389 F CFA/kg en 1985/86.

L'huilerie subit elle aussi, les mêmes difficultés. Le prix moyen FOB de l'huile brute d'arachide n'a cessé de baisser. De 459,5 F CFA/kg au premier trimestre de 1985, il est tombé à 267,5 F CFA/kg au premier trimestre de 1986. La baisse du prix moyen FOB a été continue tout le long de l'année 1986 passant de 330 F CFA/kg en janvier à 174 F CFA/kg en décembre, pour un prix moyen pondéré de 210 F CFA/kg.

Si au niveau de l'appareil industriel, les ajustements sur le prix de cession permettent de maintenir l'équilibre, il en est tout autrement pour la commercialisation dont le prix de revient moyen est nettement plus élevé que le prix de cession. Ce différentiel estimé pour cette année à environ 55 F CFA/kg, porte le déficit à un niveau dépassant largement 18 milliards.

Toutefois, compte tenu du volume commercialisé, on peut s'attendre à une couverture correcte de ce déficit, si toute la recette attendue du Stabex, environ 18,9 milliards est versée au Fonds de Garantie du Prix de l'Arachide.

Pour le riz local, son soutien à partir des recettes de riz importé dont la valeur CAF avoisine 85 F CFA/kg, sa couverture reste toujours assurée mais, du fait du désengagement de la SAED et des efforts de gestion interne en vue de réduire les coûts, on peut s'attendre à une réduction du prix de revient du riz blanc. Le seul facteur déterminant sera alors le prix au producteur de riz paddy.

Les problèmes ci-dessus affectent lourdement le dénouement correct des crédits de campagne.

Pour la campagne 1985/86, la SONACOS, la SEPFA et la SODEFITEX ont pu non sans difficultés, dénouer leur crédit au 31 décembre 1986. Ce respect des engagements vis-à-vis du système bancaire a créé des tensions sévères dans la comptabilité de certaines d'entre elles.

Les encours sur les crédits niébé et riz sont respectivement de 439,3 millions et 750,5 millions. Pour la SAED, des règlements sont prévus pour apurer ce crédit à fin mars 1987. Par contre, pour le niébé, il se pose un problème de débouché dû au niveau élevé du prix de revient (110 F CFA/kg) alors que sur le marché local, les commerçants l'achètent à 50 F CFA/kg.

La SONACOS détient 2 200 tonnes sur la collecte 1985/86 non encore écoulées.

Il faut noter que les queues de campagne posent d'énormes problèmes au système bancaire du fait des conséquences de l'encadrement du crédit suite à leur déclassement en crédits ordinaires bien que ces crédits soient intégralement refinancés par la BCEAO.

La réduction conséquente des quotas bancaires en crédits ordinaires et l'évolution défavorable des cours mondiaux et la baisse du dollar, a conduit à une réticence de plus en plus forte à participer au financement de la commercialisation des produits agricoles.

A cet effet, il faut signaler le démarrage tardif de la commercialisation du riz du fait de l'exigence des banques du consorcial pour le remboursement du reliquat de crédit de campagne 1985/86.

Le financement de la commercialisation des produits agricoles a donc démarré dans cette situation relativement tendue. Le financement accordé à la date du 3 mars 1987 est de 51,8 milliards dont 42,8 pour

l'arachide d'huilerie et 6,4 pour les semences d'arachide. Ce montant n'exclut pas le financement du coton.

Les frais de commercialisation qui profitent surtout au secteur des transports, sont estimés à 3,7 milliards pour l'arachide et leniébé.

Au 3 mars 1987, le revenu distribué au paysan se monte à 51,8 milliards hors coton, contre 37,7 milliards pour la campagne 1985/86, ce qui représente une croissance de 37,4 %.

Il est donc attendu une relance de la demande intérieure qui profitera surtout aux industries agro-alimentaires et également aux industries pourvoyeuses de facteurs de production agricoles.

Au niveau de la balance commerciale, si les tendances actuelles sur les marchés internationaux persistent, la valeur des exportations des produits arachidières et du coton en termes relatifs va stagner même si en termes absolus, on observe une croissance de 10,5 %.

Si le volume exporté pour les produits arachidières va augmenter, celui du coton par contre, va fortement baisser de l'ordre de 37,9 %.

La croissance modérée de la valeur des exportations est donc due à l'effondrement des cours de nos produits arachidières et du coton.

Du côté des importations, des profits se dégagent de la baisse des cours et de celle du dollar surtout pour le riz dont la facture va avoisiner 26,5 milliards pour un volume de 312 000 tonnes.

Pour le blé, le Sénégal bénéficiera surtout du soutien qu'apporte la CEE à ce produit dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

La conjonction de tous ces facteurs va ramener la part des importations alimentaires de 47,4 % en 1986 à 44,5 % en 1987.

Le déficit des échanges de produits d'origine agricole est encore important et contribue fortement à la dégradation de la balance commerciale.

Du côté de l'Etat, il est difficile en l'état actuel des statistiques, de bien mesurer les bénéfices attendus, surtout du côté des taxes indirectes, générés par la demande paysanne. Ce que l'on peut apprécier en l'absence d'un cadre fiable d'estimation des revenus de l'Etat, c'est la charge supportée au travers de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP).

3. LES FACTEURS DE PRODUCTION

Incontestablement, la rentabilité de l'agriculture est liée au vecteur prix auquel les paysans font face.

Aussi, la garantie d'un revenu ne passe nécessairement pas par une augmentation du prix au producteur mais plutôt, par la maximisation de l'excédent brut ou à défaut de la valeur ajoutée.

La politique des intrants reste donc intimement liée à celle des prix aux producteurs compte tenu des conditions prévalant sur les marchés mondiaux. Toutefois, ces derniers ne reflètent pas toujours les conditions réelles de production même chez le producteur bénéficiant le plus de l'avantage comparatif au sens primaire du terme.

Une étude est donc en cours pour évaluer la politique des prix et des incitations agricoles afin de mettre en place un mécanisme apte à favoriser la relance et la diversification de la production agricole.

Pour la campagne 1985/86, seuls les semences sélectionnées d'arachide et l'engrais ont été placés sur le marché parmi les facteurs de production.

Les achats de semences se sont effectués dans la plupart des cas à crédit alors que les ventes au comptant de l'engrais subventionné étaient négligeables. L'équipement agricole reste encore à dynamiser.

L'offre de facteurs vient des importations ou des industries chimiques et mécaniques locales dont le niveau de compétitivité affecte les coûts d'acquisition des intrants.

La consommation des intrants requiert du fait du désengagement financier de l'Etat, la mise en place d'un crédit agricole viable.

Les récentes expériences de crédit sont prometteuses et semblent confirmer un changement de mentalité du paysan qui doit de plus en plus, traiter directement avec sa banque ou avec l'organisation coopérative.

CONCLUSION

La campagne agricole 1986/87 correspond à la deuxième année d'application de la Nouvelle Politique Agricole.

Le Gouvernement a poursuivi sa politique de désengagement en allégeant les dispositifs d'encadrement des Sociétés Régionales de Développement Rural.

Cette campagne a été marquée par la volonté du Gouvernement de traduire dans les faits, la responsabilisation du monde rural pour gérer son propre destin.

La poursuite de la libéralisation de la collecte primaire de l'arachide s'est traduite par une implication plus décisive du mouvement coopératif et des Opérateurs Privés Stockeurs. Cela a permis en particulier, de ramener les pertes de commercialisation (déchets de seccos, de route et abattements) à leur niveau le plus bas depuis dix ans.

Le capital semencier a été distribué en partie par l'Union Nationale des Coopératives Agricoles (UNCA), à travers les Sections Villageoises. Ce capital distribué a été complété par les propres réserves paysannes de semences qui ont représenté plus du tiers du capital total. A signaler que le crédit semences a été entièrement remboursé par l'UNCA qui a procédé au versement de 3 039 milliards de F CFA à la SONACAS, ce qui règle intégralement le principal résultant du crédit semence de juin 1986. Ceci constitue une première dans l'histoire du crédit agricole consenti au mouvement coopératif dans notre pays.

Dans le souci de désengager le Trésor Public de la prise en charge des déficits de la filière arachidière et de parvenir à l'équilibrer tout en fixant un objectif de production d'au moins 750 000 tonnes et en maintenant le prix au producteur, des mesures ont été prises

C'est ainsi que pour garantir le revenu de producteurs, un Fonds de Garantie du Prix de l'Arachide a été créé ; il est alimenté par les ressources du Stabex, la contribution des huiliers et de l'UNCA.

Par ailleurs, la restructuration de notre outil industriel devrait faciliter notre objectif d'équilibrer la filière arachidière. L'harmonisation des procé-

dures comptables et de gestion entre la SONACOS et la SEIB est déjà effective ; un audit financier est en cours et un audit stratégique et de gestion est programmé pour permettre la fusion des deux unités à compter de juillet 1987 (avec effet rétroactif depuis le 1er janvier 1987) et la signature d'un contrat-plan.

Alors que du point de vue des résultats, les résultats de la campagne arachidière se situent presque au plafond des objectifs de la NPA, la production céréalière est inférieure à celle de la campagne précédente, en raison des poches de sécheresse dans le Nord et le Centre, des arrêts prolongés des pluies et des attaques des ennemis des cultures. Malgré cette baisse de la production, le bilan céréalier enregistre un excédent de 22 000 tonnes exprimées en équivalent de produits consommables (EPC) compte tenu des importations commerciales structurelles de riz et de blé, des stocks disponibles (CSA et stocks ruraux) et de l'aide alimentaire programmée (97 000 tonnes).

Il convient d'accroître les efforts en matière de production céréalière, tout en intensifiant les actions positives enregistrées en matière de transformation industrielle et artisanale des céréales locales.

C'est ce à quoi vise le Plan Céréalière, approuvé en avril 1986 par le Chef de l'Etat et qui a pour objectif, de faire passer le taux de couverture de la demande céréalière par la production intérieure de 52 % (actuellement) à 80 % en l'an 2000.

Le Plan Céréalière ainsi que l'ensemble des stratégies et plans d'actions concernant les différentes filières agricoles ont été favorablement accueillis par la communauté internationale lors de la réunion sectorielle sur l'agriculture, tenue à Dakar en juin dernier. La politique cohérente exposée et les objectifs réalisés visés ont rendu encore plus crédible, le Sénégal face à ses partenaires.

Le Plan Céréalière prévoit notamment d'aménager 5 000 hectares de cultures irriguées par an et d'augmenter la productivité des céréales pluviales. Déjà, on

peut inscrire à l'actif de ce plan, la négociation très poussée des quatre grands projets suivants :

- . le Projet de Développement Agricole de la Basse Casamance, en négociation avec la Banque Africaine de Développement pour 9 milliards de F CFA et dont le démarrage est prévu en janvier 1988 ;
- . le Projet de Mise en Valeur Agricole de la Vallée de Kamabeul-Bolong en négociation avec la Corée du Nord pour un montant de 6,55 milliards de F CFA et dont le démarrage est prévu courant 1987 ;
- . le Projet de Développement de l'Agriculture Pluviale, axé sur les cultures céréalières, en négociation avec la Banque Mondiale pour un montant de l'ordre de 20 millions de dollars et devant aboutir d'ici la fin de l'année ;
- . le Projet Irrigation IV d'un montant de 16 milliards de F CFA et dont les négociations finales doivent aboutir prochainement.

La filière cotonnière connaît de graves difficultés actuellement, en raison de la chute brutale des cours de la fibre de coton sur le marché international, descendus à leur niveau historique le plus bas. C'est pourquoi, la SODEFITEX s'attèle à mettre en place un plan de sauvegarde et d'ajustement devant permettre dans les trois prochaines années, d'équilibrer la filière.

Dans la mise en oeuvre de son développement agricole, le Sénégal est confronté à de graves problèmes à caractère endémique, notamment le péril acridien. La lutte phytosanitaire a été une action prépondérante durant la campagne agricole 1986/87. Pour faire face aux menaces acridiennes et aviaires, plus de 4 milliards de F CFA ont été mobilisés grâce à l'aide internationale pour traiter environ 1 500 000 hectares.

Le péril a été maîtrisé sur l'ensemble du territoire. Cette campagne a permis d'affiner les méthodes de prévision et de lutte et exige le renforcement du Service National de la Protection des Végétaux.

Pour la campagne 1987/88, un plan d'actions de lutte anti-acridienne a été mis sur pied. Il concerne tout le territoire national et prévoit de traiter une su-

perficie de 1 535 000 hectares dont 800 000 ha en interventions aériennes. Le coût de ces interventions s'élèvent à 3,37 milliards de F CFA dont 2,73 sont présentés au financement de la communauté internationale.

Au cours de la prochaine campagne, un accent particulier sera mis sur la diversification des cultures, en vue de rendre l'économie agricole moins dépendante de la filière arachidière d'huilerie. Il est nécessaire de promouvoir des cultures de diversification plus adaptées et plus rentables, notamment :

- . le niébé dans les zones Nord : culture actuellement limitée par le problème des débouchés extérieurs ;
- . la tomate industrielle dans la Région de Saint-Louis ;
- . l'arachide de bouche dans les zones Centre, Sud et Sud-Est ;
- . les cultures maraîchères et fruitières partout où les conditions s'y prêtent. Une étude sur le secteur horticole, financée par la Caisse Centrale de Coopération Economique, doit être entreprise très prochainement ;
- . le développement du secteur de l'élevage associé à l'agriculture.

Le développement de notre agriculture implique une politique de prix incitatifs au producteur. Les prix des produits agricoles ont été maintenus en 1986/87 malgré la situation difficile qui prévaut sur le marché international, pour nos principaux produits d'exportation. A l'issue de la visite officielle du Chef de l'Etat dans la Région de Saint-Louis, le prix au producteur de la tomate industrielle a été sensiblement relevé, contribuant ainsi pleinement au succès du programme de relance de cette culture.

Il conviendrait de maintenir pour la campagne 1987/88, les prix au producteur à leur niveau actuel, afin de consolider les résultats encourageants obtenus.

En matière de politique d'intrants, l'Etat mettra en oeuvre au cours de la prochaine campagne, un Plan semencier portant à la fois sur l'arachide et les cultures vivrières dont l'objectif essentiel est de fournir aux producteurs du matériel végétal beaucoup plus performant. Le programme engrais a dû être révisé en baisse car réévalué sur des bases réalistes tenant compte de la politique de

privatisation de l'approvisionnement en intrants et des possibilités de financement. Le problème du financement demeure une contrainte majeure.

La politique des intrants reste intimement liée à celle des prix au producteur compte tenu des conditions prévalant sur les marchés mondiaux. Une étude financée par la Banque Mondiale, doit débiter incessamment pour évaluer la politique des prix et des incitations agricoles afin de mettre en place un mécanisme apte à favoriser la relance et la diversification de la production agricole.

La réalisation des objectifs de production fixés pour la prochaine campagne devrait permettre d'améliorer davantage, les performances et d'obtenir des résultats supérieurs à ceux de la campagne 1986/87, déjà assez remarquables puisque le produit brut des seuls agriculteurs producteurs d'arachide a dépassé le chiffre de 100 milliards de F CFA (autoconsommation et valorisation des fânes comprises), ce faisant, on se rapprochera d'autant plus des objectifs de la Nouvelle Politique Agricole.

ANNEXES

Tableau A1

RESULTATS DEFINITIFS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1986/87
Récapitulation nationale : cultures industrielles

LOCALITES	ARACHIDE D'HUILERIE			ARACHIDE DE BOUCHE			COTON		
	SURFACE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)	SURFACE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)	SURFACE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)
Dakar	395	707	279	-	-	-	-	-	-
Diourbel	67 731	709	48 014	-	-	-	-	-	-
Fatick	107 950	1 052	113 552	2 000	1 100	2 200	123	770	95
Kaolack	286 810	1 146	328 703	15 939	1 074	17 121	1 334	700	1 027
Kolda	80 651	1 321	106 534	-	-	-	15 465	1 088	16 829
Louga	59 466	873	51 932	-	-	-	-	-	-
Saint-Louis	1 075	313	337	-	-	-	-	-	-
Tambacounda	65 258	1 048	68 374	-	-	-	-	-	-
Thiès	97 722	779	76 161	-	-	-	-	-	-
Ziguinchor	22 731	1 225	27 845	-	-	-	-	-	-
TOTAL SENEGAL	789 789	1 040	821 831	17 939	1 077	19 321	25 482	1 050	26 652
Objectifs du VIIème Plan 1986/87	900 000	890	800 000	75 000	800	60 000	48 000	1 250	60 000
Résultats 1985/86	594 388	993	590 459	10 185	1 055	10 747	38 827	969	37 641

Source : Division Statistiques Agricoles de la Direction de l'Agriculture complétée par les données du VIIème et du Plan Céréaliier.

RESULTATS DEFINITIFS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1986/87
Récapitulation nationale : cultures céréalières

LOCALITES	MIL			SORGHO			RIZ			MAIS		
	SURFACE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)									
Dakar	730	418	305	240	650	156	51	1 082	55	630	888	559
Diourbel	123 486	420	51 877	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fatick	123 430	675	87 300	4 970	981	4 874	300	2 467	740	4 600	1 265	5 821
Kaolack	231 214	782	180 752	18 497	957	17 703	162	1 025	166	19 159	1 141	21 854
Kolda	36 410	778	28 325	46 080	1 082	49 854	29 493	1 186	34 991	34 916	1 206	42 103
Louga	124 783	300	37 526	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Louis	11 630	351	4 095	6 585	786	5 135	16 437	4 907	80 663	446	2 500	177
Tambacounda	61 962	781	48 383	44 942	905	40 678	4 545	1 778	8 080	29 031	1 073	31 160
Thiès	132 031	441	58 189	11 136	885	9 851	-	-	-	881	840	4 516
Ziguinchor	10 513	885	9 308	4 509	757	3 415	21 047	1 123	23 640	5 072	800	4 516
TOTAL SENEGAL	856 195	586	502 060	136 959	961	131 666	72 035	2 059	148 335	94 735	1 139	107 870
Objectifs du VIIème Plan (86/87)	1 050 000	556	585 000		voir mil		38 100	4 600	127 600	99 060	1 700	67 100
Réalisation des objec- tifs au VIIème Plan	95	105	108				188	44	85	96	67	65
Résultats 1985/86	1 335 745	711	949 570		inclus dans mil		78 153	1 880	147 005	101 381	1 449	146 934

Source : Division Statistiques Agricoles de la Direction de l'Agriculture complétée par les données du VIIème Plan et du Plan Céréaliier.

Tableau A3

RESULTATS DEFINITIFS DE LA CAMPAGNE 1986/87
Récapitulation nationale : autres cultures vivrières

LOCALITES	NIERE			FONIO			MANIOC		
	SURFACE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)	SURFACE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)	SURFACE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)
Dakar	535	582	311	-	-	-	-	-	-
Diourbel	28 028	329	14 818	-	-	-	-	-	-
Fatick	6 430	573	3 685	-	-	-	-	-	-
Kaolack	230	400	92	-	-	-	920	6 000	5 200
Kolda	421	486	204	1 487	245	365	-	-	-
Louga	53 273	437	23 297	-	-	-	926	6 657	6 164
Saint-Louis	2 252	233	256	-	-	-	-	-	-
Tambacounda	2 053	534	1 097	3 709	614	2 276	-	-	-
Thiès	22 619	425	9 613	-	-	-	276	2 953	815
Ziguinchor	1 766	691	1 220	-	-	-	17 334	3 427	59 408
TOTAL SENEGAL	117 607	466	54 863	5 196	508	2 641	633	4 960	3 137
Résultats 1985/86	128 458	621	79 726	7 638	640	4 883	20 089	3 736	75 044
							7 831	3 953	30 955

Source : Division Statistiques Agricoles de la Direction de l'Agriculture.

Tableau A4

TABLEAU DE DEFINITION DES OBJECTIFS DE PRODUCTION POUR
LE RENOUVELLEMENT DU CAPITAL SEMENCIER POUR
LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

REGIONS	VARIETES	ESTIMATION DES BESOINS P/SURE. CULTIVAB.	OBJECTIFS RECHERCHES	TONNAGE A PRODUIRE (t)	OBSERVATIONS
Louga	55-437	9 550	Partiel 1/3	3 200	Saturation atteinte
Diourbel	55-437	7 300	Partiel 1/3	2 500	Saturation atteinte
	73-30	7 200	Partiel 1/3	2 400	En cours saturation
Thiès	55-437	8 200	Partiel 1/3	2 700	Saturation atteinte
	73-30	3 900	Partiel 1/3	1 300	En cours saturation
	73-33	1 300	Partiel 1/3	430	Saturation atteinte 1986
Fatick	73-30	11 400	Partiel 1/3	3 800	En cours saturation
	(ou 55-437) 73-33	5 150	Partiel 1/3	1 700	Saturation atteinte 1986
Kaolack	73-30	8 700	Partiel 1/3	2 900	En cours saturation
	(ou 55-437) 73-33	24 300	Partiel 1/3	8 100	Saturation atteinte 1986
Tambacounda	73-33	5 000	Partiel 1/3	1 700	Saturation atteinte 1986
	(ou 55-437) 69-101	3 400	Partiel 1/3	1 100	Dotation accordée = 1 800 tonnes
Kolda	60-101	9 200	Partiel 1/3	3 100	Dotation accordée = 12 200 tonnes
TOTAL		105 150		34 930	

Source : DPCS.

Tableau A5

PROGRAMME PREVISIONNEL DE PRODUCTION DE SEMENCES DE BASE

STATIONS	ESPECES	VARIETES	SUPERFICIE (ha)	BESOINS EN SEMENCES PREBASES (kg)	PRODUCTION (kg)
Darou	Mil	IBV 8001	3,35	13	3 250
	Niébé	58-57	3	54	1 500
		MOUGNE	2,5	45	1 250
		BAMBEY 21	2,5	45	1 250
	Sorgho	CE 90	2,5	25	3 000
Boulel	Mil	IBV 8004	2,5	10	2 500
	Niébé	NDIAMBOUR	5	90	2 500
		58-57	4	72	2 000
Sefa	Mil	IRAT PI72	2,5	10	2 500
	Sorgho	L 30	2,5	25	3 000
	Maïs	MAKA	2,5	50	3 750
	Riz	IRAT 112	2	200	4 000
St Maleme	Mil	SOLINA III	2,5	10	2 500
		IBNV 8401	1	4	1 000
	Niébé	TN 88-63	2,5	45	1 250
	Maïs	JEKA	2,5	50	3 750
	Sorgho	SSV3	2,5	25	3 000
SSV6		2,5	25	3 000	
Richard-Toll	Riz	IR 1529	2,5	135	10 000
		IR 8	2,5	150	10 000
		IR 442	2,5	135	10 000
		DJ 684 D	0,5	50	2 000
		IKP	0,5	50	2 000
		144 B9	0,25	25	1 000
		KSS	1	125	4 000
		KH 998	0,5	70	2 000
		JAYA	1	125	4 000
		DJ 12 519	0,5	70	1 000

Source : DPCS.

DPCS : Programme de multiplication arachide 1987/88

REGIONS	VARIETES	BESOINS	OBJECTIFS	NI	NII	TOTAL
Louga	55-437	9 600	3 200	60	500	500
Diourbel	55-437	6 300	2 100	60	350	410
	73-30	6 400	2 200	40	125	165
Total région		12 700	4 300	100	475	575
Thiès	55-437	6 200	2 070	50	300	350
	73-30	3 900	330	40	-	40
	73-33	1 000	330	10	60	70
Total région		11 100	3 700	100	360	460
Fatick	73-33	5 150	1 750	40	250	290
	73-30	11 400	3 800	140	480	620
	55-437					
Total région		16 550	9 550	180	730	910
Kaolack	55-437	8 035	2 678	150	150	200
	73-30					
	73-33					
Total région		24 800	8 270	150	1 100	1 250
Tambacounda		32 835	10 948	350	1 450	1 800
	69-101	600	200	5	20	25
	73-33	5 800	1 900	20	200	220
Total région		6 400	2 100	25	220	245
Kolda	69-101	12 200	4 070	45	400	445
Ziguinchor	69-101	2 240	750	7	70	77
TOTAL NATIONAL		103 625	34 618	867	4 205	5 072

Tableau A5 ter

DPCS : Programme de multiplication station arachide

STATIONS	VARIETES	DOTATION P. B.
Darou	73-33	3 tonnes
Sinthiou Maleme	73-33	1 tonne
Boulel	73-30	4 tonnes
Sefa	69-101	1,5 tonne
Thiès	55-437	4 tonnes

CUMUL PLUVIOMETRIQUE A LA DATE DU 21 OCTOBRE 1986
 Comparaison en pourcentage à la valeur correspondante
 à la normale 1931-1960 et à la normale 1951-1980

STATIONS	CUMUL 86 mm et 1/10	CUMUL 85 mm et 1/10	86/85 %	NORMALE 31-60	% 86 31-60	NORMALE 51-80	% 86 51-80
Saint-Louis	131,5	258,9	51	331,4	40	280,6	46
Podor	236,6	137,1	172	321,4	73	267,2	88
Matam	338,7	342,1	99	524,1	65	421,7	80
Diourbel	285,3	390,6	73	675,7	37	627,7	45
Bambey	418,3	383,0	109	657,4	64	571,0	81
Louga	243,0*	216,1	112	454,5	53	390,8	62
Linguère	358,8	345,1	104	513,5	70	374,9	95
Thiès	333,2	397,1	84	669,3	49	584,6	57
Mbour	NP	442,3	-	718,1	-	645,5	-
Dakar-Yoff	387,5	505,4	76	552,2	70	472,5	82
Kaolack	637,6	635,4	100	772,0	82	688,3	92
Nioro du Rip	795,4	512,6	155	903,7	88	757,9	105
Tambacounda	799,3	553,5	144	918,8	87	771,7	103
Kédougou	1 150,6*	1 240,0	92	1 198,4	96	1 237	103
Bakel	467,9	530,2	88	695,0	67	484,1	96
Ziguinchor	944,1	1 371,0	69	1 499,2	63	1 357	69
Cap-Skiring	925,6*	ècé,2	117	x	x	x	x
Kolda	986,3	792,2	124	1 211,5	81	1 137,8	86
Vélingara	939,4	721,4	130	1 064,9	88	970,2	96

* : Cumul incomplet

TR : Traces

NP : Non parvenue

Source : Direction de l'Agriculture.

Tableau A7

BILAN CEREALIER REAJUSTE EN EPC
(en tonnes)

a) Besoins nets céréales (EPC) 170kg/tête = 1 169 000 (6 880 000)

b) Résultats nets de la production de la campagne :

Mil.....	352 560
Sorgho.....	92 820
Maïs.....	75 660
Riz.....	84 000
Décrue.....	17 160
	<hr/>
	622 200

c) Importations commerciales programmées :

255 000 tonnes riz CPSP
85 000 tonnes riz privés
84 000 tonnes blé (CPSP)

d) Stock actuellement disponible au CSA : 9 360

e) Evaluation stock rural : 39 000

f) Aide alimentaire programmée :

. USA.....	30 000
. CRS.....	19 000
. CANADA.....	14 700
. JAPON.....	12 000
. PAM.....	20 000
. ESPAGNE.....	1 400
	<hr/>
	97 000

Besoins nets céréales (EPC) 170 kg/tête....	1 169 600
Production nette campagne 1986/87.....	622 200
Déficit structurel net.....	547 400

Disponibilités potentielles

. importations de riz.....	340 000
. Importations de blé.....	84 000
. Stocks CSA.....	9 360
. Stocks ruraux.....	39 000
. Aide alimentaire programmée.....	97 100

TOTAL..... 569 460

Excédent : 22 060 tonnes

OBSERVATIONS :

a) Les coefficients de transformation utilisés ici sont ceux retenus par le Plan Céréaliier ainsi qu'il suit :

. mil, sorgho et maïs :	78 %
. blé :	70 %
. riz importé :	100 %
. riz paddy :	70 %

b) La consommation individuelle est celle retenue par le Plan Céréaliier de 170 kilogrammes d'EPC par tête d'habitant.

Source : DPCS

Tableau A8

REALISATIONS ARACHIDES
(en tonnes)

REGIONS	DEPARTEMENTS	BASE	NI	NII	TOTAL
DIOURBEL	Diourbel	3	40	105	148
	Bambey		45	110	155
	Mbacké		45	135	180
TOTAL REGION		3	130	350	483
LOUGA	Louga		0	86,8	86,8
	Kébémér		54	98,14	152,14
	Linguère		36	255	291
TOTAL REGION			90	439,94	529,94
TAMBACOUNDA		8,5	35	210	253,5
KAOLACK	Kaolack	2,5	65,13	340,11	407,74
	Kaffrine	4,5	147,32	420,5	572,32
	Koungheul	4,33	99,28	353,82	457,43
	Nioro		49,92	339,17	389,09
TOTAL REGION		11,3	361,65	453,6	1 826,58
ZIGUINCHOR			15	80	95
THIES	Thiès		40	150	190
	Mbour		40	90	130
	Tivaoune	3	51,35	230	284,35
TOTAL REGION		3	131,35	470	604,35
FATICK	Fatick		44,45	180,22	224,67
	Gossas		127	205	332
	Foundiougne		51,35	150	201,35
TOTAL REGION			222,8	535,22	758,02
KOLDA	Kolda		25	200	225
	Vélingara		20	70	90
	Sédhiou		40	230	270
TOTAL REGION			85	500	585
TOTAL NATIONAL		25,8	1 070,8	4 038,8	5 135,4

Source : DPCS.

PROGRAMME PREVISIONNEL DE PRODUCTION DE SEMENCES 1986/87
Répartition régionale (unité : tonne)

REGION	VARIETE	CAPITAL		PREVISION DE PRODUCTION			COMPLEMENT DE SEMENCES ORDINAIRES
		THEORIQUE	60 %	BASE + N1	N2	TOTAL	
Ziguinchor	69-101	2 240	1 344	200	800	1 000	(Excédent N2)
Kolda	69-101	11 760	7 056	1 300	6 500	7 800	
Tambacounda	73-33	5 800	3 480	300	2 100	2 400	520
		600	360	-	-	-	(Excédent N2)
TOTAL REGION		6 400	3 840	300	2 100	2 400	
Kaolack	73-33	24 300	14 580	1 950	9 330	11 280	3 300
	73-30 + 55-437,	8 100	4 860	(a) 1 860	3 570	5 430	
TOTAL REGION		32 400	19 440	3 810	12 900	16 710	3 300
Fatick	73-33	5 400	3 240	230	1 500	1 730	1 510
	73-30 + 55-437	11 200	6 720	(b) 1 430	2 640	4 070	(var. 55-437)
TOTAL REGION		16 600	9 960	1 660	4 140	5 800	4 160
Thiès	73-33	1 100	660	60	600	660	-
	73-30	2 800	1 680	-	-	-	-
	55-437	6 100	3 660	1 260	2 450	3 710	1 630
TOTAL REGION		10 000	6 000	1 320	3 050	4 370	1 630
Diourbel	73-30	5 500	3 300	200	-	200	-
	55-437	5 500	3 300	900	2 000	2 900	3 500
TOTAL REGION		11 000	6 600	1 100	2 000	3 100	3 500
Louga	55-437						
	Région	9 600	5 760	650	3 000	3 650	2 110
	Mag. Réf.	2 500	2 500				2 500
TOTAL REGION		12 100	8 260	650	3 000	3 650	4 610
TOTA NATIONAL		102 500	62 500	10 340	34 500	44 840	17 720

(a) : dont 1 020 tonnes 73-30

(b) : dont 430 tonnes 73-30

Source : DPCS

Tableau A10

REALISATIONS : SEMENCES DE BASE - ESPECES VIVRIERES

STATION	ESPECE	VARIETE	SUPERFICIE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (kg)
Darou	Mil	IBV 8001	3,25	1 500	4 875
	Niébé	58-57	2,5	1 300	3 250
		MOUGNE	2,5	1 300	3 250
		BAMBEY 21	-	-	-
Sorgho	CE 90	-	-	-	
Bouel	Mil	IBV 8004	2,5	1 500	3 750
	Niébé	58-57	4	1 300	5 200
		NDIAMBOUR	5	1 300	6 500
Sefa	Mil	IRAT P172	2,5	600	1 500
	Sorgho	L 30	6	850	5 100
	Maïs	MAKA	3	1 200	3 600
	Riz	IRAT 112	-	-	-
Sinthiou Maleme	Mil	SOUNA III	2,5	1 500	3 750
		IBMV 8401	1	1 500	1 500
	Niébé	IN 88-63	1,75	1 200	2 100
	Maïs	JEKA	2,5	2 500	6 250
	Sorgho	SSV3	2,5	3 000	7 500
		SSV6	2,5	3 000	7 500

Source : DPCS.

Tableau A11

SAED
CAMPAGNE D'HIVERNAGE 1986/87

DELEGATION	PADDY (*)			MAIS			SORGHO			TOTAL CEREALES (t)
	SURFACE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)	SURFACE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)	SURFACE (ha)	RENDEMENT (kg/ha)	PRODUCTION (t)	
Dagana	10 416,53	4 764	49 628	-	-	-	-	-	-	49 622
Podor	3 268,03	5 020	16 407	317,54	2 500	794	43,80	2 300	101	17 302
Matam	2 249,21	5 565	12 517	129,0	2 500	323	289,86	2 300	667	13 507
Bakel	503,0	4 198	2 112	164,50	2 500	411	443,0	2 300	1 019	3 542
Ensemble SAED	16 436,77	4 908	80 664	611,04	2 500	1 528	776,66	2 300	1 787	83 973

(*) : 217 ha ont été "sinistrés", soit 1,32 % de la surface cultivée. Au cours des 2 précédentes campagnes, les surfaces "sinistrées" représentaient : 6 % des surfaces cultivées en 1984/85 ;
 2,3 % des surfaces cultivées en 1985/86.

Tableau A12

SAED
CAMPAGNE DE CONTRE-SAISON FROIDE

DELEGATION	TOMATE (ha)	MAIS (ha)	SORCHO (ha)	MARAICHAGE (ha)	BANANE (ha)	SURFACE TOTALE CULTIVEE
Dagana	722,20	63,57	-	7,0	-	802,77
Podor	457,60	487,06	-	31,5	-	976,16
Matam	-	1 260,67	54,0	50,47	-	1 365,14
Bakel	-	217,70	-	10,90	10,80	239,40
TOTAL SAED	1 189,80	2 029	54	99,87	10,80	3 383,47
SOCAS	343,	-	-	-	-	
SNTI	20	-	-	-	-	
CSS	40	-	-	-	-	
Divers privés	53					
TOTAL SECTEUR PRIVE	456					

OBSERVATION : Les récoltes de la campagne de contre-saison froide étant en cours, les productions totales et les rendements ne sont pas encore connus.

Tableau A13

SODAGRI : Objectifs de production

TYPE DE CULTURE	1986/87			1987/88		
	H	CS	TOTAL	H	CS	TOTAL
<u>. FERME SEMENCIERE</u>						
.. Riz : superficie	200	80	280	200	80	280
rendement	3,5	4,2	-	4,0	4,3	-
production	700	336	1 036	800	344	1 144
<u>. AMENAGEMENT PAYSANAL</u>						
.. Riz : superficie	1 695	690	2 385	1 895	690	2 585
rendement	3,3	3,9	-	3,5	4,0	-
production	5 593	2 691	8 284	6 632	2 760	9 392
.. Maïs : superficie	42	175	217	92	175	267
rendement	2,0	2,2	-	2,0	2,2	-
production	84	385	469	184	385	569
.. Sorgho : superficie	63	-	63	63	-	63
rendement	1,5	1,8	-	1,5	1,8	-
<u>. PARCELLES NON AMENAGEES PAYSANNALES</u>						
.. Riz : superficie	4 000	-	4 000	4 000	-	4 000
rendement	1,2	-	-	1,2	-	-
production	4 800	-	4 800	4 800	-	4 800
.. Maïs : superficie	650	-	650	650	-	650
rendement	1,1	-	-	1,1	-	-
production	715	-	715	715	-	715
.. Sorgho : superficie	7 000	-	7 000	7 580	-	7 580
rendement	1,2	-	-	1,2	-	-
production	8 400	-	8 400	9 000	-	9 000
.. Arachide : superficie	7 000	-	7 000	7 050	-	7 050
rendement	0,9	-	-	0,9	-	-
production	6 300	-	6 300	6 345	-	6 345

QUANTITES DE SEMENCES A COLLECTER - CAMPAGNE 1986/87 (en tonnes)
Répartition variétale

VARIETE	REGION	CAPITAL		QUANTITES A COLLECTER			COMPLEMENT SEMENCES ORDINAIRES
		THEORIQUE	60 %	BASE + M1 + N1	N2	TOTAL	
69-101	Ziguinchor	2 240	1 344	80	500	580	764
	Kolda	11 760	7 056	670	4 000	4 670	2 386
	Tambacounda	600	360	-	-	-	-
TOTAL		14 600	8 760	750	4 500	5 250	3 510
73-33	Tambacouna	5 800	3 480	400	2 500	2 900	580
	Kaolack	24 300	14 580	1 250	7 000	8 250	6 330
	Fatick	5 400	3 240	200	1 400	1 600	1 640
	Thiès	1 100	660	50	500	550	110
TOTAL		36 600	21 960	1 900	14 400	13 300	8 660
73-30	Kaolack	(a) 8 100	(a) 4 860	860	-	860	-
	Fatick	(a) 11 200	(a) 6 720	440	-	440	-
	Thiès	2 800	1 680	-	-	-	-
	Diourbel	5 500	3 300	200	-	200	-
TOTAL				1 500		1 500	
55-437	Kaolack	(a)		650	3 350	4 000	0
	Fatick	(a)		800	2 200	3 000	3 280
	Thiès	6 100	3 660	1 000	2 000	3 000	2 340
	Diourbel	5 500	3 300	600	1 900	2 500	3 900
	Louga	9 600	5 760	450	2 000	2 450	3 310
	Mag. Réf.	2 500	1 500	-	-	-	1 500
TOTAL				3 500	11 450	14 950	14 330
TOTAL 73-30 + 55-437		51 300	31 780	5 000	11 450	16 450	-
TOTAL NATIONAL		102 500	61 500	7 650	27 350	35 000	26 500

(a) : 55-437 + 73-30

OBJECTIFS D'ENCADREMENT ET REALISATIONS PAR ZONE

REGIONS	DEPARTEMENTS	1986/87				1985/86			
		SURFACE (ha)		PRODUCTION (t)		SURFACE (ha)		PRODUCTION (t)	
		OBJECTIFS	REALISATIONS	OBJECTIFS	REALISATIONS AU 4/03/87	OBJECTIFS	REALISATIONS	OBJECTIFS	REALISATIONS
KAOLACK	Kaolack	4 291	4 397	4 837		799	1 845	774	
	Nioro du Rip	5 945	5 890	6 479		2 892	1 897	2 696	
	Kaffrine	5 717	5 662	6 228		1 951	1 913	2 220	
FATICK	Foundiougne	2 000	2 000	2 200		-	-	-	
	TOTAL	17 953	17 949	19 750	17 227	5 642	5 655	5 690	5 602

Tableau D3

SODEFITEX : Objectifs de production de riz paddy

TYPES DE CULTURE	1987/88		
	S. (ha)	P. (t)	R. (kg/ha)
Riz bas fonds	2 800	4 480	1 600
Riz irrigué	350	1 925	5 500
TOTAL	3 150	6 405	2 033

Tableau D4

SODEFITEX : Objectifs de production de maïs

REGIONS SODEFITEX	1987/88		
	S. (ha)	P. (t)	R. (kg/ha)
Tambacounda	4 800	9 120	1 900
Vélingara	1 500	2 850	1 900
Kolda (+ Sédhiou)	4 000	7 600	1 900
Kédougou	3 000	5 700	1 900
TOTAL	13 300	25 270	1 900

S. = surface

Tableau D5

SODEFITEX : Objectifs de production de mil/sorgho

REGIONS SODEFITEX	1987/88		
	S. (ha)	P. (t)	R. (kg/ha)
Tambacounda	9 200	8 760	950
Vélingara	9 700	10 670	1 100
Kolda (+ Sédhiou)	9 700	10 670	1 100
Kédougou	800	800	1 100
TOTAL	29 400	30 900	1 050

P. = production

R. = rendement

On incitera les agriculteurs à ce que la culture de ces céréales, dans la rotation des cultures, suive celle du coton pour bénéficier de l'effet résiduel des engrais. Cette pratique déjà adoptée par certains fermiers, permet de gagner environ 150 à 200 kg/ha. Le traitement des semences et la protection après récolte, seront encouragés.

Tableau D6

SOMIVAC : Objectifs de production

CULTURES	1986/87			1987/88		
	SUPERFICIE (ha)	RENDEMENT (t/ha)	PRODUCTION (t)	SUPERFICIE (ha)	RENDEMENT (t/ha)	PRODUCTION (t)
Riz	18 000	1,37	24 660	21 500	1,60	34 345
Mil/Sorgho	16 100	0,80	12 887	19 200	0,91	17 400
Maïs	10 500	1,09	11 415	12 700	1,29	16 382
TOTAL CEREALES	44 600		48 962	53 400		68 127
Azachide	39 000	1,16	45 300	41 600	1,20	49 920
TOTAL CULTURES	83 600			95 000		

Tableau D7

SAED
TAUX D'EXECUTION DES OBJECTIFS D'EXPLOITATION

CULTURES	OBJECTIFS (ha)	REALISATIONS (ha)	TAUX (%)
Paddy (*)	21 200	16 437	77,5
Maïs-sorgho	6 690	3 470	61,0
Tomate-divers	1 875	1 300	69,3
TOTAL	28 765	21 207	73,7

(*) : Campagne d'hivernage seulement : la campagne de contre-saison chaude n'a pas encore démarré.

Tableau D8

SAED : Pr evision d'exploitation campagne agricole 1987/88 (hectare)

SAISONS ET CULTURES	DAGANA	PODOR	MATAM	BAKEL	TOTAL SAED
<u>1. HIVERNAGE :</u>					
. Paddy	10 500	4 800	2 500	500	18 550
. Ma�s et sorgho	-	600	500	760	1 860
TOTAL CULTIVE	10 500	5 400	3 100	1 410	20 410
<u>2. CONTRE-SAISON FROIDE :</u>					
. Tomate industrielle	780	500	-	-	1 280
. Ma�s et sorgho	-	850	1 950	350	3 150
. Mara�chage et divers	10	120	75	50	225
TOTAL CULTIVE	790	1 470	2 025	400	4 685
<u>3. CONTRE-SAISON CHAUDE : Paddy</u>	2 800	1 200	-	-	4 000
TOTAL TOUTES SAISONS	14 090	8 070	5 125	1 810	29 095

Tableau D9

SAED : Objectifs de production campagne agricole 1987/88 (tonnes)

PRODUCTIONS	DAGANA	PODCR	MATAM	BAKEL	TOTAL SAED
1. PADDY :					
. Hivernage	48 300	23 000	13 500	3 575	88 375
. Contre-saison	14 000	6 000	-	-	20 000
TOTAL PADDY	62 300	29 000	13 500	3 575	108 375
2. MAIS ET SORGHO :					
. Hivernage	-	1 500	1 250	2 280	3 030
. Contre-saison	-	2 125	4 875	1 050	8 050
TOTAL MAIS ET SORGHO		3 625	6 125	3 330	11 080
3. TOMATE	15 600	10 000	-	-	25 600
4. MARAICHAGE-OIGNON	200	2 400	1 125	1 000	4 725

Tableau D10

SEPFA/ARB - Programme de campagne 1987/88 : arachide de bouche

DESIGNATION	RAPPEL 1986/87		PROGRAMME 1987/88	
	SURFACES (ha)	TONNAGES (t)	SURFACES (ha)	TONNAGES (t)
1. OBJECTIFS DU PROGRAMME GH-119-20 :				
a) Semences.....	3 641	3 400	3 500	3 850
b) Production.....	14 935	16 350	17 300	19 030
TOTAL	18 576	19 750	20 800	22 880
2. OPERATION SEMENCES DECORTIQUEES (55-43 et 73-337)....			200	
TOTAL			21 000	
3. FACTEURS DE PRODUCTION :				
. Semences : GH-119-20 (165 kg/ha).....				3 432 t
. Engrais : 6-20-10 (TTC) (150 kg/ha).....				3 150 t
. Fongicide : Granox : 10-10-20 (0,2 kg/ha).....				4 200 kg
. Plâtre : Phosphogypse (400 kg/ha x 3 500 ha).....				1 400 t
. Disques et cloisons / Semoirs.....				1 000 µ

Tableau D11

DIRECTION DE L'AGRICULTURE : Besoins et commandes nouvelles pour 1987/88 (tonnes)

CULTURES	SUPERFICIES A EMBLAVER (ha)	SUPERFICIES A TRAITER (ha)	QUANTITES D'ENGRAIS NECESSAIRES (tonnes)					
			BESOINS			COMMANDES 1987/88		
			NPK	UREE	TOTAL	NPK	UREE	TOTAL
1. CEREALES :								
Mil/sorgho	1 050 000	22 000	3 300	1 650	4 950	1 106	-	1 106
Riz	47 560	43 590	8 718	4 357	13 075	8 718	4 247	12 965
Maïs	127 170	31 710	4 757	2 243	7 000	4 767	2 150	6 907
SOUS-TOTAL	1 224 730	97 300	16 775	8 250	25 025	14 581	6 397	20 978
2. CULTURES INDUSTRIELLES :								
Coton	35 000	35 000	7 000	1 750	8 750	2 166	-	2 166
Arachide	23 300	23 300	11 000	-	11 000	11 000	-	11 000
Multiplication arachide	50 000	50 000	-	-	-	-	-	-
Arachide d'huilerie	1 010 000	14 830	2 225	-	2 225	1 625	-	1 625
SOUS-TOTAL	1 133 330	138 160	20 225	1 750	21 975	14 791	-	14 791
TOTAL CULTURES D'HIVERNAGE	2 358 080	235 480	37 000	10 000	47 000	29 372	6 397	35 769
3. MARAICHAGE	9 250	9 250	2 000	1 000	3 000	2 000	1 000	3 000
TOTAL GENERAL			39 000	11 000	50 000	31 372	7 397	38 769

Tableau D12

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE COTON AU SENEGAL

CAMPAGNE AGRICOLE	SURFACE (ha)	RENDEMENT AGRICOLE (kg/ha)	PRODUCTION DE COTON-GRAINE (t)	RENDEMENT A L'EGRENAJE (%)	PRODUCTION DE FIBRE (10 ³ t)
1963/64	63	206	15		
1964/65	122	311	38		
1965/66	386	694	268		0,1
1966/67	1 038	1 104	1 146		0,4
1967/68	3 047	1 309	3 991		1,6
1968/69	6 447	1 534	9 889	36,3	3,5
1969/70	9 805	1 172	11 500	36,1	3,9
1970/71	13 618	870	11 843	35,3	4,2
1971/72	18 318	1 176	21 547	36,5	7,7
1972/73	20 359	1 161	23 461	36,6	8,5
1973/74	28 630	1 155	33 077	36,2	11,9
1974/75	39 070	1 078	42 099	36,4	15,3
1975/76	39 206	782	30 685	37,1	11,4
1976/77	43 845	1 081	45 207	37,1	16,8
1977/78	47 109	789	37 166	35,9	13,4
1978/79	48 299	700	33 805	37,4	12,7
1979/80	30 908	869	26 868	36,0	9,7
1980/81	29 913	688	20 607	35,1	7,2
1981/82	31 977	1 282	41 007	37,2	15,3
1982/83	42 018	1 120	47 060	39,1	18,4
1983/84	33 353	913	30 460	38,6	11,7
1984/85	46 336	1 012	46 912	40,4	18,9
1985/86	38 849	719	27 941	29,0	10,9
1986/87	25 482	1 001	26 500	39,7	10,5

